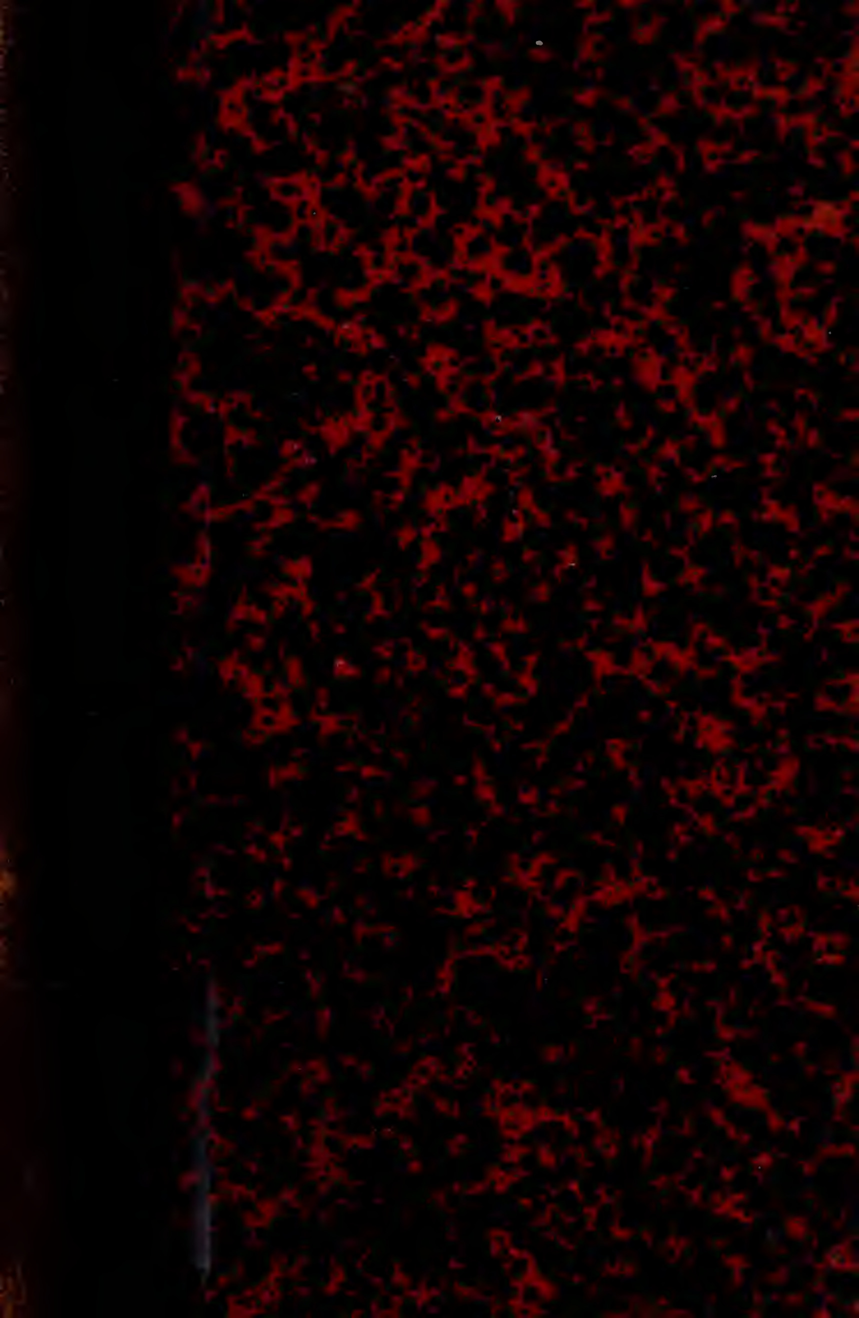
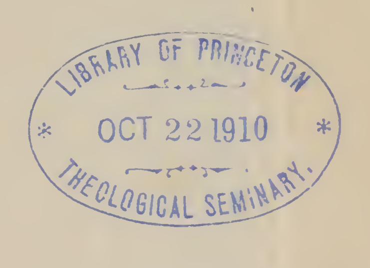



LIBRARY OF PRINCETON
OCT 22 1910
THEOLOGICAL SEMINARY.

LES CONFESSEURS
DE LA FOI
DANS
L'ÉGLISE GALLICANE,
A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE :

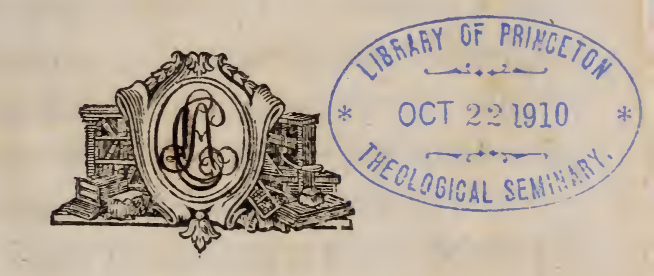
OUVRAGE RÉDIGÉ SUR DES MÉMOIRES AUTHENTIQUES;

PAR L'ABBÉ CARRON.

Cruciate, torquete, damnate, atterite nos......
Plures efficimur, quoties metimur à vobis:
semen est sanguis christianorum.

TERTULLIEN. *Apologétique*, ch. v.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez ADR. LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de S. Em. Mgr. le Cardinal Archevêque de Paris, quai des Augustins, nº. 35.

1820.

PLAN

DE CET OUVRAGE.

DEPUIS le berceau de l'Eglise jusqu'à nous, le sang des chrétiens a coulé, soit sur les échafauds, de la main des idolâtres, soit dans des assauts particuliers, de la main des impies. Jaloux de ménager la foiblesse des peuples, et d'animer leur foi chancelante, le Tout-Puissant a voulu leur procurer, dans tous les temps, dans tous les lieux, des témoins vivans, afin que ceux que l'éloignement des faits rendoit moins sensibles à la force de la vérité, devinssent plus dociles à la vue de ses prodiges. *Ut humana fragilitas, quæ prædicationis dominicæ aditu longiore vix credit, vel præsenti oculorum testimo-*

nio, martyrio crederet beatorum (1). Quel heureux présage, ou plutôt quel gage assuré de la perpétuité de la foi parmi ses enfans fidèles! mais aussi quel affreux sujet de condamnation pour les autres, qui ne seroient pas touchés de moyens si propres à les conduire et à les affermir dans les sentiers de la vertu! S'il n'est rien de frappant comme la mort violente des disciples du Christ, et qui ne l'ont bravée que pour avoir généreusement refusé d'abandonner cette religion sainte, le chef-d'œuvre de son amour envers nous, il n'est rien de plus instructif et de plus éloquent que l'exposé de leur vie, et que les actes de leur martyre, pour nous fortifier et nous encourager, dans un temps où notre croyance est en butte aux atta-

---

(1) *Sermo S. Maximi, episc.*

ques les plus vives de la part du monde et de l'enfer. En célébrant la constance des vainqueurs, nous apprenons à l'imiter, dit saint Augustin. *Ut imitari non pigeat, quod celebrare delectat* (1). Le souvenir de la bravoure de ces magnanimes athlètes, excite, ainsi que le remarque saint Basile-le-Grand, les ames généreuses à suivre leur exemple. *Sic et nos martyrum virtutes commemorantes..... eos qui sunt animo aliquantulùm generoso..... facilè ad imitandum accendemus* (2). De là cette attention constante des premiers pasteurs à publier les actes des confesseurs de la foi, de là cet empressement des églises de Vienne et de Lyon à écrire la relation du martyre de saint Potin et des

(1) *Sermo* XLVII, *de sanctis. Antiq. editio.*

(2) *Hom.* XX, *in XL mart.*

heureux compagnons de sa victoire. Selon saint Augustin, l'église d'Afrique recueilloit avec grand soin les actes de ses martyrs, et le troisième concile de Carthage veut qu'on les lise au jour de leur anniversaire, quoique d'ailleurs il ordonne de ne lire que les seuls livres canoniques. *Liceat etiam legi passiones martyrum cum anniversarii... dies eorum celebrantur* (1).

Pourquoi l'ineffable épouse du Sauveur des hommes conserva-t-elle toujours une mémoire si tendre des victimes immolées par le fer de l'impie? Les fidèles bénissoient leurs peines, et souhaitoient d'y avoir part. Ils baisoient leurs chaînes, nous dit le judicieux Fleury, ils pansoient leurs plaies, leur apportoient des lits, des

---

(1) *Canon* XLVII.

habits, des rafraîchissemens, et regardoient comme des églises ces cachots consacrés par la présence des saints. Lorsqu'après avoir surmonté les tourmens, ou par des miracles, ou par leurs forces naturelles, ils périssoient glorieusement, les témoins de leurs derniers combats recueilloient, avec des linges ou des éponges, le sang qui avoit coulé de leurs plaies, et le conservoient dans des fioles qu'ils mettoient au milieu des sépulcres. Mais n'avons-nous pas admiré, de nos jours mêmes, les dignes héritiers du courage de ces anciens disciples du christianisme? Leur sublime dévouement, leur zèle comme surnaturel, leur admirable confession, leurs luttes et leurs couronnes, tout est comme sorti de leurs tombeaux, et la primitive Église a semblé ressuscitée parmi nous. Frères bien-aimés, nous avons humblement salué ces hommes dont le monde n'étoit pas di-

gne : les uns, errant dans les déserts, au milieu des rochers, ayant à peine de quoi se couvrir, réduits à une extrême misère, quand ils ne cessoient de s'occuper de la visite et des besoins de leurs troupeaux; les autres, chargés d'injures et de coups, traînés dans les cachots, accablés de chaînes. *Ludibria et verbera experti, insuper et carceres* (1). Leur foi les a fait triompher des tyrans, opérer la justice, obtenir l'immortelle récompense; leur constance a fermé la bouche de leurs accusateurs, qui, comme des lions rugissans, cherchoient à les dévorer. *Obturaverunt ora leonum* (2). Demeurer vainqueurs dans un combat où celui qui périt remporte tout l'avantage : *In occisione gladii*

(1) Hebr. xi.

(2) *Ibid.*

mortui sunt (1); quel spectacle éloquent! En est-il de plus propre à nous atterrer sous le poids de l'admiration? En est-il de plus capable de dissiper nos doutes, de nous enraciner dans la sainte foi de nos pères, de nous rendre les heureux successeurs de leurs inépuisables travaux? Oracles des prophètes, témoignages des apôtres, blessures des martyrs, agonie de ces nobles athlètes, quel ensemble de preuves authentiques de la religion que nous professons! C'est bien ici l'occasion de dire, après l'illustre Ambroise : Mes frères, révérons notre foi dans la gloire de nos saints martyrs. *Veneremur ergo in sanctorum martyrum gloriâ fidem nostram* (2).

---

(1) Hebr. XI.

(2) *S. Ambros. Serm. de SS. Nazario et Celso.*

Mais qu'osé-je donc entreprendre! et le désir de rendre hommage au plus beau triomphe de la foi pourra-t-il me justifier aux yeux de mes contemporains? Eh! pourquoi donc me condamneroient-ils? Je ne me propose point de retracer, par un tableau rapide, les affreux excès, les héroïques vertus, les sacrifices inouis que vient de produire la révolution françoise, dans tous les rangs et dans toutes les conditions de la société. Je ne citerai point le langage que tenoient, depuis cinquante ans, nos aveugles sophistes. Je ne rappellerai point la guerre déclarée, depuis surtout la moitié du règne de Louis XV, aux prêtres du Dieu vivant, dans la contrée de l'Europe naguères la plus renommée par son attachement aux vrais principes, et par sa fidélité aux pratiques du christianisme. Je ne dirai point en longs détails, que dès 1790 on exerça

des violences contre les ministres sacrés dans le midi de la France; que, le 24 mai 1792, un décret prononça la déportation de ceux qui préféroient l'exil et la mort à la prestation d'un serment criminel; que le 10 août suivant fut le prélude de scènes sanglantes; que, le 2 septembre, trois pontifes et près de trois cents prêtres périrent, à l'Abbaye de Saint-Germain, aux Carmes, à Saint-Firmin, à la Force. Je n'observerai pas que les détails épouvantables de leur mort faisoient demander si nous étions transportés chez des cannibales. Je ne raconterai pas les cruautés horribles que l'on exerça sur ces saintes victimes, à Reims surtout, à Meaux, à Châlons, à Rennes et à Lyon; que les villes et les campagnes se disputoient l'exécrable gloire d'immoler à leur fureur les disciples du divin Agneau; que la convention légitimoit, par sa législation dé-

testable, cette multitude toujours croissante d'atrocités. Cependant, pour remplir la tâche d'un historien fidèle, ne faudra-t-il pas du moins représenter ces justes arrêtés de toutes parts, traînés de ville en ville, garrottés ainsi que d'insignes scélérats, gémissant dans des prisons étroites, ou dans de sombres cachots, ou sur de misérables chaloupes? Ne me faudra-t-il point signaler ces hommes de Dieu, privés de nourriture, des vêtemens les plus indispensables, qui virent naître, de l'infection, du manque de tout, et spécialement de la privation d'air, une épidémie dont les effets, dans peu de temps, firent périr le plus grand nombre? Cependant, que ne donnerions-nous pas pour arracher de notre histoire ces feuillets teints de sang, consacrés au souvenir des noyades de Nantes, de l'abominable décret du 21 avril, qui livre aux bour-

reaux les prêtres cachés et leurs charitables hôtes, et qui traîne ensuite tant d'innocens à l'échafaud; de celui du 25 octobre 1795, qui ordonne l'emprisonnement ou la déportation de tous ceux qui restent encore debout parmi les condamnés. Je ne m'arrêterai point à peindre la haine du directoire, haine la plus active contre les prêtres, haine qui désole et fait désoler partout leur patience. Je ne pourrois nommer aussi tous ces ministres sacrés qui, n'étant point encore tombés sous la hache révolutionnaire, se trouvoient rassemblés de toutes les parties de la France, embarqués pour Cayenne, relégués dans les déserts de la Guiane, où la plus grande partie succomba des excès de la misère et de l'insalubrité de l'air. On l'a dit avec tant de raison! la convention tuoit, le directoire faisoit mourir lentement ses victimes. Contemplez-les entassées à l'île

de Rhé; voyez les routes couvertes de ces honorables proscrits, traînés dans des charrettes, sans égard pour leur âge et leurs infirmités. Les Pays-Bas, la Suisse, le Piémont, l'Italie, participent aux affreux effets de la révolution. Que ne nous enseignent point et les fers et la mort de Pie VI, et les longues souffrances et la dure captivité de son vertueux successeur!

Oui, depuis vingt-cinq ans, l'impiété nous présente des millions de généreux persécutés : mais consolons-nous, disciples du Dieu sauveur; l'insensée n'a pu jamais abattre, et, jusqu'à la consommation des siècles, elle n'ébranlera pas même cette immortelle colonne que soutient la main du Tout-Puissant. Rassurons-nous donc : malgré ses longs efforts et sa fureur infernale, l'incrédulité ne pourra, jusqu'à la fin du monde, ni arracher de

ses fondemens, ni soulever même légèrement cette pierre qu'a posée l'Architecte éternel. Cependant, peuple françois, la mémoire de tant de scènes tragiques ne conservera point, ne ranimera point en nous le plus léger ressentiment contre ceux qui s'en montrèrent ou les auteurs ou les acteurs principaux. Hommes prodigieusement aveuglés par vos passions effrénées, nous avons beau descendre dans le fond de nos ames, nous avons beau les interroger, les sonder, nous n'y trouvons pour vous que de l'amour. Ah! toujours, chers compatriotes, vous fûtes et vous continuerez d'être les objets de nos plus vives affections. Le chrétien, dit Tertullien, peut sans doute compter des ennemis, mais lui du moins ne sauroit être l'ennemi de personne: *Christianus nullius est hostis.* Jamais il ne sera permis au disciple du Christ de

donner à la haine entrée dans son cœur: *Nec ullo christiano odisse quemquam permittitur.* Les livres saints, il est vrai, nous racontent que les méchans se sont corrompus, qu'ils sont devenus abominables dans leurs sentimens et dans leurs pensées (1). Rompons les liens qui nous attachent au souverain Seigneur, se sont-ils écriés dans le complot de leur malice, liguons-nous contre sa religion et contre son Christ (2). Il n'y a point de Dieu (3), ou s'il existe, ses regards ne s'arrêtent point sur les actions des hommes (4). Contentons-nous de verser des larmes de sang sur ces infortunés; mais répétons après le Sage: Malheur aux nations qui

---

(1) Ps. LII.

(2) Ps. II.

(3) Ps. LII.

(4) Ps. V et XCIII.

se laissent séduire par les impies; elles seront bientôt ébranlées jusque dans les fondemens. Dieu couvre de ténèbres les yeux de ceux qui les gouvernent (1); il aveugle leurs conseils, il frappe les magistrats d'étourdissement, il fait tomber les princes dans le mépris; il dépouille les monarques des symboles de leur pouvoir, et il les précipite du trône dans les fers; il les fait chanceler comme des personnes ivres (2). Une calamité sans bornes fond tôt ou tard sur les impies (3).

Puissent-elles conspirer heureusement contre le retour de ces longs et cruels fléaux, puissent-elles ramener dans notre bien-aimée patrie le goût des bonnes

---

(1) Job, cap. IX.

(2) Job, cap. XII.

(3) Job, cap. XXII.

mœurs et l'amour de la religion, ces édifiantes Annales que nous publions aujourd'hui! Nous l'avons déjà dit, bien loin de faire haïr personne, elles sont plutôt destinées à répandre le précieux souvenir de la vertu, l'amour du christianisme dans tous les cœurs. A Dieu ne plaise encore que nous ayons jamais la funeste intention de présenter au ressentiment, à la vengeance publique, les lieux où se sont commis les crimes les plus affreux; leurs auteurs n'appartenoient pas plus aux théâtres de tous leurs excès, que les hommes nommés *Marseillois*, au berceau de la révolution, n'appartenoient à la Provence. Considérons les principaux acteurs de tant de scènes si flétrissantes pour la nature humaine, comme des hommes sans parens, sans patrie, sortis la plupart des prisons et des bagnes, dont la révolution leur avoit ouvert les portes; comme des

hommes qui, selon le langage énergique d'un de nos éloquens écrivains, étoient, entre les mains des chefs révolutionnaires, une milice toujours prête pour échauffer la multitude, et pour commettre un nouveau forfait.

Nous eûmes d'abord l'intention de diviser nos Mémoires en deux parties. Jaloux de connoître, pour mieux les admirer, ces confesseurs de la foi, l'honneur éternel de l'Eglise gallicane, nous puisâmes, d'une extrémité de la France à l'autre, dans des sources authentiques, et compulsâmes les archives des tribunaux criminels. Mais nos recherches nous ont procuré trop de notices intéressantes sur un grand nombre de prêtres immolés dans le cours de la révolution, pour que nous ayons pu poursuivre ce premier plan. L'exposé, quelquefois étendu, le plus souvent assez court, de leur vie,

de leur mort, fait l'objet de la plus considérable partie de nos travaux. La seconde, que nous ne pouvons aujourd'hui que proposer à nos souscripteurs, auroit pour objet les derniers momens et la fin mémorable d'autres ministres sacrés, sur lesquels nous n'avons pu obtenir de plus amples renseignemens; encore, un mot échappé de leurs lèvres mourantes, suffiroit-il souvent pour nous fournir le texte d'une instruction frappante; cette seconde partie, où la sécheresse d'une longue nomenclature seroit compensée par des détails édifians sur des victimes que dévorèrent les sables brûlans de la Guiane, sur d'autres qui périrent dans nos prisons, sur plusieurs dont le dernier soupir fut précédé d'un trait de courage héroïque, sur différens diocèses de France qui se recommandent d'une manière spéciale à nos hommages, forme-

roit deux volumes de la même étendue que *les Mémoires sur les confesseurs de la foi;* ce nouveau tableau contiendroit le nécrologe le moins incomplet qu'il nous a été possible de le dresser, des membres de notre clergé que la révolution moissonna. Quoi qu'il en soit de ces divers avantages, nous ne publierons ce second travail qu'après en avoir reçu l'invitation d'un grand nombre de nos lecteurs.

En terminant cet exposé de longs efforts pour satisfaire à l'attente de nos compatriotes, nous dirons à tous : Chaque fois qu'il nous sera possible de dérober les noms des auteurs de nos désastres, nous les passerons sous silence; notre affection pour eux ne sauroit un instant se démentir. Nous ajouterons à ceux que nous voudrions enflammer de zèle pour les vertus, ces belles paroles de saint Au-

gustin : *Celebratio solemnitatis martyrum, imitatio debet esse virtutum* (1). Pour les autres qu'alarmeroit la perspective des souffrances auxquelles les bons chrétiens sont exposés, nous répéterons après saint Léon : *Nemo de Christi cruce, per quam mundus redemptus est, erubescat : nec ideò quisquam, aut pati pro justitiâ timeat, aut promissorum retributione diffidat, quia per laborem ad requiem, per mortem transitur ad vitam* (2). Un écrivain célèbre vient de nous parler des Vendéens avec le respect et l'admiration qu'ils inspirent, et termine ainsi son tableau si touchant : « Les noms immor-
» tels des Charrette, des Cathelineau, des
» Laroche-Jacquelin, des Bonchamp,

---

(1) *Serm. cccxi, in natali Cypriani martyris.*

(2) *Serm. de transfig.* Cap. viii.

» des Stofflet, des Lescure, des d'Elbée ;
» des Suzannet et de tant d'autres, n'a-
» voient pas besoin de nos éloges ; mais
» du moins nous les aurons marqués dans
» cet écrit, comme le sculpteur inconnu
» qui grava les noms des compagnons
» de Léonidas sur la colonne funèbre
» aux Thermopyles ». Pourquoi le dernier des lévites du Seigneur, l'obscur, mais fidèle historien du clergé françois, de ses luttes, de ses combats, de ses triomphes pendant près de trente ans de révolution, n'auroit-il pas aussi le droit de dire : Honneur de ma patrie, la gloire de vos contemporains et l'admiration de la postérité, vous, Jean-Marie Dulau, François-Joseph et Pierre-Louis de la Rochefoucauld, Jean-Arnaud de Castellane, Urbain-René de Hercé, Letonnelier de Breteuil, cardinal de la Rochefoucauld, Duplessis-d'Argentré, modèles de

nos pontifes, vous encore, troupe innombrable de prêtres, exemples du sanctuaire! Non, les uns et les autres, vous n'aviez aucun besoin de nos éloges; mais nous avions, nous, un besoin pressant de consigner vos noms immortels dans cette antique galerie des héros de la foi. Commencée par les Polycarpe, les Cyprien, les Justin, elle ne se terminera que par ces derniers athlètes qui couronneront, à la fin du monde, le chœur des amis et des défenseurs de la foi.

Vénérable Bède, prosterné à tes pieds, et y réclamant ton esprit, j'ose adresser à tous mes lecteurs indistinctement la prière que tu faisois aux tiens en leur présentant ton *Histoire ecclésiastique d'Angleterre:* « Je supplie humblement tous ceux de no- » tre nation qui liront ou qui entendront » lire cette histoire, de vouloir bien m'ac- » corder quelque part dans leurs priè-

» res; c'est la récompense que je leur de-
» mande de mes travaux, s'ils me sa-
» vent quelque gré d'avoir recueilli avec
» soin ce qui s'étoit passé de plus mémo-
» rable dans chacune de nos provinces,
» et ce que j'ai jugé devoir intéresser da-
» vantage ceux qui en sont les habi-
» tans (1) ».

---

(1) *Bede. Ad lectorem init. histor.*

LES CONFESSEURS DE LA FOI.

MARTIN RAYNARD, archidiacre, vicaire général de Senez et supérieur du séminaire, immolé en haine de la foi, et précipité dans la rivière du Var, le 6 juin 1792.

NÉ dans la ville de Senez, le 15 juillet 1715, élevé au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, et promu au sacerdoce en 1739, M. Martin RAYNARD fut placé par Mgr. de Vocance, son évêque, au Villao, succursale de Colmar; il y servit l'église comme vicaire pendant l'espace de huit ans, et sa mémoire y est constamment honorée des bénédictions publiques : pourvu ensuite de la cure de Senez, il remplit les fonctions pastorales avec un zele plein de sagesse et de lumières, jusqu'à la fin de 1764 : à cette époque, Mgr. d'Amar, évêque de Senez, le nomma chanoine de sa cathédrale. Depuis trois ans il étoit vicaire général du diocèse, et continua de l'être sous l'autorité de six prélats qui

se succédèrent; et toutes les fois que le siége demeura vacant, le chapitre lui conféra les mêmes titres. En 1748, Mgr. de Vocance, qu'il accompagna dans plusieurs missions, l'avoit chargé de donner des leçons de théologie aux élèves de son séminaire; et, devenu supérieur de la maison, il l'a gouvernée jusqu'à la fin de 1790. Le célèbre Mgr. de Beauvais lui avoit présenté l'archidiaconé, devenu vacant par le décès de son frère.

Plein de l'esprit apostolique, l'homme de bien avoit prêché le carême dans un grand nombre de paroisses du diocèse, frappées de l'efficacité de ses paroles, et touchées de l'onction de la grâce qui animoit tous ses discours. Sa tendre sollicitude pour le salut des ames ne le laissoit point indifférent aux besoins corporels de ses frères; il leur prodiguoit plutôt tous les secours d'une charité active et généreuse: aucun indigent n'abordoit en vain l'ami, le père des pauvres. Avec une fortune médiocre, sa charité avoit toujours paru inépuisable; ses aumônes étoient continuelles. Dans les dernières années de son saint ministère, il dirigeoit la communauté des religieuses Visitandines de Castellane. Ces pieuses filles,

qu'une douce vénération attachoit à sa personne, regardoient le moment où il paroissoit parmi elles, comme un jour de fête et d'allégresse : ses soins furent bénis du ciel, et produisirent des fruits abondans de grâce et de salut.

Le juste, en mourant, goûta l'ineffable consolation de laisser, dans un diocèse presque entièrement frappé d'aveuglement, comme une colonne de foi, comme un mur inaccessible aux assauts de l'esprit de l'erreur, dans une maison sans tache, où toutes les vertus florissoient, où le zèle le plus pur, la charité la plus vive, une force vraiment héroïque, la fidélité avec une soumission parfaite aux lois de la religion et de l'Eglise, se concilioient encore le respect et l'estime de ceux qui la persécutoient.

C'est surtout au premier pasteur qu'il appartient de signaler à la vénération et à la reconnoissance publique, ses meilleurs coopérateurs dans le service des ames. Écoutons le juge le plus digne de prononcer dans un pareil sujet, Mgr. de Bonneval, cet illustre confesseur, dernier évêque de Senez. Voici comme il s'énonce dans une lettre qu'il adressoit à un

de ses amis, vicaire général du diocèse de Marseille :

« M. Raynard, archidiacre de Senez, avoit
» servi gratuitement l'Eglise depuis plus de
» cinquante ans, en qualité de curé, de vi-
» caire général, de professeur de théologie et
» de supérieur du séminaire. Tous les évêques,
» dont je suis le sixième, l'avoient honoré de
» la plus intime confiance. Il la méritoit par
» une piété douce, une charité sans bornes,
» une science éclairée, une grande prudence
» dans les affaires, une indulgence aimable
» dans le gouvernement, et par un travail in-
» fatigable. Il regardoit tous les prêtres du
» diocèse comme ses enfans, et les aimoit
» avec une tendresse égale; ils trouvoient tou-
» jours en lui, dans leurs doutes, un dépo-
» sitaire de la doctrine, et, dans leurs défauts
» et dans leurs peines, un cœur compatis-
» sant et une main auxiliaire. Il n'y en avoit
» aucun qui ne lui dût son éducation ecclé-
» siastique, son état et son avancement, et
» qui ne se fût mieux conduit dans ces jours
» de calamité, s'il avoit consulté ce patriar-
» che des vrais croyans, comme toutes les rè-
» gles le prescrivoient. Le dirai-je, aucun

» prévaricateur à qui je ne pusse redeman-
» der mon ami. Qu'il est à craindre que son
» sang répandu et foulé aux pieds, ne crie
» comme celui d'Abel! Ah! plutôt espérons
» qu'il parlera enfin à nos frères qui sont dans
» l'erreur, pour le triomphe de la foi, rete-
» nue depuis si long-temps captive. *Et per*
» *illam defunctus adhuc loquitur* ».

Depuis le commencement de nos troubles politiques, M. Raynard aspiroit à la gloire de mourir pour la défense de la foi. D'avance, il avoit prédit les combats et les afflictions que l'Église de Jésus-Christ devoit éprouver. Les saintes Écritures, les conciles, les Pères qui furent l'objet de ses études, pendant sa longue et honorable carrière, lui firent aisément découvrir l'erreur et le poison cachés sous une apparence de réforme présentée par d'hypocrites novateurs, comme un appât à l'ignorance et à la crédulité des peuples. La suppression du chapitre, dont il étoit l'ornement et l'exemple, l'accabla de douleur; mais le décret du 27 novembre 1790, sur le fatal serment, voilà quelle fut la plus grande épreuve de son ame sensible et religieuse. Portant dans son cœur, je dirois volontiers au fond

de ses entrailles, la religion du Christ, les bienfaits de la foi pour les hommes, les outrages inouis des hommes envers la foi, ce saint vieillard n'avoit pas, ne nourrissoit pas d'autre pensée; telle étoit l'étendue de sa douleur, qu'il ne prenoit, pour ainsi dire, ni aliment ni repos. Souvent il répétoit : « Moi, plutôt » mourir que de jurer! Que je m'estimerois » heureux, si je pouvois donner ma vie pour » la défense de la foi »! C'étoit en versant des larmes amères, que, prosterné devant son divin Maître, il ne cessoit de lui demander la force de professer jusqu'à la mort la religion catholique, apostolique et romaine. Il aimoit à réciter le Symbole, pour s'animer à persévérer dans l'amour et dans la pratique des vérités du salut. S'il prenoit quelques heures de sommeil, il en avoit auparavant consacré un grand nombre à méditer et à gémir aux pieds du crucifix, sur les malheurs de l'Eglise.

L'arrestation et l'incarcération de son évêque, au commencement de nos fatales dissensions, furent, pour le cœur de l'abbé Raynard, un coup accablant : il aimoit le vénérable pontife avec la tendresse d'un père, en

même temps qu'il lui témoignoit la soumission d'un fils ; il eût donné sa vie pour adoucir ses peines, et pour répandre des consolations sur ses souffrances : de là cette tristesse profonde que son éloignement et son exil laissoient dans le fond de son ame ; et il ne pouvoit la calmer un peu que par l'espérance de voir un jour le bon pasteur rendu à son siége et à son troupeau. Obligé de passer par Rouane, en fuyant de la ville de Senez, il ressentit un frémissement d'horreur à son arrivée dans ce village, où son vénérable évêque avoit été si indignement outragé et arrêté comme un malfaiteur public : après huit heures de marche à travers les montagnes, il ne put consentir à prendre du repos, considérant ces lieux comme maudits du ciel, et coupables d'un grand attentat contre le juste persécuté.

Que de larmes, de gémissemens, de soupirs lui coûtoit la nouvelle de la défection d'un prêtre du diocèse ! mais surtout de quelle consternation ne fut-il point frappé, lorsqu'il apprit l'apostasie de M. Blanc, second directeur du séminaire ! Cet ecclésiastique, qui, dès son enfance, avoit reçu de sa part les preuves les plus sensibles d'une bonté remplie

d'affection, trahit dans un moment, avec la plus noire et la plus odieuse ingratitude, son Dieu, son évêque et son ami. Environné de tant d'objets désolans, il se vit forcé d'abandonner un pays de proscription, trop indigne de lui, et de s'éloigner de ces pasteurs mercenaires qui, après avoir dévié de la route du salut, précipitèrent dans l'abîme le troupeau qu'ils avoient perverti. Toujours plus pénétrée des vérités de la foi, l'ame si sensible de cet homme de douleur, frémissoit à la vue des excès commis dans le lieu saint : hélas! il se trouvoit réduit à former et à renouveler des vœux inutiles.

Il se vit, ainsi que M. Michel, chanoine et vicaire général de Senez, et M. Laugier, doyen de la cathédrale de la même ville, ses vertueux confrères et ses amis, persécuté, menacé même de perdre la vie, pour avoir refusé de prêter le serment *à la constitution* dite *civile du clergé* : résolus de s'expatrier, afin de se soustraire à la persécution, tous trois partirent de Senez le 4 juin 1792. Le nouveau Tobie s'éloignoit au milieu des pleurs de tous les fidèles et des embrassemens de six neveux orphelins, près desquels il remplaçoit

depuis quinze ans les auteurs de leurs jours. Plusieurs prêtres des environs, qui, retirés paisiblement dans leurs familles, ne désiroient que d'y demeurer dans l'oubli des hommes, en avoient été depuis peu chassés et exilés sans pitié. L'abbé Raynard et ses deux confrères, pour échapper à d'indignes violences, obéissoient à la même loi, *de jurer ou de fuir;* mais, pour l'un d'entre eux, ce devoit être : *ou jurer ou mourir.*

Dès le commencement du voyage, on eût dit qu'il avoit un secret pressentiment de sa fin prochaine : lorsqu'on s'arrêtoit, il se retiroit à l'écart, et, fléchissant les genoux dans un recueillement profond, il prioit le Dieu de force et de vertu : remontoit-t-il à cheval, il renouveloit les actes de sa dévotion envers Marie, par la récitation du rosaire. Arrivés au pont de Guédan, et fouillés par les douaniers, ils furent témoins de la visite de leurs effets; le bon vieillard, pendant cette visite, s'étoit retiré au-delà du pont; ses amis l'y trouvèrent dans la conversation avec le divin Maître. Telle étoit la ferveur de ses désirs, qu'il sembloit toujours soupirer après l'instant de son sacrifice. Dans une sainte impa-

tience de terminer l'office divin, il invitoit ses compagnons d'infortune à s'unir à lui, lorsqu'ils se virent investis d'une troupe de brigands qui devoient être leurs bourreaux. Les pieux voyageurs étoient arrivés le 6 juin à Sausses, village voisin d'Entrevaux, au diocèse de Glandève, à une lieue de la frontière du comté de Nice, dans les Etats du roi de Sardaigne, où ils avoient dessein de se rendre : arrêtés par ordre de la municipalité du lieu, qui requit l'aide de la milice du village, ils présentèrent leurs passe-ports, qui furent examinés et trouvés conformes à la loi; mais ces hommes effrénés n'y eurent aucun égard.

Chargés d'injures et de menaces, les prisonniers de Jésus-Christ furent laissés pendant plus de deux heures sur la place, au milieu des cris et des outrages du peuple, exposés aux ardeurs du soleil, étendus sur le pavé, oppressés de la soif, demandant un verre d'eau qui leur fut inhumainement refusé. Après que la troupe infernale se fut rassasiée de ce spectacle lamentable, on entraîna les trois confesseurs à Entrevaux, comme des hommes sans aveu, ou plutôt comme d'infâmes assassins : ils approchoient de cette ville, quand on répan-

dit la nouvelle que des prêtres qui s'émigroient avoient été arrêtés à Sausses; qu'ils alloient arriver. Aussitôt un nombre considérable de soldats du bataillon des Bouches-du-Rhône, qui y étoient en garnison, accourant avec fureur au-devant des voyageurs, dans un instant ceux-ci se virent investis de cette soldatesque, qui vomit contre eux mille injures et mille imprécations, en les frappant continuellement à coups de plat de sabre ou de bâton, sans que les disciples du Sauveur laissassent échapper la moindre plainte. Le saint archidiacre serrant affectueusement la main d'un officier municipal de Sausses, lui répétoit avec douceur : « Mon » ami, vous reconnoîtrez un jour les mauvais » traitemens que vous nous faites éprouver ». Il s'adressa aux habitans de Sausses avec la même cordialité, leur disant : « Mes amis, je » vous pardonne le mal que vous m'avez fait » et celui dont vous êtes la cause ». Pour toute réponse, les barbares redoubloient leurs coups sur sa tête et sur tout son corps ; sa patience, sa résignation, son silence, irritèrent encore plus ces barbares; ils s'aperçurent que ses forces l'abandonnoient, et le précipitèrent, avec son cheval, dans la rivière du Var, voisine du che-

min, mais d'une hauteur effrayante. Ici les témoignages varient sur la cause immédiate de cette épouvantable chute. Les uns disent que les soldats, par un mouvement de rage, poussèrent l'animal; les autres racontent que le coursier, effrayé des cris et des coups qui frappoient à la fois et le cavalier et sa monture, broncha, et ainsi se précipita de lui-même. Quoi qu'il en soit, le cheval traîna son conducteur l'espace de cinquante pas dans l'eau.

Parmi les soldats, les uns sembloient se réjouir d'un tel spectacle, les autres descendirent, avec des habitans de Sausses, pour le retirer des flots; il étoit couvert de blessures, avoit une jambe cassée, plusieurs membres comme disloqués; il respiroit encore, et, revenu à terre, il se frappa trois fois la poitrine. On plaça la victime sur le cheval, en travers, comme on le fait, disons-le pour être un narrateur fidèle, à un sac de blé. On ajoute que ses dernières paroles furent celles-ci : *Je vous pardonne tout le mal que vous me faites*. Apôtre si généreux, sans doute qu'il avoit besoin de pardonner encore; car ces barbares recommencèrent à le frapper du sabre et du bâton, comme on le conduisoit dans la ville; là, dit-

on, un de ces hommes de sang eut la cruauté de lui décharger un nouveau coup de bâton, et il rendit alors le dernier soupir, ayant les yeux fixés au ciel, le 6 de juin, vers les sept heures du soir. Deux crucifix trouvés sur sa personne, une image du sacré cœur de Jésus, une autre du sacré cœur de Marie, cousus dans ses habits, attestèrent qu'il avoit prié pour ses bourreaux.

Le corps ensanglanté du saint vieillard fut porté sur la place publique, et de là dans une chapelle, où, exposé sans aucun vêtement pendant vingt-quatre heures, il ne cessa d'y être l'objet d'outrages qui font frémir la nature : ces démons enragés profanèrent les lèvres du confesseur de la foi, en y plaçant une pipe, et en disant au cadavre : Fume en faveur de la constitution. Hommes sans entrailles, ah ! que la voix de son sang n'aille pas s'élever, n'aille pas tonner contre vous jusqu'à la fin des siècles. Un peu de terre jetée sur ce corps vénérable, moins par compassion que par lassitude du crime, fut le terme de cette fête de cannibales, la plupart étrangers autant qu'odieux à la ville d'Entrevaux. Telle a été la fin de ce serviteur fidèle, digne de la palme du martyre,

par la vivacité de sa foi et la grandeur de ses souffrances. Telle a été sa mort aussi sainte devant Dieu, que glorieuse devant les hommes : telle a été la récompense de soixante-dix ans de fatigues et d'édifians exercices. Daigne le Seigneur bénir ce récit simple, mais exact, et que ce même récit édifie et console nos frères catholiques, attère et convertisse nos persécuteurs, ramène nos frères égarés au sein de l'Eglise : qu'il serve encore au triomphe de cette religion sainte et sublime qui n'est jamais plus merveilleuse qu'alors que, privée des secours humains, elle s'appuie tout entière sur son divin auteur, dont les promesses sont aussi infaillibles, que les pensées des hommes sont vaines et leurs succès passagers.

Oublierions-nous ici les deux compagnons d'infortunes et de souffrances du vénérable archidiacre, MM. Michel et Laugier? Tous deux ont partagé ses combats, et l'un d'eux a sans doute partagé ostensiblement son triomphe. On leur fit traverser la ville, en continuant de vomir contre eux mille imprécations, mille blasphêmes, et ne cessant de les frapper de coups de plat de sabre et de bâton. Entre ces innombrables outrages, M. Michel reçut la

pointe d'une arme à la glande jugulaire gauche, et ce confesseur de Jésus-Christ a conservé la cicatrice le reste de sa vie. M. Laugier fut frappé de tant de coups de plat de sabre sur les épaules, qu'en noircissant elles enflèrent d'une manière prodigieuse ; à différentes reprises on employa pendant plusieurs jours des compresses d'eau-de-vie pour cicatriser les plaies ; il tomba deux fois en défaillance, et ce ne fut qu'après des soins prolongés qu'il fut rappelé à la vie. Depuis cette désastreuse époque, le moral, dans ce juste, fut très-attaqué : on attribue sa mort subite aux affreux traitemens qu'il avoit essuyés. Le 17 janvier 1793, attaqué dans la rue, vers les huit heures du soir, d'un accident au cerveau, il n'eut, avant d'expirer, que le temps de désigner le siége de son mal, et de recevoir le sacrement des malades.

Dans le trajet que les soldats firent parcourir aux victimes, jusqu'à la maison commune d'Entrevaux, ceux qui avoient accompagné les confesseurs se virent à leur tour cruellement maltraités : on mit une sentinelle à la porte de l'appartement où on les recueillit, et cette porte alloit être forcée par des patriotes qui vouloient assassiner ces trop malheu-

reux voyageurs : l'infernal projet eût été mis à exécution, si, par une fausse alarme donnée à propos, on n'eût réussi à disperser cet attroupement forcené. La nuit fut tranquille, et les étrangers, traités avec une généreuse humanité par les habitans d'Entrevaux, furent constamment surveillés pour leur sûreté personnelle, jusqu'au moment où un militaire plein de sentimens humains, et que l'on croit être le général Chartier, vint les prendre à la maison commune, les accompagna pendant quelques heures, et les remit ensuite à une brigade de gendarmerie : elle les escorta jusqu'à Senez, pour les dérober à des hommes furibonds dont la rage s'accroissoit de moment en moment ; mais elle étoit surtout dirigée contre les prêtres, qu'ils disoient hautement vouloir mettre en pièces.

Nous avons déjà entendu Mgr. de Bonneval rendre un éclatant témoignage au long ministère de son pieux et savant archidiacre : contemplons-le maintenant répandant des larmes sur la tombe de ce saint ami ; son langage est pour nous un bienheureux augure de l'éternelle félicité de celui qu'il regrette avec tant d'amertume. La lettre que nous avons citée, et que

Mgr. de Bonneval écrivoit de Nice, le 18 juin 1792, présente encore de touchans détails, et que nous nous faisons un devoir sacré de consigner ici.

« L'intérêt que vous prenez à mes peines » sans cesse renaissantes, mon cher abbé, » exige de moi quelques détails dictés par la re- » connoissance; je laisserai parler l'événement » tout seul. Quel trait de lumière pour une » ame droite et une bonne conscience! Je » n'examine pas si les réflexions seroient dan- » gereuses; elles sont inutiles : je ne veux que » m'affliger dans le sein d'un ami : ces doux » épanchemens du cœur ne sauroient être blâ- » més par la nouvelle loi; je serois coupable » moi-même de le penser : je signe donc ma » lettre en tout honneur, et je fais des vœux » pour qu'elle soit ouverte et connue.

» Ne craignez-vous point, écrivois-je, il n'y » a pas long-temps, au directeur en second de » mon séminaire, entraîné au fatal serment, » et tombé le jour de l'Ascension, aujourd'hui » vicaire constitutionnel à Senez; ne craignez- » vous point que votre honteuse défection ne » précipite notre ami commun (M. l'abbé Ray- » nard) dans le tombeau? J'ai donc prévu que

» ce digne ministre, ce généreux soldat de Jé-
» sus-Christ, combattroit jusqu'à la mort,
» et arroseroit de son sang cette croix qu'il
» avoit plantée à la sueur de son front. C'est
» effectivement de ce jour-là que mon vénéra-
» ble archidiacre se détermina, comme le saint
» homme Tobie, à fuir la plus atroce des per-
» sécutions faites au nom chrétien ».

Le pontife détaille ensuite le départ, l'arres-tation, les souffrances et la mort de l'homme de bien; puis, il continue dans ces termes : « Telle a été la fin de mon premier coopéra-
» teur, que j'appellerai bien plutôt mon père;
» il avoit été mon collègue et mon égal pen-
» dant douze ans, et avoit toujours désiré de
» me voir son supérieur. S'il est vrai que la
» cause et non la peine fait le martyr, je l'in-
» voque aujourd'hui comme mon ange tuté-
» laire, et je regarde sa mort aussi sainte de-
» vant Dieu, que glorieuse devant les hom-
» mes ».

Après un éloge parfait du juste qui n'est plus, éloge que nous avons cité plus haut, le vertueux pontife ajoute : « Que vous dirai-je
» des deux autres infortunées victimes, muti-
» lées, traînées, incarcérées, meurtries de

» coups, muettes devant leurs bourreaux, » comme des agneaux qu'on mène à la bou- » cherie, et à qui on n'a laissé la vie, que pour » la prolonger dans les tourmens de la crainte » et les horreurs de la captivité » ! Pour rendre le tableau plus attendrissant encore, qu'on nous pardonne de faire entendre ici la voix de la nature éplorée. Le désolé pontife continue : « Que vous dirai-je de ma mère comprise dans » cette liste de proscription, chassée, dit-on, » subitement de Senez, malgré la garantie for- » melle donnée aux femmes par M. Verdollin, » chef du département, dans son arrêté du 4 » avril, et sans égard pour son grand âge et » trois années consécutives de bienfaits de tout » genre envers les pauvres de cette malheu- » reuse cité et de tous les environs. Les lettres » arrêtées à la poste de Castellane, les exprès » et les voyageurs fouillés sur les chemins, » toutes les communications fermées, me lais- » sent ignorer son sort depuis plus d'un mois, » le pays qu'elle habite, et si elle vit encore. » Tout son crime étoit de s'être fait le con- » cierge de son malheureux fils, depuis le juge- » ment qui l'a banni, et d'avoir voulu lui con- » server, à tout prix, sa maison et ses meu-

» bles, en les louant bien chèrement de la na-
» tion. Les malades recherchoient autrefois
» l'ombre des apôtres, les méchans redoutent
» aujourd'hui la nôtre ».

Un bon évêque a dû être un excellent fils : les pleurs de l'amour filial ont coulé; ceux de l'apôtre des ames reprennent leur cours : la nature abat, et la grâce relève. Ecoutez l'honorable ami du pieux abbé Raynard : « Je
» le répète, quel trait de lumière ! et l'iniquité
» n'est-elle pas à découvert ? la haine de notre
» sainte religion, sur toutes choses, ne perce-
» t-elle pas de tous côtés ? A la vue de ce débor-
» dement universel, celui qui ne se réveille
» pas, est plongé dans ce sommeil de mort
» qui ne finit qu'au grand jour de l'éternité.
» Pour moi, toujours plus accablé, je m'é-
» loigne toujours davantage d'une terre qui
» dévore ses habitans, et je vais dans la soli-
» tude pleurer mon vertueux ami, jusqu'à ce
» qu'il plaise au Seigneur de rendre la paix à
» son église, et la liberté à notre patrie. Je
» vous fais ce triste récit au sortir d'un service
» auquel j'ai officié pontificalement, et où ont
» assisté tous les évêques, curés et prêtres fran-
» çois réfugiés à Nice. Ah ! mon ami, combien

» vous auriez été touché de ce spectacle de re-
» ligion dans un oratoire champêtre ! La fleur
» du sacerdoce, la tendre piété, en faisoient
» l'ornement; et toute la campagne a retenti
» des chants de notre douleur : j'aurois jeté
» quelques fleurs sur la tombe du saint prêtre,
» si mes sanglots n'eussent étouffé ma voix, et
» si je n'avois pas craint qu'une peinture fidèle
» de nos malheurs ne déplût au gouvernement
» qui nous protège et que nous respectons tous.
» Puissent nos prières et nos gémissemens bien
» moins profiter à notre martyr, qui n'en a pas
» besoin, qu'à nous-mêmes; fléchir un Dieu
» souverainement bon, lors même qu'il nous
» frappe, et faire descendre ses miséricordes
» sur nos ennemis et sur tous ceux qui nous
» persécutent : en s'acharnant à notre perte,
» ils avancent notre salut, j'en ai la ferme
» confiance.

» Mon cher abbé, que vous êtes heureux
» de n'avoir pas connu ce vertueux homme !
» vous ne seriez pas plus capable que moi de
» consolation : mais j'ai payé un hommage et
» une dette sacrée à sa mémoire, auprès d'une
» ame sensible comme la vôtre. C'est dans le
» sein et non sous le secret de l'amitié : je suis

» prêt à confesser mon ami, comme je suis » prêt à confesser mon Dieu, etc. »

Signé, J. B. M. Scipion, *évêque de Senez.*

Les autorités religieuses et les magistrats de la ville de Senez, en nous communiquant les renseignemens que nous venons de rassembler, ajoutent à cet envoi la déclaration suivante :

« Nous, soussignés, souscrivons de tout » notre cœur à la lettre de Mgr. de Bonneval, » dernier évêque de Senez, sur la vie et la » mort du vénérable Martin Raynard, archi- » diacre de l'église cathédrale, son vicaire gé- » néral, et qui l'avoit été des évêques précédens ; » lequel fut la lumière et le modèle du clergé » de ce diocèse. Et nous sommes persuadés » qu'on peut lui appliquer ces deux vers :

Doctrinâ, pietate, fide, venerande sacerdos !
Vitâ discipulos interituque doces.

Fait à Senez, le 20 mai 1819.

Pillafort, *ancien chanoine, vicaire général et official de Senez* ; Gibellin, *ancien chanoine de Senez* ; Raynard, *maire de Senez.*

C'est à la bienveillance d'un respectable ec-

clésiastique, que nous devons les précieux documens que le lecteur vient de parcourir. En nous les adressant, M. l'abbé Chalvet daigne ainsi nous instruire des démarches qu'il a faites pour nous donner occasion d'enrichir nos Mémoires.

Digne, le 19 juin 1819.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser
» la relation de la mort précieuse du respec-
» table M. Raynard...... Cette relation est en
» partie de M. de Bonneval lui-même, et
» partie de M. l'abbé de Richery, son vicaire
» général, nommé à l'évêché de Fréjus (1). Ne
» connoissant point l'existence de ces pièces,
» je m'étois adressé à M. le curé d'Entrevaux,
» et l'avois prié de faire une enquête sur la
» mort de M. Raynard, d'en rechercher soi-
» gneusement toutes les circonstances, et de
» faire certifier le procès-verbal qu'il dresseroit
» par les notables du lieu. J'avois demandé en
» même temps des renseignemens à M. Ray-

(1) Cette dernière relation fut, dans les temps, présentée au souverain pontife Pie VI, de si glorieuse mémoire. On l'a publiée dans la langue italienne, à Viterbe, en 1793.

» nard, neveu de M. l'archidiacre. C'est lui qui
» m'a transmis la relation faite dans le temps :
» il y a joint quelques notes. Je les réunis à la
» relation, ainsi que le rapport fait par M. le
» curé d'Entrevaux, qui ne dit rien de parti-
» culier, mais qui est du moins une confirma-
» tion générale de tout le reste.... J'aurois dé-
» siré que l'on se fût un peu plus étendu sur la
» vie et les vertus de M. Raynard, dans les re-
» lations que j'ai l'honneur de vous faire passer.
» Le sujet s'y prêtoit; M. Raynard réunissoit
» la piété au savoir à un degré distingué. Il
» étoit le père et le modèle du clergé de Senez,
» et l'ame de ce petit diocèse ».

Signé, Chalvet, *vicaire général.*

Omnes qui sperant in eum, non infirmantur, et à verbis viri peccatoris ne timueritis, quia gloria ejus stercus et vermis est. Hodiè extollitur et cras non invenietur, quia conversus est in terram suam et cogitatio ejus periit. Vos ergo confortamini, et viriliter agite in lege, quia in ipsâ gloriosi eritis. Machab. lib. I, cap. II, ℣. 61 et seq.

Jacobus in altissimum locum adductus, indè præcipitatus est confractis auribus, jacens semi-vivus, manus tendebat ad cœlum, Deumque pro illorum salute precabatur his verbis : Ignosce eis, Domine. Quâ in oratione fuste graviter percusso capite, animam Deo reddidit. In vitâ S. Jacobi breviar. Paris.

Messieurs François POCHET, prêtre prébendier de l'église de Saint-Sauveur de Manosque; Joseph REYNE, curé de la paroisse de Meyriques; VIAL, curé de Céreste, auprès de Meyriques; Jean-Baptiste PONTION, religieux de l'Observance de Saint-François, et supérieur de la maison royale de Manosque; immolés en haine de la foi, dans les nuits des 5 et 6 août 1792, au champ dit des *Amandiers*, peu distant de la ville de Manosque, département des Basses-Alpes.

Les troupes prétendues marseilloises, et composées de ce que la France contenoit de plus immoral, de plus audacieux et de plus criminel, dans ses différentes provinces, avoient, à l'époque de 1792, établi leurs correspondances dans la ville de Manosque, comme la cité la plus populeuse de la contrée : elle étoit alors, en grande partie, composée de cultivateurs simples comme les champs qui les avoient vus naître : ils étoient donc ainsi plus faciles à séduire, et par-là même plus propres à propager dans toute la haute Provence la doctrine révolutionnaire. Le club établi par ces jacobins exaspérés, persécutoit les honnêtes gens et surtout les prêtres catholiques, qualifiés, dans ces

temps désastreux, du nom de réfractaires. Il exerçoit même sa tyrannie sur les ecclésiastiques qui, n'étant pas employés dans le saint ministère, et dispensés ainsi du serment par la loi même, se refusoient à le prêter.

M. François Pochet, prêtre prébendier de l'église de Saint-Sauveur, âgé d'environ cinquante ans, devint la victime de cette vexation arbitraire : après avoir refusé le serment coupable, il voulut se soustraire à la fureur de ses concitoyens devenus ses aveugles ennemis, et se retira chez de vertueuses parentes, dans une maison de campagne, à trois lieues de Manosque. Ces pieuses filles étoient établies sur la petite paroisse de Meyriques, desservie depuis environ quinze ans par un saint prêtre, M. Joseph Reyne. Parvenu à sa cinquantième année, ce vrai homme de Dieu, par la simplicité de ses mœurs, et par l'austérité de sa vie, rappeloit le souvenir des anciens solitaires de la Thébaïde. Tendrement révéré et béni de ses paroissiens, ignoré du reste du monde, ce bon curé passoit là tranquillement ses jours, quoiqu'il se fût heureusement refusé à la loi du serment : celle de la déportation n'avoit pas encore paru.

Monsieur Vial, curé de Céreste, à une lieue

de Meyriques, étoit le digne ami de M. Reyne. Agé de soixante-cinq ans, et gouvernant en père tendre et vigilant sa paroisse depuis environ quarante ans, il ne trouvoit pas un aliment suffisant à son zèle dans l'instruction et dans l'édification de son troupeau chéri.

Il avoit donné souvent un plus grand essort à la charité apostolique dont son cœur étoit consumé; il s'étoit efforcé de la répandre efficacement, en faisant, avec plusieurs prêtres aussi vertueux qu'éclairés, des missions à Arles, à Cavaillon, à Manosque et dans les lieux circonvoisins. A ces jours de troubles et d'alarmes, le curé missionnaire vint auprès de celui de Meyriques, chercher une innocente retraite, et s'éloigner du foyer de la persécution à laquelle son noble refus de prêter un serment sacrilége l'exposoit à Céreste, qui offre une route de communication entre Forcalquier, Apt et Avignon. Dans la retraite écartée et isolée que présentoit Meyriques aux deux amis, ils se croyoient à l'abri de tout danger : mais Dieu vouloit couronner leurs longs travaux et leurs vertus par la gloire du martyre.

Les patriotes de Manosque n'avoient point perdu de vue ce vertueux prêtre Pochet, si re-

nommé par ses fatigues et par sa haute piété : c'étoit une proie digne d'animer la fureur des ennemis de la foi. Ayant appris quel étoit le lieu de sa chère solitude, ils envoient un détachement de la milice nationale pour se saisir de sa personne. Cette troupe s'accroît, en avançant vers sa victime, des méchans que renfermoit dans son sein la petite ville de Raillane, à deux lieues de Manosque. Avec ce renfort, les impies arrivent à Meyriques, et sont ravis de trouver réunis les trois confesseurs de la foi, MM. Pochet, Vial et Reyne. Ils les arrêtent, et les conduisent, comme en triomphe, aux prisons de Manosque : une nombreuse garde veille pour empêcher que ces hommes de Dieu ne s'évadent, et en même temps le club envoie à celui de Marseille une députation, pour qu'elle décide du sort des saints prisonniers. « Vous voyez ce que nous faisons », disent aux députés les Marseillois sanguinaires ; « faites » comme nous ». Cette réponse est leur arrêt de mort, et des êtres forcenés prononcent qu'il faut les pendre pendant la nuit.

Un champ des chevaliers de Malte, à plusieurs centaines de pas de la ville, planté d'amandiers, est choisi pour le théâtre de l'exécu-

tion barbare : la nuit du 4 au 5 août fut désignée pour couvrir le crime du voile de ses ténèbres. Les furieux se portent au château de Malte, où les prisonniers étoient détenus : mais la garde fit une si courageuse contenance, qu'on ne put réussir à les arracher d'auprès d'elle. Ecumant de rage, pour avoir cette fois manqué de commettre l'affreux homicide, les impies se rendent dans une maison du faubourg qui leur fournit une victime : c'étoit le vénérable septuagénaire Jean-Baptiste Pontion, religieux de l'Observance de Saint-François, et supérieur de la maison royale de Manosque : ce bon vieillard s'étoit retiré dans cet asile, à l'instant où le décret de l'assemblée nationale l'avoit forcé de quitter son couvent. Les satellites du crime se saisissent de lui, l'entraînent au champ fatal des Amandiers, le maltraitent sur la route à coup de pierres, le frappent tantôt de la crosse de leurs fusils, tantôt de la pointe de leurs baïonnettes, et ne sont pas plutôt arrivés au terme de leur course, qu'ils pendent inhumainement leur innocente victime.

La fureur de ces hommes barbares étoit loin d'être rassasiée : le lendemain 5 août, elle a

pour objet les trois prisonniers du château ; ces misérables font choisir une garde moins fidèle, disons plutôt une garde qui rivalise avec eux, en se prêtant à leur affreux dessein. Onze heures du soir, voilà l'heure fixée pour son exécution. Les bourreaux arrivent au château; la garde se disperse; ils ouvrent la prison, en font sortir les trois ministres du Seigneur, les conduisent au champ des Amandiers, et y pendent deux des victimes, chacune à l'un de ces arbres qui depuis ont entièrement disparu de cette propriété; on auroit voulu sans doute effacer, par cette disparition, le flétrissant souvenir du plus atroce événement. Les généreux martyrs n'opposèrent aucune résistance à leurs féroces ennemis; le saint curé et si zélé missionnaire, M. Vial, ne put, soit à raison de ses longues souffrances, soit à raison des impitoyables traitemens dont il étoit l'objet, atteindre au terme fixé par ces barbares; il expira sur la route. Cet autre prêtre si sensible et si bon, M. Pochet, prêt d'être immolé, reconnut son bourreau : à l'instant il tire sa montre, et, en signe de pardon, la lui donne.

Cependant ces forfaits répétés qu'avoit sug-

gérés le club de Marseille, et qu'avoient exécutés quelques furieux habitans de Manosque, couvrirent de deuil la ville entière; plusieurs citoyens distingués l'abandonnent comme une terre maudite du ciel! Eh! que ne reconnoissoient-ils plutôt qu'imbue du sang des nouveaux apôtres du christianisme, elle appeloit, elle provoquoit en quelque sorte les bénédictions et les faveurs du Père céleste: ainsi pensèrent sans doute les vertueuses familles que renfermoit dans son sein cette cité malheureuse! Elles ne s'occupèrent que du soin d'appaiser la colère du Tout-Puissant, pour détourner le châtiment qu'elle méritoit. Chose admirable! vue touchante, ineffable de la Providence! sans doute que, prosternées dans le parvis de la bienheureuse Sion, commençant une éternité de bonheur, les glorieuses victimes reçurent les vœux ardens de leurs pieux concitoyens, et les déposèrent devant le trône de l'agneau Sauveur et pacificateur. Qui pourroit se résoudre à le croire, si les témoins les plus respectables n'attestoient hautement la vérité du fait? Les loups enragés furent tout à coup métamorphosés en de dociles et paisibles agneaux! Salut à vous, chère ville de Manosque, et gloire au

divin auteur de tout bien : il n'étoit rien qui ne dût faire pressentir que vous seriez à jamais un sol proscrit, un sol couvert des malédictions du ciel et de la terre ! et voilà que vous devenez le séjour chéri des bénédictions du Très-Haut ! et voilà que bientôt, et pendant une révolution terrible qui durera plus de vingt-cinq ans, voilà que des prêtres vertueux et persécutés ne cesseront de se réfugier au besoin dans votre sein compatissant, sûrs d'y demeurer abrités des orages révolutionnaires. Ville arrosée du sang des justes, toutes vos maisons, beaucoup du moins de celles que vous renfermez, deviennent comme autant de sanctuaires où l'adorable victime achève par son sacrifice spirituel, sur un autel domestique, de vous ouvrir toutes les sources des faveurs que le ciel destine aux chrétiens. Oui, là, et là même sont célébrés nos augustes mystères ; là sont élevés les tribunaux de la grâce réconciliatrice ; là sont journellement distribués, et le pain eucharistique, et celui de la divine parole ! Mais que résultera-t-il de cet ensemble de bienfaits découlant du sein de l'ineffable auteur de toutes choses. Répondez ici pour moi, pieux habitans d'une terre jadis désolée : que résultera-t-il ?

une sensible et frappante amélioration dans les mœurs publiques, dans la piété. Eh! n'en recueillez-vous pas aujourd'hui les fruits précieux, ministres des saints autels? Oui, aujourd'hui même, au moment où j'écris ces lignes consacrées à recueillir, et le repentir sincère de la terre coupable, et le pardon si généreux du ciel!

Il nous est précieux, il nous paroît essentiel de consigner à la suite de cet écrit, un bien honorable témoignage.

« Nous, curé, recteur, et autres prêtres em-
» ployés au saint ministère, à Manosque, at-
» testons que la relation contenue dans cette
» feuille, est parfaitement conforme à ce que
» nous avons entendu les contemporains ré-
» péter sur la déplorable catastrophe qui y est
» décrite ».

Manosque, le 19 juin 1819.

PASCALIS, *curé;* NABERT, *recteur;* PROAL, *prêtre-vicaire;* FOUQUET, *prêtre-vicaire;* ALLÈGRE, *vicaire général.*

Factus es, Domine, susceptor meus et refugium meum in die tribulationis meæ. Ps. LVIII.

Tu, Domine, adjuvisti me, et consolatus es me. Ps. LXXXV.

Monsieur DE NOLHAC, ancien recteur du noviciat des Jésuites, à Toulouse, et depuis trente ans curé de la paroisse de Saint-Symphorien, à Avignon; massacré dans sa soixante-dix-septième année, avec soixante autres victimes, dont le sacrifice précéda celles qui furent immolées à Paris, les 2 et 3 septembre 1792.

Monsieur de Nolhac avoit choisi de préférence la paroisse de Saint-Symphorien, parce que c'étoit celle des pauvres. Depuis trente ans dans cette ville, il s'y montroit le père, le refuge de tous les indigens, le consolateur de tous les affligés, le conseil et l'ami des citoyens honnêtes, et s'étoit refusé à toutes les instances pour quitter son troupeau. Depuis l'arrivée de tant de scélérats, il n'avoit jamais pu se résoudre à laisser ses paroissiens et ceux dont en grand nombre il dirigeoit les consciences, privés de leur pasteur dans les premiers troubles du schisme, et bien plus encore privés de toutes les consolations de la religion, depuis la tyrannie. La gloire de donner son sang pour Jésus-Christ, pour son

Eglise et pour les fidèles, n'étoit en lui que l'accomplissement des vœux qu'il avoit formés toute sa vie, et qu'il savoit si bien inspirer à ses disciples quand il les dirigeoit dans les voies de la perfection.

Nous le tenons de la bouche même de ses anciens élèves, lorsqu'il étoit recteur du noviciat des Jésuites à Toulouse; il ne cessoit de leur répéter dans ses discours : « O mes en-
» fans, que je serois heureux, si j'avois le bon-
» heur de verser un jour tout mon sang pour
» Jésus-Christ! Mais non, ajoutoit-il, je ne
» suis pas digne d'unir ainsi mon sacrifice à
» celui du Fils de Dieu, immolé sur la croix. Si
» toutefois l'un de vous, ô mes enfans, trans-
» porté dans les pays lointains, pour y prêcher
» le saint Evangile aux nations barbares, vient
» à obtenir un jour les honneurs du martyre,
» ah! quand tout son sang coulera pour la gloire
» de notre divin Maître, qu'il se souvienne du
» père Nolhac, et qu'il offre une seule goutte
» de ce sang d'expiation à la justice du Seigneur,
» pour le rachat de mes propres péchés ».

Sa belle carrière n'avoit été elle-même qu'un continuel martyre, que déroboit un visage toujours serein et toujours respirant, avec la paix de

la conscience, une joie angélique. Ce sentiment n'étoit point altéré par son abnégation constante pour toutes les commodités de la vie. Il ne dépensoit pas plus de deux cents francs pour sa nourriture et pour son entretien ; ce qui étonnera moins, si l'on apprend quelle étoit son austérité continuelle et son amour pour la pénitence : quelques fruits de la saison, un peu de lait ou de riz, presque jamais de viande, voilà sa nourriture pendant toute l'année. Les jours de jeûne et tout le temps du carême, il se contentoit de lait ou de riz en petite quantité, pour tout repas et pour toute boisson. Il se couchoit tard, afin de vaquer davantage à la prière, et il se levoit de grand matin pour faire sa méditation qui duroit une heure et demie, et pour consacrer ensuite plus librement le reste de sa journée aux fonctions de son sacerdoce, à l'instruction et au soulagement de ses enfans spirituels. Son corps, sous le cilice, avoit eu besoin de cette constitution robuste dont la nature l'avoit doué, pour résister aux mortifications, aux veilles, aux jeûnes, à l'étonnante activité d'un curé et à la pénitence d'un anachorète. Tous les jours, à la prière, à la méditation des vérités saintes ; tous les jours visitant ses malades,

ses pauvres, ne les quittant jamais sans leur avoir donné, avec les consolations spirituelles, des secours temporels que la confiance des riches multiplioit dans ses mains; toujours indigent pour lui et riche pour les autres; il étoit temps enfin qu'il consommât le sacrifice de ses longs jours, consacrés tout entiers au service de l'épouse bien-aimée du Sauveur. Ils devoient se terminer par un de ces prodiges de bonté que le Seigneur réserve à ses meilleurs amis, dont il veut, malgré tous les efforts de l'enfer, sanctifier et consoler d'une manière ravissante les derniers momens.

M. de Nolhac, dont les méchans eux-mêmes avoient respecté jusqu'alors la sainteté, fut enfermé dans le château, la veille du jour où tant d'autres victimes devoient être égorgées. Son apparition fut, pour ces malheureux qui le connoissoient tous, qui le révéroient tous, celle d'un ange consolateur. Ses premières paroles furent le langage d'un apôtre envoyé pour les disposer à soutenir l'auguste présence du souverain juge des vivans et des morts. « Je viens mourir avec vous, mes en-
» fans; nous allons tous ensemble paroître
» devant Dieu. Que je le remercie de m'avoir

» envoyé pour préparer vos ames à paroître » devant son tribunal! Allons, mes enfans, les » momens sont précieux, aujourd'hui peut- » être, nous ne serons plus de ce monde; al- » lons, assurons-nous, par une sincère péni- » tence, le bonheur éternel dans l'autre; que » je ne perde pas une seule de vos ames. Ajou- » tez à l'espoir que Dieu me recevra moi- » même dans son sein, la gloire de pouvoir » vous présenter à lui comme des enfans qu'il » me charge de sauver tous, et de rendre dignes » de sa miséricorde ». A ces mots, tous se jettent à ses genoux, les embrassent, les serrent; en sanglottant ils confessent leurs fautes; il les entend, il les absout, il les embrasse avec cette tendresse qu'il eut toujours pour les pécheurs. Il eut l'indicible jouissance de les voir tous dociles à ses paternelles exhortations.

Cette jouissance inexprimable, cette paix qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner, quand il a ratifié, dans les cieux, l'absolution de son prêtre sur la terre, prenoit déjà sur tous les visages la place de la peur, quand la voix des assassins appela leurs premières victimes : ils les attendoient à la porte du fort; là, à droite et à gauche, deux bourreaux, élevant, et, de

toute la force de leurs bras, faisant tomber sur eux une barre de fer, les assommoient.

Le cadavre étoit livré à de nouveaux bourreaux qui déchiroient ses membres, qui les défiguroient à coups de sabre, pour mettre les amis, les enfans, dans l'impossibilité de les reconnoître; ensuite ils les jetoient dans ce puits infernal appelé *la Glacière*. Dans l'intérieur de la prison, M. de Nolhac exhortoit, embrassoit, encourageoit à leur départ les malheureux désignés. Il eut le bonheur d'être le dernier, de ne se présenter à son Dieu qu'après ces ames désolées qui alloient toutes portant aux cieux la nouvelle de son zèle héroïque et de son inaltérable constance. Quand les cohortes des scélérats étant repoussées, il fut permis de retirer les corps de la Glacière, le peuple s'empressa d'y chercher celui de son bon père. Il étoit couvert de cinquante blessures. Un crucifix sur sa poitrine, et les habits de prêtre le firent reconnoître. Chacun se disputa les morceaux de sa robe; il fallut, pendant huit jours, laisser ces précieux restes exposés à la vénération et au concours de la multitude; et un parjure, un rebelle, un apostat, envoyé par l'assemblée pour prendre possession d'Avi-

gnon (raconte ici l'historien du clergé françois à cette époque mémorable), fut le témoin forcé des hommages rendus au prêtre dont la vie et la mort étoient la condamnation la plus éclatante de la rebellion, du parjure et de l'apostasie.

Quelque temps après, un ordre momentané permit de décréter cent quatre de ces infâmes patriotes, du nombre desquels étoient deux prêtres constitutionnels, l'un nommé Sabournin, et l'autre Barbe, curé intrus de la paroisse de la Magdelaine, à Avignon ; mais tous furent compris dans une amnistie générale, à l'époque de la réunion d'Avignon à la France; ils redevinrent même les tyrans de cette contrée.

Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam : qui autem perdiderit animam suam propter me et evangelium, salvam faciet eam. Marc. VIII.

Monseigneur Charles-Joseph-Marius DE RAFELIS DE SAINT-SAUVEUR, né dans le diocèse d'Orange en 1725, évêque de Tulle, décédé à Paris vers la fin de l'an 1791.

Ce pontife unissoit, à un esprit orné de connoissances littéraires, une érudition profonde, et tout à la fois une ame forte, capable de grands et héroïques sacrifices. Un évêque, la gloire de l'épiscopat françois, le vertueux et charitable La Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, si habile appréciateur du mérite et des talens, avoit formé lui-même l'abbé de Saint-Sauveur aux connoissances nécessaires pour l'administration d'un diocèse : celui-ci, vicaire général de son honorable ami, porta, dans le gouvernement du diocèse de Tulle, le fruit des admirables leçons que lui avoit données le chef de l'église dont la Providence le séparoit. Sa vigilance infatigable à ménager les intérêts de la religion ; son courage à lutter sans cesse contre l'esprit toujours plus remuant, plus exigeant, plus arrogant, d'un siècle immoral et sans foi; les violentes persécutions qui l'atteignirent dès

le berceau de la révolution françoise ; le sang froid héroïque et la fermeté vraiment apostolique qu'il développa dans le sein des plus cruels orages, tout concourut à le présenter à son troupeau comme un beau modèle, et qu'il fit gloire d'imiter constamment.

Jusqu'au moment où l'évêque intrus fut nommé, les écrits les plus injurieux attaquèrent le pasteur légitime. Assailli de continuels outrages, de vexations inouies, et qui, se succédant, croissoient chaque jour davantage et dans la mesure la plus effrayante, il se montra toujours aussi ferme que modéré, aussi sage, aussi patient que courageux : sa contenance fut inébranlable ; il répondit à ses persécuteurs avec ce ton de charité et de dignité qui rappeloit les temps apostoliques. Dans une lettre imprimée qu'il adressoit aux administrateurs de son département, il prenoit pour règle de sa conduite, ce mot énergique et qu'il leur répétoit : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hom-» mes ». S'entourant d'un clergé bien-aimé, c'étoit à ne se départir jamais de la doctrine et de l'unité catholique, qu'il l'exhortoit sans cesse avec l'autorité du pasteur, et surtout avec l'amour d'un père, traçant à tous le plan de con-

duite qu'ils avoient à suivre dans des temps si difficiles, et adoptant pour eux celui qu'avoit dressé, pour les fidèles confiés à ses soins, le savant évêque de Langres, aujourd'hui le cardinal de la Luzerne.

Quelque danger imminent que courût pour sa vie M. de Saint-Sauveur, il ne quitta point son palais, parmi les plus furieuses agitations, et le laissoit ouvert à quiconque vouloit en approcher. Eh! cependant, que d'humiliations, d'amertumes et d'alarmes n'y éprouva-t-il point! La violence fut seule capable d'arracher à son troupeau ce pasteur intrépide, poursuivi depuis longues années par des infirmités douloureuses, habituellement, et plus encore dans ces jours de terribles crises, placé dans un état de souffrance qui auroit exigé le repos et le calme le plus profond. Plein d'une résignation parfaite aux croix qui lui venoient immédiatement de la main de Dieu, portant généreusement et avec paix les tribulations sans nombre qui lui étoient suscitées par des hommes qu'il chérissoit et qu'il plaignoit comme autant d'enfans égarés, brûlant d'un zèle douloureux pour ses bien-aimés diocésains, qu'il étoit forcé de laisser à la merci des loups ravisseurs, l'illustre confesseur

de la foi partit pour Paris à l'instant où l'évêque constitutionnel approchoit de Tulle, pour y consommer l'usurpation sacrilége du siége épiscopal.

A peine étoit-il parvenu à la capitale du royaume, que la situation de son église désolée vint mettre le comble à son affliction. Néanmoins la Providence lui ménagea de bien douces consolations; il apprit que son clergé persistoit dans sa fidélité : parmi ses ecclésiastiques, très-peu se rendirent coupables de la honteuse défection, et dans ce petit nombre, plusieurs ne tardèrent pas à réparer leur chute. Les autorités civiles furent contraintes d'appeler des prêtres infidèles d'autres diocèses, pour accélérer l'intrusion des curés dans celui de Tulle. Les bons pasteurs font les bons peuples, et les fidèles demeurèrent si inviolablement attachés aux curés légitimes, que les intrus furent presque universellement repoussés; et dans plusieurs endroits ces guides aveugles et mercenaires ne firent que de courtes apparitions : il se trouva même des paroisses dont il ne leur fut pas possible de prendre possession, tant étoit profondément gravée dans l'ame des catholiques l'horreur que l'exemple et les ins-

tructions de leur pieux et savant Evêque leur avoient inspirée pour le schisme.

Bientôt ses souffrances l'attachèrent sans relâche au lit de la douleur. Ainsi que le grand apôtre, enflammé du désir de consacrer au salut de ses frères le souffle de vie qui lui restoit, il fit imprimer une réponse au prétendu mandement de l'évêque intrus. Reportons-nous au chevet de sa couche lugubre. Cette paternelle et courageuse réponse étoit le testament d'un bon père qui, près d'arriver à sa dernière heure, parle avec attendrissement à sa famille chérie : n'a-t-il pas droit d'attendre qu'il en sera écouté avec amour et docilité ? Ce morceau touchant, comme le dernier soupir du zèle et de la tendresse pastorale, produisit les fruits qu'en pouvoit attendre cet homme de bien, cet excellent pasteur : son écrit dissipa tout à coup les obscurités que le schisme cherchoit à répandre : il fit plus encore, et parla tout à la fois à l'esprit et au cœur des fidèles. Animés par les accens d'une voix qu'ils avoient tant aimée, et qui alloit s'éteindre en faisant passer jusqu'à eux ce témoignage d'affection qui couronnoit tous les autres, les fidèles du diocèse de Tulle se virent heureusement confirmés dans leur attachement

aux principes comme aux pasteurs légitimes.

Mais le couchant d'une si belle vie ne sera-t-il point assailli d'orages ? De douloureux souvenirs d'un épiscopat laborieux et rempli d'épines, la perspective d'un avenir plus alarmant, plus effrayant encore que le passé, ne vont-ils point remplir d'angoisses l'agonie du saint vieillard ? Non, son inquiète et anxieuse miséricorde sur les besoins de ses nombreux enfans, et spécialement sur les suites de tous les sacrifices que s'est prescrits un clergé fidèle, s'est calmée; l'aimable Providence, la tendre et adorable mère de tous, ne veut pas que le juste descende dans la tombe, avec de nouvelles et déchirantes inquiétudes. Un ange terrestre, un messager des charités divines, étoit venu s'établir dans le diocèse de M. de Saint-Sauveur. Le baron de Jaussen de Poissac, président de tournelle au parlement de Bordeaux, et long-temps le flambeau de sa compagnie, député de la noblesse aux Etats-généraux, s'étoit montré constamment le noble serviteur de son Dieu, comme le sujet le plus dévoué pour son roi : ce vertueux magistrat n'avoit pu connoître le vénérable pasteur, sans s'attacher intimement à sa personne, et sans vouloir partager ses

œuvres saintes. Assis sur son lit de mort, l'homme de Dieu se plaisoit à répéter ces expressions de sa vive reconnoissance : « Il m'est » bien doux d'avoir trouvé dans mon diocèse » un chrétien digne des premiers siècles. Dans » l'état de dénuement où les décrets spoliateurs » ont réduit mes prêtres inébranlables dans la » foi, cet homme généreux m'offrit de mettre » tous les ans à ma disposition six mille francs » pour venir à leur secours ».

Le digne ami de M. de Saint-Sauveur eut la douleur de survivre au pasteur qu'il bénissoit comme l'homme selon le cœur de Dieu. Forcé par le torrent révolutionnaire à s'éloigner de sa patrie, le baron de Jaussen de Poissac fut accueilli par un souverain allemand qui l'admit dans son conseil; et l'innocent proscrit mourut auprès du prince hospitalier, en François rempli d'honneur, et surtout en fervent chrétien. Le vénérable évêque de Tulle vit avec bonheur approcher ses derniers momens; il reçut les secours consolateurs de la foi, par les mains d'un prêtre catholique, et termina son édifiante et douloureuse carrière, en disant avec un parfait abandon aux volontés divines : « A qui » sent les maux de l'Eglise, que la mort est

» douce » ! La sienne eut lieu vers la fin de l'année 1791; et quoique ce vénérable ministre du Seigneur n'ait pas péri sur l'échafaud, il a combattu pour le triomphe de la vérité. Nous avons cru qu'il méritoit de prendre rang parmi les généreux athlètes qui se sont présentés si vaillamment à la brèche, pour mériter de porter le beau nom de confesseur ou de prisonnier de Jésus-Christ. Seroit-il donc absolument nécessaire de répandre son sang, et ne suffit-il pas d'avoir eu le désir de le répandre pour la gloire de son Dieu, pour le soutien de sa divine doctrine ?

Patior, sed non confundor : scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem. II. Tim. I.

Si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum : si exurgat adversùm me prœlium, in hoc ego sperabo. Ps. XXVI.

Dominus mihi adjutor; non timebo quid faciat mihi homo. Ps. CXVII.

Jean-Marie DULAU, archevêque d'Arles, massacré dans l'église des Carmes, à Paris, en haine de la foi, le 2 septembre 1792.

Nous voudrions pouvoir couvrir d'un voile éternel les horreurs sans nombre qui signalèrent la fin du dix-huitième siècle; mais à toutes ces scènes affreuses se rattachent tant de souvenirs honorables aux enfans de l'Eglise ! N'est-ce pas lui rendre un hommage solennel? n'est-ce pas élever un monument à la gloire du christianisme, que de transmettre à la postérité la mémoire des travaux, des souffrances et de la mort violente d'une multitude de saintes victimes du plus beau dévouement? Si, comme on l'a justement et solennellement répété, l'histoire nous retrace un spectacle sublime dans celui des persécutions contre les disciples du Christ, s'il est salutaire d'étudier cette guerre terrible, commencée contre eux il y a dix-huit cents ans, et qui, depuis, n'a presque pas cessé de ravager le champ du Seigneur, ou par un assaut général, ou par des attaques partielles, cependant, nous ne

rappellerons point ces universelles calamités suivies pour la vérité des plus éclatans triomphes. Fixant nos regards sur les temps modernes, nous ne dirons pas même ici : O vous qui naquîtes sur le même sol que nous, chers contemporains, depuis près de trente ans, quelle suite de mesures vexatoires contre les prêtres, vos innocens compatriotes; quelle suite de cruelles proscriptions, de trop iniques décrets de mort, d'épouvantables supplices! Loin de nous l'accent du reproche, quand le cœur n'est ouvert qu'à l'amour fraternel. Oh! non, les lèvres n'ont à prononcer que des paroles de paix et de compassion sur les coupables, que des protestations du plus parfait oubli des injustices et des outrages. Notre but ici n'est point encore d'offrir un long récit des souffrances endurées par les victimes du sanctuaire, et dans la métropole d'un empire jadis florissant par sa croyance religieuse, aux 2 et 3 septembre 1792. Des écrivains éclairés et sensibles nous ont raconté comme elles furent immolées en masse, par des hommes qui venoient de renverser le trône, par ces bandes exterminatrices que le midi de la France avoit vomies dans la capi-

tale, et que le jacobinisme soudoyoit, parce qu'elles se montroient toujours empressées d'exécuter ses ordres. Qu'il nous suffise de faire observer que le carnage, à cette épouvantable époque, commença par des prêtres qui obéissoient à la loi rigoureuse de la déportation lancée contre eux; qu'après mille insultes, conduits à l'abbaye de Saint-Germain, devenue un lieu de réclusion, ils y furent égorgés avec environ quarante de leurs confrères, à la tête desquels étoient M. Dulau, archevêque d'Arles, MM. de la Rochefoucauld, évêques de Saintes et de Beauvais; que le couvent des Carmes, rue de Vaugirard, fut, le même jour, témoin du sacrifice de cent quarante autres victimes sorties du sanctuaire; que le lendemain quatre-vingt-dix prêtres détenus à Saint-Firmin y furent impitoyablement massacrés; que d'autres perdirent la vie à la prison de la Force et ailleurs; qu'enfin la nouvelle de ces journées des 2 et 3 septembre, et les provocations féroces qui retentissoient dans toutes les parties de la France, excitèrent en beaucoup d'endroits une populace effrénée à présenter des scènes déplorables de barbarie, des exécutions atroces, des feux allumés où la

tyrannie précipitoit ses victimes, des cortéges hideux où elle promenoit en triomphe leurs restes sanglans, se faisant un abominable jeu de les mutiler, de les déchirer, et j'ai presque dit de les dévorer : voilà ce qu'ont raconté des écrivains sages, modérés, sans passion, et nous n'avons rien à dire après eux sur le nombre immense des généreux athlètes qui périrent au commencement de septembre 1792. Nous nous proposons seulement d'insérer leurs noms glorieux dans le nécrologe qui terminera nos Mémoires.

Mais en gardant ici le silence sur ce chœur de vénérables prisonniers de Jésus-Christ qui ouvrirent, pour ainsi dire, les combats du Seigneur, nous ne pouvons nous dispenser de le rompre sur un fort petit nombre d'entre eux, plus marquans que les autres. Nul parmi nous ne seroit peu jaloux de méditer la vie et la mort de celui qui de l'autel bénit ses compagnons d'infortune, présenta son corps aux bourreaux, et reçut leurs coups avec un héroïsme digne des jours d'or de l'Eglise. Il n'est pas le premier de nos confesseurs; avant lui des lévites avoient versé leur sang pour la foi; mais il est le plus illustre de

nos athlètes. Un des pasteurs de son diocèse, M. l'abbé Constant, curé de l'église majeure de Saint-Trophime d'Arles, vient de présenter, pour la gloire de son archevêque, un recueil précieux de ses immenses travaux, soit pour le parfait gouvernement de son propre troupeau, soit pour les besoins de ceux de ses collègues, soit pour la restauration des mœurs publiques, soit pour la répression d'abus dangereux, soit pour de constans et nobles efforts opposés à la marche, chaque jour plus active et plus audacieuse, de l'incrédulité moderne : amour de la discipline, zèle pour maintenir la gloire du clergé par des mœurs épurées, comme par le choix et la profondeur de ses études, éloges et récompenses décernés aux talens consacrés à la défense de l'arche sainte, tout se trouve à souhait, et pour l'esprit et pour le cœur; tout est propre à éclairer et guider l'un, à échauffer, à enflammer l'autre, dans les écrits du savant pontife d'Arles. Il n'y a point de morceaux à en extraire, à en citer; mais il faut tout lire, tout saisir et retenir dans ces écrits lumineux : et les fidèles, ainsi que l'observe l'estimable éditeur de ses œuvres, j'ajouterai, moi, et sur-

tout les ministres sacrés, doivent faire, des grandes vérités qu'elles renferment, le sujet ordinaire de leurs considérations, et y puiser toujours la règle de leur conduite. Ce beau monument est précédé de l'éloge historique de l'homme de Dieu; nous y puiserons les traits principaux de sa vie et les caractères de sa mort.

Jean-Marie Dulau naquit le 30 octobre 1738, au château de la Côte, diocèse de Périgueux, d'une famille très-ancienne, qui a donné autant de bons évêques à l'Eglise que de valeureux défenseurs à l'Etat. Avec les dispositions les plus heureuses, son enfance fut prévenue par des grâces extraordinaires. Ce fils de bénédiction ne connut le vice que pour l'avoir en horreur; et sous les yeux d'une mère chrétienne, qui n'appeloit Jean-Marie que *le trésor de sa maison*, il se forma à tous les exercices d'une piété solide, et se prémunit d'avance contre ces exemples pernicieux que devoit bientôt lui présenter la capitale de la France. Envoyé fort jeune à Paris pour y achever ses études, il s'y livra avec tant d'ardeur, il les fit avec tant de distinction, que ses maîtres prédirent qu'il feroit un jour la gloire de sa patrie. Confié d'abord aux soins

d'un de ses oncles, curé de Saint-Sulpice, et que l'on a cité comme l'oracle et le modèle des pasteurs, il préféra sans peine les pénibles fonctions de l'état ecclésiastique, aux vaines douceurs que sa naissance lui eût promises dans le monde. Soutenant parfaitement la bonne opinion qu'il avoit donnée de lui dès ses tendres années, il n'eut pas de moindres succès dans la théologie qu'il n'en avoit obtenu dans son application aux objets littéraires. Élevé au collége royal de Navarre, qui avoit comme enfanté Bossuet pour l'Église, il marcha sur les traces d'un si parfait modèle, et obtint même une distinction plus flatteuse que l'évêque de Meaux, puisqu'il remporta la première place de sa licence en Sorbonne. Cette victoire, méritée, fit d'autant plus d'honneur à l'abbé Dulau, qu'il avoit à lutter contre des condisciples très-capables de lui disputer la palme qui lui fut décernée.

A peine avoit-il terminé sa licence, qu'il fut nommé chanoine et trésorier de la cathédrale de Pamiers; peu de temps après, grand vicaire de M. de Lussan, archevêque de Bordeaux; enfin, prieur commendataire de Gabillon, diocèse de Périgueux. Dans la jouis-

sance de ces divers bénéfices, qu'il eût eu sans doute, si un seul suffisoit à son honnête subsistance, le tort de posséder en commun, contre le vrai esprit de l'Eglise et de ses canons, il s'exerça du moins à cette sainte libéralité qui devoit le placer un jour au rang des prélats les plus charitables. « Dans le temps » que j'étois prévôt de chapitre, disoit-il dans » la suite à un intime ami, j'étois content, » lorsqu'à la fin de l'année j'avois encore six » francs; maintenant que je suis archevêque » d'Arles, je m'estimerai heureux, s'il me » reste un louis ». Avant qu'il eût atteint sa trente-deuxième année, désigné par la province ecclésiastique de Vienne pour être agent général du clergé, il justifia ce choix, qui n'avoit été le fruit ni de la protection ni de la cabale, par son zèle à soutenir les intérêts de l'Église, compromis par les malheurs des temps, et à venger sa gloire outragée par les apôtres de l'impiété; il y déploya des talens aussi rares que précieux, connoissance profonde des affaires, perspicacité peu commune, jugement excellent, prudence consommée, justesse exquise dans l'esprit, justice parfaite dans le cœur. Jamais l'église gallicane n'oubliera les

services signalés que l'abbé Dulau lui rendit dans son agence, et ceux plus grands encore qu'il se proposoit de lui rendre.

Ce prêtre respectable, quoiqu'il ne fût encore qu'au printemps de sa vie, étoit déjà la lumière du clergé, alors qu'il se préparoit à se montrer bientôt son modèle. Informé de son mérite extraordinaire, le Roi de France, faisant brèche à un usage établi de temps immémorial à la cour, le nomma au siége métropolitain d'Arles, l'un des premiers du royaume, quoiqu'il n'eût point avant occupé de siége inférieur; mais que ne méritoient point des talens si rares, et qu'embellissoient les mœurs les plus sévères, qui ne se démentirent pas un instant! Il faut le dire, en dépit d'un siècle immoral et impie, celui qui devint, en 1775, le successeur des Trophime, des Honorat, des Hilaire, des Césaire, et de plusieurs autres évêques renommés par leur sainteté, par leur doctrine, ne regardoit jamais en face une personne du sexe : qu'une femme se présentât pour lui parler, il l'écoutoit les yeux baissés, ordonnoit que la porte de son appartement restât ouverte, afin d'être aperçu de ceux qui se trouvoient dans la chambre

voisine. Jamais il ne fit d'autres visites que celles auxquelles le forçoit la bienséance, dans la crainte que la vue fréquente du monde ne lui en fît contracter l'esprit dangereux; et ses visites étoient aussi courtes que rares. Sacré le 1er. octobre 1775, il fit dans la ville d'Arles sa première entrée au mois de février 1776. Ennemi de tout faste extérieur, dès ce jour, il refusa le dais et les autres hommages honorifiques dus et rendus depuis des siècles à la dignité dont il étoit revêtu. Le peuple, moins frappé des nobles traits de sa physionomie, que de cet air de bonté qui lui gagna d'abord tous les cœurs, le combla de bénédictions, et le proclama, dès son arrivée, le plus tendre des pères. Tous les pauvres de la ville obstruoient le vestibule, l'escalier, les premières salles de son palais, et il ne put tenir à ce spectacle attendrissant. Une douce émotion se peignit sur son visage, des pleurs s'échappèrent de ses yeux : une somme considérable distribuée pour les pauvres aux curés de la ville, prouva que ce n'étoient pas des pleurs stériles, que ceux qu'il répandoit sur les infortunés. Son tendre amour pour les membres de Jésus-Christ ne connut jamais de bornes. Ces di-

verses maisons consacrées au soulagement de l'humanité commencèrent à éprouver chaque jour, par l'inépuisable charité de l'archevêque, ce que peut la bienfaisance pastorale, se plaisant à faire des heureux dans la classe même où il est si rare d'en trouver.

Mais les objets les plus chers à l'excellent pasteur, étoient ces familles doublement infortunées, qui préfèrent en quelque sorte leur indigence à la honte de la faire connoître : c'est sur elles qu'éclata dans toute son étendue son admirable charité; elle fut telle que si vous présentiez avec chaleur les besoins des pauvres honteux, ses yeux étoient d'abord baignés de larmes, et d'abondantes aumônes auxquelles ceux-là mêmes qui en étoient l'objet n'eussent osé prétendre, étoient toujours le fruit de cet excès d'attendrissement. Les malheureux qui présentent publiquement leur détresse, n'étoient point étrangers à sa bienveillance, il ne les renvoya jamais les mains vides; jamais il ne sortoit de son palais, sans avoir fait distribuer l'aumône à tous ceux qui venoient la solliciter. « J'aimerois mieux, disoit-il,
» la donner à plusieurs qui pourroient en abu-
» ser, que de la refuser à un seul qui en seroit

» digne ». Mais ce coup d'œil n'offre pas une assez juste idée de son immense charité : y auroit-il donc ici des détails ou minutieux ou superflus ? Ah ! tout ce qui touche à l'humanité souffrante est d'un si grand intérêt ! le premier de chaque mois, il percevoit la douzième partie de ses revenus, qui, si l'on y comprend ceux de son patrimoine, s'élevoient à plus de cent mille francs. Il en prélevoit les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison, tout le reste étoit consacré à de bonnes œuvres ; mais deux ou trois jours suffisoient pour épuiser sa bourse, et lorsqu'après le cinquième ou sixième du mois, vous alliez solliciter sa tendre bienfaisance, il vous renvoyoit au mois suivant, ou chargeoit un ami de faire pour lui les avances. Un de ses ecclésiastiques lui représenta que cette manière de donner n'étoit peut-être pas sans reproche, qu'au moins la prudence exigeoit de mettre en réserve quelques sommes pour de grandes calamités. Que feriez-vous, Monseigneur, ajouta-t-il avec respect, s'il survenoit une disette, un désastre imprévu ? « Alors, répondit l'homme de Dieu dans l'effu-
» sion de son cœur, je vendrois tout ce que je
» possède, et s'il le falloit, je me dépouillerois

» des habits mêmes que je porte, pour soula-
» ger un peuple que j'aime avec des entrailles
» de père ».

Il y avoit fort peu de temps qu'il étoit à la tête de son troupeau, lorsqu'il adopta, pour l'intérieur de sa maison, un genre de vie uniforme, et dont il ne s'écartoit que très-rarement; persuadé que l'ordre conduit à Dieu, il en mettoit dans la moindre de ses actions; chaque heure avoit son occupation particulière, dont le but principal se trouvoit être ou sa propre sanctification ou le salut du prochain; ses momens étoient partagés entre la prière, l'étude et les soins qu'il devoit et qu'il étoit si jaloux de rendre à son peuple; tout, dans son palais, étoit réglé comme dans un séminaire, et le seul délassement qu'il se permît étoit celui de la promenade, qu'une vie sédentaire et un embonpoint extraordinaire rendoient nécessaire à sa santé; mais s'il faisoit journellement de très-longues courses, il choisissoit de préférence les lieux les plus solitaires, pour avoir l'occasion de discuter en liberté quelque point de morale, ou d'en traiter un de controverse. Un de ses secrétaires blâmoit un jour cette austère manière de vivre, et sous les yeux mêmes

de son archevêque, l'engageoit d'en adoucir les rigueurs par les agrémens de la société : « Je » sais, lui répondit-il avec bonté, qu'en suivant » le conseil que vous me donnez, je mènerois » une vie plus agréable ; et j'aimerois autant » qu'un autre ces douceurs de la société dont » vous me parlez : mais ce n'est point pour en » jouir que la Providence m'a élevé au rang » que j'occupe ; c'est pour travailler au salut, » c'est afin de pourvoir aux besoins du peuple » qu'elle m'a confié, et je dois préférer mon » devoir à ma satisfaction ».

Si la vie privée de M. Dulau est par elle-même, et dans ses moindres détails, si intéressante, combien sa vie publique ne se montre-t-elle pas instructive pour tous les membres du sanctuaire ! Il se proposa d'abord de renouveler la face de son diocèse ; et jaloux surtout de préparer à la patrie d'utiles citoyens, comme de bons prêtres à l'Eglise, il tourna ses premiers regards vers le collége, dont l'état de dépérissement présageoit la ruine prochaine, par l'érection d'un pensionnat qu'il soutint de tout son crédit, par celle d'une classe essentielle dont le manque de revenu avoit nécessité la suppression ; enfin, par la réunion

des bénéfices que l'on avoit enlevés à cet établissement : il lui donna comme une nouvelle existence. Ces premiers soins en appeloient d'autres non moins importans sans doute, ceux de former de vertueux ecclésiastiques. Presque tous les jeunes gens qui entroient dans le séminaire d'Arles (où, quoique le régime en fût bon, le premier pasteur établit de salutaires réformes et introduisit des usages utiles), durent à sa générosité l'avantage de pouvoir suivre leur vocation. Non-seulement il paya la pension du plus grand nombre, mais il fournit à plusieurs les objets qui leur étoient nécessaires, comme livres théologiques, bréviaires et vêtemens. Dans ses dernières années, il porta plus loin ses libéralités, donnant des prix considérables à ceux qui se distinguoient par leur amour pour l'étude et par leur bonne conduite. Il n'admettoit au sacerdoce que les ordinands qui avoient étudié tous les traités de morale ; il les formoit dans l'art difficile de la chaire, et honoroit souvent de sa présence leurs disputes théologiques, encourageant les uns par ses éloges, et ranimant les autres par ses tendres reproches.

Le nouveau pontife d'Arles étoit empressé de procurer à son troupeau l'un de ces moyens

extraordinaires de salut que Dieu réserve au pécheur dans sa miséricorde ; c'est par sa ville métropolitaine qu'il commença l'œuvre des missions ; il y appela à grands frais les sujets les plus exercés et les plus distingués dans la chaire ; il les accueillit avec une cordialité évangélique, adoucit par des attentions de tout genre le poids de leurs fatigues ; plus d'une fois les mets préparés pour sa table allèrent, par ses ordres, couvrir celle des missionnaires ; un beau mandement, l'invitation la plus tendre du meilleur des pères, avoit annoncé ces jours de salut ; il assista régulièrement à tous les exercices qui se donnèrent dans la métropole ; ses admirables sentimens électrisèrent tout son peuple : on étoit alors dans le fond de l'hiver, et, quatre heures avant le jour, les bons Arlésiens entouroient les portes de l'église, et, pour charmer l'impatience qui les dévoroit, faisoient retentir l'air de cantiques sacrés. Que de succès couronnèrent les saints efforts des missionnaires ! Des Magdelaine noyèrent dans les larmes du repentir leurs égaremens scandaleux ; des Zachée ajoutèrent d'abondantes aumônes à des restitutions nécessaires ; des enfans prodigues portèrent l'expression sincère

de

de tous leurs regrets aux pieds d'un père offensé ; des Paul, foudroyés par la grâce, changèrent en amitié, en tendre compassion, leurs haines et leurs fureurs. La clôture de ces pieux exercices fut faite, le 22 décembre 1776, par une procession générale et par l'érection d'une croix ; après s'être prosterné aux pieds de ce signe adorable de notre rédemption, M. Dulau prononça un discours qui fit verser des torrens de larmes à la plupart des spectateurs. De nouveaux missionnaires parcoururent, d'après ses ordres, et souvent à ses frais, la majeure partie de son diocèse, et presque partout la plus abondante moisson devint le prix des veilles et des sueurs de ces hommes de Dieu.

Ces courses évangéliques étoient à peine terminées, qu'en 1777 il entreprit la visite générale de son diocèse. Il refusa partout ces hommages publics qui sembloient inséparables de sa dignité ; il ne perçut que fort rarement ce qu'on appeloit *droit de visite*, et ce ne fut encore que pour avoir de nouveaux moyens de soulager les pauvres. Chaque paroisse se ressentit de ses pieuses largesses ; chacun trouvoit, auprès de ce pasteur affable, l'accès le plus facile ; il vengea le foible des oppressions du

fort. Quelques traits choisis, entre mille autres, peindront son caractère bien mieux que ne le feroient nos foibles paroles, et nous les prenons dans le cours de sa carrière pastorale. Se proposant de donner un nouveau bréviaire à son clergé, il avoit choisi, pour présider à ce travail d'un si haut intérêt, le vicaire d'une paroisse d'Arles, très-versé dans les sciences ecclésiasques, et tous les ministres du Seigneur avoient applaudi à ce choix : ce prêtre étoit venu un jour soumettre son travail au savant prélat, qui se permit des observations dictées par le bon goût et par la sagesse; l'inférieur, jusque-là si respectable par ses vertus autant que distingué par ses lumières, écouta pour un moment la voix séduisante d'un coupable amour propre; il jette, aux pieds de son vénérable chef, le cahier qu'il tenoit à la main, déclare avec vivacité qu'il ne se charge plus d'un ouvrage où son travail n'est pas approuvé; sortant brusquement du palais, il se promet de n'y plus retourner. Pour se venger en père et en évêque, M. Dulau sollicite et obtient du souverain, pour le vicaire, un moment égaré, une pension affectée sur les revenus de son siége, l'invite à dîner, le reçoit avec la plus aimable affa-

bilité, le sert de préférence aux autres; et, le repas étant terminé, lui présente le brevet d'une pension de quinze cents francs, en lui disant, avec l'accent d'une bonté paternelle : « Monsieur, j'ai dû oublier vos torts, mais » non vos services, et j'ai voulu devenir de » nouveau votre ami; rendez-vous encore utile » à l'Eglise, c'est-là votre tâche; la mienne est » de récompenser ceux qui, comme vous, lui » ont toujours consacré leurs talens et leurs » veilles ». Ne se pardonnant pas le trait d'une vivacité si répréhensible, le bon prêtre témoigne le plus vif repentir, reprend son travail avec un zèle ardent; et l'on jouiroit aujourd'hui du fruit de ses lumineuses recherches, si la révolution ne les eût pas comme englouties, avec tant d'inestimables trésors.

Ce fut surtout à l'égard de ses prêtres que l'archevêque d'Arles parut épuiser cette attrayante affabilité qui subjuguoit tous les cœurs. Le dernier lévite de la maison sainte n'en étoit pas moins bien accueilli que toute personne distinguée par sa qualité. Un vicaire n'alloit jamais lui rendre visite, qu'il ne l'admît d'abord à sa table, qu'il ne l'y servît avec une attentive cordialité, qu'il ne lui adressât de ces

paroles obligeantes qui encouragent le mérite, et qui en sont comme le premier salaire. Dans chaque paroisse qu'il visitoit, il fixoit un jour pour examiner comment on instruisoit la jeunesse ; là, ce bon pasteur, interrogeant avec une tendre affection les enfans sur les principales vérités de la foi, lorsque par leurs réponses ils se montroient instruits, il leur donnoit des prix ; et l'espoir d'une récompense d'autant plus honorable qu'elle étoit décernée après un sévère examen, excitoit leur émulation. Comme il ne pouvoit s'adresser à toute la jeunesse, plusieurs se voyoient tristement privés du prix qu'ils avoient ambitionné. La fille d'un berger près d'Arles, ainsi frustrée, résolut, dans son dépit, d'aller trouver l'archevêque, pour le prier de juger, par les réponses qu'elle feroit à ses questions, si elle étoit indigne de la palme décernée à plusieurs de ses compagnes. A peine âgée d'onze ans, la petite téméraire arrive à l'archevêché, et demande à parler à Monseigneur; le suisse répond d'abord que son maître ne donne pas d'audience à des filles aussi jeunes; celle-ci fait les plus vives instances, et l'autre y cédant enfin, va déclarer à M. Dulau, qu'une fort jeune enfant

souhaite lui parler. « Faites-la venir, dit le bon » pasteur, je me dois aux petits ainsi qu'aux » grands ». Elle expose dans son langage naïf l'objet de sa visite ; l'archevêque, charmé de sa candeur et de sa fermeté, l'interroge ; l'enfant répond avec beaucoup de justesse, et reçoit un prix plus précieux que tous ceux qui ont été distribués à la paroisse. Elle est si transportée de joie, qu'en retournant à l'humble demeure de son père, elle s'écrie le long des rues de la ville : J'ai un prix de Monseigneur! j'ai un prix de Monseigneur!

Dans le cours de ses visites, l'archevêque distribua en aumônes plus de quarante mille francs, refusa constamment d'être à charge aux curés dont il parcouroit les paroisses, et rentra, couvert des bénédictions publiques, dans sa ville métropolitaine. La mort d'un consul avoit semé la division entre le chapitre de sa ville cathédrale et l'administration municipale : en instance depuis plusieurs années, un fameux procès n'avoit fait qu'aigrir les esprits, que fournir de nouveaux prétextes à la calomnie, que rendre un rapprochement si désirable comme impossible à tout autre qu'au pacifique pontife, qui força, par des démarches

dignes d'un excellent pasteur, deux corps également dignes d'estime, à étouffer, dans une sincère réconciliation, les dissentions passées. Toujours pressé par le besoin de faire le bien, l'homme de la droite du Très-Haut forma sans délai un important établissement inconnu avant lui. Jusque-là, dans le diocèse d'Arles, ainsi que dans un grand nombre d'autres, l'état important de sage-femme n'étoit exercé que par des personnes dont la plupart avoient aussi peu d'instruction qu'elles étoient dépourvues de moyens d'existence; de déplorables abus s'étoient glissés parmi elles. Frappé d'un désordre dont les conséquences étoient si funestes, il trouva dans son ardente charité les moyens fort dispendieux d'y remédier. Un cours d'accouchement, dirigé par les gens de l'art, et dont il supporta tous les frais, quelque considérables qu'ils fussent, s'ouvrit chaque année dans la ville; toutes les sages-femmes du diocèse y furent appelées tour à tour; le cours se terminoit annuellement par une séance publique, où des prix d'une grande valeur, et dus à la générosité du prélat, devenoient la récompense de l'assiduité et de l'application. La bonne œuvre n'étoit encore qu'ébauchée; dans les cir-

constances où l'enfant est près de trouver la mort au sein même qui lui donna la vie, la sage-femme éclairée devoit au moins gagner au ciel la petite créature innocente qu toute sa dextérité ne pouvoit laisser à la terre; et le soin des instructions à donner dans ce nouveau genre, fut confié à un vénérable et ancien curé d'Arles, qui chaque semaine réunissoit toutes les sages-femmes, pour leur apprendre à administrer, dans les cas même les plus désespérés, le premier de tous les sacremens.

Les assemblées générales du clergé de France devenoient plus fréquentes à mesure que les besoins de l'État se montroient plus urgens. Dans ces diverses assemblées, dont M. Dulau fut regardé comme l'oracle, son nom parut une autorité à laquelle on croyoit que tout devoit céder. Sans chercher jamais à dominer, il exerçoit sur les autres membres une espèce d'empire, et la supériorité de son mérite leur étoit si connue, que l'un d'eux l'appeloit *l'aigle du clergé*. Sa modestie déroboit à ses yeux tout l'éclat des rares qualités dont il étoit orné; mais au don de ménager des intérêts temporels, il joignoit les qualités d'un excellent évêque. Qui ne sait qu'il honora l'Eglise par ses vertus, bien

plus encore qu'il ne servit l'Etat par ses talens? Qui ne sait que, long-temps avant notre funeste révolution, il l'avoit annoncée comme inévitable, si les disciples du sanctuaire ne s'imposoient eux-mêmes une salutaire réforme? Eût-il pu n'être pas appelé à ces deux fameuses assemblées dont on attendoit le salut de la patrie? Heureux notre Louis XVI, si son trône n'avoit été jamais entouré que de sujets aussi fidèles et aussi éclairés que ces bons citoyens désignés sous le nom de *notables!* Cependant, une première, une seconde fois, ils se séparèrent après avoir sondé la profondeur des plaies de l'Etat, sans avoir pu en assigner le remède; et la convocation des Etats-généraux, premier principe de nos affreux désastres, suivit de près la dernière assemblée des notables.

A peine le pieux archevêque se fut-il dégagé des entraves que lui avoient imposées les ordres du souverain, que, rigide observateur de la loi de la résidence, il vola auprès de son troupeau: c'étoit à son insu le dernier adieu qu'il alloit lui faire; mais, avant de se séparer pour toujours de ce cher objet de ses plus vives sollicitudes, il devoit lui laisser de nouvelles preuves de sa bonté. L'hiver de 1788 avoit porté dans

la ville d'Arles, après avoir désolé ses vastes campagnes, la disette la plus effrayante. Les aumônes abondantes des citoyens opulens et aisés, assoupirent les besoins, sans réussir à les éteindre. Le peuple, auparavant si bon et si tranquille, ne connoissoit presque plus de frein. Demandant à grands cris du pain, il menaçoit d'exciter une révolte; il falloit un moyen aussi prompt qu'efficace pour arrêter un torrent prêt à rompre ses digues. Les consuls et l'archevêque convoquent un conseil général, le 28 mars 1789. Le chef du troupeau est invité à parler le premier; d'abord, une vive émotion qui altère les traits de son visage, comprime sa parole. « Dans les grandes calamités, dit-il, » aussitôt qu'il put énoncer sa pensée, on doit » à la patrie de grands sacrifices, et sans doute » chacun de nous va s'empresser d'en faire; » j'ose l'assurer qu'en offrant en ce moment » aux pauvres une somme, trop légère à mon » gré, celle de six mille francs, ce n'est pas » un sacrifice que je fais, c'est une dette sacrée » dont je m'acquitte, c'est une douce jouissance » que je prépare à mon cœur ». Il dit, et ses paroles, comme un trait de feu, électrisent tous les esprits, frappent d'une émotion sou-

daine tous les cœurs. L'assemblée est à peine terminée que des sommes considérables sont déjà dans les mains du trésorier de la ville. Cette noble cité, offrant à peine une population de vingt mille ames, déjà éprouvée par la mortalité des oliviers, par la foible récolte de l'année précédente, épuisée même par tant de dons répandus dans le cours de l'hiver avec une libéralité sans exemple, cette noble cité se porte à une charité si héroïque, en cette circonstance, que les sommes réunies pour le soulagement du peuple, forment un total de quarante et un mille deux cent vingt-cinq francs; et c'est le bon archevêque qui a remué la sensibilité des uns, qui vient d'épargner des crimes aux autres, qui a pacifié la patrie, qui l'a sauvée d'un danger imminent!

La convocation des Etats-généraux devint un cri de ralliement à la secte impie des sophistes. M. Dulau étoit trop connu pour ne pas encourir leur animadversion; leurs manœuvres déjà ourdies dans le secret du cabinet, éclatèrent dès les premières séances de l'assemblée de la sénéchaussée d'Arles; au lieu de dédaigner de coupables adversaires, il comprima son indignation, répondit à ces ennemis obscurs de

l'autel et du trône, réfuta toutes leurs questions insidieuses, et le fit avec tant de clarté, de chaleur et d'éloquence, qu'il étonna ceux-là mêmes qui connoissoient le mieux la supériorité de ses talens. Malgré ces orgueilleux rivaux dont la haine jalouse puisoit chaque jour de nouveaux alimens dans les leçons de leurs perfides conseillers, il réunit la presque totalité des suffrages, et fut chargé d'aller défendre contre des ennemis plus puissans, la cause de Dieu et de son Eglise. A cette dernière époque de la vie du pieux archevêque, il sembla jouer un rôle moins brillant. Son extrême modestie, sa grande timidité, l'empêchèrent de faire entendre sa voix dans cette tribune où son éloquence et son érudition auroient accru le nombre de ses admirateurs; mais en gardant ce silence qui étonne, combien il fut loin de se livrer à une coupable inaction, et d'oublier l'objet de la mission la plus importante.

Il consacra tous ses momens à épier les ruses et à découvrir les forces de l'ennemi que le clergé avoit à combattre. Tantôt, dans le silence de la méditation, il préparoit les armes que des mains accoutumées aux combats devoient ensuite manier avec succès; tantôt, entouré de ses

collègues, il faisoit passer dans leur ame le zèle ardent qui dévoroit la sienne; et en leur rappelant les grands exemples des Cyprien et des Athanase, il parvenoit à leur faire ambitionner le gloire de l'exil et la couronne du martyre. C'est dans le sein de ces comités dont M. Dulau étoit l'ame et l'oracle, que prit naissance ce fameux ouvrage qui fit un honneur immortel au clergé françois, cette *Exposition de ses principes* (1), qui devint ensuite un jugement de toute l'Eglise gallicane. C'est de la même source et presque toujours d'après l'insinuation du savant pontife, que sortirent ces superbes discours dans lesquels la force du raisonnement le disputoit à l'éclat du langage. C'est là encore que, cédant à des instances réitérées, et faisant violence à son extrême modestie, il prépara, sur le décret du 26 mai 1792, ordonnant la déportation des prêtres insermentés, cette adresse d'une sensibilité si parfaite; il y exposa avec tant de force les justes réclamations des catholiques, que Louis XVI, ému jusqu'aux larmes, promit

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

dès-lors de refuser sa sanction au plus injuste comme au plus barbare des décrets.

Tandis qu'il travailloit avec tant d'ardeur à ralentir l'impétuosité du torrent qui menaçoit d'entraîner tout après lui, le Seigneur commençoit à l'épurer dans le creuset des tribulations, voulant que les traits d'une noire calomnie lui fussent portés par les mains de ses propres enfans. Arles, comme toutes les autres villes du royaume, renfermoit dans son sein des partisans zélés de la révolution : dociles à la maxime du jour, qui permettoit d'oser tout contre le clergé, ils lui vouèrent une haine implacable. Chaque séance du club érigé dans cette ville étoit marquée par des déclamations sacriléges contre les prêtres. Bientôt ces méchans en vinrent, dans leur affreux délire, jusqu'à immoler la plus illustre victime, en répandant avec profusion un libelle diffamatoire contre l'archevêque. Mais, rassuré par l'intégrité de sa conscience, il le voit avec le plus grand sang froid ; et lorsque ses amis le conjurent de recourir à la justice des tribunaux : « Quoi ! leur répond-il, est-ce à nous qui » prêchons l'oubli des offenses, à montrer aux » autres que nous y sommes sensibles ? Ma

» justification se trouve dans ma conduite
» même, et le silence est la seule vengeance
» que je doive me permettre ». Jusqu'à quel point l'homme de Dieu ne savoit-il pas se posséder et se vaincre. Un jour qu'il avoit plusieurs convives, et qu'on s'entretenoit pendant le repas de matières politiques, un prêtre de sa maison laissa échapper des paroles trop hardies. Son chef craignant de paroître les approuver par son silence, se crut obligé de lui faire sentir qu'il avoit tort de parler ainsi. L'autre, d'un caractère bouillant et emporté, entre, après le repas, d'un air égaré dans l'appartement où toute la compagnie étoit rassemblée, et, allant d'un pas précipité jusqu'à l'archevêque : « Je voudrois bien savoir, lui dit-il,
» pourquoi vous m'avez apostrophé publique-
» ment ? Est-ce que chacun n'a pas le droit de
» dire son sentiment » ? Quoique naturellement vif, M. Dulau ne répond pas un mot, passe aussitôt dans son cabinet, et, quelques minutes après, rejoint la société de l'air le plus calme et le plus serein. Le soir, il se trouve seul à table avec le coupable, qui, les yeux baissés, garde un silence de confusion. « Votre air et
» votre silence, lui dit son premier pasteur,

» me donnent lieu de croire que vous connois-
» sez votre faute, et que vous vous en repentez.
» C'en est assez, je l'oublie; mais je vous
» exhorte à ne pas l'oublier vous-même, afin
» que le souvenir que vous en conserverez,
» vous empêche d'y retomber ».

Cependant les maux publics alloient toujours croissant. Déjà les impies avoient trouvé jusque dans le sanctuaire, des impies comme eux; déjà les mystères sacrés étoient entre les mains impures des apostats et des intrus, et le schisme érigeoit ses autels sacriléges dans tous les coins de la France éplorée. A cette époque si désastreuse, le vigilant pontife redoubla de zèle, pour que le venin de l'hérésie n'infectât pas tous ses enfans spirituels. C'étoit tantôt par l'envoi de ces précieux écrits qu'enfantoit chaque jour l'amour de la vérité et le zèle de la religion, tantôt, et plus souvent encore, par des lettres écrites avec la sainte hardiesse propre au ministre du Très-Haut, qu'il traçoit à ses fidèles diocésains la conduite à tenir afin de ne pas succomber à tous les dangers dont ils étoient entourés. Mais, pour le vertueux Dulau, ce n'étoit point assez d'avoir sauvé des horreurs du schisme une partie de son troupeau. Dans ce troupeau

même si constamment chéri, les confesseurs de la foi se trouvoient réduits à un dénuement total, et pour les secourir, leur tendre père éloigna de lui tout ce qui eût pu annoncer l'homme opulent; se bornant au strict nécessaire, il consacra à leur entretien les foibles débris de ses revenus ecclésiastiques, et les produits considérables de son riche patrimoine; il invita de plus ses chers Arlésiens à seconder et consoler son cœur paternel. Il ne leur parla point en vain, et tous les prêtres non assermentés d'Arles et de tout le diocèse, reçurent chaque mois une somme proportionnée à leurs besoins, et correspondante au revenu qu'ils avoient abandonné, soit par le refus, soit par la rétractation du serment. Qu'il fut bien récompensé au gré de son cœur, de tant de zèle, de tant de sacrifices ! La plupart des habitans d'Arles reculèrent d'horreur à la vue du schisme, donnèrent, au prix de leur repos, de leur fortune, d'éclatans témoignages de leur devouement à la foi de leurs pères, et souffrirent avec héroïsme tous les désastres par lesquels on punit leur fidélité constante à l'autel et au trône.

Ce trône renversé, le pieux monarque dans les fers, ses plus fidèles sujets ou égorgés ou

fuyant de leur triste patrie, n'avoient point assouvi la rage des tyrans législateurs. L'autel existoit toujours, la plus pure portion de ses ministres le soutenoit encore, et c'est contre ces gardes vigilans de la maison sainte, que se déchaîna la démoniaque fureur de l'impie. Tout étoit concerté pour que les débris du sanctuaire fussent confondus avec les ruines de la monarchie; les victimes étoient marquées, et les prisons qui devoient les recevoir, désignées. Le 11 aout 1792, lendemain du jour qui éclaira le plus grand des forfaits, les ennemis de l'Eglise commencèrent leurs recherches, et peu de prêtres se dérobèrent par la fuite au péril qui les menaçoit. L'archevêque d'Arles fut un des premiers qui tombèrent entre leurs mains Dès qu'ils parurent dans ses appartemens, il vint à eux avec la noble contenance d'un athlète qui connoît toute la majesté de la cause qu'il doit défendre. Il suit paisiblement l'insolente soldatesque, et marche d'un pas assuré, quoique ralenti par le poids de ses infirmités, vers la section du Luxembourg, qui tenoit ses séances au séminaire de Saint-Sulpice. Il entre dans une vaste enceinte qui renferme un grand nombre d'infortunés. Il y aperçoit

avec douleur, mais sans être abattu, deux de ses plus chers confidens, MM. Pazeny de Thorame, et de Foucault son parent, tous deux ses grands vicaires, et chanoines de l'église d'Arles. Dans cette prison, ce n'est pas l'assurance d'une mort prochaine qui effraie le pontife, c'est l'espoir d'une si belle mort qui le console. Le nommé Carcel, qu'il ne faut nommer ici qu'avec attendrissement, et qui étoit si digne de récompenses qu'il n'a pas, je crois, obtenues encore, le nommé Carcel, horloger de Paris, étoit parvenu à sauver *quatre prêtres*. M. Dulau, marchant à la tête d'une troupe de héros chrétiens, avoit répondu devant un tribunal érigé par l'impiété triomphante, qu'il n'avoit pas prêté le serment fatal que proscrivoit sa conscience. Sur sa noble réponse, à laquelle souscrivent ses compagnons dans le champ du combat, les satellites se saisissent de ceux qu'ils appellent les *grands ennemis de l'Etat*, et les transfèrent dans l'église des Carmes. C'est à son entrée dans cette nouvelle prison que l'archevêque d'Arles entend le brave Carcel lui offrir des moyens faciles d'évasion. « Mon cher, lui » répond-il, je vous remercie de votre bonne » volonté : je suis innocent ; si je fuyois, on

» pourroit me croire coupable. Que la volonté
» du Seigneur s'accomplisse en tout »!

Quel nouveau spectacle d'horreurs, quel exemple sublime de dévouement et de paix vient ici se présenter à nous ! D'innocentes victimes entassées les unes sur les autres, ne trouvent pas même ce que la justice accorde aux plus grands criminels, un peu de paille, comme si l'on avoit voulu qu'elles ressemblassent plus parfaitement au Fils de l'homme, qui n'avoit pas où reposer sa tête. On leur laisse passer deux jours et deux nuits, sans qu'elles aient d'autre lit qu'une simple chaise ; et leurs besoins sont si pressans et si multipliés, que le cerbère qui les surveille, va lui-même solliciter pour elles la charité des fidèles ; et la démarche est suivie d'abondans secours que l'on s'empresse d'apporter aux confesseurs de la foi. Mais ces dons d'une compassion aussi tendre qu'universelle, n'adoucissent pas la pesanteur des chaînes, qui cependant ne sauroit vaincre l'inaltérable patience du pontife d'Arles. Loin de s'en laisser abattre, il est glorieux de les porter, et il rejette comme une chose indigne de lui, les nouvelles propositions qu'on lui fait de demander son élargissement, en exposant

les diverses infirmités qui l'affligent chaque jour davantage. Il est trop bien, dit-il, et en trop bonne compagnie, pour désirer d'être ailleurs. Non-seulement il ne demandoit pas le plus léger adoucissement, mais s'il profitoit de l'ascendant de sa dignité, c'étoit toujours pour obtenir que les autres prisonniers fussent pourvus avant lui des objets nécessaires. La troisième nuit de sa prison, raconte l'historien du clergé à ces époques mémorables, il n'avoit pas encore de lit; il fut impossible de lui en faire accepter un, parce qu'il avoit compté les matelas, et qu'il en manquoit un pour un nouveau prisonnier. Dans les trois semaines que dura sa captivité, sa bourse s'étoit presque épuisée; il lui restoit à peine six à sept louis; il avoit employé tout le reste en faveur des pauvres prêtres prisonniers avec lui, et même pour quelques personnes du dehors, auxquelles il avoit envoyé une partie de ses aumônes ordinaires. Ses discours fortifioient les autres, sa piété, sa patience les pénétroient d'admiration. Précisément parce qu'ils l'avoient vu le plus éminent en dignité, des gardes sans entrailles se plaisoient à accumuler sur lui des outrages en tout genre. Les malheureux n'atteignoient

pas son ame ! Sans mépris, sans orgueil, sans ressentiment, il se concentroit en Jésus-Christ, livré, avant son serviteur, à une impie et insolente soldatesque : il se taisoit, supportoît tout, et s'estimoit le plus heureux, parce qu'il avoit le plus à souffrir. Il prenoit l'air dans le jardin, escorté de deux fusiliers ; et un militaire dont la mise sembloit commander la décence, gesticule d'une manière ironique derrière M. Dulau, puis, passant devant le pontife, il met un genou en terre, tire son épée, la pose en forme de croix sur la poitrine du pontife, et lui dit : « C'est ainsi que demain je te sacre-» rai moi-même ». L'offensé se détourne sans prononcer un mot. Un gendarme brutal fait spécialement de lui l'objet de ses jeux atroces. Assis à ses côtés, il lui dit tout ce que la plus vile populace peut inventer de sarcasmes grossiers, de basses railleries, le félicite sur ce qu'il représentera noblement sous la guillotine, ensuite se lève, lui donne par dérision tous les titres de noblesse que l'assemblée vient d'abolir ; et le disciple du Dieu couronné d'épines ne répond rien. L'homme féroce, s'asseyant de nouveau près de lui, allume sa pipe, et lui en souffle la fumée sur le visage ; l'archevêque se

tait toujours, et, près de se trouver mal par la fétidité de la fumée, se contente de changer de place; son persécuteur le suit encore, jusqu'à ce qu'il voie sa cruelle obstination vaincue par une patience inaltérable. Le juste sur la tombe duquel nous pleurons avec les François religieux, étoit si prêt à rendre son ame à Dieu, qu'au milieu de la nuit, un des prisonniers, troublé, le réveillant en sursaut pour lui dire : « Monseigneur, voilà les assassins »; il répond avec douceur : « Eh bien ! si le bon Dieu de-» mande notre vie, le sacrifice doit être tout » fait ». Et, après ces paroles, il se rendort paisiblement.

La mort planoit sur la tête des inébranlables confesseurs de la foi; déjà les bourreaux ont aiguisé le fer qui doit les immoler; ils annoncent aux saints prêtres, dévoués, dans le même lieu, au supplice, que la dernière heure va sonner pour chacun d'entre eux. L'archevêque d'Arles, averti du danger imminent, ne perd rien de son héroïque fermeté. On lui dit qu'il ne reste plus d'espérance, et il répond encore : « Eh bien! soumettons-nous, et re-» mercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang » pour une si belle cause ». A peine avoit-il

prononcé ces paroles, que les barbares enfoncent la porte, poussent des hurlemens affreux, et n'interrompent leurs cris de mort, que pour demander où est l'archevêque d'Arles. Ils l'ont bientôt découvert, et lui disent : « C'est donc » toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles ? » — Oui, Messieurs, c'est moi qui le suis », répond-il avec le sang froid d'une conscience pure. « Eh ! scélérat, répliquent-ils, c'est donc » toi qui as fait couler tant de sang dans » la ville d'Arles » ? Il ne laisse alors échapper que ces mots : « Je ne sache pas avoir » jamais fait de mal à personne ». Ce langage innocent ne fait qu'irriter les bourreaux ; trois se disputent le cruel honneur de terminer une si glorieuse carrière ; deux l'ont déjà tenté, mais en vain ; la rage les empêche de bien diriger leurs coups. La victime, quoiqu'étendue sur l'autel, n'a pas encore succombé. Les persécuteurs ont augmenté le poids de ses souffrances, et n'ont pu lui arracher une plainte. Un fer meurtrier, dirigé par une main infernale, vient enfin percer son cœur. Il pousse le dernier soupir. Son corps, couvert de larges blessures, reste sans mouvement, et son ame s'envole dans les cieux. Les écrivains ont raconté cette mort de

diverses manières ; mais tous s'accordent à dire que le venerable pontife mourut comme un saint. *Qualis vita, talis mors.* A la vue de ce corps venerable privé de la vie, les hommes de sang celèbrent leur triomphe par des chants qu'enfanta l'enfer, et qui appellent le carnage; l'air retentit au loin des accens d'une fureur de cannibales. Voilà donc comme périt un évêque dont la piété égaloit le savoir, dont la modestie surpassoit le mérite. Disons-nous qu'il fut l'Ambroise de l'Eglise moderne, qu'il rappela, par sa doctrine, des temps anciens l'aigle d'Hippone ; et des âges moins éloignés des nôtres, par son incomparable douceur, la colombe de Genève, l'aimable François de Sales? Ajouterons nous qu'au moins personne ne connut mieux que le premier pasteur d'Arles, l'Histoire de la maison de Dieu, de la persécution des fidèles et des terribles tribulations par lesquelles il a quelquefois visité les hommes, pour les avertir de leur néant? Arrêtons-nous, et, par des louanges indiscrètes, ne profanons point les cendres de celui qui fut si humble et si modeste; disons seulement, après les sages écrivains du temps : « Le nom » seul de Dulau fera peut-être un jour pardon-

» ner aux François d'avoir eu leur Robespierre, » leur Manuel, leur Chabot ». Lisons souvent et n'effaçons point par nos larmes, ces mots qui termineront l'épitaphe à placer sur le monument que l'on doit élever dans l'église métropolitaine de Saint-Trophime d'Arles : *Consolatorem afflicti, debiles adjutorem, patrem pauperes, ducem et exemplar sacerdotes, diù flebunt.*

Erit tibi anima tua in salutem, quia in me habuisti fiduciam, ait Dominus. Jerem. c. XXXIX.

Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. Apoc. II.

Usque ad mortem certa pro justitiâ, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Eccl. IV.

FRANÇOIS-JOSEPH DE LA ROCHEFOUCAULD, évêque de Beauvais; et PIERRE-LOUIS DE LA ROCHEFOUCAULD, évêque de Saintes; deux frères, massacrés en haine de la foi, dans l'église des Carmes à Paris, le 2 septembre 1792.

CES deux pontifes avoient, à la prison des Carmes, partagé les travaux apostoliques du vénérable archevêque d'Arles. Dans l'arresta-

tion de tous les membres du sanctuaire, l'évêque de Saintes n'avoit point été compris par la municipalité; elle le laissoit libre; mais, s'adressant aux brigands qui vinrent arrêter l'évêque de Beauvais : « Messieurs, leur dit-il, » j'ai été toujours uni à mon frère par les liens » de la plus tendre amitié, je le suis encore » par mon attachement à la même cause; puis- » que son amour pour la religion et son hor- » reur pour le parjure font tout son crime, » je vous supplie de croire que je ne suis pas » moins coupable. Il me seroit d'ailleurs im- » possible de voir mon frère conduit en prison, » et de ne pas aller lui tenir compagnie. Je » demande à y être emmené avec lui, et à par- » tager son sort ». Ils marchèrent ensemble, et remportèrent ensemble la palme immortelle. Après que l'archevêque fut tombé dans le champ des martyrs, une partie des assassins vint assiéger les ministres sacrés qui s'étoient réfugiés dans la chapelle, et qui, attendant le supplice avec un profond silence, offroient à Dieu leur dernier holocauste, presqu'au moment d'expirer; les prêtres encore vivans étoient arrosés du sang de leurs frères frappés avant eux; le pavé en ruisseloit : une balle

atteignit l'évêque de Beauvais; alors il étoit à genoux, selon le récit de M. l'abbé Barruel. Sa jambe fut fracassée du coup ; il tomba : les autres placés à côté de lui le crurent privé de la vie; bientôt ses propres bourreaux l'apportèrent avec une apparente compassion, et le déposèrent dans l'église, comme s'ils eussent voulu le guérir de ses blessures; l'évêque de Saintes ignoroit encore le sort de son frère; entrant dans le chœur, il avoit dit : « Qu'est » devenu mon frère? mon Dieu, ne me sépa- » rez pas de mon frère »? On le lui montre; il court à lui, l'embrasse, ne voudroit pas s'en éloigner, et seroit jaloux de périr à ses côtés : mais il doit s'élever dans les cieux un instant avant son frère. L'amitié qui les avoit unis étoit cette vraie fraternité que nulle dissention n'a violée; c'étoit celle des saints qui répandent leur sang pour suivre le Seigneur; qui, méprisant les grandeurs du siècle, arriveront de concert au royaume céleste. Presque immédiatement après avoir mis à mort l'évêque de Saintes, entrèrent dans l'église des meurtriers furieux, et criant : « Où est François-Joseph de la » Rochefoucauld, évêque de Beauvais »? Les nationaux en faction ne répondirent pas, mais

se tournèrent ; et les scélérats virent l'évêque de Beauvais étendu sur le lit où on l'avoit porté ; il leur dit : « Je ne refuse pas d'aller mourir comme les autres ; mais vous voyez que » je ne puis marcher, je vous prie d'avoir la » charité de m'aider vous-mêmes à venir où » vous m'appelez ». Ces misérables l'aident à se traîner jusqu'à la porte du jardin. Il fut presque la dernière victime immolée dans ce lieu. Nous ne dissimulons pas que le récit du meurtre des deux frères offre des variantes parmi les écrivains du temps. Un témoin respectable nous déclare que l'évêque de Beauvais fut blessé dans le jardin ; qu'il rentra dans l'église appuyé sur le bras d'un ecclésiastique ; qu'il ressortit de l'église plus d'une heure après, soutenu par son frère ; et qu'au bout de peu de minutes ces deux évêques furent massacrés. Dans cette diversité de rapports, nous n'avons rien à prononcer, et nous nous contenterons de bénir la mémoire de ces deux héros de l'amitié fraternelle, et surtout de ces deux modèles d'une fidélité inviolable à l'autel et au trône.

Dominus mecum est quasi bellator fortis : idcircò qui persequuntur me, cadent et infirmi erunt. Jerem. xx.

Monsieur François-Louis HÉBERT, né dans la petite commune de Croust, aux environs de Vi-Montier, diocèse de Lisieux; coadjuteur du supérieur général des Eudistes, confesseur du roi Louis XVI; massacré dans l'église des Carmes à Paris, en haine de la foi, le 2 septembre 1792.

Après avoir fait à Caen ses humanités et son cours de philosophie, le jeune Hébert entra dans la respectable congrégation des Eudistes, spécialement dévouée à l'instruction et à l'éducation des clercs. En 1759, il étoit dans les ordres sacrés, et avoit commencé sa troisième année de théologie; il offroit dès-lors ce ton de gravité, de prudence, d'aménité et de piété fervente qu'il manifesta si constamment dans la suite : promu au sacerdoce, il fut envoyé à Domfront, diocèse du Mans, où les Eudistes étoient chargés du séminaire et du collége; il y professa deux cours de philosophie, et ensuite la théologie, pendant deux années. Ces places de confiance développèrent son mérite, et lui acquirent des droits à l'affection des

élèves comme à l'estime de ses confrères; il en fut généralement goûté et aimé. Nommé préfet du séminaire, à Caen, il remplit avec distinction cet emploi, le plus difficile de la compagnie : la maison réunissoit ordinairement près de deux cents jeunes gens de tous les diocèses de la province. Il s'y trouva dans de pénibles circonstances, mais y montra la discrétion, la fermeté, la bonté, les différentes qualités d'un chef habile, et s'y concilia la considération et l'amitié de tout ce qui l'entouroit. Venu en 1774 à Paris, où il se fixa, bientôt il y obtint les suffrages de tous les hommes de bien, ceux surtout des prélats les plus dignes de la vénération publique, et l'amour des fidèles; ce dernier sentiment étoit dû sans doute à sa bienveillance expansive, qu'on diroit presque sans exemple : personne ne sortoit de chez lui qu'avec un sentiment profond d'édification, et qu'avec cet esprit de piété, d'amour de Dieu et du prochain, qu'on avoit recueilli de son cœur et de ses lèvres. Il n'existoit pas de caractère plus heureux, d'humeur plus riante et plus douce; il possédoit son ame dans la paix, dans la joie, et répandoit l'onction avec les consolations les plus vives, dans le sein des

affligés, ou dans celui des chrétiens trop portés au trouble et à la crainte.

Mais de toutes les vertus qui distinguoient l'homme de Dieu, il n'en fût pas une qui le signalât autant au respect et à l'admiration des peuples, que son inépuisable et inconcevable charité. Non, nous racontoit un pieux fidèle qui a passé dans son commerce intime trente-trois ans de sa vie; non, jamais je n'ai connu d'homme plus égal et plus aimable dans son humeur, plus fervent dans sa piété, plus tendre dans sa charité, dont les actes continuels étoient aussi simples, je dirois presque aussi naturels qu'ils se montroient sublimes; chaque nouveau jour de sa vie rappeloit le précédent, annonçoit le suivant, et tous se ressembloient pour sa miséricorde envers les êtres souffrans. Il alloit visiter les prisonniers, les exhortoit, les prêchoit, concouroit efficacement à la délivrance de plusieurs d'entre eux; n'étant étranger à aucune branche de son saint ministère, confessant considérablement, attirant tous les cœurs par sa simplicité parfaite, ses manières engageantes, il aimoit surtout les enfans, qui le bénissoient et le révéroient tendrement; il plaçoit les uns en métier, poussoit aux études ceux

qui manifestoient d'heureuses dispositions; procuroit des places aux servantes exposées au danger de perdre leurs mœurs; ouvroit des asiles religieux aux vierges heureusement dégoûtées du monde; ne conservoit que les habits qui le couvroient; dans les temps de disette, alloit au-devant des prières, prévenant les besoins des uns, devinant ceux des autres que la confusion receloit; avoit comme des émissaires pour connoître les nécessiteux, et de fidèles messagers pour leur porter tous les secours qui leur devenoient nécessaires. Pendant son séjour à Caen, ayant reçu le don d'une montre d'or d'un grand prix, à l'instant même il la vendit pour les pauvres; et, dans le reste de son angélique carrière, on ne peut plus compter le nombre de ses sacrifices.

Le vrai ami des indigens, est par goût, souvent par vocation, fort indigent lui-même. Le bon abbé Hébert, austère et dur à sa personne, autant qu'il étoit compatissant pour les autres, rappeloit, dans son humble couche, le délaissement de Bethléem; et, consacrant tout le jour au service du prochain, donnoit une partie de la nuit aux plus ferventes prières.

Issu d'une famille honnête, il avoit un de

ses parens placé dans les bureaux et près de la personne de M. Bertin, ministre du roi Louis XV. Trop désintéressé pour ne demander jamais rien, et pour n'obtenir rien qui fût à son propre avantage, il employa seulement le crédit que lui donnoit cette alliance, afin de rendre d'éminens services à beaucoup de personnes.

Quelques années avant la révolution, il éprouva un chagrin déchirant pour un cœur aussi sensible. Un jeune homme de ses parens, entraîné par le feu des passions que déjà rien ne comprimoit dans notre malheureuse France, et dont l'affreux triomphe préludoit à nos fatales discordes, se rendit coupable d'un crime. Louis XVI, pénétré d'estime pour le supérieur des Eudistes, avoit fait grâce sans doute, en commuant la peine de mort; mais ensuite, faisant violence à son cœur paternel, il se vit forcé de laisser toute leur force aux lois pénales. Avant que la victime pérît sur l'échafaud, elle reçut les soins les plus vigilans, les plus assidus, les plus tendres, de M. Hébert, qui, le jour du supplice, s'étoit rendu dès quatre heures du matin aux portes de la prison du Châtelet, pour porter au coupable les dernières consolations, que la foi ne man-

que jamais de nous offrir. Cet affreux événement ne lui fit rien perdre dans l'esprit et dans le cœur des personnes de tout rang, de celles mêmes qui, se trouvant les plus qualifiées, s'empressèrent d'adoucir l'amertume de sa peine, et continuèrent à l'honorer de toute leur affection. Le vertueux de Juigné, son archevêque, accompagné de ses vicaires généraux, vint à cette occasion rendre visite au juste frappé de la main de Dieu, et tous ses amis s'empressèrent de se réunir autour de sa personne. Un d'entre eux nous mande : « Aussitôt que j'appris ce malheur, je courus prendre part à sa peine, et je trouvai dans ce bon confrère une ame forte, courageuse, mais humble et parfaitement soumise à la volonté de Dieu. Il vouloit se démettre de la supériorité; tous nous l'en détournâmes, en l'assurant que nous ne l'en estimerions pas moins, et que c'étoit sa personne qui avoit été et qui ne cesseroit d'être l'objet de notre respect et de nos affections ».

Ne pourrions-nous pas dire ici que ce coup si terrible fut ménagé par le Tout-Puissant à son serviteur, afin de le préparer et de le munir pour le 2 septembre. M. Hébert avoit été chargé de diriger la conscience de Louis XVI;

c'étoit à lui que le malheureux prince écrivoit, au commencement d'août 1792 : « Je » n'attends plus rien des hommes ; apportez-» moi les consolations célestes ». Dans l'homme de la droite du Très-Haut, les lumières égaloient la piété. Il étoit plutôt le père que le supérieur de sa maison. En l'établissant, il avoit eu pour but d'en faire aux ecclésiastiques un asile contre les dangers de la capitale. Il y avoit donc appelé plusieurs de ses confrères de province, et entre autres MM. Pothier, supérieur du séminaire de Rouen, et Lefranc, supérieur du grand séminaire de Coutances : le premier lava dans son sang le serment coupable qu'il avoit prêté, mais dont il s'étoit ensuite publiquement rétracté dans la cathédrale de Rouen ; le second, brûlant d'un zèle ardent pour l'Eglise de Jésus-Christ, inspiroit à ses élèves, dans ses leçons et dans ses conférences, l'esprit de Dieu, le goût des maximes saintes, celui d'un dévouement sans bornes aux intérêts éternels des fidèles. « Je me suis toujours rappelé, nous écrivoit naguère un de ses anciens disciples, qu'en 1788 et 1789, il nous disoit qu'un bon prêtre devoit répandre son sang, plutôt que de montrer la

moindre foiblesse, dès qu'il s'agissoit des intérêts du christianisme. Il nous a prêché de parole et d'exemple, puisqu'il a été lui-même immolé à la prison des Carmes ».

C'est dans sa retraite, à Paris, que, lorsque j'étois fort jeune encore, nous l'avons visité, nous l'avons avidement écouté; nulle part la vertu ne nous avoit paru plus aimable. Quand il parloit d'elle, surtout au premier âge de la vie, la douce persuasion couloit de ses lèvres; il ne s'énonçoit qu'avec dignité sur les devoirs comme sur l'éminence du sacerdoce; il saisissoit avec une extrême justesse le caractère des personnes; et, voulant nous mettre en garde contre des hommes alors l'idole du peuple, et l'objet des caresses perfides de nos sophistes, il nous ouvroit leur avenir : et ce qu'il nous annonçoit dans l'intimité de la confiance, se vérifia trop fidèlement. Aussitôt la révolution commença. Objet de l'estime universelle du clergé, dont il se montroit le modèle, ce ne fut que malgré lui qu'il se vit tiré de son obscurité. Vénéré de sa congrégation, il devint par son mérite coadjuteur du supérieur général, M. Dumont, qui a survécu à son ami. Si, jusqu'à la triste aurore de nos

jours de deuil et de sang, il avoit fui la cour pleine de dangers pour les disciples du Sauveur, il sut y paroître, lorsqu'il fallut aux prêtres, non pas un vil esprit d'intrigue, mais un grand courage, mais une noble pitié pour l'aborder. Que de titres réunis sur sa tête, que d'honorables titres, si propres à lui attirer la haine des impies! Un simple, mais bon citoyen, un de ces hommes dont la vérité dicte le langage, et dont la vertu se montre sans défiance, nous a raconté ce qui suit : « Le 10 août 1792, je rentrois chez moi, du château des Tuileries, où l'on nous avoit fait marcher comme pour le défendre. Je vis que nous étions trompés. Échappant sur un monceau de cadavres, à la surveillance des révolutionnaires, après avoir vu un homme que l'on accrochoit à la lanterne, dans la cour de Lamoignon, au palais de Justice, j'arrivai par la porte qui est rue Pavée, chez mon père, pendant que M. Hébert entroit par la rue Saint-André. Je m'élance dans ses bras, en pleurant, et le priant de m'entendre pour me réconcilier, parce que j'attendois que l'on vînt m'arrêter. Il m'accorda ma demande, et me dit ensuite : « Le Roi est dans les meilleurs

» sentimens, et résigné parfaitement à ce qu'il
» plaira d'ordonner au Seigneur. Allez chez les
» Eudistes, rendez compte de tout à M. l'abbé
» Pothier, et dites-lui que je suis en sûreté ».
Je remplis ses intentions, et revins dîner avec lui chez mon père. Il me demande un bréviaire pour réciter son office. Malgré toutes mes instances, je ne pus le déterminer à coucher chez l'auteur de mes jours; il voulut qu'on le conduisît au couvent des Récollettes, rue du Bac, où on lui apporta sa malle. Ces mouvemens le firent découvrir et entraîner à la prison des Carmes, ainsi que tous les prêtres de la maison des Eudistes. Je fus tous les deux jours visiter et entretenir l'homme de Dieu. Mais, le dimanche 2 septembre, la crainte de le déranger m'empêcha de lier conversation avec lui. Je le vis, et je me contentai de l'admirer; il étoit à genoux dans le sanctuaire, la tête tournée vers l'autel, ses deux mains croisées sur la poitrine; il paroissoit faire à Dieu le sacrifice de sa vie. C'étoit à trois heures et demie de l'après-midi que je le contemplai dans cette humble posture; à cinq heures, il n'étoit plus ».

Il avoit dédaigné de se revêtir, pour échap-

per aux recherches des impies, de l'habit des laïques. On a dit que toute sa modestie le suivit au martyre; que, baissant les yeux, tranquille et ne prononçant pas une seule parole, il tomba sous les coups des brigands, comme la plus douce et la plus innocente victime sous la main qui l'égorge.

Bonus Dominus, et confortans in die tribulationis, et sciens sperantes in se. Nahum. I.

Le père ALEXANDRE CH. A. LENFANT, né à Lyon, le 6 septembre 1726, d'une famille noble originaire des provinces du Maine et de l'Anjou, membre de la compagnie de Jésus; massacré en haine de la foi, à la prison des Carmes à Paris, au commencement de septembre 1792, âgé de soixante-six ans.

L'ÉDUCATION du jeune LENFANT fut confiée aux Jésuites établis à Lyon, et développa les heureux dons que lui avoit faits la nature. Ses sages mentors dirigèrent son esprit et son cœur vers l'étude et la pratique de la religion. On l'admit, en 1741, au noviciat de la compagnie de Jésus à Avignon; peu d'années après, ses supérieurs l'envoyèrent professer

la rhétorique à Marseille. Ses talens pour la chaire ne tardant pas à se développer, il s'y livra tout entier. Très-goûté d'abord dans les principales villes de France, il ne le fut pas moins à Lunéville, à Bruxelles et à Vienne en Autriche. A Malines, il fit rentrer par ses prédications, dans le sein de l'Eglise romaine, un ministre de la religion anglicane, ami du célèbre Young. Agé de quarante-sept ans lorsque la suppression des Jésuites fut consommée, en 1773, il se vit jeté dans le monde; mais heureusement qu'il y parut fortifié contre son esprit et ses maximes, par la fermeté de ses principes, et par la douce et ancienne habitude de la piété, la régularité de ses mœurs, l'amabilité de son caractère, la sûreté de son commerce, une charité active qui, joignant l'exemple au précepte, alloit jusqu'à lui faire oublier ses propres besoins; l'intérêt qu'il répandoit dans ses conversations toujours dirigées vers la gloire de Dieu et la sanctification des hommes, lui concilièrent le respect et la bienveillance universelle.

On a mis au premier rang des modernes apôtres qui surent honorer leur ministère, le

père Lenfant, et on l'a signalé pour son zèle éclairé par la science, et soutenu par l'éloquence des temps antiques. Nous n'avons pas droit de décerner ici la palme; il nous sera seulement permis de répéter, après la lecture de ses sermons, ce que l'on a dit avec justice, que ses discours sont comme imprégnés de la substance des livres saints; qu'il a puisé dans les écrits des Pères de l'Église, empruntant d'eux ses raisonnemens et ses expressions mêmes; qu'il attaque avec une inépuisable vigueur les systèmes et les objections de la philosophie moderne, qui s'est composée de tous les poisons des anciennes erreurs. On ajoute qu'intrépide apologiste de la religion, il s'en montra encore l'un des plus éloquens panégyristes, et qu'enfin on a droit de lui appliquer ce mot dont on fait l'inscription de son portrait, qu'il a énoncé avec magnificence les oracles de la sagesse : *Magnificè sapientiam tractabat.* Macc. lib. IX, c. 2, ỷ. 9.

Le trop fameux auteur d'Emile voulut assister à plusieurs des sermons du père Lenfant, et il convint que la religion ne pouvoit rencontrer un défenseur plus habile, ni la nouvelle philosophie un adversaire plus redoutable.

Diderot et d'Alembert suivirent, à Saint-Sulpice, un carême entier qu'il y prêcha ; et ce fut après avoir entendu le *sermon sur la foi*, que le premier dit à l'autre, en présence de M. de Tersan, curé de cette paroisse : « Après un » sermon semblable, il devient difficile de rester » incrédule ». Le père de Neuville entendit son confrère, en 1775, à Saint-Germain-en-Laye, et dit ensuite : « Je suis consolé de mourir, en » laissant après moi un si beau talent ». Le bon roi Stanislas le retint à Lunéville, pour qu'il y prêchât en sa présence diverses stations. L'impératrice Marie-Thérèse l'appela à Vienne, et souhaitoit l'y fixer. Il y prêcha trois Avents et trois Carêmes, et cette princesse y assista avec l'assiduité la plus édifiante. Elle voulut tenir de lui des copies de ces mêmes sermons, et on les conserve encore aujourd'hui dans sa bibliothèque. Quand il prit congé de l'impératrice, elle lui dit : « Vos sermons ont » fait autant de bien à mon ame que de plaisir » à mon esprit». Et elle lui fit présent de son portrait peint sur une riche tabatière. Louis XVI et sa cour ne se lassoient point de l'entendre; l'infortunée Marie-Antoinette aimoit à l'appeler son prédicateur. Partout où il prêchoit,

à la cour, à Paris, dans la province, chez l'étranger, partout c'étoit la plus nombreuse comme la plus brillante affluence.

Combien ne pourrions-nous pas joindre ici de titres à sa gloire! Mais cette grande célébrité qui suivoit partout l'orateur des souverains et des peuples, étoit-ce bien le fruit qu'il eût attendu de ses éloquentes prédications? Le soupçonner un moment, seroit injurier sa mémoire; et, si nous voulons apprécier les motifs qui l'ont fait tant de fois reparoître dans la chaire chrétienne, ne nous contentons pas de l'entendre, de le voir, de le contempler, retraçant en sa personne des mœurs apostoliques. Non, pour le bien juger, ce vénérable ministre du sanctuaire, ce n'est point assez de le voir vivre au pied des trônes, chéri des souverains, béni et révéré des peuples, il faut surtout le voir mourir. Le père Lenfant dut, plus que beaucoup d'autres disciples de Jésus-Christ, périr dans les camps du Seigneur; il faisoit depuis si long-temps la guerre aux passions du cœur, aux erreurs de l'esprit; depuis si long-temps il luttoit contre ce torrent d'iniquités qui menaçoit son siècle de tomber dans l'abîme. En un mot, ce ne sont plus des ti-

tres à la gloire, ce sont des titres au martyre qu'un si beau ministère rassembloit sur la tête de l'homme de Dieu. Lorsque la persécution suscitée contre le clergé françois eut interdit au père Lenfant l'exercice de ses fonctions publiques, il resta dans Paris, vivant fort retiré; mais laissant à la Providence ses secrets sur un avenir bien effrayant sans doute, quand chaque jour présentoit l'horizon couvert de nouveaux nuages toujours plus sinistres, le pieux solitaire continuoit à s'occuper sans réserve des jours de son éternité. L'affreuse catastrophe du 10 août 1792 ne fit que préluder aux scènes épouvantables de septembre; et, le 30 août, arrêté dans son humble retraite, il fut conduit à la prison de l'Abbaye. Des indices trop certains, des indices qui se fortifioient et se multiplioient à chaque instant, ne lui laissèrent pas douter que les prêtres détenus dans les diverses maisons d'arrêt ne fussent dévoués à la mort. Il se disposa donc à son sacrifice, et, le 31 de ce même mois, remit l'argent qu'il possédoit, montant à la somme de quatorze cent cinquante livres, à l'huissier qui l'avoit accompagné jusqu'à la prison. Dans les notices précédentes, nous

avons vu le carnage commencer dans les cours et dans le cloître de l'Abbaye, le 2 septembre. Les mêmes exécutions, nous disent les mémoires de ces jours déplorables, avoient lieu à la fois dans le couvent des Carmes, et se prolongèrent le lendemain et jours suivans, au séminaire de Saint-Firmin, à la prison de la Force, à la mairie et ailleurs; et ce que nous ne pouvons ajouter qu'avec la confusion la plus profonde, qu'avec la plus attérante douleur, ces atrocités inouies se commettoient sous les yeux du premier corps de l'Etat, des magistrats, des comités civils des quarante-huit sections de Paris; disons tout, sous les yeux de plus de cent mille citoyens armés. Nous avons ailleurs remarqué comme les cris des victimes, et les hurlemens d'une populace en furie, étoient entendus des confesseurs de la foi. Tous envisageant la mort avec ses plus grandes horreurs, étoient livrés aux angoisses d'une épouvantable agonie.

Avec le père Lenfant se trouvoit l'abbé Chapt de Rastignac, vicaire général d'Arles, auteur de plusieurs écrits estimés, vieillard presque octogénaire, qui n'avoit qu'un souffle de vie, quand son ame étoit encore

pleine de vigueur. L'un et l'autre se trouvoient dans la même chambre. « A dix heu-
» res, le lundi 3 septembre, nous raconte un
» témoin échappé comme miraculeusement
» à l'holocauste, l'abbé Lenfant et l'abbé de
» Rastignac parurent dans la tribune de la
» chapelle qui nous servoit de prison. Ils nous
» annoncèrent que notre dernière heure ar-
» rivoit, et nous invitèrent de nous recueillir
» pour recevoir leur bénédiction. Un mou-
» vement électrique qu'on ne peut définir
» nous précipita tous à genoux et les mains
» jointes; nous la reçûmes ». Selon les relations diverses publiées sur les premières journées de septembre, les bourreaux avoient organisé une sorte de tribunal que présidoit le nommé Maillard. Revenu du massacre des Carmes, et les mains dégouttantes de sang, au comité civil de l'Abbaye, où l'on délibéroit au milieu des cadavres, « Que faisons-
» nous ici? s'écria-t-il; allons à la prison tout à
» côté ». L'abbé Lenfant est appelé, et paroît, dit l'historien du clergé à cette fameuse époque, avec le calme de la résignation, tel qu'il se montroit dans la chaire évangélique annonçant au peuple les vérités saintes. « On nous a dit à

» Paris, continue M. l'abbé Barruel, que le
» peuple, en voyant paroître son apôtre, de-
» manda à haute voix qu'il vécût. Les bour-
» reaux le lâchèrent. Le peuple le poussoit,
» lui crioit : *Sauvez-vous ;* et il étoit déjà hors
» de la foule : déjà même il étoit parvenu
» jusque dans la rue de Bussy. Mais on l'avoit
» fait suivre ; des femmes crient : *C'est le*
» *confesseur du Roi !* Il est ressaisi. M. Lenfant
» lève les mains au ciel : *Mon Dieu, je vous*
» *remercie de pouvoir vous offrir ma vie,*
» *comme vous avez offert la vôtre pour moi :*
» ce furent ses dernières paroles. Il se mit à
» genoux, et expira sous les coups des bri-
» gands ». En même temps les hommes de la
mort immolèrent l'abbé de Rastignac, et ces
deux ames pures se réunirent pour chanter
l'éternel *alleluia* devant l'Agneau sans tache.

Eripuisti me de tempore iniquo, propter eà confitebor, et laudem dicam tibi et benedicam nomini Domini. Eccl. LI.

Monsieur l'abbé GROS, ancien supérieur du séminaire des Trente-Trois, curé de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; immolé en haine de la foi, avec les prêtres qui furent égorgés au séminaire de Saint-Firmin à Paris, dans la soirée du dimanche 2, la nuit et la matinée du lundi 3 septembre 1792.

Le 13 août 1792, d'après la motion faite à la section de Saint-Nicolas du Chardonnet, appelée, selon l'affreux langage du temps, la section des Sans-Culottes, de renfermer les prêtres insermentés dans le séminaire de Saint-Firmin, on y conduisit les directeurs du séminaire de Saint-Nicolas, dont aucun n'avoit prêté le serment à la constitution dite civile du clergé. Malgré les aumônes abondantes qu'ils avoient toujours répandues autour d'eux, une populace effrénée n'en témoigna pas moins d'ardeur pour leur arrestation. Un de ces prêtres, l'abbé Bonnet, depuis long-temps recommandable par son inépuisable charité, venoit, dans l'effrayant hiver de 1788, de distribuer aux malheureux ce qui étoit à sa disposition.

tion. « Il ne me reste plus rien », dit-il à quelques femmes qui lui demandoient l'aumône. « Il vous » reste au moins votre mouchoir, lui répondi- » rent elles, puisque vous le tenez à la main. — » Eh bien! le voilà, prenez-le; je pourrai dire » désormais, avec plus de vérité, que je n'ai » plus rien à moi ». Les révolutionnaires revinrent jusqu'à trois fois pour arrêter ce digne ecclésiastique. L'abbé Gros, curé de la paroisse sur laquelle étoit cette prison des ministres du Seigneur, y fut réuni aux autres confesseurs; et il nous est précieux de rassembler ici quelques renseignemens que nous avons obtenus sur sa vie.

Joseph Gros naquit à Lyon, de parens qui jouissoient de la confiance et de l'estime publique. Envoyé à Paris pour y faire ses études, il se fit remarquer de bonne heure par son application, sa piété, sa docilité, ainsi que par ses succès littéraires. Sa vocation pour l'état ecclésiastique ne laissant aucun doute, il entra au séminaire des Trente-Trois, et l'on n'y tarda pas à entrevoir que le jeune et intéressant lévite pourroit devenir un jour l'un des plus célèbres théologiens de la Faculté de Paris. Effectivement il prit rang, dans la suite, parmi les

docteurs les plus généralement estimés, et se vit même chargé de l'enseignement public de la théologie au collége de Navarre. Il exerça pendant plusieurs années cette importante fonction, au milieu de plus de deux cents élèves; et ce qui fait justement honneur à sa capacité comme à ses vertus, il joignit à cette place le gouvernement du séminaire des Trente-Trois, dont il avoit été nommé supérieur par le ferme et austère de Beaumont, archevêque de Paris. Connoissance approfondie de la théologie dogmatique et morale, de l'histoire ecclésiastique et du droit canon, simplicité et austérité de mœurs, gravité et douceur de caractère, plénitude de l'esprit sacerdotal, habileté dans l'art si difficile de diriger les ames, voilà ce que n'ont cessé d'admirer en lui ses nombreux disciples, et ce que se rappellent encore tous ceux qui ont eu le bonheur de le connoître.

En 1785, il fut appelé par le pieux et charitable de Juigné, nouveau pontife de la métropole, au gouvernement de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet; il fit d'inutiles efforts pour éviter une charge qu'il méritoit d'autant mieux de porter qu'il s'en croyoit plus indigne. Le bon curé ne tarda pas à réaliser les espérances que

l'on avoit conçues de son ministère : modèle d'un clergé que l'on étoit accoutumé à proposer pour exemple ; étroitement uni avec les pieux disciples de Bourdoise, qui desservoient la paroisse avec tant de zèle et de succès ; cher au troupeau qu'il nourrissoit, avec une si constante assiduité, du pain de la parole divine ; père des pauvres, dont aucun n'étoit exclu des secours abondans de sa charité ; embrasé d'amour pour la beauté de la maison du Seigneur ; voilà les précieux souvenirs qu'il a laissés dans une paroisse qui ne cessera de s'honorer de l'avoir eu pour pasteur et pour guide.

Appelé par la Providence à siéger parmi les membres de l'assemblée dite constituante, il se montra d'abord ce qu'il avoit toujours été ; redevint, après une courte éclipse, ce qu'il devoit être, enfant soumis de l'Eglise, prêtre fidèle et sujet dévoué. Nous ne saurions assez le dire, les mémoires du temps déclarent que peu de curés avoient des droits mieux acquis au respect et à l'amour de leur peuple : son caractère ouvert, plein de bonté, sa physionomie qui vous inspiroit d'abord la confiance, vous apprenoient qu'il aimoit ses

paroissiens comme un père, qu'il chérissoit surtout les indigens, comme la mère la plus tendre chérit sa jeune famille; son naturel, entraîné par l'amour de la paix, le rendit momentanément, je ne dirai pas trop facile, mais malheureusement fort coupable. Avant nos cruelles dissentions politiques et religieuses, il s'étoit constamment montré l'homme selon le cœur de Dieu; son zèle plein de lumières l'avoit fait lutter avec un grand succès contre l'impie et toutes ses ruses. Nous avons, dans notre jeunesse, connu un trop fidèle adepte des Voltaire, des d'Alembert et des Diderot: doué de beaucoup d'esprit, orné de belles connoissances, il avoit été caressé d'abord et bientôt séduit par les chefs de la secte philosophique. La Providence, admirable dans ses voies, lui fit rencontrer l'abbé Gros; ses manières affables, son esprit insinuant, son mérite, tout lui donna de l'attrait pour le fervent ecclésiastique; il ne put lui refuser ni son cœur ni sa confiance; ses erreurs furent victorieusement attaquées, et dans peu de temps, rendu à la foi de ses pères, il en est devenu, parmi nous, l'un des plus célèbres défenseurs. Que de fois il me parla de son respectable Ananie,

les yeux pleins de larmes et avec toutes les marques de la plus vive reconnoissance! Il m'avoit pénétré d'un respect profond envers sa personne; ce fut, pour le philosophe converti, une bienheureuse jouissance, ce fut pour nous un jour de fête et de bonheur, lorsque nous nous vîmes admis, par la médiation de son fils spirituel, dans la société de l'abbé Gros: avec quelle tendresse il contemploit son élève; ses yeux étoient animés, pleins de feu; il sembloit lire sur le front de son ami, non-seulement le bien qu'il avoit fait, mais tout celui qu'il devoit faire encore, et long-temps même après lui, par d'excellens ouvrages: je ne dirai pas les fruits que nous aurions pu retirer nous-mêmes alors de cette précieuse connoissance; hélas! nous n'en étions pas dignes.

Et voilà cependant, tant il y a de danger à compter sur ses forces; voilà que l'abbé Gros, membre de l'assemblée constituante, étoit presque tombé sous son funeste empire! Après avoir signé avec le côté droit la déclaration du 13 avril 1790, en faveur de la religion catholique, il fut conduit à sa section, où on lui reprocha une démarche qu'on se plut à qualifier comme une preuve de haine pour le peu-

ple. Profondément blessé de cet odieux soupçon, il déclara vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, et cependant eut la criminelle complaisance de consentir que son nom fût effacé de la liste de ceux qui avoient signé la déclaration solennelle de leur dévouement à la foi de leurs pères. Ne le dissimulons pas, c'étoit une sorte d'apostasie arrachée par le plus vain, le plus misérable prétexte ; s'il est de l'homme de faire des fautes, il est du sage, surtout du chrétien, de les réparer noblement. Dans un des momens les plus orageux, l'abbé Gros brave toute la colère des législateurs, et, montant à la tribune, y prononça ce discours :

« Messieurs, on vous a dit que j'avois ré-
» tracté mon adhésion à la déclaration de la
» minorité sur la religion catholique. J'ai fait,
» il est vrai, à l'occasion de quelques troubles,
» ce que j'ai cru que la prudence et l'amour de
» la paix exigeoient de moi ; à présent que je
» vois l'inutilité de ce que j'avois cru pouvoir
» accorder à la paix, à présent qu'une démar-
» che faite pour la religion n'a point pro-
» duit l'effet que je croyois pouvoir attendre,
» je dois vous déclarer, Messieurs, que je n'ai

» jamais oublié ce que je dois au Dieu dont
» j'ai le bonheur d'être ministre, et à la pa-
» roisse dont j'ai l'honneur d'être curé. Je vous
» prie de regarder mon nom comme n'ayant
» été jamais effacé de la liste de ceux qui ont
» souscrit à cette délibération, ou de permet-
» tre au moins que j'y sois inscrit de nouveau,
» et sans retour ».

Cette démarche solennelle devint pour celui qui la faisoit une source de persécutions qu'il soutint jusqu'à la fin, mais avec cette fermeté généreuse dont il avoit promis de ne plus se départir.

En 1791, il étoit en chaire, instruisant son peuple avide de l'entendre, lorsque l'intrusion et le schisme alloient dans un moment souiller une église vierge, puisque tous les membres de son clergé restoient constamment attachés aux saines doctrines. Forcé d'interrompre son instruction, et de céder aux cris d'une multitude égarée qui faisoit irruption dans la maison du Seigneur, le pasteur descendit de chaire, après avoir fait entendre ces paroles qui sont encore gravées dans la mémoire de plusieurs de ses auditeurs. « La
» parole de Dieu est donc enchaînée!... ».

Obligé de quitter le presbytère pour faire place à l'intrus, et après avoir habité quelque temps sur sa paroisse, l'homme de la droite du Très-Haut crut qu'il étoit prudent de se fixer hors des limites que son cœur chérissoit, mais de s'établir assez près pour se dévouer au service de ceux de ses paroissiens qui voudroient recourir à son ministère.

En 1792, au commencement des scènes d'août, il demeuroit sur l'Estrapade, et un jour où il conversoit avec son ami le curé de Nevers, pasteur réfugié, les satellites du crime se présentèrent pour l'arrêter. Voyant à leur tête un de ses paroissiens, à qui il avoit rendu deux fois un service éclatant : « Quoi ! lui dit » M. Gros, c'est vous, mon ami, à qui deux » fois j'ai tendu une main secourable qui vous » êtes chargé d'une pareille commission ?...... » Mais cédons à la force..... Partons » !

Le lieu où fut conduit le confesseur de Jésus-Christ, étoit le séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, situé sur la paroisse et assez près de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, lieu plein des souvenirs de saint Vincent de Paul, et où déjà se trouvoient détenus un grand nombre de prêtres fidèles. Quels furent

leurs sentimens de douleur et d'admiration; lorsqu'ils virent arriver au milieu d'eux celui que tous connoissoient, et que tous bénissoient à l'envi, comme l'objet de toute leur estime et de leur plus tendre respect! Il est plus aisé de sentir que d'exprimer quel spectacle édifiant offroient au ciel et à la terre près de quatre-vingts prêtres courageux, qui, n'ayant d'autre perspective que la déportation ou la mort, ne se connoissoient d'autres sentimens que la soumission à la volonté de Dieu et le pardon des injures.

A la proposition qu'on lui fit, la veille du massacre des ministres du Seigneur, de le dérober à la fureur des assassins, il répondit : « Le peuple sait que j'ai été conduit ici; mal-» gré tout ce que j'ai fait pour lui, je suis le » principal objet de sa fureur : s'il ne me trouve » pas, il bouleversera toute la maison ; ceux qui » pourroient s'être cachés, seront découverts; » je serai la cause du moins qu'on les cher-» chera avec plus de soin, qu'on les décou-» vrira en ne cherchant que moi; il vaut mieux » que je sois sacrifié et que les autres soient » épargnés ».

Enfin, le 2 septembre arriva; les cris des

victimes immolées dans la maison des Carmes, retentirent jusqu'à celle de Saint-Firmin; et, le lundi 3, vers les neuf heures du matin, M. Gros, âgé d'environ quarante-huit ans, fut jeté par une des fenêtres de la prison, dans la rue Saint-Victor, où on avoit vu si souvent passer ce bon pasteur, pour courir après la brebis égarée, ou pour porter des secours aux malades et aux mourans.

Beaucoup d'écrivains périodiques ont déclaré ce que nous allons dire, mais sans nous permettre de l'affirmer. Ce 3 septembre, il se trouvoit au second étage de la maison. Des bourreaux s'approchent, et parmi eux l'abbé Gros reconnoît encore un de ses paroissiens. « Mon ami, lui dit-il, sans doute à voix basse, » je vous connois, il y a deux ans que j'ai » payé vos dettes. — Et moi aussi je vous con» nois, répondit ce scélérat; je sais les services » que vous m'avez rendus; vous avez fait votre » devoir, et moi, je fais le mien : la nation veut » que vous périssiez, et je suis payé pour cela ». Il fait un signe aux autres bourreaux, et s'unit à eux pour précipiter son bienfaiteur par les fenêtres. A la chute de la victime dans la rue, se présente une femme couverte d'un habille-

ment que son curé lui avoit donné. Elle achève de l'assommer avec une bûche. On dit encore que, par son testament, trouvé dans une de ses poches, et ouvert à la section, il avoit fait un legs aux pauvres de sa paroisse. De respectables personnages nous ont assurés que son principal assassin vit encore, et qu'il est parvenu à une longévité aussi honteuse qu'elle est reculée. Ah! puisse-t-il enfin, touché des vertus de sa victime, intercéder près d'elle pour son pardon! Elle l'obtiendroit sans doute.

Cantate Domino, laudate Dominum, quia liberavit animam pauperis de manu malorum. Jerem. xx.

Monseigneur JEAN-ARNAUD DE CASTELLANE-VILLEAUDRIE, né au Pont-Saint-Esprit, dans le département du Gard, le 11 décembre 1733; sacré évêque de Mende le 14 février 1768; mis à mort à Versailles, dans la rue de l'Orangerie, le 9 septembre 1792, avec quarante-trois autres victimes de leur dévouement à l'autel et au trône, par des scélérats réunis depuis plusieurs jours en cette ville des différentes parties de la France.

MONSIEUR DE CASTELLANE, quoique d'une complexion foible, d'une figure prodigieusement gravée de petite vérole, avoit un air noble, des yeux expressifs, une physionomie heureuse, l'esprit très-cultivé, s'énonçoit avec beaucoup de grâce, et lorsqu'il remplissoit les fonctions épiscopales, c'étoit avec tant de recueillement et de majesté, qu'il inspiroit à tous les assistans une tendre dévotion. A son arrivée, le diocèse de Mende se trouvoit, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans son enfance pour l'administration temporelle. C'est à lui qu'on doit l'établissement des différens chemins qui

coupent le pays en tout sens. Jusqu'alors on n'avoit pu voyager qu'à cheval et en litière ; la plupart des maisons de la ville étoient garnies d'*auvents*, ou petits toits en saillie, pour garantir de la pluie ; la cité se montroit environnée de fortes murailles et de fossés, comme au temps de nos plus anciennes guerres. Le nouveau pontife fit abattre les auvents et les murailles, combla les fossés, et créa ces boulevards qui rendent ce séjour agréable. Le palais épiscopal, bâtiment magnifique et placé au centre de la ville, étoit comme entouré de rues fort étroites; pour obvier à cet inconvénient, comme il possédoit une très-belle fortune patrimoniale, il acquit un terrain considérable, se pratiqua, sur le derrière de sa maison, des sorties qui faisoient arriver au boulevard sans qu'on en soit aperçu. Il exécuta de grands changemens dans l'intérieur de l'édifice, et l'embellit. Ami de cette recherche de goûts et de jouissances qui donne aux grands du monde le désir de paroître avec éclat, il avoit (et ne dissimulons pas ce tort), un nombreux domestique et beaucoup de chevaux. Heureusement pour son cœur et pour sa conscience, qu'avec un esprit d'ordre parfaitement conservé dans ces

grandes dépenses, il pouvoit encore faire, et faisoit avec honneur, d'abondantes aumônes et des établissemens considérables.

Le 1er. jour de chaque mois, M. Saltel, curé de l'endroit, pasteur fort respectable, se rendoit chez son évêque, et lui présentoit l'état des besoins de sa paroisse. Celui-ci donnoit pour satisfaire à tout, et faisoit parvenir les mêmes secours aux différentes communes dont il étoit décimateur. A Chanac, manoir des évêques de Mende, mais qu'il avoit créé, pour ainsi dire, tant il y avoit opéré de changemens et d'embellissemens, et où il se plaisoit à passer le temps de l'été, il faisoit les mêmes aumônes, désirant surtout soulager, par des vêtemens, par des couvertures et du linge, donnés avec autant de délicatesse que de joie, la détresse des pauvres qui rougissoient de leur misère. En 1766, l'abbaye de Merloira, située dans les bois des plus hautes montagnes, fut brûlée, et le bon évêque sollicita vivement et fut assez heureux pour obtenir des secours des économats. Quelque temps après, la maison et l'église des dames Ursulines de Mende éprouvèrent le même malheur. Il sollicita de nouveau la bienveillance du clergé ; mais n'ayant

rien obtenu, ce fut à ses frais qu'il fit construire la belle maison et l'église que l'on voit encore aujourd'hui. L'hôpital manquoit de linge, de lits et de médicamens; il étoit trop étroit, et d'ailleurs situé dans un quartier malsain. Il le pourvut de linge et de lits, établit une pharmacie, acheta les maisons qui l'environnent, le garantit des accidens du feu, fit bâtir la partie que les dames occupent, disposa tout le reste de l'édifice dans un état convenable, y fit venir des eaux, et forma le beau jardin qui l'entoure, et qui seul lui coûta quarante mille francs, parce qu'il étoit nécessaire d'abattre les remparts de la ville, qui interceptoient la circulation de l'air.

La plupart des jeunes gens qui, dans le diocèse de Mende, se destinent à l'état ecclésiastique, n'ont qu'une fortune très-modique. Pendant tout le temps qu'ils passoient dans le séminaire, M. de Castellane payoit leur pension; mais, afin de ménager leur délicatesse, il leur faisoit signer un engagement conçu dans ces termes : « Je déclare devoir à Mgr. de Castel-
» lane la somme de...., que je promets de lui
» rendre, lorsque je posséderai un revenu annuel
» de mille francs ». Cet excellent pasteur avoit

laissé de ces billets pour la valeur d'environ deux cent mille francs. Lorsqu'il étoit dans les prisons d'Orléans, prévoyant le désastre qui devoit lui arriver, il chargea M. de La Treille, son parent, de les brûler, ainsi que d'autres billets sur différentes personnes qu'il avoit obligées par des prêts bien désintéressés, voulant leur laisser ignorer l'intention secrète de la personne généreuse qui les assistoit. La foiblesse de sa constitution n'altéroit en rien la vigueur de son ame; elle étoit et se montroit toujours forte. Vif dans la répartie, improvisant de la manière la plus heureuse, il n'étoit jamais pris au dépourvu. Contrarié dans plusieurs circonstances, pour le bien même qu'il se proposoit d'opérer, il répondoit à tout avec une précision admirable, et terrassoit l'adversaire qui croyoit l'embarrasser. Il goûtoit extrêmement la société de ses ecclésiastiques, et les invitoit souvent. Ceux de la campagne ne le visitoient jamais qu'il ne les retînt à dîner, surtout à Chanac, où c'étoit un usage si constamment établi, qu'ils restoient sans avoir été priés. Tous le chérissant comme un père tendre, conservoient pour sa personne une vénération extraordinaire. Il fut un pasteur trop affectueux, pour n'être pas tout à la fois un

excellent parent. Il se montroit le bienfaiteur de sa famille, en lui distribuant les revenus de son patrimoine ; mais il en demeuroit là, ayant souvent sur les lèvres cette sainte maxime, que les biens ecclésiastiques sont l'apanage des pauvres ; aussi ne se permettoit-il jamais de leur en dérober la plus légère portion. Mais nous l'avons peint comme un grand du monde, magnifique dans sa maison ; voilà, je dois l'avouer sans détour, une tache à sa mémoire ; et je n'alléguerai point pour l'affoiblir, encore moins pour l'effacer, qu'il étoit persuadé que cette sorte de pompe convenoit au rang dans lequel la Providence l'avoit placé : c'est une illusion que l'homme de la droite du Seigneur se faisoit à lui-même ; il n'en étoit pas moins le constant et généreux protecteur de toutes les infortunes. Avec ce faste extérieur, ses besoins personnels se réduisoient à peu de chose, et il ne cessa jamais de songer admirablement à tous les besoins de son diocèse. En périssant il laissa un projet de testament dans lequel il établissoit l'hôpital son héritier. Il est vrai que ce projet n'étant pas signé, est resté comme non avenu; mais il n'en découvre pas moins ses sentimens les plus intimes et les premiers besoins de son cœur.

Les plus légères circonstances, un mot, une simple démarche de ce vénérable évêque, suffisent pour nous faire apprécier la loyauté de son caractère et son attachement aux devoirs de son saint état. Ce coupable Loménie, alors archevêque de Toulouse, et depuis si malheureusement fameux dans nos dissentions politiques et religieuses, étoit venu solliciter le suffrage de l'évêque de Mende, en faveur de l'abbé de Loménie son neveu, qu'il vouloit faire nommer agent du clergé. M. de Castellane conduisit son hôte au couvent des Capucins, pour lui en faire voir la bibliothèque, qui se trouvoit enrichie de plusieurs ouvrages très-rares. « Il » faut, lui dit l'archevêque, détruire tous ces » moines. — Gardez-vous-en bien, répondit » aussitôt le pontife de Mende ; contentez-vous » d'y faire observer la règle : c'est là notre » avant-garde ; si vous la détruisez, on en » viendra bientôt à nous ». Les médecins lui ayant conseillé de voyager pour sa santé, tous les ans il consacroit plus d'un mois à cet exercice salutaire ; mais dans ses courses il se proposoit toujours un but édifiant. Il visita la célèbre retraite de Sept-Fonds, y passa plusieurs jours d'une manière très-édifiante, sui-

vant tous les exercices des fervens cénobites, et mangeant avec eux au réfectoire. Une autre année, il se rendit à la Chaise-Dieu, et s'y conduisit comme à Sept-Fonds. Dans un troisième voyage, et qui fut à Orval dans le Luxembourg, il manifesta la même conduite.

Qui fut meilleur ami que ce vertueux pontife ? Il avoit été le condisciple de M. de Rohan, évêque de Strasbourg ; et lorsque celui-ci fut exilé à la Chaise-Dieu, fort affligé de ne pouvoir s'y rendre, il lui envoya une personne de confiance, pour lui témoigner toute la part qu'il prenoit à sa disgrâce. Le duc de Brissac, qui avoit été également son condisciple, fut arrêté au dépourvu, et conduit à Orléans, dans une autre maison de détention que celle qui renfermoit M. de Castellane. Imaginant que ce Seigneur pouvoit se trouver dans l'embarras, il lui fit passer cent louis pour subvenir à ses premiers besoins. Notre bon Louis XVI l'avoit prévenu ; le malheureux prince avoit ordonné à M. de Lessar de fournir au duc tout ce qui lui seroit nécessaire. Achevons de rendre hommage à la mémoire de ce généreux et charitable évêque. Il avoit comblé de bienfaits ceux qui l'entouroient, et ne s'occupoit constamment

qu'à rendre la vie agréable à toute sa maison.

En 1789, des factieux s'étant attroupés, se présentèrent la baïonnette au bout du fusil, pour le forcer à souscrire un acte entièrement contraire à ses intérêts. Il le signa sans prononcer une parole, et le lendemain se retira à sa campagne de Chanac. Là, considérant que l'orage se formoit, que l'on s'efforçoit surtout d'anéantir le clergé et de détruire le christianisme, il se fit un devoir comme une douce habitude d'attirer les ecclésiastiques auprès de sa personne, de les instruire, de les encourager et de les fortifier. *La constitution* dite *civile du clergé* ayant été publiée, l'évêque de Mende est sommé, par le directoire de son département, de prêter le serment qui s'y trouvoit prescrit. Il offrit en vain de faire celui qu'avoit inutilement proposé le pieux évêque de Clermont; mais celui de Mende joignit à son offre une lettre si parfaite, soit pour la conviction de l'esprit, soit pour le sentiment du cœur, qu'elle excita l'admiration des membres du directoire qui lui étoient le moins favorables. Dès ce moment l'homme de Dieu mit tous ses soins à connoître et à éclairer la façon de penser des pasteurs de son diocèse. Le beau mandement qu'il

leur adressa, comme le témoignage solennel de son dévouement au chef de l'Eglise, de son amour pour le prince et pour la patrie, de sa fermeté inébranlable à soutenir et à défendre les bons principes, fit une impression subite et profonde sur tous ses collaborateurs dans la vigne du divin père de famille.

Instruit que, malgré ses défenses, le curé de Meuse et celui de Marvejols se proposoient de publier la constitution civile du clergé, il adressa au premier une personne de confiance, pour l'en détourner; et le messager réussit dans sa mission. Mais l'abbé de Fontbonne, chanoine de Marvejols, à qui le prélat écrivoit pour instruire son curé et le garantir d'une démarche honteuse, ne persuada point le pasteur, qui ne sentit pas le piége qu'on lui avoit tendu, et la prévarication dont il se rendoit coupable. L'ignorance l'avoit jeté dans l'abîme, et le rendoit si confiant, qu'il vint à Chanac, pour offrir ses hommages à son évêque. M. de Castellane étoit assis près du feu, et lui demanda qui il étoit et ce qu'il désiroit. « Monseigneur, répondit l'autre, je suis un » curé de votre diocèse, qui viens pour avoir » l'honneur de vous faire ma cour. — Non,

» vous n'en êtes pas un, répliqua l'évêque; je
» leur ferois tort de vous reconnoître pour tel ».
Interdit et confus, le curé pleure et se jette aux
genoux de son supérieur. Prenant alors cet air
apostolique qui lui convenoit si parfaitement
dans les occasions importantes, celui-ci re-
prend la parole. « Monsieur, lui dit-il, puis-
» que celui que je vous ai adressé n'a pas réussi
» dans la mission que je lui avois donnée,
» voyons si je serai plus heureux ». Il parcourt
la constitution civile du clergé dans toutes ses
parties, en fait connoître les erreurs, en si-
gnale les hérésies, et, terminant, il adresse au
curé toujours pleurant à ses genoux, ces pa-
roles : « C'est avec plaisir que je vois le repentir
» peint sur votre front. Le mal que vous avez
» fait est d'autant plus grand que vous êtes
» vertueux et révéré comme tel. Retournez
» dans votre paroisse, allez vous enfermer
» dans votre appartement. Je vous défends de
» dire la messe cette semaine, et d'adminis-
» trer les sacremens à qui que ce soit au
» monde, parce que vous en êtes indigne. Di-
» manche prochain, après l'*introït*, avant d'em-
» brasser l'autel, vous monterez en chaire,
» vous demanderez pardon à votre paroisse

» du scandale que vous lui avez donné, après » quoi vous terminerez votre messe. Si l'on » vous demande qui vous a porté à cette dé- » marche, et que vous n'ayez pas le courage » de répondre que c'est le repentir, vous pou- » vez dire que c'est moi. Relevez-vous, Mon- » sieur le curé ». M. Charbonier, ce vieux et foible vieillard, venoit d'entendre son juge; mais aussitôt il retrouve son père, et le père le plus tendre, dans les soins affectueux du pontife, dans l'empressement avec lequel il lui fait donner à dîner, et le recommande aux bienveillantes attentions d'un de ses parens.

Cette ferme et noble conduite attira une foule d'ennemis à l'évêque de Mende. On l'accusa de conspirer contre l'Etat. L'infâme Marat, dont le nom, comme celui de Robespierre et de ses pareils, deviendra une violente injure à nos derniers neveux, eut l'impudeur de publier dans son journal d'horribles calomnies contre le respectable pontife. Mais, fort du sentiment d'une conscience pure et sans reproche, brûlant de zèle pour la conservation de la foi dans son diocèse, le successeur des apôtres restoit toujours à son poste, malgré de virulentes et continuelles attaques : les en-

nemis de tout bien firent courir les bruits les plus outrageans, pour le forcer à s'éloigner. Le foible curé de Marvejols déclara devant la commune, qui le fit appeler, que c'étoit son évêque qui l'avoit obligé de se rétracter. Le sage moniteur fut interrogé sur ce point par le juge instructeur de Mende; et l'on poussa l'absurde et atroce calomnie jusqu'à prétendre que le digne ministre d'un Dieu de paix, entretenoit et soldoit à ses dépens, aux environs de Chanac, une armée de quarante mille hommes. Rien ne pouvoit intimider l'innocent accusé. Déconcertés de sa contenance intrépide, les scélérats parvinrent à le faire décréter d'accusation par le corps législatif.

Alors, déterminé à se retirer en Suisse, le confesseur de Jésus-Christ prit dans cette intention la route de Lyon, et, prévenu que s'il passoit par le Puy, on y attenteroit à ses jours, il s'enfonça dans les terres, et, après de longues traverses et de grandes fatigues, fut conduit par des hommes honnêtes jusqu'aux portes de Lyon. Arrivé dans cette ville, il demeura convaincu, d'après les plus sûrs renseignemens, que le passage en Suisse lui étoit impossible. Le comte de Castellane, son ne-

veu, aujourd'hui pair de France, commandoit alors à Metz : son oncle, assuré du dévouement de son jeune parent pour sa personne, et se flattant qu'il lui fourniroit les moyens nécessaires pour s'évader, achète une méchante voiture, et arrive à Paris. Retiré chez son neveu, le vicomte de Castellane, il y fut reconnu, dénoncé à M. de Rochambeau; et, sorti de Paris, arrêté à Dormans, avec son neveu et deux domestiques. On le conduisit dans une mauvaise auberge où se rendit aussitôt le maire de l'endroit, accompagné d'un ecclésiastique assermenté. Celui-ci s'écrie en entrant : « C'est » M. l'évêque de Mende. — Qui vous l'a dit, » reprend M. de Castellane. — J'ai été or» donné par vous », répliqua l'apostat. Et le vertueux prisonnier répartit : « En ce cas, » je vois que toutes mes ordinations n'ont pas » été heureuses ». Aussitôt le corps législatif, instruit de l'arrestation, députa Prieur de la Marne pour interroger les prisonniers; il se conduisit avec humanité. Leur garde fut confiée au bataillon de l'Yonne, et le commandant, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, se conduisit comme un loyal chevalier françois. Quelques jours après on eut la

noirceur de répandre le bruit que, séduit par l'or de ses captifs, ce militaire les avoit fait évader; à l'instant, la troupe se soulève, prend et charge ses armes; et la place en face de la maison de détention est couverte de ces soldats mutinés. Le commandant rassemble ses officiers, en place une partie à la porte, pour contenir les malveillans, monte avec les autres dans l'appartement des prisonniers, leur annonce le danger, mais ajoute que s'ils périssent, le corps des officiers périra avec eux. Il range, sur le devant d'une petite terrasse qui, dans cette auberge, dominoit la place, tous ses officiers, et met derrière eux les prisonniers, de manière qu'ils soient aperçus; s'adressant ensuite aux soldats : « Les voilà, » dit-il, ces hommes qu'on dit que j'ai fait » évader; je veux bien vous les montrer, quoi- » que je ne doive en rendre compte qu'au » corps législatif. — A bas les officiers » ! s'écrient les soldats; tous restent immobiles: après un court intervalle, le commandant fait rentrer les détenus, et les officiers se retirent; cette nouvelle crise mit dans un plus beau jour encore le calme et l'admirable fermeté de l'évêque. Huit jours après cette scène arrive

un décret du corps législatif, qui ordonne que M. de Castellane sera traduit devant la haute cour nationale d'Orléans, et que les autres détenus seront mis en liberté ; on part à l'instant même, et ces soldats qui naguères vouloient le massacrer, lui donnent des bénédictions en le voyant partir, tant la vertu a d'empire sur les cœurs.

Parvenu dans les prisons d'Orléans, où il passa plus de huit mois, le confesseur de Jésus-Christ y devint l'édification de tous ses compagnons d'infortune. M. de Cholet, commandant de Perpignan, et fils du maréchal de Saxe, étoit du nombre des détenus, et périt dans la prison. L'évêque ne le quitta point pendant sa maladie, et lui prodigua tous les secours et toutes les consolations qui dépendoient de lui. Le malheureux et trop connu de Jarante, évêque d'Orléans, parut s'empresser de rendre visite à celui de Mende, qui le reçut avec ce ton de dignité qui convient aux défenseurs de la plus sainte des causes. Intimidé par la présence de l'ami de Dieu, M. de Jarante garda quelque temps le silence. M. de Castellane le rompit, en disant : « Avouez, » Monseigneur, qu'il y a lieu d'être fier, quand

» on est en prison pour une si belle cause ». Atterré de cette apostrophe, l'évêque d'Orléans rougit et ne répond pas d'abord ; un moment après, il essaie de s'excuser sur les exemples de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Viviers. « Prenez pour modèles, réplique à » l'instant l'évêque de Mende, l'archevêque » d'Arles, l'évêque de Clermont, celui de » Saint-Paul, et tant d'autres sur la trace des- » quels on ne risque jamais de s'égarer ; et » vous terminerez votre carrière comme un » apôtre ». La réplique couvre le coupable pontife d'une confusion plus grande ; il change de conversation, et l'entrevue se termine par ces complimens d'usage dans le monde.

La longue captivité du prisonnier de Jésus-Christ à Orléans, ne fut pas sans doute infructueuse pour la cause du ciel et pour la conversion des pécheurs ; ce que nous avons raconté jusqu'ici répond des nouveaux efforts qu'il fit pour le salut de ses frères. Dans le dépouillement des lettres ou effets trouvés sur les victimes massacrées à Versailles, le 9 septembre 1792, nous avons recueilli la lettre suivante, signée par une femme sensible, qui se nomme Lenoir. Nous avons inutilement cher-

ché ce nom parmi les habitans de Mende ; mais dans les jours affreux de la terreur, ne s'efforçoit-on pas de se déguiser pour échapper au massacre? En parcourant successivement ces divers papiers, teints du sang de ces malheureux prisonniers, nous nous sommes persuadés que cette lettre n'a pu être adressée qu'au seul ecclésiastique qui a figuré parmi les victimes de la rue de l'Orangerie ; nous la donnons ici telle que nous l'avons extraite des archives de la municipalité de Versailles (1).

---

(1) Il est consolant pour mon cœur de saisir ici l'occasion de rendre un solennel hommage aux bons habitans de Versailles, pénétrés de la plus vive horreur pour l'épouvantable scène qui déshonora leurs murailles, sans qu'il leur fût permis de comprimer la fureur démoniaque de ces barbares. Honneur immortel vous soit rendu, généreux magistrat de cette ville infortunée! Pour vous payer, ainsi qu'à vos honorables concitoyens, le tribut de la vénération la mieux méritée, il nous suffira de copier ces registres publics qui rendent un si beau témoignage au dévouement que vous manifestâtes : « Le » neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, à » deux heures trois quarts de l'après-midi, arrive à » l'assemblée municipale de Versailles, le sieur Pile, » appariteur de police. Il annonce que les prisonniers » d'Orléans viennent d'être massacrés dans la rue de

« Monseigneur,

» J'éprouve, avec bien de la douleur, la pri-
» vation de ne pouvoir vous rendre mes hom-

» l'Orangerie; que M. le maire (Richaud) a failli d'être
» la victime de son dévouement; qu'il a couvert de son
» corps les prisonniers, en criant à la foule égarée de
» respecter la loi; qu'il s'est évanoui, et a été porté
» dans une maison ». L'assemblée jette un cri de douleur; elle arrête qu'il sera écrit à l'instant à l'assemblée nationale et au ministre de l'intérieur, pour leur apprendre cet événement.

De tous ces faits atroces qui ont marqué ce 9 de septembre, nous racontons ce qui concerne l'évêque de Mende, et les trop malheureux compagnons de ses fers; mais nous avons à consigner ici, pour l'histoire, des circonstances graves, quoique étrangères au confesseur de la foi. Tout ce jour que je viens de citer devoit être pour Versailles un jour de sang. Après les massacres consommés dans la rue de l'Orangerie, la multitude se porte aux maisons de justice et d'arrêt. Le maire et les officiers municipaux présens, y accourent. Le premier magistrat de la ville, M. Germain, préfet du département, et plusieurs autres personnes, arrivent dans la première cour de la maison de justice. La foule étoit si grande qu'ils ne peuvent pénétrer : ils aperçoivent dans le fond des sabres levés, et apprennent que déjà l'on a tué les prisonniers qui étoient aux cachots. M. Richaud, parvenu sur le carré où l'on faisoit sortir

» mages, dans les momens où il m'eût été si
» nécessaire de partager votre captivité, parce

---

les victimes, descend au milieu des bourreaux et des cadavres, représente aux premiers combien il est affreux de décider ainsi de la vie ou de la mort d'hommes non jugés. « Vous pouvez, leur dit-il, sacrifier des in-
» nocens, délivrer des coupables : vous faites un infâme
» métier. Que craignez-vous; ne connoissez-vous pas le
» civisme et l'activité du tribunal criminel ». La horde qui le presse, l'écoute; le carnage cesse, et les homicides suivent jusqu'à la maison commune l'ange de la paix, en criant : *Vive la nation! vive le maire de Versailles!* La même scène se passoit à la maison d'arrêt, malgré tous les efforts des autres magistrats. Deux lignes de volontaires aiguisoient leurs sabres sur le pavé, et vouloient, disoient-ils, onze à douze prisonniers, parmi lesquels étoient des prêtres dits *réfractaires*. Le maire se jette au milieu d'eux, et leur adresse les reproches les plus véhémens; la horde l'écoute cette fois, et s'écrie : *Vive le maire de Versailles!*

Vrai ami, dans cette horrible journée, de tes concitoyens, sensible Richaud, sans te connoître, je bénis et révère ta noble et intrépide fermeté. Disons encore quelques mots à ta louange, ils seront à la gloire du vrai patriotisme. On fixoit à l'église cathédrale, paroissiale et royale de Saint-Louis de Versailles, un service anniversaire au 9 septembre 1817, pour le repos éternel des quarante-quatre prisonniers d'Orléans, égorgés inhumainement sur le sol de cette paroisse, par une troupe

» que je partage bien vivement les nouvelles
» horreurs qu'on vous fait souffrir. Elles me

---

d'assassins étrangers à la ville. Les membres de l'association expiatoire établie dans cette paroisse, écrivoient à M. Richaud la lettre suivante : « Monsieur, en rendant les honneurs funèbres aux infortunés prisonniers » qui ont péri victimes de la fureur populaire, le 9 septembre 1792, nous n'avons pu oublier que, premier » magistrat de cette ville à cette fatale époque, vous » leur avez fait un rempart de votre corps, et que ce » n'est qu'après des efforts surhumains de votre part, » attestés par l'état d'évanouissement dans lequel on a » été obligé de vous emporter, qu'ils ont succombé sous » le fer de leurs assassins. Le souvenir d'une conduite » aussi honorable nous fait un devoir, Monsieur, de » vous inviter particulièrement à assister au service anniversaire que nous ferons célébrer pour ces illustres prisonniers, et à venir joindre vos prières à celles que nous » adresserons à Dieu pour le salut de leurs ames, etc. ». Pendant cette cérémonie funèbre, on lisoit l'inscription suivante, placée sur le portail de l'église de Saint-Louis de Versailles :

Victimis Aurelianensibus
Quadraginta quatuor
Impiè mactatis,
Contrà municipos ac cives
Magnâ vi reluctantes,
Sicariis advenis prævalentibus.

Lecteurs humains, compatissans, laissez-moi donc

» seroient

» seroient moins pénibles, si je pouvois vous
» exprimer combien j'y suis sensible, surtout
» si j'étois assez heureuse pour vous être utile.
» De grâce, Monseigneur, mettez-moi à même
» de vous prouver mon zèle. Il seroit possible
» que, dans cette malheureuse circonstance,
» je pusse vous être bonne à quelque chose.
» Ne m'épargnez point, je vous en conjure;
» ce sera une marque de bonté dont je sens
» d'avance tout le prix. Ce sera me rendre le
» plus grand service, que de me mettre à même
» de vous servir; ce sera adoucir mon sort, je
» vous le jure; je n'aurois plus à me plaindre de
» l'impossibilité où nous sommes, ma sœur et
» moi, de rejoindre ma mère, et de la nécessité
» d'habiter le plus triste séjour, si je puis vous y
» être utile; ce que je ne pourrois pas par moi-

émettre un vœu dont l'accomplissement souriroit à mon cœur comme aux vôtres: qu'un simple mais touchant monument érigé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Louis, sur les cendres des honorables victimes, atteste à la postérité les regrets des pieux habitans de Versailles, et les larmes qu'ils ont données et qu'ils donneront long-temps encore à leurs frères bien-aimés, immolés, malgré tous leurs efforts, avec une atroce barbarie.

» même, Monseigneur, je saurois me le pro-
» curer par d'autres. De grâce, ordonnez-moi
» ce que je pourrois faire pour vous; ne me
» dites pas de former des vœux, d'intercéder
» le ciel pour votre délivrance; je ne cesse de
» l'implorer pour cela. Ah! si j'étois exaucée,
» vos fers seroient rompus; ceux qui voudroient
» encore en augmenter la pesanteur, ren-
» droient hommage à vos vertus, et vous fe-
» roient bien vite jouir d'une liberté dont vous
» faisiez un si bon usage. On est venu me dire
» tout à l'heure que vous ne partiriez point,
» que l'ordre en étoit rendu. Si cette bonne
» nouvelle étoit vraie, elle se confirmeroit
» promptement, et je le désire trop pour m'en
» flatter; ma sœur se joint à moi, pour vous
» offrir ses vœux et son respect; elle partage
» bien toute ma sensibilité sur votre position.
» Voilà qu'on m'assure que l'ordre de votre
» départ est porté; je frémis que ce ne soit
» trop certain, et j'attends avec la plus vive
» impatience un messager qui doit m'être en-
» voyé du département, à l'arrivée du cour-
» rier porteur du décret. Ah! Monseigneur, si
» ma douleur, si le vif intérêt que vous m'ins-
» pirez pouvoit alléger vos maux, je les res-

» sentirois seule. Je suis, avec le plus profond
» respect, votre très-humble et très-obéissante
» servante, *Lenoir* ».

N'est-ce pas rendre une justice parfaite à la mémoire du bon évêque, que de reconnoître la part qu'il eut aux actes de vertu de ses compagnons d'infortune? M. Charrier-Dubreuil, âgé de vingt et quelques années, étoit lieutenant dans le régiment de la Reine; dénoncé par son domestique, il fut arrêté et conduit dans les prisons d'Orléans. Ce bon jeune homme étoit tout à la fois zélé serviteur de son Dieu, fidèle serviteur de son roi, et même d'une piété tendre et fervente. Sa digne mère s'étoit transportée à Orléans, pour avoir la consolation de voir encore une fois son vertueux fils avant qu'il allât mourir; il lui dit: « Ma bonne mère, je m'attends à périr, et je » m'y prépare par la réception des sacremens; » c'est toute ma consolation: priez le Seigneur » pour moi ». Après que M. de Castellane eut subi une détention de plus de huit mois, arriva l'ordre de transférer les prisonniers à Versailles. Douze cents hommes, dits *Marseillois*, commandés par un Américain nommé Fournier, et six cents hommes du régi-

ment de Barwick, les font sortir de la prison, et monter sur des chariots précédés et suivis de plusieurs pièces de canon. Prêt à se placer sur ces horribles voitures, l'évêque prend la main de M. d'Admond, lieutenant-colonel du régiment de Cambrésis, et lui dit : « Allons, mon colonel, montons les premiers ». Arrivés à Etampes, ils sont logés dans une église, sur de la paille; là, dès que les satellites se furent retirés, le pontife dit aux compagnons de ses fers : « Mes amis, je vous an-
» nonce que vous allez périr; et quand ? De-
» main. Hâtez-vous de profiter de mon mi-
» nistère ». Il les confessa tous. Lorsqu'il eut terminé cette fonction auguste, il leur dit : « Si j'étois à la face de toute la terre, à toute
» la terre je demanderois pardon de mes fau-
» tes. Je prie Dieu de me faire miséricorde ». A ces mots, il se prosterne, et touche de son front le pavé de l'église. Parvenu à Versailles, la première chose qu'il dut apercevoir, ce fut la guillotine qu'on avoit dressée devant la grille du château. Mais, obligés de retracer ici cette scène d'horreur, nous offrirons l'extrait du procès-verbal dressé à la mairie de Versailles, le matin du 10 septembre 1792, sur les évé-

nemens arrivés la veille, et d'après le récit du maire et de plusieurs officiers municipaux. Ce magistrat, dont il faut de nouveau signaler le nom et les services à la postérité, étoit M. Richaud, aujourd'hui conseiller de préfecture.

« Le maire ayant proclamé l'arrivée des prisonniers d'Etat, reçoit l'avis qu'il se forme sur la route un rassemblement qui donne de l'inquiétude; il dirige aussitôt sa marche vers Jouy, accompagné des officiers du détachement de l'escorte, et de plusieurs officiers de la garde nationale : il rencontre à moitié chemin l'avant-garde et les commissaires de la commune de Paris; ces derniers lui disent qu'ils attendent les prisonniers à l'entrée de la ville. Il continue le chemin jusqu'à Jouy, parle au maire de ce bourg, s'informe s'il n'y a pas un chemin pour aller à la Ménagerie; on lui répond que le chemin n'est pas praticable pour l'artillerie et les chariots. Les Parisiens disent qu'il faut passer par Versailles, que l'escorte est assez forte pour résister à un attroupement de vingt mille hommes..... L'escorte prend la route de Versailles; près d'entrer dans la ville, le maire observe au commandant qu'au lieu de faire marcher la cavalerie devant et derrière, il

seroit peut-être mieux de la ranger sur deux files, aux deux côtés des chariots, afin de soutenir la double file de l'infanterie ; le commandant répond que cela est inutile, qu'il est sûr de son monde.

» On arrive à Versailles. A la Patte-d'Oie étoit une compagnie de grenadiers qui se retourne pour ouvrir la marche.

» L'escorte prend la rue des Chantiers, l'avenue de Paris, la place d'armes et la rue de la Surintendance. Jusqu'à cette dernière rue, le peuple ne faisoit entendre que des cris de *vive la nation!* et de fortes huées contre les prisonniers.

» Comme l'agitation paroissoit plus vive en approchant de la rue de la Surintendance, le maire veut aller se mettre à côté des prisonniers; on lui fait observer que le peuple se tranquilliseroit plutôt, en le voyant devant entre les commandans.

» Le maire et l'avant-garde passent la grille de l'Orangerie. On crie que les chariots des prisonniers sont arrêtés par la multitude. Le maire revient au galop avec le commandant en second de la troupe parisienne. Ils trouvent le premier chariot un peu plus bas que l'hôtel de

la Guerre ; la foule l'entouroit et menaçoit les prisonniers. Le maire s'adresse aux plus échauffés : « Ne vous déshonorez pas ; laissez » agir la justice ; elle vous vengera des traîtres : » il peut y avoir des innocens ». Plusieurs répondent : « Nous avons confiance en vous, » vous êtes le maire de Versailles ; mais vous » êtes trop bon pour les scélérats ; ils méri- » tent la mort ». Ce magistrat donne l'ordre de faire marcher les chariots ; alors on lui dit : « Livrez-nous au moins Brissac et Lessar ; » nous vous laisserons emmener les autres ; au- » trement ils périront tôt ou tard. Nous irons » à la Ménagerie ; si nous les laissions aller, » on les sauveroit encore ».

» La multitude avoit fermé la grille de l'Orangerie, de manière que l'avant-garde étoit toujours séparée du reste de l'escorte. M. de Plane, administrateur du district, veut la faire ouvrir ; on le menace ; il est forcé de se retirer.

» Le maire descend de cheval, parvient à faire ouvrir la grille ; la foule augmente et veut la refermer : il s'y oppose de toutes ses forces, se met entre les deux battans. On veut l'en arracher ; il ordonne à un officier de la garde nationale d'aller avertir les administra-

tions. Il se sent enlever par des hommes qui crient : « C'est le maire ! sauvons le maire » ! On le porte chez le suisse, où on veut le retenir pour qu'il se remette. « Ce n'est pas mon » poste », s'écrie-t-il ; et il sort. La grille étoit fermée de nouveau ; un sapeur l'ouvre avec sa hache : le maire rentre dans la ville, et aussitôt la grille se trouve fermée.

» Le danger croissoit de plus en plus ; un moment de station pouvoit devenir fatal aux prisonniers ; l'ordre avoit été donné que les voitures descendissent la rue de l'Orangerie, afin de mettre les prisonniers, jusqu'à la nuit, soit à la maison commune, soit dans une autre maison de la ville. Le maire ne pouvant plus se servir de son cheval, à cause de la foule, s'empresse de parvenir à pied à la tête des chariots. Plusieurs hommes l'accostent en lui disant : « Il est impossible d'arrêter dans cette » circonstance la vengeance publique ». Un homme bouillant de colère le suivoit en criant : « Ah ! monsieur, si vous saviez le mal que ces » gens-là ont fait à moi et à ma famille, vous » ne vous opposeriez pas ; ils méritent le plus » grand supplice ». Monsieur Truffet s'étoit placé près d'un chariot ; il exhortoit les hom-

mes de l'escorte à remplir leur devoir, à se serrer de manière que les séditieux ne pussent parvenir aux prisonniers.

» Le maire arrive aux Quatre-Bornes, où le premier chariot étoit arrêté par une foule d'hommes, entre lesquels un grand nombre avoient les sabres levés pour frapper les prisonniers. Le maire se jette au-devant des sabres, et s'écrie : « Quoi! vous qui devez être les défenseurs de la » loi, vous voulez vous déshonorer aujourd'hui! » ce ne sont pas les prisonniers, que je ne con- » nois pas, qui m'intéressent le plus, c'est vous, » c'est votre honneur. Citoyens, laissez agir la » loi ». On ne l'écoutoit pas; ces scélérats approchent de plus près les prisonniers; ils ont le sabre levé; ils vont frapper. Le maire se précipite sur le chariot, il couvre de son corps les prisonniers qui s'attachent à son habit, tandis que d'autres s'efforcent de l'enlever de ce chariot. Il veut parler, les sanglots étouffent sa voix : il se couvre la tête; on l'enlève: il voit le massacre et perd connoissance. On le transporte dans une maison; il reprend ses sens, veut sortir; on le retient. Il dit que s'il est des hommes qui se déshonorent, lui saura mourir pour la loi: « C'est en vain, lui

» dit-on, que vous voulez les sauver, il n'est » plus temps. ». Il sort, un spectacle d'horreurs frappe tous ses sens; le sang, la mort, des cris plaintifs, des hurlemens affreux, des membres épars.

» Jamais on ne vit tant de fureur et de cruauté : tous les prisonniers sont frappés presqu'au même instant; quelques-uns parviennent à se sauver dans la foule, les autres sont mis en pièces.

» Le maire est ramené à la maison commune, où bientôt une scène horriblement dégoûtante succède à celle qui vient d'avoir lieu. Ces homicides, teints de sang, l'œil égaré, viennent déposer les bijoux, les assignats, les effets de ceux qu'ils ont égorgés; ils portent comme en triomphe des membres encore palpitans ».

Avec quelle inexprimable douleur j'ai retracé ces épouvantables détails! Vertueux évêque de Mende, c'étoit peut-être un de tes membres que ces cannibales présentèrent ainsi comme une glorieuse dépouille; et le meurtre affreux commis sur ta personne avoit été précédé d'une horrible agonie. Les airs avoient plusieurs fois retenti de ces noms respectables et voués à l'extermination : « Livrez-nous

» de Lessar, Brissac et Castellane ». Tes restes, confondus avec ceux des compagnons de tant d'infortunes, furent, le 10 septembre 1792, jetés à la hâte dans une tranchée destinée à l'écoulement des eaux du cimetière de la paroisse de Saint-Louis de Versailles.

Circumdederunt me undiquè, et non erat qui adjuvaret. Memoratus sum misericordiæ tuæ, Domine, quoniam eruis sustinentes te. Eccl. LI.

PIERRE DE LARTIGUE, prêtre; massacré dans la petite ville de Clairac, lieu de sa naissance, deuxième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, diocèse d'Agen, le soir du 20 juillet 1792.

PIERRE, fils de Jacques de Lartigue, médecin fort distingué dans sa profession, et de dame Marie Salomon, naquit dans la petite ville de Clairac, au diocèse d'Agen, le 1er. août 1738. Il étoit appelé, dans sa respectable famille, Lauga, du nom d'un bien paternel. Elevé d'abord sous les yeux des auteurs de ses jours, il fut envoyé, à l'âge de douze ans, au collége de Condom, tenu par les pères de l'Oratoire : il y fit ses premières études, et revenoit chaque année

passer le temps de ses vacances auprès de ses proches, qui tous lui présentoient d'admirables exemples de vertu. Antoine, son frère aîné, depuis curé de Sainte-Cécile d'Ogenais, mourut en prédestiné dans l'année 1789 ; Thérèse, sa sœur aînée, décéda, le 23 mai 1766, en odeur de sainteté, d'après la notoriété publique et la déposition de son père dans un journal écrit de sa propre main : ce père religieux finit une carrière édifiante à la fin de 1776, muni des sacremens, qu'il reçut avec de grands sentimens de piété.

Après quelques années passées au collége de Condom, le jeune Lauga, placé à celui des Jésuites à Bordeaux, y continua ses études, pendant lesquelles il développa autant de talens que de piété : ce dernier sentiment lui fit apprécier le bonheur de sa situation, et, le 2 février 1757, dans sa dix-neuvième année, il entra au noviciat des Jésuites, et n'en sortit qu'à l'époque de la dissolution de cette compagnie, digne de tant de regrets. Rentré dans le monde, le bon jeune homme goûtoit auprès de ses respectables parens une société douce, agréable. Dans la gestion des biens domestiques, il se rendoit utile à un père presque oc-

togénaire, sans renoncer à ce goût de retraite né comme avec lui. Il ne quittoit l'étude que pour se livrer à la prière. Sa mère, écoutant trop la voix de sa tendresse, ne cessoit de l'engager à prendre un état dans le monde. La piété filiale sembla l'entraîner ; il fut reçu avocat au parlement de Bordeaux, en juillet 1766 ; et, revenu dans la maison paternelle, y reprenant avec empressement son cours d'étude et d'oraison, ainsi que l'administration des revenus de la famille, il se vit comme obligé d'accepter la charge de premier échevin de Clairac : malgré son zèle infatigable pour les vrais intérêts de ses concitoyens, malgré son empressement à les guider de ses lumières, de ses conseils, à les combler des dons de son ardente charité, il éprouva des désagrémens que les méchans lui suscitèrent, et auxquels il fut très-sensible.

On l'eût cru abandonné tout entier à des occupations profanes; mais il entretenoit des liaisons avec de vrais hommes de Dieu, dans le clergé, soit régulier, soit séculier : leurs principes, leur esprit, leur cœur, leurs discours habituels, et l'exemple si touchant qu'ils lui donnoient de toutes les vertus, lui inspirèrent de l'attrait

pour l'état ecclésiastique. Son frère, le curé de Sainte-Cécile, et qu'il regardoit comme un saint, fortifia par sa conduite ces dispositions. Bientôt elles devinrent une véritable vocation long-temps étudiée et solidement affermie : il résolut de la suivre sans délai. La veille de quitter sa famille et la mère la plus tendre, il se procura des vêtemens ecclésiastiques, et partit dans la nuit, à l'insu de tout ce qui lui étoit le plus cher : il avoit, pendant plus de trois mois, assisté son vénérable père dans sa dernière maladie. Entré au séminaire de Toulouse en 1777, il édifia ses nouveaux amis par son application aux études cléricales, et plus encore par sa ferveur : elle avança l'heureux jour de sa consécration ; et, le 13 juin 1778, il fut promu au sacerdoce. Quel esprit de zèle, d'onction, de lumière céleste, lui fut alors communiqué ! Toutes ces qualités précieuses s'accrurent en même temps, et il recueillit de son ordination un ardent désir de renoncer absolument au monde, et de se donner tout entier aux missions, ainsi qu'à tous les moyens de procurer l'édification des fidèles. Retiré d'abord à son domicile de Chaulet, qui ressembloit à une maison religieuse, il y bâtit

une chapelle, où chaque jour il célébroit les saints mystères. Le vieux curé de Saint-Gayran, son pasteur, frappé de la piété du jeune ecclésiastique, le vouloit absolument, mais le voulut inutilement pour son successeur. Il ne fut pas également sourd au vœu de son évêque. Le vénérable de Bonac, placé à la tête du diocèse d'Agen, le chargea de gouverner la cure de Goûts et de Montaigu, pendant l'absence du curé titulaire. Cette commission l'éloignoit de dix lieues du sein de sa famille, du lieu de ses revenus, et de sa chère solitude : mais il accepta sans hésiter, sans exiger aucune rétribution, et gouverna cette église avec le zèle, la douceur et les lumières qui caractérisent le pasteur cher à Dieu et aux hommes.

Dans les mêmes principes, il servit de vicaire à son frère infirme, curé de Sainte-Cécile, et acheta sur sa paroisse une maison qui subsiste encore et sert de retraite à des filles pauvres et pieuses : il fut récompensé de cette bonne œuvre par d'injustes contradictions qu'on lui suscita. Enfin, revenu dans sa retraite chérie, il y recommença des travaux assidus pour le salut de ses frères, y fit des instructions, entendit des confessions, et ne se reposoit qu'en

méditant les principaux mystères du christianisme. On conserve avec vénération, dans sa famille, un manuscrit de sa main ayant pour titre : *Méditations sur la vie, la passion, la mort, la résurrection, l'ascension de notre Seigneur Jésus-Christ.* L'ouvrage est partagé en plusieurs articles, dont chacun traite un des grands points de la religion, comme l'incarnation, la nativité, la circoncision, et se termine par l'eucharistie et la communion. Chacun des articles est divisé en trois points, et chaque point renferme une courte réflexion sur le mystère, et une application à ses besoins personnels : ces sujets de méditation étoient aussi, dans le dessein de l'auteur, des bases d'exhortations et de prédications ; il avoit également travaillé sur les vérités de la religion ; il donnoit des retraites et des conférences. Les premiers articles mentionnés ci-dessus, commençoient ainsi :

« *De l'incarnation.* — Le mystère de l'incar-
» nation me représente : 1°. Jésus-Christ tout
» occupé du désir d'opérer mon salut; donc moi-
» même je dois faire de mon salut la plus haute
» estime. 2°. Jésus-Christ tout employé à mon
» salut; donc je dois consacrer tout ce que j'ai et
» tout

» étoit ce que je suis, pour réussir à l'affaire de
» mon salut. 3°. Jésus-Christ anéanti pour
» mon salut; donc, pour mon salut, il me faut
» indispensablement souffrir d'être méprisé,
» humilié, foulé aux pieds, anéanti ».

Les autres articles, au nombre de trente-cinq, sont dans la même forme et sur les mêmes principes. Qu'on ne dise pas que c'est une production réservée tout entière aux personnes ensevelies dans la retraite. L'abbé de Lartigue se proposoit de servir tous les rangs de la société : ses parens possèdent un autre manuscrit de sa main, et qui traite de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire de France. C'est ainsi qu'il délassoit son esprit de la profondeur de ses méditations. Ses bonnes études, son goût naturel pour le travail, une imagination féconde et tout à la fois un penchant secret à la réflexion, une grande facilité à exprimer ses pensées, le rendoient capable d'annoncer la divine parole avec beaucoup d'aisance, et sans une longue préparation. Il n'écrivoit point ses sermons. Plusieurs curés, profitant de son zèle, l'engagèrent à prêcher dans leurs églises : souvent il y faisoit des exercices spirituels qui duroient des semaines entières; et ces pasteurs

ont tous déposé qu'il obtenoit de grands fruits sur les esprits et sur les cœurs.

Comme il jouissoit de revenus considérables, il en réservoit la plus grande partie pour les infortunés. Sa vie fut une série continuelle de bonnes œuvres, sans mélange d'aucun défaut, et tel est le témoignage rendu par ses ennemis même les plus prononcés. Animé d'un zèle ardent pour ce qui touche à la religion, il se montroit en tout un prêtre digne des beaux jours de l'Eglise. Ses fonctions apostoliques étoient, il est vrai, circonscrites dans un cercle de dix à douze lieues autour de son domicile; mais, dans sa charité sublime, son cœur embrassoit l'univers. Quoiqu'infatigable dans ses pieux exercices, il pouvoit à peine suffire aux vœux empressés de ceux qui réclamoient son ministère. Il ne retiroit de toutes les peines qu'il se donnoit, que la satisfaction d'avoir fait le bien, et les jouissances que procure la vertu. Qui voudroit peindre la candeur, l'amour des ames, toutes les qualités d'un homme de Dieu, le peindroit trait pour trait. Dans ses courses évangéliques, il demeuroit souvent des mois entiers éloigné de sa maison, et revenoit ensuite se délasser de ses fatigues

dans le sein d'une famille pénétrée pour lui d'un respect religieux. Ses travaux ne se bornoient donc pas à de simples instructions; sa conduite si pure, sa charité si vive, confirmoient ses exhortations et ses paroles; son maintien tout céleste les répétoit partout. Vêtu constamment d'habits ecclésiastiques, mais d'une étoffe grossière; ne se permettant qu'un repas dans le jour, et à une table où régnoit une frugalité sévère; n'ayant pour lit qu'une couche dure et sans plume, il donnoit un nouveau lustre à ce genre de vie par l'aménité de sa physionomie, par l'affabilité de ses manières qui lui concilioit tous les cœurs. La culture de ses terres se faisoit en sa présence. Il n'y prenoit d'autre sollicitude qu'une vigilance paternelle sur ses fermiers et ses colons. Ils dressoient avec lui l'engagement par écrit de s'interdire toute parole de jurement, et de se montrer fidèles aux lois de l'Eglise, pour l'assistance aux offices divins, pour la fréquentation des choses saintes, et pour l'abstinence aux jours où l'Eglise la prescrit.

De toutes les vertus chrétiennes, celle qui brilloit davantage en sa personne, fut la plus tendre charité pour ses frères. Loin de se per-

mettre la moindre médisance, il excusoit tout le monde, visitoit les pauvres, les instruisoit, les nourrissoit. Sa campagne, ouverte à tous leurs besoins, leur fournissoit des alimens, du bois, des habits, de l'argent qu'il leur donnoit ou leur prêtoit, et plusieurs ne le remboursoient point. Les indigens plus éloignés de sa demeure, recevoient des billets pour se procurer gratuitement ce qui étoit nécessaire à leur subsistance. Son inépuisable amour pour les pauvres l'avoit enfin réduit lui-même à un tel dénuement, qu'à sa mort on ne trouva, dans l'asile de cet homme de bien, ni argent ni comestibles, et même presque plus de meubles. Il animoit par ses instructions, il soutenoit de tous ses moyens pécuniaires mesdemoiselles Lavau de Monchâteau, près Grateloup, livrées dans leur famille aux horreurs de la détresse et aux plus dures persécutions, parce que, malheureusement nées dans l'erreur, elles vouloient embrasser la religion catholique. Avec quelle constance et quelle charité il poursuivit cette sainte œuvre, et leur procura l'inestimable avantage d'entrer en 1786 au couvent de Songlave, par ordre de M. Dudon, procureur général au parlement de Bordeaux ! Mille exem-

ples conservés dans le souvenir de ses contemporains, mais dont les dates et les preuves sont effacées par plus de vingt ans de tribulations, démontrent qu'il suffisoit d'être dans la misère ou dans l'oppression, pour trouver auprès de sa personne un consolateur aussi bon que puissant. Privé d'un frère si justement chéri, l'homme de Dieu continua seul ses saintes œuvres. Il avoit l'art et l'habitude de ramener tout, dans ses conversations, à des sujets religieux, en formoit sa vie tout entière. Chaque jour il devenoit plus mort à lui-même, plus homme de prières et de miséricorde ; c'étoit un doux repos pour lui, que de cultiver la ferveur dans des communautés religieuses dont il n'étoit pas éloigné, et telles que les couvens de Songlave et du Paradis, de l'ordre de Fontevrault.

Ainsi vécut l'abbé de Lartigue, jusqu'au berceau de la révolution françoise. Les lois qui obligeoient, sous des peines graves, les ecclésiastiques à prêter le serment à la *constitution* dite *civile du clergé*, ne l'atteignoient point ; mais dans ces jours de troubles et de révoltes, à quels dangers l'exposoit son zèle infatigable, ainsi que la vivacité de sa foi et la noble fermeté de son caractère ? A cette époque désas-

treuse, il redoubla d'activité, d'ardeur et de charité, pour soutenir tant d'ames alarmées, pour assister tant de malades qui réclamoient son secours ; il s'y rendoit au milieu des huées, des injures d'une populace en fureur. D'abord il s'y exposa rarement pendant le jour ; le plus souvent ses courses étoient nocturnes. Rassurant les uns, consolant les autres, ce pieux ecclésiastique, qui précédemment visitoit très-peu la ville de Clairac, ne laissoit plus alors passer un jour sans y paroître, et ses fréquentes visites y excitèrent d'abord les rumeurs et bientôt après les cris séditieux et les vociférations cruelles de tous les ennemis du bien. Des officiers municipaux, parmi lesquels se trouvoient des parens de l'homme de Dieu, se rendirent à Dimeuth, sa retraite plus habituelle, et qui étoit éloignée d'un quart de lieue de Clairac ; ils le conjurèrent de n'y plus reparoître au moins pour quelques jours. « Messieurs, leur » répondit-il, j'obéirai volontiers à vos sollicitations et à vos ordres, si vous voulez me » les intimer par écrit et les signer ». Ils refusèrent, et il continua les actes de son zèle. Clairac n'étoit pas le seul lieu qui réclamoit sa présence ; d'autres contrées la sollicitèrent et

l'obtinrent. Eût-il pu délaisser le troupeau que son cœur avoit adopté ? Eût-il pu l'abandonner dans ses plus pressans besoins ? Il lui fallut se partager entre ces ames qui toutes lui étoient si chères. Pour les amis du juste qui savoient si bien l'apprécier, il étoit aisé de prévoir qu'il deviendroit une des victimes de la révolution. Tous le prioient de modérer son zèle, et de courber jusqu'à un certain point sous le poids des circonstances ; ces avis lui parurent ceux de la prudence humaine. Une telle condescendance n'avoit rien de commun avec ses principes, moins encore avec son innocente et courageuse indépendance. Il pensoit au contraire que c'étoit le moment de se prononcer avec vigueur, surtout dans un lieu où les protestans se montroient en aussi grand nombre que les catholiques.

L'orage approchoit chaque jour, et l'abbé de Lartigue, persuadé qu'il en seroit atteint, comme il le mandoit à ses amis, fit son testament, le 1er. juillet 1791. Il y parle en humble et fervent disciple de Jésus-Christ, fait de vives recommandations afin que des messes soient célébrées pour son salut et celui de ses enfans spirituels, ordonne que sur son patrimoine on

répande d'abondantes aumônes parmi les pauvres et surtout parmi les malades, prescrit que, pendant six ans après son décès, six quintaux de pain leur soient distribués. Il demande ensuite d'être enterré sans bière, et s'énonce ainsi : « Je conjure mon héritier de ne pas » écouter ce que les sentimens naturels pour» roient lui suggérer de contraire ». Dans ces temps de crise, sa foi, son courage le soutenoient pour les autres et pour lui-même. Il exprima son désir du martyre dans une lettre de juillet 1792 au saint abbé Oster, dernier administrateur de l'abbaye de Clairac pour le chapitre Saint-Jean de Latran de Rome, et ancien vicaire apostolique en Suède. Ce vénérable vieillard s'en trouva consolé et fortifié d'une manière extraordinaire, lorsqu'il fut comme au moment de périr lui-même dans la ville d'Agen ; et il exprimoit avec force ses sentimens à cet égard, en mars 1793.

Quoiqu'il ne fût pas fonctionnaire public, la commune de Grateloup lui demanda de prêter le fameux serment, et revint violemment à la charge, le 13 juillet 1791. En répondant avec autant de politesse que de justesse et de fermeté, il ajouta ces mots : « Si l'on ne veut

» pas permettre à une personne qui prête ce
» serment, d'en excepter expressément tout
» ce qui pourroit être contraire à la religion
» catholique, apostolique et romaine, mes
» peines restent fondées, et je dois continuer à
» dire : Mon bien et mon sang sont à ma pa-
» trie, si elle en a besoin, mais ma religion et
» mon ame sont à Dieu ». Cependant on continuoit à chercher tous les moyens de l'ébranler et de le faire changer de résolution. Demandoit-il des passe-ports pour les lieux de ses prédications, on ne manquoit pas de lui susciter sans cesse de nouveaux embarras et désagrémens. Ils s'étendirent même sur sa respectable famille; son frère, émule de sa piété, ancien conseiller à la cour des aides de Bordeaux, est en butte aux plus viles calomnies, insulté, cité devant les autorités publiques. Après que les méchans ont attisé le feu de la discorde, la colère éclate; on court chez cet homme de bien, on le somme de venir à la municipalité se justifier d'intentions suspectes. Le magistrat se présente avec le calme et le sang froid d'une ame irréprochable. Il déjoue et fait rougir la horde des calomniateurs. Une pauvre femme fruitière partageoit tous les sentimens de MM. de

Lartigue. On la promène assise sur un âne, pendant quatre heures, dans les rues, les carrefours et les banlieues de Clairac. Après cet outrageux et ridicule exercice, on lui donne la somme de six francs.

Huit jours s'étoient à peine écoulés depuis cette odieuse scène, que l'abbé de Lartigue se trouvant au passage de Clairac, suivi de son domestique, et venant du Paravin, couvent de religieuses situé sur la rive gauche de la Garonne, la populace s'assemble en foule; on crie qu'il faut le monter sur un âne, on le menace avec fureur; cependant les uns craignent pour la sûreté de sa personne, tandis que les autres appréhendent que la victime ne leur échappe. Dans cet affreux désordre où le serviteur du Très-Haut conserve la paix de l'innocence, un honnête officier municipal, M. Balguérie, est informé du danger; il accourt, pénètre jusqu'à lui, le prend sous le bras, au milieu d'exhortations et de menaces à tous ces forcenés; il l'entraîne et le conduit à sa propre maison, poursuivi jusqu'à une certaine distance; et cependant il arrive à son domicile, sans accident. Après que l'homme de Dieu fut sorti de son asile hospitalier, accompagné des autorités locales qui

le laissent bien avant dans la plaine, qui eût prévu que ce calme apparent étoit comme le présage de la plus horrible tragédie? Bientôt le domestique du saint ecclésiastique est arrêté. Puisque ton maître nous échappe, lui dit-on, nous voulons savoir ce que contient ton porte-manteau. Ils ourdissent à l'instant une atroce calomnie contre son maître; ils le proclament l'ennemi de son pays. La fureur s'empare des esprits; on part, on arrive à sa demeure, où la victime est entourée d'une famille qui bénissoit son retour. A l'aspect de ces hommes dont le regard farouche fait frémir d'horreur, le juste est impassible. Ils lui crient avec rage: « Vous nous suivrez à Clairac. — Messieurs, » répond-il, je viens de faire un voyage; je » prends un verre de vin dont j'avois besoin; » je vais finir, puis je suis à vous: si vous vou- » lez, en attendant, partager mon déjeûner, » je vous l'offre avec bien du plaisir ». Plusieurs déposent que ces hommes et ces femmes, armés de fusils, de sabres, de bâtons, d'instrumens aratoires, refusèrent le rafraîchissement qui auroit pu distraire ou diminuer leur fureur : le généreux confesseur a renouvelé dans son cœur le sacrifice de sa vie.

Sans égard à ses fatigues, à son âge, aux larmes de sa sœur, on le fit aussitôt repartir à pied, malgré l'orage, les boues et la chaleur du jour. Dans ce cruel voyage, on n'entendit pas une seule plainte sortir de sa bouche; on ne cessoit de lui annoncer qu'on le conduisoit à la mort: mais son visage serein, ses mains et ses yeux élevés au ciel, attestoient qu'il étoit divinement consolé d'un sort d'autant plus affreux qu'il le devoit à des concitoyens prévenus tous par lui de longues marques d'un vif attachement, et la plupart chargés des dons multipliés de sa charité.

Sur la route, escorté de ses bourreaux dont le nombre croissoit à chaque instant, il leur adressa des paroles de paix auxquelles ils répondirent par des injures, par de sanglans outrages, par des coups redoublés; on en vint jusqu'à déchirer ses vêtemens qui n'offrirent plus que des lambeaux. Cependant le bruit du danger imminent qu'il couroit se répandit à Clairac: les bons habitans sembloient tous le partager; ils étoient abattus, consternés. Un sergent du régiment de Champagne, qui commandoit une compagnie dans ce lieu, se présente à la municipalité, demande des ordres,

et promet de dissiper le rassemblement dans l'instant même : il n'obtient rien. M. Sompeyrac, capitaine d'un escadron de cavalerie de la garde nationale, vient réitérer les mêmes offres, et reçoit les mêmes refus, tant cette vile populace imprimoit de terreur aux citoyens préposés à la garde de la sûreté publique. Un homme honnête et atterré de ces scènes d'horreur, aperçoit sous la halle le nouveau juge de paix, et courant aussitôt vers lui : « Un magis-
» trat, s'écrie-t-il, doit signaler son avéne-
» ment à sa charge par des actions méritoires ;
» il ne se présentera jamais d'aussi impor-
» tante occasion : fais usage de ton autorité, et
» ne permets pas que tes justiciables se rendent
» coupables d'un assassinat ». La réponse du magistrat annonce qu'il ne croit pas le danger aussi pressant ; mais l'alarme devenant générale, et des cris forcenés redoublant, il se présente pour éloigner l'affreuse tempête. Hélas ! il n'étoit plus temps ; les scélérats sont sourds à la voix de la raison ; il exhorte, il presse, il menace. Il est menacé lui-même à son tour ; on le couche en joue, et il se voit au moment de devenir la victime de son zèle. Le saint ministre du Seigneur arrivoit aux premières mai-

sons du faubourg de Clairac. Une femme armée d'un sabre, le porte sur sa poitrine avec des cris terribles, et il lui dit du ton de la plus grande douceur : « Enfoncez, si vous en avez le » cœur ». D'abord on dirige sa marche vers la municipalité; il en étoit à vingt pas lorsqu'une voix s'écrie : « Ce n'est pas là qu'il faut le con- » duire; il en seroit de lui comme de son frère, » on le laisseroit échapper; il faut l'amener au » pied de l'arbre de la liberté ». On retourne en arrière à l'autre extrémité de la ville; on prononce son arrêt de mort; on renouvelle les coups et les outrages sur l'honorable victime : pouvant se soutenir à peine, elle appuyoit la main sur un de ses côtés, où plusieurs coups de fourche lui avoient été assénés de la manière la plus barbare; le juste marche encore, et on continue de le frapper à coups de barre. Arrivé au lieu de son supplice, il sollicite et ne peut obtenir la faveur d'un instant pour élever son cœur à Dieu; on lui refuse également de saluer une croix plantée aux portes de Clairac à la suite d'une mission, et qui n'avoit pas encore été dégradée : il se met à genoux, les yeux tournés constamment vers la croix; on lui décharge aussitôt (et la rumeur

publique ajoute que c'est de la main d'une femme), on lui décharge sur la tête un coup terrible qui est suivi de tant d'autres et si rapidement, qu'en peu de minutes il expire au pied de la croix même. Une femme lui coupe une main avec le sabre dont elle est armée, et la porte en trophée, exposée aux regards du public. Après quelques instans d'un effroi sensible, la sainte victime est abandonnée fumante dans son sang. L'autorité dresse un procès-verbal du décès, ordonne qu'on enterre le cadavre et que l'on constate l'état des effets; on y trouve sa montre d'or toute brisée qu'on a conservée depuis dans sa famille, et quelques assignats qui suffisent à peine pour une bière prohibée par lui-même avec tant d'humilité. Plusieurs personnes, malgré tout leur effroi, ne peuvent résister au sentiment de leur vénération pour le juste. Elles viennent, les unes, tremper des linges dans son sang, les autres prendre les lambeaux de ses vêtemens coupés en mille endroits par les balles et par les coups de sabre. Le corps fut enseveli pendant la nuit dans une maison voisine, par les soins et la charité des domestiques. Leur maîtresse, absente alors, étoit parente du confes-

seur de la foi, et la maison a été depuis achetée par le frère cadet du vénérable abbé de Lartigue, qui lui destine une sépulture plus digne de ses vertus. Mais le modeste tombeau fut bientôt visité par les amis de la religion. Les dames de la Foi n'ont presque pas omis un jour de leur vie d'y venir prier et verser de pieuses larmes. Sa famille et ses amis ne sont pas les seuls qui le pleurent et bénissent sa mémoire. Un missionnaire du plus rare mérite, M. Lacroix, depuis décédé en odeur de sainteté, et faisant la mission à Aiguillon, fut invité de venir prêcher à Clairac, où il ne put se rendre; et il disoit : « Avec » quelle vénération j'aurois visité le lieu dans » lequel reposent les précieux restes de notre » saint martyr » !

Illi (martyres) nostris festivitatibus non egent, quia in cœlis cum angelis gaudent. Congaudent autem nobis, non si honoremus eos, sed si imitemur eos. Aug. serm. 325.

Monsieur JEAN PÊCHEUR, né en Franche-Comté, curé de Florimont en haute Alsace; massacré en 1792.

CE serviteur de Jésus-Christ, né à Cirey, village de la paroisse de Chambornoy-les-Belleraux, avoit fait à Besançon ses études d'humanité, de philosophie et de théologie : promu aux ordres sacrés, devenu vicaire à Châtenais en haute Alsace, entre Montbéliard et Belfort, il avoit constamment montré la plus sévère exactitude à tous ses devoirs, et les paroissiens de Châtenais n'avoient pu refuser leur confiance, leur affection, leur estime, à une piété comme embellie par un caractère plein de douceur et d'aménité. Une trame infâme ourdie par les ennemis acharnés des prêtres, contre les mœurs du jeune vicaire, avoit été solennellement déjouée; et sa parfaite innocence, attaquée sourdement à Belfort, mais bientôt évidemment triomphante, fit rejaillir tout l'odieux d'une

menée infernale sur ses misérables auteurs ; ils n'en recueillirent que confusion et mépris, pour avoir voulu jeter le blâme et le ridicule sur un prêtre irréprochable dans sa conduite autant que zélé dans son ministère. La haute considération que ses vertus lui avoient acquise auprès de ses supérieurs, le fit nommer à la cure de Florimont, peu distante de Châtenais ; il s'y montra un pasteur selon le cœur de Dieu. Jusqu'au berceau de la révolution, fidèle aux règles de la foi, mais alors, rejetant avec horreur le serment schismatique, il fut constitutionnellement déplacé.

Cette partie de la haute Alsace ne fournissoit pas assez de prêtres assermentés pour expulser tous les curés catholiques; et la paroisse de Florimont n'étant pas considérable, son bon pasteur y resta jusqu'à la loi de la déportation des prêtres fidèles. Il profita de ces momens précieux pour instruire son troupeau sur le malheur et sur les caractères du schisme ; il s'efforça de le prémunir contre cette multitude de scandales dont il alloit être assailli. Quelquefois le Seigneur se plaît à donner à ceux qui le craignent et qui l'aiment, de secrets

pressentimens des dangers qui les menacent, « *dedisti metuentibus te significationem* », tantôt pour qu'ils sachent les éviter, « *ut fugiant à* » *facie arcûs, ut liberentur dilecti tui* » (Ps. LIX, ℣. 6, 7), tantôt pour qu'ils se préparent à en supporter les effets. Le curé de Florimont ne pouvoit se défendre d'une persuasion secrète qu'il ne tarderoit pas à recevoir la récompense de son inviolable attachement à la religion catholique, pour laquelle il avoit tout sacrifié. Il se disposa donc à une mort prochaine, mit ordre à toute affaire temporelle, et fit au curé de Boncour, l'un de ses plus respectables confrères, une confession générale. Mais comment remplit-il ce devoir? avec les plus vifs sentimens de douleur sur toutes les fautes qui échappent à la fragilité humaine. Plusieurs prêtres condamnés à la déportation étoient alors cachés dans la ville de Belfort, où ils exerçoient secrètement les fonctions de leur saint ministère : M. Pêcheur correspondoit avec ces saints émules de son zèle ; il leur fit dire qu'étant voisin du pays de Porentrui, il leur offroit l'hospitalité, quand ils passeroient chez l'étranger, en se conformant au décret qui les exiloit tous. Ceux-ci lui firent

observer que les gorges de ce pays étant occupées par des troupes révolutionnaires, et l'autorité du prince légitime méconnue, ils prévoyoient moins de danger pour eux à prendre la grande route de Belfort à Bâle; que, munis de passe-ports de déportation, ils prouveroient partout qu'ils obéissoient à une loi presque aussi pénible que la mort. Ils l'engageoient donc à venir les joindre le matin du 12 septembre 1792, jour où ils se proposoient d'aller coucher à Bâle. « Il peut se faire, leur ré-
» pondit leur ami, qu'il y ait plus de danger
» pour nous à traverser dans ce moment le
» pays de Porentrui, que le camp sous Hu-
» ningue; cela est même vraisemblable : mais
» des devoirs de charité, que vous connoissez,
» m'appellent vers ce premier pays; je n'hésite
» pas d'y passer, quoi qu'il puisse m'arriver :
» je remets entièrement mon sort entre les
» mains de la divine Providence, me recom-
» mandant aux prières de mes amis, que je
» n'oublierai pas devant Dieu ».

A cette terrible époque, le massacre des prêtres destinés à la déportation étoit au moins vraisemblable, sur tous les points de la frontière, spécialement aux endroits où se trou-

vöient des bataillons de volontaires ou des communes acharnées. Un seul homme pouvoit les immoler, sans avoir rien à craindre des dépositaires de l'autorité. La municipalité de Paris, après d'horribles excès commis impunément, ou mieux encore à l'instigation, à la recommandation expresse des chefs de la rebellion, avoit, le 3 septembre 1792, fait passer cette adresse à tous les départemens : « La commune de Paris se hâte d'in-
» former ses frères de tous les départemens,
» qu'une partie des conspirateurs féroces dé-
» tenus dans les prisons *a été mise à mort par le*
» *peuple;* actes de justice qui lui ont paru indis-
» pensables, pour retenir par la terreur ces traî-
» tres cachés dans ses murs, au moment où il
» alloit marcher à l'ennemi; et sans doute *la*
» *nation entière,* après la longue suite de tra-
» hisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abî-
» me, *s'empressera d'adopter ce moyen si néces-*
» *saire de salut public;* et tous les François
» s'écrieront comme les Parisiens : Marchons
» à l'ennemi; *mais ne laissons pas derrière*
» *nous ces brigands* pour égorger nos enfans
» et nos femmes ». Nous nous abstiendrons de rapporter les noms consignés à la suite de

cette proclamation, basée sur les plus infâmes calomnies, et sur une soif démoniaque de boire le sang humain, et le sang le plus pur et le plus innocent.

Cette adresse infernale, répandue avec une profusion inouie dans chacune des communes de la France, opéra tout l'effet qu'on devoit en attendre. Le massacre des prêtres fidèles fut en beaucoup d'endroits résolu, et s'il échappa à la mort quelques-uns de ces vertueux ecclésiastiques, c'est que les bons chrétiens ont cherché à sauver ces guides précieux, ou plutôt, c'est que la divine Providence vouloit s'en servir selon ses vues admirables. Mais elle avoit résolu de récompenser les vertus du pieux curé de Florimont. Indifférent aux dangers qui le menaçoient, soumis sans réserve aux desseins de Dieu sur sa personne, il avoit quitté la France, aux termes de la loi, et entroit dans le pays de Porentrui où la charité l'appeloit. Il voulut dire adieu aux religieux du prieuré de Grandgour, ordre de Prémontrés, abbaye de Bellelay. C'étoient des hommes vénérables, voisins de la paroisse de Florimont, et il se proposoit de leur recommander pendant son exil ses enfans spirituels,

attendu que ces bons solitaires n'étoient pas sujets à la loi de la déportation.

Charmés de le posséder au moins quelques instans, ils le retinrent à dîner; et tous les convives s'aperçurent que leur hôte annonçoit sur sa physionomie le sacrifice sans réserve qu'il avoit fait de la perte de son état, de ses revenus, de sa patrie même. Sans regrets sur tous ces points, il n'en ressentoit que pour les malheurs de la religion en France, et que pour les besoins spirituels des peuples. Ce jour, 24 septembre 1792, le repas fut aussi édifiant que frugal, et il se terminoit, lorsqu'on vint annoncer l'approche du sixième bataillon de volontaires du Haut-Rhin, troupe de nouvelle levée, sans discipline, et composée en grande partie de lutheriens ou d'hommes qui s'étoient dévoués à toutes les horreurs du jacobinisme. Destinée pour Sainte-Ursanne, elle suivoit la grande route de Belfort à Porentrui, sur laquelle étoit situé le prieuré. M. Pècheur n'eut que le temps de s'échapper dans la forêt contiguë à la clôture du monastère; mais il y fut aperçu par un capitaine de ce bataillon, qui marchoit à côté d'une voiture où se trouvoient trois autres officiers. Il

leur demande son fusil, et le décharge sur le confesseur de Jésus-Christ, qu'il atteint d'une balle à la tête, et qui tombe mort, couvert de sang. A ce signal, tout le bataillon accourt; le pillage s'exerce sur le cadavre; le prieuré est dévasté; tout le voisinage s'abandonne à la consternation. Un assassinat aussi révoltant d'un prêtre justement estimé, n'étoit pas propre à concilier dans un pays allié de l'estime à la révolution françoise. Pour atténuer l'horreur qu'il devoit naturellement inspirer à toutes les ames honnêtes et religieuses, le coupable fut constitué prisonnier. Les chefs du bataillon le livrèrent à la justice, et il fut condamné à mort par jugement du conseil aulique; mais le prince-évêque, Mgr. de Roggenbach, lui fit grâce, sans doute pour éviter de plus grands maux, et pour écarter de son peuple ce torrent d'agitations qui ont fini par le transformer en département du Mont-Terrible, partie intégrante de la république françoise.

Si fugientem in solitudinem ac montibus latro oppresserit, fera invaserit, fames, aut sitis, aut frigus afflixerit, vel per maria præcipiti navigatione properantem tempestas ac procella submerserit, spectat mi-

litem suum Christus ubicumquè pugnantem, et persecutionis causâ pro nominis sui honore morienti præmium reddit, quod daturum se in resurrectione promisit.... Sufficit ad testimonium martyris sui testis ille qui probat martyres et coronat. S. Cyprianus, ep. LVI *ad Tibaritanos.*

Le R. P. VALFREMBERT, né dans la ville d'Alençon, novice chez les religieux Capucins qui s'y trouvoient établis; massacré dans cette même ville, le 5 septembre 1792.

AVANT la révolution, une partie de la ville d'Alençon appartenoit au diocèse du Mans. Nous ne savons si c'est sur ce diocèse ou sur celui de Séez que naquit cet homme de Dieu. Il n'étoit pas encore prêtre à l'époque où les vœux monastiques furent supprimés en France. Fidèle à sa vocation, le bon jeune homme fit alors le voyage de Rome, et s'y retira dans une maison de son ordre. Là, le Tout-Puissant combla ses vœux, en lui accordant la faveur de recevoir le sacerdoce, et il crut devoir le sacrifice de ses travaux, et, s'il étoit besoin, celui de sa vie même, au pays qui lui

avoit donné le jour. Il rentra donc en France, et, de retour à Alençon, exerça ses augustes fonctions avec un zèle vraiment apostolique. Il s'attendoit à périr victime de ses principes et de sa charité, et ambitionnoit la gloire de mourir pour son Dieu. Rien n'étoit capable de comprimer sa sainte ardeur; son humble ministère rendit aux fidèles des services aussi importans qu'ils étoient multipliés. Il devint ainsi l'objet de la haine la plus acharnée des impies et des schismatiques. Leurs menaces, leurs outrages, leurs cris de fureur, tout lui annonçoit le sort que la Providence lui réservoit. Ses confrères et beaucoup de personnes vertueuses, effrayés de ses dangers, le conjuroient en vain de modérer ses travaux, et lui faisoient envisager l'abîme ouvert sous ses pas et prêt à l'engloutir. Alors il répondoit en souriant: « Je n'aurai pas ce bonheur, je n'en suis pas » digne ». Il s'étoit rendu à l'abbaye de Monsor, située à l'extrémité d'Alençon, dans le faubourg de ce nom, pour procurer les secours de la religion aux religieuses qui l'habitoient encore. Il y passa deux jours, y célébra les saints mystères, et consacra un grand nombre d'hosties, parce qu'il avoit le projet

d'aller dans la nuit au monastère des Filles-de-Notre-Dame, pour leur donner la sainte communion.

L'abbaye ayant été forcée dans l'après-midi du second jour, 5 septembre 1792, il prit sur lui les saintes hosties, escalada les murs du jardin, et se retira du côté de la campagne. Une troupe de gens inconnus qui venoient vers lui, l'obligea de rentrer dans la ville. Il avoit été vu sortant de la clôture, par quelques hommes montés à dessein sur les murs, et parmi lesquels se trouvoit un prêtre jureur.

La populace, ameutée autour du couvent, essayoit d'en briser les portes, quand elle fut avertie par les personnes montées sur les murs que le père Valfrembert avoit été vu s'enfuyant par les jardins. Une partie se détachant fut à sa rencontre au moment où il rentroit dans la ville. On se jette sur lui, on l'entraîne à l'hôtel-de-ville, où le corps municipal étoit assemblé. On demande sa mort. Les cris, les hurlemens de la horde sacrilége intimident les officiers municipaux. Ils ne savent quel parti prendre, et décident enfin que le religieux sera conduit en prison. Alors on lui propose de prêter un serment qui le dé-

roberoit à la rage de ses persécuteurs. Il refuse généreusement cette odieuse ressource, déclare qu'il porte sur lui le très-saint Sacrement, qu'il demande qu'on fasse venir M. Lallouette, curé constitutionnel d'Alençon, pour le remettre entre ses mains avant de sortir de la salle; on lui accorde sa demande. Le curé étant arrivé, le confesseur dépose son précieux dépòt sur la table de la municipalité, se prosterne, l'adore, et puise aux pieds de l'adorable Victime les forces dont il a besoin pour consommer son sacrifice. Il remet les saintes hosties entre les mains du pasteur, alors trop malheureusement mercenaire, homme timide, et jusque-là sans caractère; il fait quelques efforts pour appaiser ces cannibales. Les cris de mort redoublent; il se retire plein d'effroi. Le bon religieux reste entre les mains de ses bourreaux qui veulent l'entraîner, sous prétexte de le conduire à la prison du château. Mais un forcené sort du sein de la furibonde assemblée, s'élance sur le père Valfrembert, en présence des juges, le terrasse, le saisit par une jambe et l'entraîne. La salle d'audience étoit située au premier étage. La victime est poussée de degré en degré; il y en

avoit quarante-deux. Sa tête tombe de l'un sur l'autre et les ensanglante tous. Parvenue sur la place publique, elle s'y recueille, joint les mains, lève les yeux vers le ciel. Au même instant un autre monstre lui donne un violent coup de pied et lui enfonce les mains dans la poitrine.

Le juste, épuisé par ses chutes fréquentes et par les coups qu'on lui a portés, est privé de toute connoissance et respire encore. On parle de lui couper la tête; mais on n'a pas d'instrumens convenables. La bande de bourreaux, effrayée ou rassasiée du spectacle qu'elle avoit sous les yeux, s'étoit en partie retirée, et dans ce nombre tous les hommes qui portoient des armes. Il ne restoit plus que quelques femmes du peuple et des hommes suant le crime à l'envi les uns des autres. L'infâme assassinat se consommoit sur la place, sous les fenêtres de la municipalité, qui, si la terreur ne l'eût pas comme pétrifiée, auroit pu facilement mettre fin à de si grandes horreurs. Une femme, disons mieux, une furie, aidée de sa fille âgée de quatorze à quinze ans, se charge de porter le dernier coup au martyr. Elle s'assied à terre, appuie la tête de sa victime sur ses

genoux, et se sert d'un mauvais couteau dont elle lui scie la gorge. Cette abominable opération fut longue; le monstre fatigué se fit, à plusieurs reprises, aider par sa fille, qui, dans les intervalles, se jouoit avec la chevelure de l'homme de Dieu. Un garde national, jardinier de sa profession, et qui alors étoit dans l'ivresse, traverse le lieu de l'affreux homicide; accablé des tourmens auxquels le juste étoit exposé : « Achevez-le donc, s'écria-t-il hors » de lui-même : faites-le plutôt, répond-on, » puisque vous avez un sabre »; et il s'en servît pour détacher entièrement la tête. Cette tête, séparée du corps à coups de sabre et de couteau, est portée sur la boutique d'un traiteur par ces deux impitoyables femmes. Dévorées d'une soif de cannibales, elles s'enivrent de vin, boivent à la santé du confesseur de Jésus-Christ, et vomissent mille blasphêmes. La mère et la fille furent traduites, trois ans après, au tribunal criminel : la mère fut exécutée à Alençon; la fille, en considération de son âge, se vit condamnée à quelques années de réclusion. Les autres assassins, dont plusieurs sont encore vivans, échappèrent aux recherches de la justice, et ont profité des

amnisties accordées aux scélérats pendant la révolution. Mais cet infortuné jardinier ne vouloit pas participer à l'amnistie pour le forfait par lui commis dans l'égarement causé dans son ivresse, qu'il ne cessa d'exécrer depuis qu'il recouvra l'usage de sa raison, dans les longs et sincères exercices d'une pénitence austère qu'il s'étoit imposée ; il vouloit se livrer lui-même à la justice, et l'on fut obligé d'employer la voix et l'autorité de la religion pour l'amener à demeurer caché pendant les recherches des magistrats. Malheureux meurtrier de ton semblable et d'un pieux ministre des saints autels, jusqu'à ta mort, qui seule a pu terminer tes inépuisables remords, que de vœux, que de prières et de larmes ton repentir t'a fait répandre sur le tombeau du juste immolé par tes mains !

Cependant, au milieu de l'épouvantable confusion et des affreux blasphêmes qui suivirent l'horrible homicide, une femme chrétienne s'avance tout à coup ; elle a le courage de s'emparer de cette tête précieuse et de la soustraire à la rage de la populace. Des vociférations terribles annonçoient que le lendemain elle seroit portée au bout d'une pique dans

toutes les communautés de la ville, pour y forcer les religieuses de danser autour de ce monument d'une monstrueuse et sacrilége impiété. Le corps du serviteur de Jésus-Christ alloit être traîné sur la claie dans toutes les rues d'Alençon, lorsque M. Lalouette, ce curé constitutionnel de la ville, qui avoit manifesté tant d'effroi, s'en relève tout à coup, se précipite au milieu de ces hommes que l'on eût pris pour autant de bêtes féroces, se jette à leurs pieds, les conjure, les larmes aux yeux, de lui laisser ce cadavre, pour qu'il puisse lui accorder une sépulture convenable. Ce ne fut qu'après plus de deux heures d'instances et de supplications qu'il obtint l'objet de sa demande. Il fit transporter le corps du vertueux disciple de saint François dans le cimetière, où sa tête avoit été déjà déposée par la pieuse femme qui l'avoit dérobée aux outrages impies qu'on lui préparoit. Cette courageuse démarche du prêtre constitutionnel ne demeura pas sans récompense. Ne seroit-il pas naturel de la considérer comme la cause de sa conversion et de son repentir pour le délit qu'il avoit commis par la prestation d'un serment schismatique? Peu de jours après, M. Lallouette fut

frappé

frappé d'une maladie grave ; et malgré la garde que les ennemis de la foi faisoient autour de sa demeure, un prêtre insermenté, un prêtre resté fidèle, parvint jusqu'à lui, reçut sa rétractation, le confessa, l'administra, et le mourant expira dans les sentimens les plus orthodoxes. Son sincère retour à l'unité, les sentimens de regrets et de pénitence qu'il manifesta sur sa couche funèbre, furent considérés comme le fruit des prières du vertueux Valfrembert, dont il avoit, au milieu des plus grands dangers, dérobé le corps aux sanglans outrages que l'impiété lui destinoit même après sa mort.

Martyrium esse voluntariam mortis perpessionem sive tolerantiam propter fidem Christi, vel alium virtutis actum in Deum relatum....... Martyrio ergo duæ personæ debent intervenire; hoc est persecutor, seu tyrannus, et martyr, ut idem persecutor seu tyrannus pœnam infligat. Benedict. XIV. S. P. *de servor. Dei beatificat.*, *et canonizat. sanct.* lib. III, cap. XI, num. 1 et 2.

Monsieur Etienne-Charles PAQUOT, curé de la paroisse de Saint-Jean de Reims, doyen des curés, docteur en théologie, recteur de l'Université; massacré à Reims, sur les degrés de l'hôtel-de-ville, le 4 septembre 1792, âgé d'environ soixante ans.

Ce saint ecclésiastique étoit né sur la paroisse de Saint-Symphorien de Reims. La douceur et la paix de son cœur respiroient sur sa figure. Il saluoit avec une aimable affabilité jusqu'aux petits enfans. Quoique fort instruit, il ne s'en montroit que plus humble et plus modeste. Ayant, dès le berceau de la révolution, refusé le serment à la *constitution* prétendue *civile du clergé*, il se préparoit constamment au martyre. « J'ai vécu, nous a mandé l'un de » nos confesseurs de la foi, dans son intimité » pendant trois ans et demi. J'ai eu lieu d'ad- » mirer en lui une profonde humilité, une » grande simplicité de mœurs, une austérité » d'anachorète, une pureté angélique et une » charité sans bornes. Ordinairement il prioit » et lisoit jusqu'à minuit, devant son crucifix,

» et se levoit encore très-matin. Il étoit mort
» au monde, long-temps avant sa mort. Il
» avoit un ameublement pauvre; sa table ne
» se montroit bien servie, que lorsqu'il y in-
» vitoit des confrères. Je ne l'ai jamais vu sor-
» tir de sa grande douceur, que lorsque Dieu
» étoit offensé. J'ai reçu de lui, dans la Belgique,
» deux lettres que j'ai malheureusement per-
» dues; dans la dernière il me témoignoit une
» grande horreur de ce que l'on pouvoit ap-
» peler dès-lors le systême gallican.... La der-
» nière fois que je me confessai à lui, et comme
» pour me préparer à la mort, quinze mois
» avant la sienne, il me disoit avec une sainte
» jalousie : On vous insulte, on vous menace,
» cher confrère : pour moi, je n'ai encore rien
» éprouvé; je suis trop grand pécheur, pour
» mériter la gloire du martyre. Ces paroles,
» depuis vingt-sept ans, sont restées gravées
» dans ma mémoire, ainsi que l'offre qu'il me
» fit de ce qu'il possédoit, et que je refusai, la
» veille de mon départ pour la Belgique ».

M. Paquot avoit à Villers-Allerand une maison de campagne et des biens considérables. Après y avoir terminé la moisson en 1792, il fit reconduire à Reims tous ses meubles et sa

bibliothèque, qu'il ne déplaçoit jamais. On lui demanda le motif d'un pareil dérangement, et l'homme de Dieu répondit, sans doute par un pressentiment secret du sort glorieux qui l'attendoit. « C'est que je ne reviendrai plus ja- » mais à Villers-Allerand ». Il y avoit plus d'un an qu'en confessant devant son divin maître combien il se trouvoit indigne de la palme du martyre, il osoit cependant, dans sa vive et filiale confiance, lui demander cette grâce. Il prioit à genoux devant un crucifix, lorsque plusieurs jacobins vinrent le sommer de se rendre à l'hôtel-de-ville. Il montoit les degrés, et on voulut le forcer à prêter le serment. Il s'y refusa de nouveau, et ce second refus ne se montra ni moins prononcé ni moins noble que le premier qu'il avoit adressé aux autorités constituées. Après avoir prononcé son inébranlable résolution, il se mit à genoux, tenant son crucifix dans les mains, et reçut aussitôt le coup de la mort. La tête du vénérable pasteur fut attachée au haut d'une pique, et promenée par toute la ville ; on traîna dans les rues ses membres monstrueusement lacérés. Ces restes précieux aux yeux de la foi, furent, après que l'horrible fureur eut été assouvie,

enterrés dans le cimetière des pestiférés : mais par les soins de la charitable Mme. Baudemont, religieuse de Sainte-Claire, et l'ange consolateur des prisonniers de Jésus-Christ, le corps du saint ecclésiastique fut exhumé et réuni à celui du confesseur de la foi, M. Musart, dont M. l'abbé Loriquet, digne compagnon de ses fers, nous a procuré la vie si édifiante. Nos mémoires présenteront ces détails d'un si haut intérêt. Les corps de MM. Paquot et Musart ont été placés sous l'autel de l'Église de Merfi.

Dominus autem mihi astitit et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes gentes. Et liberatus sum de ore leonis. Liberavit me Dominus ab omni opere malo, et salvum faciet in regnum suum cœleste, cui gloria in secula seculorum. Amen. II. Ep. S. Pauli *ad Timotheum*, c. IV, ℣. 17, 18.

Monsieur SUNY, curé de Rilly-la-Montagne, à deux lieues de Reims; mis à mort pour son dévouement à la foi, dans cette ville, le 4 septembre 1792.

Ce vénérable octogénaire avoit eu le malheur de prêter par surprise le serment *à la constitution* dite *civile du clergé*. Coupable d'un moment de foiblesse, il le répara noblement, en rétractant le funeste engagement presque à l'instant qu'il l'avoit prononcé. Il dut cette heureuse réparation à la lecture du mandement de son archevêque, aujourd'hui M. le cardinal de Talleyrand-Périgord. Cet acte courageux fut aussitôt suivi de la persécution des ennemis de tout bien. D'abord ils chassèrent le bon pasteur de sa paroisse, et il se réfugia dans la ville de Reims; là, voulant consacrer ses derniers jours à ces œuvres de miséricorde qui avoient fait sans doute l'honneur de sa vie, M. Suny devint la victime de sa charité. Le nommé Château avoit imploré l'assistance du ministre sacré, qui ne se contenta pas de l'aider de sa bourse, mais

qui lui donna une chemise ; et peu de momens après le malheureux fut dénoncer son bienfaiteur. On le sollicita de consentir à prononcer de nouveau le serment qu'il avoit généreusement rétracté. « Non, répondit-il avec » fermeté, je préfère la mort ». Sa réponse fut son arrêt, et il le subit dans le moment même. Adorons ici la justice suprême, et dans un religieux tremblement : qui eût dû s'attendre que ses bourreaux deviendroient ensuite les vengeurs du juste immolé tout à l'heure par leurs mains ? Hélas ! quelle horrible et féroce justice ! Ils sont instruits de la noire ingratitude de Château, et le lendemain cette populace indignée le massacre à son tour, et jette son corps dans les flammes.

Nec se quisquam infirmum putet, ubi Deus vires operatur, ne cùm sibi timet, de ipso operatore desperet. Propterea in exemplis martyrum omnes ætates Deus esse voluit et utrumque sexum. Gloria ergo martyrum, gloria Christi præcedentis martyres, implentis martyres, coronantis martyres. S. August. serm. XIII, *in natal. Laurentii mart.*

Monsieur Joseph CARTIER, né à Trest, dans le diocèse d'Aire, ancien vicaire de la paroisse Sainte-Madeleine de cette ville, fondateur de la pieuse association des Anges gardiens, érigée dans l'église de Sainte-Catherine ; massacré à Antibes, dans l'année 1792, âgé d'environ quarante-deux ans.

Un de nos respectables compatriotes, ami, dès sa tendre jeunesse, de M. Cartier, admiroit son zèle et ses talens. Le pieux ecclésiastique l'avoit admis dans sa congrégation, où il assistoit assidument après les offices de paroisse. Ce fut là que, considérant de près l'homme de Dieu, recueillant avec avidité les paroles de vie qui sortoient de ses lèvres, le bon jeune homme devinoit en quelque sorte tout le bien que feroit dans la suite son vertueux ami. Son attente ne fut pas déçue : M. Cartier exerça le saint ministère avec un zèle infatigable récompensé par les fruits les plus abondans. Dieu l'avoit doué d'un talent peu commun, celui de la parole; mais c'étoit de la plénitude de son cœur, et sans avoir fait une prépara-

tion fatigante, qu'il s'énonçoit ainsi sur toutes sortes de sujets de morale : sans avilir la divine parole, il savoit la mettre à la portée des humbles conditions de la société. Le peuple, enchanté de l'entendre, ne sortoit point de ses discours sans emporter et sans conserver la douce persuasion qui s'étoit insinuée dans son cœur.

Dans nos funestes dissentions politiques, la présence de cet homme de Dieu, fidèle invariablement aux saintes doctrines de nos pères, devint insupportable à tous les agitateurs, et spécialement aux constitutionnels de cette métropole. Suivant l'esprit de l'Évangile, il se déroba, d'abord sur les lieux mêmes, à la fureur des révolutionnaires; et bientôt, forcé de s'enfuir, il dirigea sa marche sur l'Italie. Ses persécuteurs le reconnurent à Antibes, et soulevèrent contre lui la plus vile populace. En vain les autorités locales firent les plus grands efforts pour sauver sa vie, le vrai ami de son pays fut massacré avec une extrême barbarie, dans le cours de 1792.

Omnis qui te colit, Domine, vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur. Tob. III.

Monsieur Benoît BARTHÉLEMI, né dans la ville d'Aix, prêtre chargé de l'œuvre pie des agonisans de la paroisse Sainte-Madeleine, docteur agrégé de la Faculté de théologie de cette ville; mort de ses blessures reçues pour la foi, dans l'hôpital de Nice, en 1792, âgé d'environ soixante-dix ans.

Cet ecclésiastique étoit recommandable par une humilité profonde; il poussoit si loin l'exercice de cette inestimable vertu, qu'elle déroboit à ceux qui l'approchoient le secret du vrai mérite dont il étoit doué. A le voir, à le considérer, à étudier sa contenance, son silence ou la simplicité de ses paroles, on l'eût pris pour un homme entièrement dépourvu de talens; mais la révolution développa toute l'énergie de son caractère, et les moyens heureux qu'il avoit de soutenir et de défendre les droits de la vérité. Cet homme de Dieu, si paisible, si doux, si modeste, si recueilli, manifesta un courage intrépide à plaider la cause de l'Église contre les coupables et nombreux déserteurs de ses drapeaux; il ne man-

quoit pas une occasion de condamner partout, et de la manière la plus solennelle, le système d'erreur sur lequel s'appuyoient ces aveugles dissidens, déserteurs de la foi catholique.

Ainsi que tous les respectables membres de son corps, il s'attacha constamment à réfuter avec une sainte ardeur les caractères de schisme et d'hérésie que présentoit sur bien des points la *constitution* prétendue *civile du clergé*. Dès-lors, il n'exerça plus le saint ministère que dans des maisons particulières, mais n'en fut pas moins empressé de se prêter aux besoins de tous les fidèles qui venoient réclamer près de sa personne les secours consolateurs de la religion; il bravoit la mort avec le plus grand héroïsme : aussi dès-lors fut-il exposé plusieurs fois à devenir le martyr de son zèle. Sa famille et ses amis, jugeant que, s'il ne prenoit pas le parti de la fuite, sa perte étoit assurée, le forcèrent, par leurs vives instances, à s'éloigner; et il se retira dans ces montagnes des États du roi de Sardaigne, qui avoisinent la Provence. Le Tout-Puissant vouloit couronner son généreux serviteur, après lui avoir fait partager le calice de ses amertumes. M. Barthélemi, surpris et reconnu par un détachement de troupes fran-

çoises, fut par elles accablé de mille outrages, et meurtri de coups de bâton. Il étoit comme expirant lorsqu'on le transporta dans l'hôpital de Nice, où il termina bientôt après sa glorieuse carrière.

Hæc est gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injustè. I. Petr. II.

Monsieur VINCENT-GASPARD MARTIN, né à Aix, prêtre bénéficier de l'église métropolitaine de cette ville ; guillotiné à Lyon le 11 février 1793.

~~~~~~~

D'UNE conduite édifiante, d'un attachement inébranlable à l'unité catholique, M. Martin offroit les secours de son saint ministère aux partisans des anciennes et saintes doctrines. Dans ces jours de deuil et de larmes, tout ecclésiastique zélé, tout prêtre jaloux de remplir les augustes fonctions du sacerdoce, étoit bientôt signalé aux poursuites et à l'acharnement des ennemis de tout bien. Ils avoient à reprocher au juste dont nous parlons, sa fermeté généreuse à ne point adhérer à la cons-
~~~~~~~

titution civile du clergé, si solennellement condamnée. Pour se soustraire à leurs cruelles recherches, il se vit obligé de se retirer à Lyon, mais n'y resta point inutile. Il servit les fidèles, autant que ses moyens purent le lui permettre, et dans la tourmente révolutionnaire, resté courageusement à son poste, il y fut le consolateur de ses frères. Après le siége de cette infortunée cité, découvert dans sa retraite, il se vit traduit devant la commission révolutionnaire. On lui proposa de racheter sa vie par le renoncement à son état; et d'après son refus, il entendit prononcer avec joie l'arrêt de sa mort. Le dispositif de la sentence homicide portoit qu'en qualité de prêtre, cet homme de bien fanatisoit le peuple. Condamné à périr sous le fer de la guillotine, dans la matinée du 11 février 1793, il subit son supplice ce jour même à midi.

Qui sustinuerit in finem, hic salvus erit. Marc. XIII.

Ceperunt animam meam, irruerunt in me fortes. Neque iniquitas mea, neque peccatum meum, Domine. Ps. LVIII.

Le R. P. VIGNE, né à Aix, et religieux de l'ordre des minimes; massacré dans sa patrie vers la fin du mois d'août 1792.

Cet homme de Dieu, plein d'esprit et de précieuses connoissances sur les anciennes et pures doctrines, trouva dans la révolution une occasion de manifester son mérite. Il l'avoit nourri par d'excellentes études; et, placé à Rome dans le couvent françois de la Trinité, au mont Pinlius, il y avoit été lié d'amitié avec un grand homme alors simple prélat, et depuis si célèbre sous le nom *de l'immortel Pie VI*. Le disciple de saint François s'étant ouvertement déclaré contre la constitution civile du clergé, et aussi contre les excès de ceux qui s'en montroient les partisans aveugles, attira sur sa personne la cruelle animadversion des méchans. Tous ne prirent pas la même marche contre lui. Tandis que les uns vouloient l'effrayer par leurs vociférations et leurs menaces, les autres faisoient tous leurs efforts pour le séduire par les promesses les plus flat-

teuses et les offres les plus brillantes. Aussi peu entraîné par ceux-ci, qu'il se montroit peu intimidé par ceux-là, le père Vigne demeura toujours semblable à lui-même, et rien ne fut capable de le faire dévier de ses principes. Alors, déjoués dans leurs indignes manœuvres, les impies n'eurent plus que le même vœu, celui d'exterminer le juste. Ils suscitèrent contre lui la plus vile populace, qui le massacra dans cette ville, le 27 du mois d'août 1792. Avant qu'il expirât, ses bourreaux le traînèrent dans les rues, et puis exercèrent sur le cadavre de l'innocente victime les actes d'une exécrable barbarie. Le souverain pontife, instruit de la fin tragique de son ancien ami, lui donna des larmes, et honora sa mémoire par les regrets les plus touchans.

Probavit me (Dominus) quasi aurum quod per ignem transit. Vestigia ejus secutus est pes meus; viam ejus custodivi, et non declinavi ex eâ. Job, XXIII.

Omnia detrimentum feci, ad cognoscendum Christum, et societatem passionum illius, configuratus morti ejus. Philip. III.

Monsieur JEAN-FRANÇOIS-XAVIER ROUX, né à Aix, prêtre de l'ordre des hermites réformés de Saint-Augustin; guillotiné à Lyon le 16 décembre 1793.

JALOUX dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu sans partage, M. ROUX entra dans l'ordre des hermites réformés de Saint-Augustin. La ferveur de sa piété lui fit choisir de préférence la maison de Saint-Pierre de sa patrie, où l'on professoit l'étroite observance des temps primitifs. Il y prit le nom de François Régis, et fit de si bonnes études, y cultiva si constamment et avec tant d'assiduité les talens dont le ciel l'avoit orné, qu'il fut promu dans la suite à la charge de provincial de son ordre en Provence. Fidèle aux principes de l'unité catholique, et défenseur intrépide des droits sacrés de l'autel et du trône, il s'attira la haine des constitutionnels, parmi lesquels avoient pris parti quelques-uns de ses confrères, en donnant le scandaleux exemple de la défection. Mais cet exemple n'inspira que de

de la douleur, une juste défiance de lui-même, une vive confiance dans le Tout-Puissant, au père François Regis. Bientôt en butte, dans son pays natal, aux outrages et à la fureur des méchans, il crut pouvoir s'y soustraire, en se retirant dans la ville de Lyon. Elle devint le théâtre de son zèle apostolique, et il s'y rendit très-utile aux orthodoxes qui recoururent à son ministère. Le Seigneur voulut le couronner, et son fidèle serviteur, surpris et saisi dans une maison de campagne située près de la malheureuse cité qui venoit d'éprouver les horreurs d'un siége, fut conduit au tribunal de sang, pour avoir refusé d'abjurer le sacerdoce; il y fut traité de contre-révolutionnaire, et dans cette qualité, condamné à périr sous le fer de la guillotine. Il subit son arrêt le 16 décembre 1793, dans sa cinquante-quatrième année.

Certamen forte dedit illi Dominus, ut vinceret et sciret quoniam omnium potentior est sapientia. Sap. x.

Confortatus est fide dans gloriam Deo. Rom. IV.

Sœur Marie LHUILLIER, nommée en religion *Monique*, sœur converse de l'hospice de la Miséricorde de Jésus, Hôtel-Dieu de Château-Gontier; guillotinée à Laval en juin 1793.

Après le sacerdoce d'Aaron, réservé aux enfans de Lévi; après le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, et auquel peuvent seuls prétendre les pontifes et les prêtres institués par Jésus-Christ, s'élève comme un troisième sacerdoce, celui de la charité magnanime des épouses du divin Agneau; elles n'ont pas, je l'avoue, les droits sacrés que confère le ministère évangélique; mais elles en partagent la gloire par leur sublime dévouement au bonheur de leurs frères. Marie Lhuillier, née à Arquenay, diocèse du Mans, fut dans le monde un modèle de ferveur, et dans le cloître, celui de la compassion la plus expansive et la plus généreuse. Partout l'humble vierge répandoit la bonne odeur de Jésus-Christ. Sous le nom de Monique, elle étoit devenue sœur converse de l'hospice de la Mi-

séricorde de Jésus, à Château-Gontier. Comme saint Paul, elle avoit eu lieu de se réjouir dans ses chaînes portées pour la foi; et, depuis un mois, elle étoit en prison avec les autres religieuses de sa communauté, lorsqu'on l'arracha tout à coup à cette sainte famille pour la traduire devant les autorités à Laval, le 25 juin 1793. Nous rapporterons fidèlement l'interrogatoire qu'elle subit, comme étant digne de figurer à côté de ceux des premiers fidèles.

Un défenseur officieux vint lui offrir ses services, mais à la condition qu'elle prêteroit ce fameux serment d'adhésion aux statuts schismatiques de la constitution dite civile du clergé. D'après son refus absolu, l'homme de loi lui déclara qu'il ne pouvoit pas la sauver, et il se retira plein d'admiration pour sa fermeté. « C'est un ange, disoit-il à ceux qu'il rencon-
» troit; il est malheureux pour moi de ne pou-
» voir la sauver : elle ne veut pas faire le ser-
» ment, je ne saurois l'arracher au danger qui
» la menace ». Des témoins oculaires ont rapporté sur son interrogatoire les détails suivans : « C'est donc toi, lui dit le juge, qui
» t'es laissé fanatiser par les prêtres. Ce sera

» ta perte et celle de toute ta maison. Il faut
» que tu sois un bien mauvais sujet, puisque
» personne ne veut prendre ta défense » ? La
vierge fidèle répondit : « Il faut espérer que si
» je n'ai pas de défenseur sur la terre, j'en
» aurai dans le ciel ». Cette noble réponse fut
accueillie d'éclats de rire universels dans l'audience. Le juge reprit : « Il te reste un moyen
» de te sauver, veux-tu le saisir ? Le voici :
» fais le serment d'être fidèle aux lois de la
» république » ? La généreuse chrétienne réplique : « Je ne connois d'autre loi que celle
» de Dieu ; c'est le seul serment auquel je se-
» rai fidèle jusqu'à la mort, avec le secours
» de la grâce. — Vous avez donc toutes juré
» d'être rebelles aux lois, et de ne point faire
» le serment ? — Chacun doit reconnoître ses
» devoirs et suivre sa conscience. — Eh bien !
» on va commencer par te guillotiner, et tou-
» tes celles qui seront assez folles pour suivre
» ton exemple. — Tant mieux pour elles et
» pour moi. Si nous avons le bonheur de
» mourir pour conserver notre foi, plutôt
» nous aurons celui de voir Dieu. — Il faut te
» décider à faire le serment, si tu veux sau-
» ver ta vie. — Je ne la sauverai pas à ces

» conditions. Jamais je ne le ferai. — Nous te » donnons une heure, fais tes réflexions. Une » fois l'arrêt prononcé, il sera exécuté. — » Quand il vous plaira; elles sont toutes faites. » — Crois-tu que nous ne reconnoissons pas » un Être suprême; nous l'adorons aussi bien » que toi; et le serment n'empêche pas de le » servir comme on veut. Crois-nous, tu vois » que nous voulons te sauver, puisque nous » t'en offrons les moyens. — Tous les moyens » que vous me proposez ne sont que pour me » tromper; mais, grâces à Dieu, vous n'y » réussirez pas; je ne veux pas me perdre. — » Vous voyez qu'au lieu de profiter de notre » indulgence, elle n'en devient que plus har- » die; c'est une fille dangereuse : nous la con- » damnons à être guillotinée ». A ces mots, la sœur Monique, transportée de joie, se jette à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers le ciel; elle s'écrie : « Mon Dieu! que » vous me faites de grâces de me mettre au » nombre de vos martyrs! moi, une si grande » pécheresse »! On la conduit au lieu du supplice. Là, elle distribue ses vêtemens aux pauvres; elle se prosterne devant la guillotine, comme si elle eût vu la vraie croix. Aux pieds

de l'échelle, on lui demande encore si elle veut faire le serment. « Non, non, répond-» elle à l'instant ». Un soldat lui offre son bras pour l'aider à monter sur l'échafaud; et elle lui dit d'une voix ferme : « Je monterai bien » seule ». Le bourreau se présente pour lui couper les cheveux. « Je vous en ai, lui fait-» elle observer, épargné la peine ». Quand elle est montée sur l'échafaud, on lui propose de nouveau de prêter le serment schismatique. « Non, non », répond-elle; et, levant les yeux vers le ciel, elle ajoute : « Mon Dieu! faut-il » mourir d'une mort si douce, moi qui vous » ai tant offensé, et vous qui avez tant souf-» fert pour moi »!!! On lui lie les mains derrière le dos, on la couche, on l'attache sur la planche fatale. « Malheureuse, lui crie-t-on en-» core, quelle fureur te porte sous les coups de » la mort? tu vis encore; dis une parole, et tu » es sauvée ». A ces mots, elle fixe le ciel pour la dernière fois, et, jetant un profond soupir, elle s'écrie : « Préférer une vie passa-» gère et périssable à une vie glorieuse et im-» mortelle! non, non, plutôt mourir »! Elle s'incline sous l'homicide couteau, sa tête tombe; et la vierge, disons mieux, l'héroïne chré-

tienne, dans sa cinquantième année, vient de conquérir la couronne immortelle.

Honoramus sanè memorias eorum, tanquam sanctorum hominum Dei, qui usque ad mortem corporum suorum pro veritate certârunt, ut innotesceret vera religio, falsis fictisque convictis...... Ut eâ celebritate et Deo vero de illorum victoriis gratias agamus, et nos ad imitationem talium coronarum atque palmarum eodem invocato in auxilium, illorum memoriæ renovatione adhortemur. Aug. *de civ. Dei*, lib. VIII, cap. XXVII.

Monsieur D'ERVILÉ, jésuite de la province de Paris; guillotiné à Paris, au mois de décembre 1793.

Cet homme de Dieu étoit jésuite de la province de Paris, lorsque le parlement de cette métropole du royaume, après avoir dissous la société dans son ressort, porta la peine d'exil contre ceux de ces religieux qui n'abjureroient pas l'institut et le régime qu'avec l'expresse approbation de l'Eglise ils avoient eu le courage de vouer aux pieds des saints autels. Fidèle à d'aussi saints engagemens, il se fit agréger à la province de Champagne, qui possédoit encore

ses établissemens en Lorraine. Le Salomon de son siècle, Stanislas, qui régnoit pour le bonheur du peuple sur ce duché, considéroit la destruction de la compagnie de Jésus comme un moyen imaginé par les sophistes du jour pour renverser et l'autel et le trône. Quand les Lorrains eurent à pleurer la mort d'un si bon prince, les enfans de saint Ignace éprouvèrent en cette province le même sort que celui dont ils avoient été partout ailleurs les victimes. A la fin de 1768, le R. P. d'Ervilé n'espérant pas que sa société pût être conservée long-temps dans les autres Etats, continua la sainte œuvre qu'il avoit entreprise, celle de se livrer aux travaux des missions, dans ces temps de subversion qui préludoient à tous les excès dont nous avons été les malheureux témoins; il préféra, pour le bien de l'Église et pour les immenses besoins des peuples, cet humble ministère à des occupations moins pénibles et plus brillantes. En 1776, son zèle lui fit étendre ses salutaires prédications jusque dans le diocèse de Verdun. Au milieu de ses travaux apostoliques, il fut, dans son pieux genre de vie, aussi dur à lui-même qu'indulgent et affectueux pour tous ses frères. D'une sagesse con-

sommée dans l'exercice de son ministère, également éloigné d'une rigueur désespérante et d'un relâchement coupable, il se montroit l'ennemi du péché, mais le tendre ami des pécheurs, quoiqu'il sût tonner contre eux dans les chaires chrétiennes, avec la véhémence d'un saint Jean-Chrysostôme. Les jours de fête et de dimanche, et aussi tous les autres jours où il se trouvoit en mission, ce bon prêtre se levoit à trois heures du matin, et passoit la plus grande partie de la journée, soit en chaire, soit au confessionnal, le soir il prévenoit pour le lendemain matin la récitation de l'office divin. Ainsi, dérobant à son repos le temps nécessaire aux fonctions de son zèle, une mission étoit à peine finie qu'il en préparoit une nouvelle, par la méditation profonde des choses saintes, par l'étude des divines Ecritures, et surtout par la prière. Il retouchoit aussi, mais avec le plus grand soin, chacune de ses instructions, qui, par-là, recevoient un nouveau degré de force et d'onction. Le diocèse de Besançon peut le réclamer au nombre de ses confesseurs : il y exerça le saint ministère; il l'exerça encore à Remiremont, où il demeura quelque temps, ainsi qu'à Plombières, où des in-

firmités contractées par ses grands travaux l'avoient obligé de venir prendre les bains. On se rappelle avec édification qu'il prêcha pendant un automne au Valdajol. Entre ses onctueuses instructions, on remarqua surtout son sermon sur l'amour de Dieu, discours rempli de détails attendrissans, comme des maximes les plus saines. L'amour pour son divin maître étoit sa vertu dominante, et comme, en lui, la source de toutes les autres; de là découloit cette charité brûlante pour le prochain; de là ce zèle infatigable à procurer le salut des ames; de là ses missions continuelles, ses travaux si pénibles, ses courses dans les campagnes et au travers d'affreuses montagnes; de là ces austérités toujours nouvelles, et ces mortifications sévères par lesquelles il s'efforçoit de fléchir, en faveur des pécheurs, la colère du Tout-Puissant. Nous devons ajouter encore, de là cette vive et filiale dévotion à la mère de Dieu; c'étoit depuis ses premières années qu'il l'honoroit avec tant de confiance. Eh! peut-on aimer véritablement Dieu, sans éprouver un grand sentiment de piété pour la plus pure et la plus parfaite de ses créatures, qu'il a rendue, je dirois presque, la coopératrice de ses admi-

rables desseins de miséricorde sur tout le genre humain. Cet homme apostolique donnoit encore ses soins aux communautés de religieuses, comme à l'une des plus précieuses portions de l'Église de Jésus-Christ. Il excelloit surtout dans cette partie qui demande de si profondes connoissances dans les voies de Dieu. Le père d'Ervilé avoit d'abord enseigné dans le Canada avant que cette colonie fût occupée par les Anglois. Il y avoit donné des preuves multipliées de son zèle, que les circonstances rendirent encore plus utile à sa patrie. Pendant les jours de la terreur, dans la révolution, le pieux religieux existoit caché dans la ville d'Orléans. Il y fut découvert et conduit à Paris, où il reçut le prix d'une vie consacrée tout entière au vrai bonheur de son pays, sur l'échafaud, qui, en décembre 1793, termina sa vie, et en même temps celle d'une dame respectable et de sa femme de chambre. La bonne maîtresse et la digne servante furent condamnées pour crime de lèse-nation, celui d'avoir, en vue de Jésus-Christ, accordé l'hospitalité à l'un des plus zélés ministres de l'Evangile.

Nec martyrium propriè dicitur pro solâ tolerantiâ carceris, vel exilii, vel rapinæ divitiarum, nisi fortè

secundùm quod ex his sequatur mors. S. Thomas, II, 2, q. 124, art. 4.

Monsieur l'abbé THOMAS, de la petite ville de Guebviller, au diocèse de Bâle; guillotiné à Colmar le 11 décembre 1793.

Né à Guebviller, petite ville du département du Haut-Rhin, arrondissement de Colmar, diocèse de Bâle, le 17 août 1742, Joseph Thomas dut le jour à des parens honnêtes, vivant dans l'aisance, et distingués par une piété éminente : l'auteur de ses jours exerçoit la magistrature. Après avoir appris ce que l'on enseigne dans les écoles primaires, l'enfant manifestant le désir de faire ses études, fut envoyé au collége des Jésuites de Ronfac, dans la même province. Là ses progrès dans la piété furent aussi sensibles que ses progrès dans les lettres humaines étoient rapides. Le vertueux jeune homme montra le désir d'entrer dans le sanctuaire, et obtint la faveur d'être admis comme externe aux leçons de théologie que

donnoient à leurs jeunes religieux les dominicains, dans leur couvent de Guebviller. Il y profita des leçons d'un professeur aussi savant que vertueux, et, après son cours de théologie, entra au séminaire de son diocèse, établi à Porentrui, résidence du prince-évêque. Il y reçut le sacerdoce en 1766. La foiblesse de sa santé ne permit point au nouveau lévite du Seigneur de s'employer dans le saint ministère. Resté près de sa mère, que la mort avoit privée de son époux, il l'aida de ses conseils dans l'administration des biens de la famille, et dans l'éducation de ses frères et sœurs. Sa vie, totalement étrangère aux sociétés bruyantes, devint encore plus retirée. Plein d'amour pour l'étude et de goût pour les sciences, il porta son attrait vers la chimie, mais ne négligea pas en même temps les devoirs de son état. Un savant chimiste de Venise, qui voyageoit pour perfectionner ses connoissances, fut charmé de rencontrer, à Guebviller, un jeune ecclésiastique plein du désir de s'instruire dans cette science. Il lui en révéla les principes, et l'élève marchant sur les pas d'un pareil maître, fit bientôt de si grands progrès, que tout le monde admiroit ses expériences, et que

les contemporains en parlent encore aujourd'hui avec étonnement.

N'allons pas croire que le jeune serviteur de Dieu bornât le fruit de ses travaux à de vaines démonstrations ou à un étalage d'érudition profane : il les fit servir au soulagement de l'humanité souffrante ; il visitoit souvent les pauvres infirmes, et, bien informé du genre de leurs maladies, il ne leur donnoit pas seulement ses soins, il leur fournissoit à ses frais tous les remèdes convenables. Comme la médecine tire de la chimie de puissans moyens de diminuer ou de dissiper les maux corporels, il réussissoit surtout dans la guérison des hydropisies, du chancre, de la pierre, de l'épilepsie, des crampes d'estomac et autres maladies chroniques. Les indigens valides trouvoient aussi dans sa charité de grands secours ; il les aidoit de ses conseils, de sa bourse et par de généreuses et constantes privations, les soulageoit dans tous leurs besoins. Il couloit ainsi des jours sereins dans la pratique continuelle des œuvres de miséricorde, qui avoient pour lui de nouveaux charmes dans les chaumières les plus délaissées, lorsque la révolution éclatant, prépara un nouveau théâtre à sa tendre

charité. Les sophismes du jour ne l'égarèrent pas un instant; d'une fermeté inébranlable à refuser un serment impie qui l'eût séparé de l'unité catholique, il fut en vain menacé, poursuivi, sommé par le président du département du Haut-Rhin. Ce magistrat ne pouvant, par toutes ses manœuvres, ni l'intimider, ni ébranler ses principes, le fit comprendre dans la loi de la déportation : elle n'atteignoit cependant que les fonctionnaires publics ecclésiastiques; mais l'abbé Thomas ne crut pas devoir recourir à des exceptions, même légitimes, dès qu'il s'agissoit de la profession de la foi. Résolu de s'immoler tout entier pour ses frères, il se tint caché dans les environs de Guebviller, s'y livra à tous les travaux apostoliques, parcouroit pendant la nuit un village, puis un autre; visitoit, consoloit, administroit les malades, joignoit pour les pauvres des secours temporels aux bienfaits de la religion, baptisoit les enfans, bénissoit les mariages, réconcilioit les pécheurs, et donnoit aux mourans le gage d'une heureuse éternité.

Un jour, appelé pour administrer les sacremens à un homme mourant, à Munviller, village près de Roufac, il fut aussitôt dénoncé

au commandant de la garde nationale de cette ville. Un détachement de grenadiers, commandé pour arrêter l'homme de Dieu, entoura la maison, y saisit sa victime, la lia, la garrotta et la conduisit au corps-de-garde à Ronfac; là le confesseur de Jésus-Christ fut jeté par terre pour être enchaîné. Un catholique, touché de compassion, lui envoya un matelas, dont le quartier-maître de la garde nationale voulut partager l'usage avec le prisonnier, en se couchant à côté de lui; il entortilla le bout de la chaîne autour de sa main, espérant ainsi empêcher son évasion. Les satellites du crime étoient occupés à piller la chapelle de M. Thomas et sa bourse, dont ils s'étoient emparés; le quartier-maître étoit profondément endormi. Le détenu coupa la boutonnière par où passoit la chaîne dont il étoit lié; implorant le secours de la très-sainte vierge Marie et de saint Pierre, que le Seigneur avoit délivré de ses fers, il fit couler la chaîne le long de son corps, et la laissa par son extrémité entre les mains du militaire toujours profondément endormi; ouvrant sans bruit la porte du-corps-de garde, évitant le factionnaire, qui dans cet instant lui tournoit le dos,

dos, il fit assez de chemin pour que celui-ci s'étant aperçu de son évasion, ne pût le joindre. Réfugié dans la cour d'un paysan, il resta comme entouré d'instrumens d'agriculture, jusqu'à ce qu'il crût le bruit de son évasion suffisamment appaisé. Contre toutes les espérances humaines, l'abbé Thomas avoit échappé à des dangers imminens ; il sembloit être dans un refuge assuré ; mais le désir ardent de sauver ses frères, et le peu d'estime qu'il conservoit pour sa vie, lui firent reprendre avec le même zèle ses courses apostoliques. De nouveau se rendant à Guebviller, il étoit, le 5 décembre 1793, sur la route, et, le 6, rentré dans la maison paternelle, il se préparoit à célébrer les saints mystères, lorsqu'un commissaire, son proche parent, fait entourer sa maison par vingt hommes armés de piques.

Le vertueux prêtre voit les portes forcées, se trouve cerné de tous côtés, essaie en vain de s'échapper, et se remet entre les mains de la barbare cohorte, qui, au milieu de huées outrageantes, le conduit à la maison commune ; il y reçoit d'abord les plus indignes traitemens. Avec d'affreuses vociférations : « Nous te tenons donc enfin, lui crie-t-on,

» coquin de réfractaire, ministre des idoles
» substitut du diable » ; après de cruelles avanies, on lui applique les menottes, on l'expose aux insultes d'une vile populace, tandis que les honnêtes gens fondent en larmes, et demandent à Dieu, dans une si rude épreuve, le don de la persévérance pour son serviteur. Le lendemain, une forte escorte le conduisoit à Colmar avec sa sœur, chez laquelle il avoit été arrêté, lorsqu'en passant par Ronfac, ils rencontrèrent un des plus violens terroristes, le commissaire du gouvernement. Entouré de la gendarmerie, et les yeux étincelans de colère, il demande au confesseur de la foi : « N'as tu pas béni tel et tel mariage? n'as-tu » pas baptisé dans telle et telle commune »? Tandis que l'homme de Dieu répondoit ne connoître ni ces personnes ni ces endroits, un gendarme plein de fureur lui assenoit de si violens coups de sabre et de crosse de carabine sur la tête, que sa chevelure étoit tout ensanglantée et son corps couvert de meurtrissures; un coup de sabre lui fit à la tête une blessure si profonde, qu'on auroit pu y cacher la main. Cependant le commissaire du gouvernement ne pouvant, ni par menaces ou pro-

messes, ni par ses traitemens, arracher quelque aveu au prétendu criminel, n'est plus maître de contenir sa rage, renverse de sa chaise le prisonnier, et le foulant aux pieds: « Comment, s'écrie-t-il, ce chien n'est-il pas » encore mort »? Puis il ordonne qu'on le traîne en prison, sans le laisser parler à personne. La victime y resta vingt-quatre heures; et quoiqu'elle perdît beaucoup de sang de ses différentes blessures, on la laissa sans nourriture et sans aucun pansement. Le soir du lendemain, M. Thomas fut conduit à Colmar; et l'escorte s'étant arrêtée devant une auberge pour attendre un gendarme resté en arrière, il s'y rencontra un chirurgien compatissant qui pansa, mais au péril de sa vie, le confesseur de Jésus-Christ, et déclara que ses plaies étoient si profondes et d'une telle malignité, qu'il ne pourroit y survivre, lors même qu'il échapperoit au tranchant de la guillotine. Dans ce déplorable état, l'homme de Dieu, ne laissant échapper aucune plainte, et déposé au lieu de détention des malfaiteurs du département, reçut le lendemain, onze décembre, sa condamnation à mort. Il s'y attendoit, s'y préparoit depuis long-temps, et la subit avec des

sentimens si pieux, avec une résignation si parfaite, que les autres détenus en furent touchés jusqu'aux larmes. Il avoit tant perdu de sang de ses énormes blessures, qu'il n'étoit plus capable de marcher. On le porta vers les trois heures du soir à l'échafaud, où, frappé du fer homicide, il rendit sa sainte ame à son créateur.

Summis honoribus illos (martyres) ornamus, puta, quòd pro veritate strenui certaverint, sinceritatemque fidei eò usque servaverint, ut animam ipsam contempserint, repudiatisque mortis terroribus, periculum omne vicerint. S. Cyrill. *Alexand. contrà Julianum.*, lib. VI, tom. V, pag. 202.

Jean-Louis-Frédéric RECK, vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, de la cathédrale de Strasbourg; guillotiné dans cette ville le 26 décembre 1793.

Jean-Louis-Frédéric RECK naquit à Strasbourg le 15 avril 1756. Il passa sa jeunesse dans les exercices de la piété, fit de fort bonnes études, devint bachelier en théologie, et,

promu au sacerdoce, occupa la place de vicaire dans la paroisse de Saint-Laurent de la cathédrale. Il y remplissoit ses fonctions de la manière la plus édifiante, lorsque le décret qui prescrivoit le serment schismatique fut publié dans cette ville. Le jeune ecclésiastique y étoit fort goûté; les autorités mirent tout en œuvre pour le déterminer à le prêter; ils lui firent les plus vives instances, et lui présentèrent les dangers en tout genre auxquels son obstination l'exposeroit. Ils lui offrirent en contraste les plus riantes perspectives dans la soumission aux nouvelles lois : rien ne put ébranler la constance du ministre de Jésus-Christ, décidé dès-lors à mourir plutôt que de s'écarter de l'unité de l'Eglise, et de déchirer par le schisme le sein de sa mère. Une si constante fermeté porta les autorités à forcer M. Reck, après de nouvelles et plus pressantes instances, mais toujours infructueuses, à sortir de la ville.

Le vertueux proscrit erra pendant quelque temps en divers endroits; ensuite, placé à l'hôpital militaire nouvellement établi à Haguenau par l'armée coalisée, il y administra les secours spirituels, et y contracta une ma-

ladie épidémique assez générale dans ces asiles de l'humanité souffrante. Le mal fit des progrès si rapides, que le curé de Saint-Nicolas de cette ville, lui administra les sacremens des mourans; peu de jours après, la retraite précipitée des coalisés ayant eu lieu, des parens et amis du malade cherchèrent les moyens de le dérober à la fureur des républicains, et le placèrent dans une voiture qu'on avoit eu l'imprudence de surcharger; elle s'embourba dans la forêt de Haguenau, et fut rencontrée par des chasseurs à cheval de l'armée françoise, poursuivant des Allemands en retraite. Les compagnons de l'homme de Dieu s'enfuirent, et il resta seul entre les mains de ces militaires, le jour de Noël 1793.

Ils reconduisirent le serviteur de Dieu à Haguenau, et de là à Strasbourg; arrivé dans la prison, il témoigna au geolier Klein, dont le nom doit être cité comme celui d'un homme compatissant, le plus vif désir de recevoir la sainte communion, et de parler une dernière fois à son père, qui se trouvoit en cette ville. Klein fit entrer celui-ci secrètement; mais il étoit impossible de procurer au confesseur de Jésus-Christ une hostie consacrée, dans un si

court espace de temps. Le pieux auteur de ses jours ne put que lui apporter un peu de vin et une formule pour la messe. M. Reck, dangereusement malade, et ressentant une ardeur inexprimable de se nourrir de la divine Eucharistie avant d'offrir à son Dieu le sacrifice de ses jours, fit une de ces actions extraordinaires que l'on diroit être le fruit d'une inspiration de l'esprit de Dieu. Sans autre autel que sa poitrine et son cœur, il consacre le pain et le vin, et s'en nourrit, observant, autant qu'il lui étoit possible, ce qui est prescrit pour cette auguste cérémonie. Tout le monde n'approuvera pas sa conduite en cette circonstance solennelle; mais on rencontre dans les élus, surtout quand il s'agit du martyre, ce beau triomphe de la charité, des actions qu'il ne faut pas toujours apprécier d'après les règles communes, lorsqu'en soi la chose n'est pas mauvaise. Le confesseur avoit présentes à l'esprit les paroles de notre divin Sauveur: *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*..... Joan. VI, ℣. 54. *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.* ℣. 59. Quiconque a le bonheur de croire du fond de son

ame à l'Evangile, qui sent l'ineffable avantage d'aimer son Dieu, au moment qu'il se voit prêt à être immolé pour sa foi, n'est-il pas tenté de s'élever à la plus grande marque d'amour dont on soit capable envers le divin maître? Il est possible qu'un élan de charité parfaite entraîne une ame sensible à ces traits hors de règle, qui décèlent une soudaine et forte émotion, telle que celle qu'éprouvoit le roi de Juda, lorsqu'il s'écrioit : *Quemadmodùm desiderat cervus ad fontes aquarum..... Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum.* Ps. XLI, ℣. 1, 2. Eh quoi! la primitive église ne nous offre-t-elle pas des exemples qui justifieroient au besoin l'homme de Dieu? Il suffiroit de citer ici le prêtre saint Lucius, martyr. Mais nous n'avons point l'intention de proposer le bon prêtre qui va mourir, comme modèle dans l'acte qu'il se permet; nous n'avons d'autre but que celui de faire connoître jusqu'à quel point il portoit la foi et l'espérance aux promesses de Jésus-Christ; et avec quelle ardeur il désiroit de s'unir à son divin maître, pour vaincre avec lui le monde et ses tyrans. Le juste étoit un homme très-spirituel; son esprit se montroit orné de belles connois-

sances, et sa foi magnanime surpassoit toutes ses autres qualités. Ennemi irréconciliable du schisme comme de l'hérésie, sans doute qu'il avoit un besoin pressant de manifester les sentimens qui l'enflammoient. Que l'on s'obstine donc à trouver un sujet de blâme dans le fait que nous venons de consigner, nous nous bornerons à dire avec le chef des apôtres : *Charitas operit multitudinem peccatorum.* I. Petr. IV, ℣. 8. Si ces raisons, présentées avec respect à nos lecteurs, ne pouvoient contenter des censeurs sévères, nous défendra-t-on d'ajouter, après saint Augustin, parlant du démêlé de saint Cyprien avec le pape saint Etienne, que le sang du martyr a dû effacer toutes ses fautes. *Accessit huc etiam, quod.... Si quid in eo fuerat emendandum, purgavit pater falce passionis.* Aug. epist. 48, *contrà Vincentium Rogatistum.*

Le 26 décembre 1793, jour de Saint-Etienne, et bien avant dans la nuit, le saint prêtre fut exécuté; les autorités se hâtèrent, parce qu'elles appréhendoient que la mort, suite naturelle d'une grave et douloureuse maladie, ne vînt à le dérober au supplice.

Morte afficient ex vobis, et eritis odio omnibus prop-

ter nomen meum..... In patientiâ vestrâ possidebitis animas vestras. Saint Luc, ch. XXI, ℣. 16-19.

Le R. P. DANIEL FREY, franciscain, né dans le département du Haut-Rhin; guillotiné à Strasbourg le 30 décembre 1793.

NÉ en 1725 à Thann, département du Haut-Rhin, le jeune Daniel Frey entra dans l'ordre de Saint-François, et y fit profession; il reçut ensuite les saints ordres, et remplit différentes fonctions dans lesquelles il obtint de constans témoignages de l'estime de ses supérieurs, et de l'affection ainsi que de la confiance des fidèles. A l'époque de la révolution, il étoit fixé à Haguenau, dans le couvent de son ordre; après un long et édifiant ministère, ce respectable vieillard se distinguoit plus encore par l'éminence de ses vertus que par sa longévité. Livré tout entier à cette innocente solitude, si essentielle à son état, il partageoit son temps entre la prière et l'étude. Jamais il ne voyoit le monde que par nécessité, et tou-

jours pour l'édifier. Jouissant de la plus grande considération dans cette ville, il y étoit révéré des protestans du voisinage, et sa mémoire est encore en bénédiction dans tout le pays. Quoiqu'il ne fût pas fonctionnaire public, il se vit obligé de fuir, et subit la peine de la déportation pour son dévouement à la foi, pour son zèle à la défendre. Cependant, sa profession et son cloître s'offroient, après Dieu et l'Eglise, comme les objets les plus chers à son cœur; aussi, dès qu'il fut informé que les troupes coalisées étoient entrées dans Haguenau, il se rendit en cette ville, y reprit l'habit de son ordre, espérant de rentrer bientôt dans sa communauté. Mais, satisfait de la bonne volonté de son serviteur, Dieu voulut un autre sacrifice plus généreux encore. Les troupes ayant évacué la place, les patriotes eurent bientôt découvert le bon religieux. Arrêté dans Haguenau même, le 28 décembre 1793, il fut conduit à la prison de Strasbourg, traduit devant les autorités, et condamné à mort. Le 30, sortant de la prison pour aller à l'échafaud, il tenoit son bréviaire en main, et récitoit avec un calme parfait les prières des agonisans. Il continua ses entretiens avec le ciel, pendant

un long espace de temps que l'on employoit à réparer la guillotine, qui se trouvoit dérangée. Offrant au divin maître le sacrifice de sa vie, dans des sentimens qui déceloient une grande ame, et qui consolèrent de sa perte tant de catholiques affligés, il le consomma sous le couteau fatal, sans plainte, sans murmure, mais plutôt avec la paix et la sérénité des élus.

Spiritu magno vidit ultima, et consolatus est lugentes. Eccl. c. XLVIII, ℣. 27.

Monsieur JOSEPH-LOUIS RENAULT, chanoine de Remiremont, décédé pendant sa détention dans cette ville, en 1793.

JOSEPH-LOUIS RENAULT, né à Remiremont, le 21 janvier 1724, étoit chanoine de cette ville. Cet ecclésiastique avoit le caractère doux et liant, et le cœur si bon et si sensible, qu'il ne pouvoit rien refuser aux malheureux qui venoient en foule lui exposer leurs besoins. Doué d'un esprit pénétrant, il avoit pu l'en-

richir encore dans sa bibliothèque, aussi considérable qu'elle étoit bien choisie; ami constant de l'étude, il y avoit puisé avec de grands avantages; il possédoit un cabinet d'histoire naturelle qu'il montroit à ses concitoyens et aux étrangers, avec une délicatesse pleine de complaisance. On y trouvoit beaucoup d'articles intéressans sur la lithologie et la minéralogie des Vosges et pays voisins. Il a beaucoup écrit sur Remiremont et la Lorraine, mais sans faire imprimer le fruit de ses recherches; et ses manuscrits sont déposés entre les mains de sa famille. Cet ecclésiastique a des titres bien plus précieux au souvenir et aux bénédictions de ses contemporains. Au berceau de la révolution, on rassembloit, dans le couvent des annonciades d'Épinal, qui servoit de maison d'arrêt aux prêtres fidèles à la foi de leurs pères, des victimes pour le tribunal de Mirecourt. L'ordre de l'arrêter fut donné le 29 avril 1793, et, le même jour, intimé vers les huit heures du matin à M. Renault. L'homme de Dieu ne fit aucune résistance : à peine avoit-il la force de proférer une seule parole, tant il se trouvoit affoibli. Jeté d'abord dans une obscure prison, il en fut retiré quelque temps

après, transféré à Epinal, et renfermé à la maison d'arrêt pour les prêtres.

Sa santé ne lui permit pas de supporter long-temps les rigueurs de sa détention. Les jacobins de Remiremont le firent revenir, non pour lui permettre de soigner son état, ils étoient incapables d'avoir de pareils sentimens, mais pour lui faire rendre un compte rigoureux de sa prébende d'écolâtre du chapitre. Devenu fort dangereusement malade, il fut, de l'abbaye qui servoit de lieu de réclusion, transporté dans sa maison. Dans la crainte que la victime n'échappât à leur fureur, ils placèrent jusqu'auprès de son lit quatre factionnaires, que le style du jour nommoit *sans-culottes*, qui le gardoient jour et nuit; ils donnoient pour prétexte d'un pareil traitement l'appréhension que ses parens ne l'emmenassent en pays étranger, où qu'il ne reçût, dans ses derniers momens, les secours consolateurs de la foi. La divine Providence permit que leurs honteuses menées tournassent à leur confusion : pendant que ses gardes sommeilloient, après avoir bu, selon leur coutume, avec excès, le mourant se confessa à M. Nicolas-Antoine Didelot, qui fut depuis

martyrisé. Ce courageux ministre du Seigneur administra au pieux malade le saint viatique et l'extrême-onction. M. Renault s'endormit ensuite dans la paix du Seigneur.

Inter martyres esse recensendum qui ex odio in fidem conjectus in carcerem, aut exilio ex eâdem causâ mulctatus, moritur ex ærumnis carceris vel exilii. Benedictus XIV, de servorum Dei beatificat. et canonizat. sanctor., lib. III, cap. XII, num. 3.

Monsieur JACQUES MARS, né à Vence, département du Var, prieur-curé du Broc, au même diocèse; traduit dans les prisons de Grasse, où il fut condamné à mort, et exécuté le 16 décembre 1793.

LE jeune MARS se crut de fort bonne heure appelé par le ciel à l'état ecclésiastique. Après avoir terminé ses études théologiques, il fut ordonné prêtre, et envoyé par son évêque dans la paroisse de Cagnes, pour y remplir les fonctions de vicaire; il y cultiva le champ du divin père de famille pendant plusieurs années; et de là, nommé prieur-curé du Broc, paroisse du même diocèse, il y exerça pen-

dant plus de trente ans le ministère pastoral. Ses enfans spirituels eurent la douleur de perdre un si bon père; et il devint chanoine théologal et sacristain de l'église de Vence. Vertueux prêtre, zélé pasteur, il ne fut pas moins exemplaire dans le nouveau poste où, remplissant ses devoirs avec une conscience timorée, M. Mars se montra le modèle de la régularité, et celui d'un amour actif pour la décoration des saints autels, jusqu'au moment où la suppression du chapitre le fit rentrer dans le sein de sa famille. Il se flattoit d'y terminer ses jours en paix; mais on exigea le serment des prêtres qui n'exerçoient aucune fonction publique; et le refus qu'il fit de le prêter suscita contre lui la persécution. Pour s'y soustraire, malgré son grand âge et ses infirmités, le courageux vieillard quitta sa patrie, et se réfugia dans la ville de Nice. Déjà la majeure partie des prêtres du diocèse s'y étoit rassemblée sous les auspices du respectable Mgr. Pisani de la Gaude, leur évêque, et depuis évêque de Namur.

Lorsque les François prirent possession du comté et de la ville de Nice, l'âge avancé, les infirmités croissantes du pieux vieillard, et, au-

dessus

dessus de toute autre considération, la foiblesse de sa vue, le déterminèrent à rentrer en France. Sa situation actuelle lui donnoit l'espoir qu'il se mettroit à l'abri des vexations qu'on exerçoit contre les prêtres. Ce pasteur fidèle avoit rendu de trop longs et de trop éminens services dans la paroisse du Broc, pour ne pas se reconnoître des titres à la protection de ses anciens paroissiens. Mais la fatale révolution n'avoit-elle pas froissé, endurci tous les cœurs? restoit-il encore, dans le sein de la patrie, un lieu, un seul lieu de sûreté pour les prêtres fidèles? Le juste l'éprouva; il descendit à Carros, village sur la route du Broc à Vence; les méchans acharnés à sa perte l'y firent arrêter, sous le prétexte qu'il n'avoit pas un passe-port, et le firent traduire dans les prisons de Grasse. Après plusieurs mois de détention et de souffrances, il fut déclaré innocent par les autorités, et rendu à la liberté. Le confesseur de Jésus-Christ retourna donc à Vence, espérant y terminer paisiblement sa vie; mais le crime est ingénieux, et la rage de ses persécuteurs trouva de nouveaux moyens d'attenter à ses jours.

Porté sur une liste supplémentaire des émi-

grés du département du Var, l'homme de Dieu, arrêté de nouveau, fut conduit dans les prisons de Grasse, chef-lieu du département. En vain réclama-t-il contre cette liste : l'innocent, traité comme un malfaiteur, fut déclaré non recevable et mal fondé, par jugement du 16 décembre 1793. A onze heures du matin, condamné inhumainement à mort, il subit le même jour sa sentence. Arrivé sur l'échafaud, il voulut parler au peuple; mais le roulement des tambours étouffa sa voix, dont les seules paroles suivantes furent entendues : « Peuple » de Grasse, priez pour moi ».

C'est ici l'occasion de rappeler le souvenir d'un confrère de ce saint prêtre, quoique nous ne puissions donner exactement la date de son sacrifice, qui fut consommé pendant les jours de la terreur. M. Olivier, curé d'Oppio, dans le diocèse de Grasse, homme d'un grand caractère, montra toute la dignité d'un héros chrétien · bravant avec intrépidité la tempête révolutionnaire, et forcé de quitter sa cure, il ne put se résoudre à s'éloigner d'un diocèse où il s'étoit dévoué sans réserve au salut des ames. Partout où son ministère étoit invoqué, c'étoit avec le plus vif empressement qu'il portoit les

secours consolateurs de la foi. Rien ne l'effrayoit, et les dangers les plus immineus ne l'arrêtoient pas. Chaque jour, renouvelant du fond du cœur son sacrifice, chaque jour, il attendoit de pied ferme les satellites du crime; et, dans son innocent enjouement, il se permettoit de plaisanter sur le genre de mort que les impies lui destinoient. C'est à Grasse que ce vrai ami de Dieu, que cet onctueux appui des fidèles, avoit établi son domicile; il y fut découvert dans un jardin où le propriétaire, fervent catholique, lui procuroit une retraite. On l'entraîna dans les prisons; mais les cœurs d'ailleurs les plus impitoyables ne sont pas toujours inaccessibles à un mouvement de pitié si naturel à l'homme. Ils considèrent leur victime couverte d'infirmités, et lui accordent la faveur d'être transférée dans un hôpital. Bientôt ce séjour devint le sanctuaire de la charité apostolique : le généreux malade, beaucoup plus occupé du salut des ames, que du soin de recouvrer une santé qu'il avoit, de désir, immolée comme sa vie même, se livra, mais avec son zèle ordinaire, au saint ministère, et ne cessa de donner l'assistance spirituelle aux fidèles qui, malgré la surveillance

des gardes, trouvoient toujours le moyen de s'introduire dans l'hôpital. Cet asile de miséricorde devoit bientôt lui être fermé, et de nouvelles souffrances alloient embellir son triomphe. Ses persécuteurs crurent que sa santé lui permettroit de supporter les fatigues du voyage. Le vénérable vieillard est jeté sur une charrette, pour être traduit aux prisons de Toulon, et pour de là sans doute expirer sur l'échafaud; mais le ciel, content d'avoir offert à la terre un second Job, un beau modèle de patience et de charité, voulut couronner son serviteur; et l'étrange voiture qui portoit son corps mourant, devint comme le lieu de son supplice et le théâtre de sa gloire : il ne put poursuivre sa route; ses douloureuses infirmités s'accroissant à chaque instant, ses souffrances devenant toujours plus difficiles à supporter, sans doute que ses conducteurs, par un reste de compassion, craignirent qu'il n'expirât tout à coup. On le tira de la charrette pour le porter dans un hôpital; et ce fut là qu'au sein des pauvres malades, les bien-aimés du Seigneur, leur saint ami, leur touchant modèle, mourut bientôt après dans le noble exercice de la foi et de toutes les vertus.

Propter opus Christi, usque ad mortem accessit, tradens animam suam. Philip. II.

Patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem. II. Mach. VI.

Monsieur HUAU DE LA BERNARDERIE, curé de la ville de Craon, autrefois du diocèse d'Angers; guillotiné dans cette dernière ville en 1793.

C'ÉTOIT un pasteur éclairé et fort attaché à tous ses devoirs; il avoit souffert de cruelles persécutions dans sa paroisse; mais elles n'avoient en rien diminué son tendre et inviolable attachement à tous ses enfans spirituels. Bientôt l'orage révolutionnaire gronda sur sa tête, comme sur celle de tous les amis de l'autel et du trône. Il ne pouvoit demeurer plus long-temps au sein de son troupeau, sans y courir le risque évident d'être arrêté. Retiré dans la ville d'Angers, pour y attendre des jours paisibles, il les attendit en vain. Cependant le Seigneur permit qu'il échappât aux perquisitions rigoureuses que poursuivoit l'im-

piété pour faire arrêter et mettre en réclusion tous les prêtres : il parvint à se retirer dans son pays natal, et bientôt il y devint infirme et malade. Dans cet état douloureux, comment eût-il pu déjouer les menées des impies? Ils découvrirent sa retraite, s'emparèrent de sa personne, et le conduisirent dans les prisons d'Angers.

Là le généreux confesseur de Jésus-Christ eut à souffrir tout ce qu'on peut imaginer de plus inhumain. Présenté à l'impitoyable tribunal révolutionnaire, qui dévoroit ses victimes, sur les accusations le plus évidemment destituées de fondement, même de la moindre apparence de justice ou de vérité, il se vit condamné à la peine de mort, comme un des chefs de l'armée catholique. En écoutant les motifs sur lesquels on établissoit la sentence inique, l'homme de Dieu recueillit le peu de forces qui lui restoient, et parla en ces termes à ses juges, nous dirons mieux sans doute à ses bourreaux. « C'est donc ainsi que vous » jugez, et que vous faites mourir les honnêtes » gens? je suis, dites-vous, un des chefs de » l'armée catholique; quelle preuve en avez » vous? je n'assistai jamais à aucun combat; je

» n'ai su ce qui s'y passoit que par ceux qui me » le rapportoient. Non, je ne suis point un » chef de l'armée vendéenne : je suis prêtre, » et prêtre catholique, curé non assermenté » de la ville de Craon ; je suis ministre de l'É- » glise catholique, dans le sein de laquelle je » désire et veux mourir : voilà ma profes- » sion ». Ces paroles, prononcées avec l'innocente hardiesse de la vertu persécutée, étonnèrent ses bourreaux, et les animèrent d'une nouvelle fureur ; ils confirmèrent la sentence homicide : et le prêtre de Jésus-Christ, le noble confesseur de la foi, le bon pasteur, fut porté au lieu du supplice, disons mieux, au lieu de son triomphe. Il endura, dans les sentimens d'une résignation parfaite, cette mort, qui devint pour lui la source d'une gloire éternelle. Cet événement, si mémorable pour le diocèse d'Angers, arriva dans l'année 1793.

Ut dùm naturam contristat certa moriendi conditio, fidem consoletur futuræ immortalitatis promissio. Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur, et dissolutâ terrestris hujus habitationis domo, æterna in cœlis habitatio comparatur. Préface de la messe des morts, rit parisien.

Monsieur TESSIER, jeune vicaire d'une des paroisses d'Angers; guillotiné dans cette ville en 1793.

Cet ecclésiastique avoit, depuis le berceau de sa vie, manifesté les plus heureuses dispositions : jamais sa tendre piété ne s'étoit démentie; beaucoup de talens donnoient un nouveau lustre à ses vertus; et, s'il eût vécu plus long-temps, sans doute qu'il eût rendu d'éminens services à l'Église. Mais à qui devoit-il principalement des dispositions aussi belles, aussi précoces? A la pieuse mère qui lui donna le jour : elle avoit guidé ses premières années avec le zèle et l'affection de l'illustre et ancienne Machabée pour ses enfans; et ce nouveau modèle de l'amour maternel eut, comme l'ancien, le bonheur de voir ses soins couronnés par les plus heureux succès. Les manières de son fils étoient pleines de douceur, d'affabilité, de prévenance; il se concilioit tous les cœurs. Il commençoit à peine la carrière du saint ministère, que l'on exigea le serment schismatique. A l'exemple de presque

tous ses confrères, le jeune Tessier le refusa avec un grand courage. Mais, soit une disposition particulière de la divine Providence sur ses élus, soit que sa grande jeunesse, et son mérite, déjà sensible, fixassent sur lui tous les regards, il devint l'objet d'une persécution personnelle : telle en fut l'activité, qu'il se vit contraint de passer, sous un habit déguisé, dans le pays des Mauges. Après y être demeuré caché pendant quelque temps, il donna bientôt un nouvel essor à son zèle, et parcourut différentes paroisses livrées à des prêtres intrus, pour y procurer aux bons catholiques les secours précieux de la foi. A ces époques critiques se formoit l'armée catholique et royale. Le courageux apôtre la suivit dans la plupart de ses marches; il l'accompagnoit au Mans, où il fut et le témoin et la victime du triste revers qu'elle y éprouva. Fait prisonnier, et conduit à Angers avec huit cents soldats de cette armée qui partageoient son sort, tous furent renfermés dans l'église cathédrale, que l'on avoit alors convertie en prison. Elle devint pour le confesseur de Jésus-Christ un nouveau théâtre où sa charité magnanime moissonna de plus beaux triomphes. Il ne ces-

soit d'exhorter ses compagnons d'infortune à persévérer dans la foi, et à la confesser jusqu'à la mort, s'il étoit nécessaire. Cette innocente et généreuse audace tourmentoit les gardes témoins de ces exhortations pathétiques : ils faisoient tout pour lui imposer silence, et n'y pouvoient réussir ; aux menaces ils joignoient les coups : mais leurs indignes traitemens ne furent point capables de comprimer la sainte liberté de ses paroles. Un citoyen d'Angers, à qui M. Tessier avoit sauvé la vie, ne se montra point insensible à la voix de la reconnoissance : vivement ému du sort de son jeune bienfaiteur, il fit les plus grands efforts pour l'arracher au supplice, et n'épargna ni discours, ni instances, ni démarches. Tant de zèle fut infructueux ; et le digne successeur des Étienne et des Laurent eut comme eux le bonheur de verser son sang pour la foi, dans la fleur de sa vie : il périt sur l'échafaud, en 1793, avec l'intrépidité d'un héros chrétien ; il périt sous les yeux mêmes de son propre curé, qui étoit alors caché dans une maison peu distante du lieu de son supplice.

Majorem hàc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. Joann. xv, ℣. 13.

Monsieur BOURJUGE, vicaire d'une paroisse du diocèse d'Angers; guillotiné dans cette ville en 1793.

Le pasteur de la paroisse dont M. Bourjuge étoit vicaire, avoit eu le malheur de faire le serment à *la constitution* dite *civile du clergé*. Le vertueux vicaire essaya tous les moyens qui étoient en son pouvoir, pour ramener son curé aux sentimens de la foi catholique. Hélas! ses efforts furent infructueux; désespérant de réussir dans sa généreuse entreprise, il prémunit par ses discours les fidèles qui lui étoient spécialement confiés, contre la funeste contagion des idées nouvelles; il les anima, les encouragea, les fortifia par la grâce des sacremens. Avant de quitter un poste dont les méchans lui prescrivoient avec audace de s'éloigner, il voulut remplir les fonctions les plus chères à son cœur : il acheva d'instruire la jeunesse du lieu, et l'admit ensuite à la participation du banquet eucharistique. Arraché par la violence des passions déchaînées contre le Christ et son

Église, à un troupeau déjà délaissé de son pasteur, par son triste égarement, M. Bourjuge voulut se dédommager de tout le bien qu'on l'empêchoit d'opérer, en évangélisant et les environs et la ville même d'Angers. Il y travailloit avec le plus grand zèle, et le zèle le plus heureux. Que d'importans services ce vrai homme de Dieu ne rendit-il point aux communautés religieuses ! Mais Dieu permit que le beau feu qui le consumoit fût épuré dans les tribulations : l'apôtre fut pris par les ennemis de la foi, et ensuite arraché à la plus dure captivité, par les triomphes et par l'arrivée de l'armée catholique et royale. Il la suivit pendant quelque temps, et put ainsi donner de nouveaux témoignages de son zèle et de sa charité ; cependant ils ne tardèrent pas d'être enchaînés par le funeste échec que ces troupes, fidèles à leur Dieu, à leur roi, éprouvèrent dans le Mans. Errant sans appui et sans consolateur, bientôt le bon prêtre tomba entre les mains des ennemis de la foi ; ils exaltèrent leur joie furibonde à la prise d'une nouvelle victime, et l'amenèrent en triomphe dans les prisons d'Angers. D'abord, elle y essuya les plus excessives rigueurs ; à d'affreux traitemens succéda sa

condamnation à la peine de mort. Aussi courageux que ses nobles émules dans le champ des combats, comme eux le prisonnier de Jésus-Christ remporta la palme, en donnant sa vie, en répandant son sang pour la cause de la religion, dans la ville d'Angers, en 1793.

Imitemur, fratres dilectissimi, Abel justum qui initiavit martyria, dùm propter justitiam primus occiditur. Imitemur Abraham, Dei amicum, qui non est cunctatus ut filium victimam suis manibus offerret, cùm Deo fide devotionis obsequitur. Imitemur tres pueros, Ananiam, Azariam et Misaelem, qui nec ætate territi, nec captivitate fracti, Judœâ deviatâ et Hierosolymis captis, in ipso regño suo regem, fidei virtute, vicerunt, qui adorare statuam quam Nabuchodonosor rex fecerat jussi, et minis regis et flammis fortiores exstiterunt. S. Cyprianus, epist. LVI *ad Thibaritanos, de exhortatione martyrii.*

Monsieur GAUREN, vicaire d'une des paroisses du diocèse d'Angers; guillotiné dans cette ville en 1793.

CET ecclésiastique avoit eu d'abord le malheur d'être entraîné, sans doute par la défection de son curé, à prêter le serment schismatique que les lois de ces jours de sang exigeoient des ministres du sanctuaire. L'infortuné persévéra pendant quelque temps dans une si dangereuse erreur, et il osa bien exercer les fonctions redoutables du ministère, en qualité de prêtre assermenté. Arriva le moment si fatal pour plusieurs disciples du Seigneur, celui dans lequel une monstrueuse autorité voulut exiger de ses victimes la remise des lettres de leur sacerdoce. Le curé de M. Gauren eut l'affreuse témérité de faire tout ce qu'on exigeoit de sa foiblesse : il remit ses lettres; il apostasia de la manière la plus solennelle, et conséquemment la plus scandaleuse. Ce honteux spectacle désilla les yeux du vicaire; il recula saisi d'horreur, à la vue de l'abîme où venoit de tomber

celui qui auroit dû lui servir de modèle dans la voie de la vertu. O prodige des miséricordes divines sur le plus jeune de ces deux pécheurs! Jusqu'alors éteinte, sa foi se réveille; il forme la résolution de réparer avec éclat les torts immenses dont il se repent; il se détermine à un acte solennel de courage : il monte en chaire, et là, sous les yeux de tous les paroissiens, l'heureux pénitent déclare qu'en faisant le serment, il s'est rendu coupable d'un grand crime; qu'il s'est malheureusement éloigné du sein de l'Église véritable; que le ministère qu'il a exercé au milieu d'eux, a été un ministère de mort; enfin, qu'il leur a donné, par son exemple, un affreux scandale; qu'il s'en repent avec amertume; qu'il les engage à s'attacher inviolablement à l'avenir aux sentimens de l'Église catholique; qu'il désire mourir dans son sein, et donner sa vie pour la réparation de sa faute; que jamais il ne rendra les lettres de son sacerdoce; qu'il est prêt à marcher vers l'échafaud, plutôt que de se montrer coupable d'une lâcheté pareille; et qu'il s'estimera trop heureux de répandre son sang pour laver la première foiblesse qu'il a eu le malheur de commettre.

Un discours aussi saintement hardi étoit sans doute de nature à être promptement dénoncé ; il le fut par une partie de ceux mêmes qui l'avoient entendu. L'ecclésiastique, conduit dans les prisons d'Angers, fut presqu'aussitôt traduit devant les juges qui s'empressèrent de le condamner à mort. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté et courage; sur la route il donna les marques d'un bien vif repentir de la faute qu'il avoit solennellement accusée; il chantoit des hymnes et des psaumes. Quand il fut arrivé au lieu de l'exécution, loin de se démentir ou de s'affoiblir un instant, il présenta sa tête au couteau homicide, dans les sentimens de la religion la plus parfaite.

Vidi subtùs altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant; et clamabant voce magnâ, dicentes : Usquequò, Domine (sanctus et verus), non judicas et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terrâ? et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum, et fratres eorum, qui interficiendi sunt sicut et illi. Apoc., c. VI, ℣. 9-11.

Monsieur

Monsieur CHARTIER, vicaire de la paroisse de Seurdres, diocèse d'Angers; guillotiné dans cette ville en 1793.

Ce bon prêtre avoit travaillé dans sa paroisse avec le plus grand zèle; il avoit rendu d'éminens services à tous les fidèles, qui ne réclamoient pas en vain de son saint ministère, les instructions, les consolations et les encouragemens qui leur étoient nécessaires. Tombé entre les mains des ennemis acharnés de l'autel et du trône, son sort ne tarda point à être prononcé; une sentence de mort fut la récompense de ses immenses travaux. Depuis la prison jusqu'au lieu du supplice, il ne cessa de chanter des psaumes et des hymnes. Ceux qui marchoient à côté de l'honorable victime pour partager son sort, encouragés, animés par sa présence et par ses paroles, mêloient dans les cantiques du Seigneur leur voix avec la sienne; ils eurent le bonheur d'être réconciliés par l'homme de Dieu, qui leur donna à

tous l'absolution : ensuite il se prosterna la face contre terre, pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, et resta dans cette posture jusqu'au moment où son tour vint d'être placé sous le couteau de la fatale machine : sa paix, sa résignation, la céleste sérénité qu'on avoit remarquée dans sa personne, avoient passé de lui dans les dignes compagnons de ses souffrances : ils moururent comme des prédestinés ; et ceux qui avoient entouré le théâtre de leurs dernières souffrances, disoient et répétoient, en se retirant, qu'il y avoit dans ces hommes-là quelque chose d'extraordinaire que la religion seule pouvoit donner.

Quoniam igitur indignus sum atque infirmus, tacendo privabo ne vos hâc utilitate, aut potiùs miserationibus ac visceribus pietatis Christi confisus, dicere aggrediar martyrum encomia? Arbitror autem hoc magis expedire, celebrare scilicet laudibus sanctos Dei martyres, quàm defodere talentum, et condemnari, præsertìm cùm debitor sim charitati vestræ cum fenore mutuum rependere. S. Ephrem, *in SS. XL martyres, operum*, tom. III, edit. Gerard Vossii.

Monsieur René DANGRÉ, vicaire d'Anvers-le-Hamon, diocèse du Mans; guillotiné à Sablé en 1793.

Né dans la ville de Sablé, ce pieux ecclésiastique, âgé d'environ vingt-huit ans à l'époque de la révolution, refusa constamment de prêter le serment schismatique exigé par les autorités civiles, et demeura caché dans le canton où étoit située la paroisse d'Anvers-le-Hamon, qui avoit le bonheur de l'avoir pour vicaire; il rendit, dans le lieu qui le receloit, de grands services aux fidèles, dont le salut étoit l'objet le plus cher à son cœur comme à sa conscience. Un scélérat qui avoit été le témoin de ses vertus et de son zèle apostolique, connoissoit sa retraite et le dénonça. Il fut arrêté, le 19 septembre 1793, à dix heures du soir, dans une métairie de la paroisse de Souvigné près Sablé, par une troupe stationnée à Anvers-le-Hamon; il passa la nuit au milieu d'hommes furieux, altérés de son sang, et qui se montrèrent à chaque instant prêts à le massacrer. La Providence

réservoit à son serviteur une fin plus éclatante et plus glorieuse. Conduit d'abord dans les prisons de Sablé, bientôt il comparut devant le tribunal qui devoit le juger, et obtint de ses juges quelques heures pour préparer sa défense; en la rédigeant par écrit, il y mit tant de candeur, de fermeté, de sentiment, qu'elle fit une vive impression sur les membres de ce tribunal sanguinaire. Pendant quelques momens on eut l'espoir que l'innocent captif seroit renvoyé absous; mais la haine contre les prêtres fidèles au cri de la conscience, l'emporta sur le respect pour la vertu, et sur ce que commandoient et la justice et l'humanité : leur voix fut étouffée, et l'on prononça l'arrêt homicide. Au même instant le condamné découvre dans la foule celui qui l'avoit trahi, dénoncé et livré aux bourreaux; il s'élance vers lui, l'aborde, l'embrasse avec tendresse; et, lui protestant solennellement qu'il lui pardonne de tout son cœur, il lui promet en même temps de prier Dieu pour lui.

Reconduit en prison pour y attendre l'exécution de la sentence, le confesseur de Jésus-Christ ne perd pas un instant du temps si court qui lui reste; il fait son testament, écrit

plusieurs lettres adressées aux auteurs de ses jours et à d'autres personnes de sa famille. Ces mémoires édifians ont été conservés comme un monument honorable à sa foi, à sa conscience et à son cœur; on ne peut les lire sans un profond attendrissement. Prête à paroître devant ce juge suprême et adorable aux yeux de qui les justices mêmes ont besoin d'être purifiées, cette belle ame ne peut comprendre comment une seule mort si peu douloureuse peut effacer tant de péchés. M. Dangré fait dans son testament l'énumération de plusieurs petites obligations que la mort qui plane sur sa tête ne lui permettra point d'acquitter par lui-même : il conjure ses père et mère de les remplir à sa place, et jusqu'à la dernière obole; ensuite il leur demande, dans les expressions les plus touchantes et les plus tendres, le pardon des peines qu'il a pu leur causer; et à tous ceux dans la société desquels il a vécu, la remise des scandales qu'il craint et qu'il prétend même leur avoir occasionés. On ne peut rendre l'affection avec laquelle il les remercie de tous les bienfaits qu'il a reçus d'eux; mais c'est ensuite avec une éloquente et sublime charité, qu'il prie, qu'il supplie sa famille et ses

amis de pardonner à ses persécuteurs et aux auteurs de sa mort : il ne cesse de presser sur ce point important, et veut absolument obtenir l'assurance du pardon qu'il sollicite pour ceux-là qui de ses ennemis sont devenus à ses yeux autant d'amis sincères ; il recommande à tous les êtres qui lui sont unis par les liens du sang ou de l'amitié, de se consoler de la douleur que sa mort va leur donner. Il leur présente la considération du précieux avantage de mourir pour Jésus-Christ. « Tôt ou tard, » leur dit cet excellent parent, il eût fallu » nous séparer; mais si la manière violente qui » va terminer ma carrière, a quelque chose » d'horrible pour vous, songez que c'est Dieu » qui me l'a choisie, et qu'elle est peut-être » pour moi la seule voie d'arriver à lui; oc- » cupez-vous moins à me regretter, qu'à le » prier de me faire miséricorde ». Les vœux du confesseur de Jésus-Christ alloient être couronnés ; il ne soupiroit qu'après l'instant qui le mettroit en possession de son bonheur ; il se plaignoit amoureusement à Dieu, devant les témoins de son espèce d'agonie, de la lenteur que les hommes apportoient à le satisfaire ; le genre de son supplice, si affreux aux yeux

des criminels qui y sont justement condamnés, il le considéroit comme un triomphe pour sa foi. Le 23 septembre 1793, à trois heures et demie du soir, il fut conduit à l'échafaud, et y monta dans une parfaite assurance, avec un inexprimable sang froid ; il demande au bourreau comment il doit se placer sur la machine fatale : pénétré d'une résignation héroïque, il obéit à l'instant, et reçoit la mort. Quelque accoutumé que fût l'exécuteur à verser le sang des chrétiens, des laïques et des prêtres, il se trouva si frappé de l'intrépidité du confesseur et de sa céleste sérénité, qu'il ne put dissimuler sa surprise ; il disoit hautement : « J'ai été plusieurs fois étonné du courage des victimes tombées sous mes coups, mais je n'en avois point immolé qui m'eussent fait autant d'impression que M. Dangré ». Le corps du héros chrétien fut inhumé dans le cimetière de la ville de Sablé, et dans l'enceinte réservée pour les sépultures des ecclésiastiques.

Væ tibi, Corozain! væ tibi, Bethzaïda! quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent. Matt., c. xi, ℣. 21.

Monsieur DURAND, curé de la paroisse de Saint-Hilaire, dans le département de l'Aveyron; guillotiné en 1793.

Pasteur de la paroisse de Saint-Hilaire, et parvenu à sa soixantième année, M. Durand étoit couvert de la vénération publique, et pour sa piété rare, ses talens éminens, et pour le fruit immense qu'il faisoit dans les missions auxquelles il s'étoit consacré depuis vingt-cinq ans; il remplissoit avec distinction ce touchant ministère : sept ou huit de ses paroissiens, égarés par les erreurs et par les passions du temps, eurent le front de se cacher dans une maison où ils savoient que leur vertueux curé avoit la coutume de se retirer; s'étant saisis de sa personne, ils le conduisirent avec barbarie dans les prisons de Rodez. Au premier bruit de son arrivée, la douleur atterra tous les vrais catholiques, sur le sort funeste qui l'attendoit. Quelques dames, animées d'une charité aussi vive que leur reconnoissance étoit juste envers l'homme de Dieu,

vinrent, en fondant en larmes, se jeter aux pieds du président du tribunal; elles firent, auprès de ce nouveau Pilate, des instances réitérées pour obtenir la grâce de l'accusé, du moins qu'il fermât les yeux sur les moyens que l'on se proposoit de prendre pour le faire évader. Le magistrat répondit que l'accusé ne seroit pas condamné à mort, si, dans l'interrogatoire, il répondoit ne pas connoître la loi qui condamnoit les prêtres réfractaires à la peine capitale, pour n'avoir pas quitté la France dans le temps voulu par les autorités du jour. Comme ces dames étoient égarées par leur attachement et par leur respect pour M. Durand, elles trouvèrent, dans la réponse équivoque du juge, une heureuse issue aux desseins qu'elles avoient formés, et coururent à la prison informer le vénérable prisonnier du moyen de délivrance qui lui étoit suggéré. La joie de ces amies indiscrètes ne fut pas de longue durée; elles trouvèrent le juste en prières; il les écouta paisiblement, et, les remerciant des peines et des soins qu'elles s'étoient donnés, il leur répondit que rien au monde ne seroit capable de l'engager à conserver sa vie par un mensonge; que, s'il n'avoit pas pour se sauver

d'autre moyen, il préféroit mille fois la mort au malheur d'offenser son Dieu.

Le lendemain on conduisit le confesseur de Jésus-Christ au tribunal, pour qu'il y fût interrogé. « Que faisois-tu, lui demandèrent les juges, dans les lieux où tu avois coutume de te retirer? — J'y faisois mon devoir, répondit l'accusé; du moins telle étoit mon intention. — Mais tu appelles ton devoir, de baptiser, de confesser, de catéchiser ou d'administrer les sacremens? — Justement, réplique le missionnaire. — Mais tu savois qu'il existoit une loi du gouvernement qui te le défendoit? — Je ne l'ignorois pas; mais je savois aussi qu'avant toutes les lois humaines, je devois obéir à Dieu; j'en ai contracté l'engagement au jour de mon baptême, et je l'ai renouvelé lorsque j'ai été décoré du sacerdoce. — Mais tu ne connoissois pas la loi qui t'obligeoit à sortir du royaume? — Je la connoissois parfaitement, mais je n'ai pas voulu m'y conformer, parce que je voulois donner aux fidèles les secours de la religion. — Eh bien, tu connoîtras celle qui va mettre fin à tes travaux; cette même loi que tu as méprisée, te condamne à mort». Plusieurs prêtres

constitutionnels qui habitoient la ville de Rodez, avoient été attirés par une curiosité, je dirois volontiers féroce, dans la salle du tribunal; on prétend qu'ils avoient à leur tête l'évêque intrus du département. A l'instant où la sentence homicide fut prononcée, ils battirent des mains pour applaudir à l'arrêt d'iniquité. « Dieu soit béni, dit alors la victime; que sa » sainte volonté soit faite! Donnez-moi quel- » ques momens, pour me préparer à compa- » roître au jugement de Dieu ». Ce peu de mots qui furent prononcés avec la constance d'un apôtre et le calme d'un prédestiné, portèrent la fureur des révolutionnaires au dernier degré de frénésie; ils s'élançent sur M. Durand comme des bêtes sauvages, l'accablent d'outrages, le jettent par terre, le meurtrissent de coups, ensanglantent ses joues à force de soufflets. Le disciple d'un Dieu mourant sur la croix, supporte tous ces maux sans se livrer au moindre murmure. Quelques heures après il est conduit à l'échafaud. Les membres du clergé constitutionnel se rendirent sur la place de l'exécution, et battirent encore des mains à l'instant où tomba la tête du confesseur de Jésus-Christ. Il faut le déclarer à la honte de

cette atroce révolution, qui, aux plus douces, aux plus innocentes habitudes, fit succéder dans ses adeptes les éclats du plus épouvantable délire, ces malheureux prêtres constitutionnels accouroient des différentes parties du département de l'Aveyron, au lieu destiné pour le martyre des ministres catholiques; ils vouloient repaître leurs regards du barbare plaisir de voir trancher la tête à ces héros chrétiens qui, répandant leur sang pour la défense de la foi, par-là même, reprochoient avec tant d'énergie à ces coupables confrères leur fatale apostasie. Pendant ce temps de désolation, les fidèles s'enfermoient dans l'enceinte de leurs maisons, pour n'être pas témoins du massacre que l'impiété faisoit de leurs vertueux pasteurs : ils élevoient les yeux et les mains vers le ciel, pour demander miséricorde au Tout-Puissant, et pour qu'il daignât mettre un terme aux calamités qui affligeoient la France. Mais le courage, disons mieux, la criminelle insensibilité des prêtres schismatiques ou apostats, tenoit seule contre ces horribles spectacles; à chaque tête qu'ils voyoient tomber sous le fer homicide, ils faisoient retentir les airs de cris de joie, et regardoient

ces jours d'abominations, comme des jours de triomphe pour eux. Toutes les fois qu'on devoit faire une exécution de ce genre, le curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Am***, partoit en cérémonie, escorté des ecclésiastiques attachés à son église; et il avoit soin de se placer de manière que les condamnés, en montant à l'échafaud, pussent apercevoir la croix à la suite de laquelle on alloit conduire au tombeau leur dépouille mortelle.

On assure que pendant les deux nuits qui suivirent immédiatement l'exécution du bon curé de Saint-Hilaire, on découvrit une lumière extraordinaire, brillant en forme de couronne, à une légère distance au-dessus de la guillotine, qui étoit en permanence; on ajoute que cette apparition effraya tellement les soldats qui se trouvoient dans un corps-de-garde voisin, qu'ils se hâtèrent de prendre la fuite, et ne voulurent plus ensuite servir de sentinelles, lorsqu'on exécutoit des prêtres. Quoique ce fait soit rapporté par plusieurs personnes qui se déclarent avoir été témoins oculaires, nous ne nous permettrons point de le présenter comme indubitable. Mais un trait

de la justice divine, que l'on n'a pu contester sur les lieux, c'est que presque tous les dénonciateurs de la vénérable victime sont morts misérablement, et de la manière la plus effrayante; il n'en reste plus que deux d'existans : nous formons des vœux, avec les pieux habitans de ces contrées, pour leur conversion sincère! Afin de leur inspirer, ainsi qu'à tous nos frères égarés, une frayeur salutaire, nous leur adresserons ces paroles de saint Augustin.

Ostendit...... Deus sæpè etiam in his (bonis temporalibus) distribuendis evidentiùs operationem suam; nam si nunc omne peccatum manifestâ plecteretur pœnâ, nihil ultimo judicio reservari putaretur : rursùs, si nullum peccatum nunc puniret apertè Divinitas, nulla esse Providentia divina crederetur. Aug. *de civitate Dei,* lib. I, c. VIII.

Monsieur GRAND-JACQUET, prêtre de la ville de Pontarlier, au diocèse de Besançon; mort dans les cachots de Rochefort en 1793.

Monsieur Grand-Jacquet, de la ville de Pontarlier, au diocèse de Besançon, y avoit passé la plus grande partie de sa vie. Docteur en théologie, il avoit concouru pour une chaire en cette faculté, à l'université de Besançon. Un vénérable prêtre du même pays rend sur sa personne les témoignages suivans : « M. Grand-Jacquet est mort avec de grands sentimens de piété, dans les cachots de Rochefort, d'où il devoit être déporté à la Guyane..... Je le fréquentois particulièrement depuis deux ou trois ans, lorsque je partis pour la déportation en 1792; et je ne pouvois qu'admirer son zèle et son intrépidité. La destruction de sa société (il étoit membre de la compagnie de Jésus) avoit été le principe de l'altération d'esprit dont il s'étoit ressenti quelquefois, car il ne l'eût jamais aliéné. Il éprouvoit d'avance

les maux que cette destruction préparoit; il les voyoit venir; et une seule chose pouvoit le consoler, c'étoit l'espoir d'en être un jour la victime. Il n'exerçoit pas le saint ministère, mais il vivoit isolé, cultivant les lettres, et étudiant beaucoup, surtout la théologie, dans les meilleurs auteurs. Il défendit la religion à toutes les occasions qui se présentèrent, principalement depuis la révolution. Comme il ne voulut point sortir de France, quoique cela lui fût facile, étant à la frontière, et ayant des amis chez l'étranger, on le laissa d'abord tranquille dans sa retraite; mais parce qu'il ne vouloit pas garder le silence contre les horreurs qui se commettoient sous ses yeux, il fut d'abord enfermé, puis condamné à la déportation à la Guyane. Il mourut dans les cachots de Rochefort, après avoir donné sur toute la route et dans les différentes prisons, de grandes marques de patience, de foi et de résignation ».

Non tamen quia domestica, ideò falsò, sed quia vera, ideò laudabiliter : vera autem, non modò quia justa, verùm etiam quia nota. Gregor. Nazian., orat. XI. *Funebris in laudem sororis suæ Gorgoniæ.*

Monsieur

Monsieur PALANGIER, de la ville de Saint-Geniés, département de l'Aveyron, prêtre; guillotiné à Rodez en 1793.

Cet ecclésiastique, âgé de vingt-sept ans, se trouva le premier qui, dans ce département, confessa la foi par l'effusion de son sang. A l'instant où il fut arrêté, on le conduisit au tribunal de Rodez, qui le condamna à la peine de mort; quand on lui eût lu sa sentence, la victime leva les yeux au ciel, et fit à genoux le sacrifice de ses jours, en l'unissant à celui de l'adorable Sauveur. Un spectacle aussi nouveau n'auroit-il pas dû toucher de compassion ceux qui l'environnoient? Autrefois on plaignoit les plus insignes scélérats, lorsqu'ils étoient entraînés au supplice; mais, hélas! depuis long-temps, les aveugles démagogues avoient abjuré tout sentiment d'humanité, surtout envers les ministres du Seigneur. Qui le croiroit, si ce trait atroce n'étoit attesté par des témoins dignes de toute confiance? les gendarmes et les révolutionnaires accablèrent l'homme de

Dieu d'outrages : ils le jetèrent par terre, le frappèrent à coups redoublés avec la crosse de leurs fusils; les barbares auroient achevé de l'immoler à leur fureur, si enfin quelqu'une des autorités ne se fût avancée pour suspendre cette scène horrible. Deux heures après que la condamnation avoit été prononcée, la ville de Rodez compta un juste de moins, et le ciel sans doute un saint de plus : sa tête tomba sous le tranchant de l'instrument fatal.

Ut qui tanquàm christiani patiebantur, tanquàm impii, morte afficerentur. Gregor. Nazian., orat. XXXII.

Monsieur CAPON, prêtre séculier, âgé d'environ vingt-sept ans, vicaire successivement dans la paroisse de Lantenne, diocèse de Besançon, et dans celle du Lauderon, paroisse catholique du comté de Neuchâtel en Suisse ; guillotiné à Besançon le 8 octobre 1793.

MONSIEUR ANNE-PIERRE CAPON, fils d'un banquier de Besançon, avoit, pendant le cours de ses études, conquis l'estime de ses supérieurs, et toute l'affection de ses condisciples, par sa douceur, sa modestie et sa

tendre piété ; un d'entre eux, son intime ami depuis la première enfance, et revêtu du sacerdoce de Jésus-Christ, assure que, dès l'aurore de sa vie, il avoit remarqué dans sa personne un attrait particulier pour la prière ; que cet aimable enfant s'y livroit avec une ferveur qu'on ne se lassoit point d'admirer ; qu'il sembloit même y être comme en extase, et y recevoir de très-grandes faveurs : on ne connoît pas de détails sur cet intéressant article, l'excellent jeune homme s'étant toujours montré extrêmement attentif à ne parler jamais de lui-même ; il eût voulu dérober la connoissance des rares talens qu'il possédoit, surtout pour les belles-lettres et pour l'éloquence ; mais ces avantages flatteurs et souvent dangereux au premier âge de la vie, furent constatés par les premiers prix qu'il remporta dans le cours de ses humanités : plusieurs fois, il fut couronné des mains de son premier pasteur, Mgr. de Durfort, archevêque de Besançon ; ce pontife ne pouvoit se défendre d'une secrète prédilection pour son jeune diocésain, qui la méritoit toujours davantage, et autant par les qualités de son cœur que par celles de son esprit. De bien bonne heure il fit écla-

ter un zèle extraordinaire; tout jeune encore dans le sanctuaire, il fut chargé des catéchismes dans la paroisse de Saint-Pierre, située au centre même de Besançon : que n'y fit-il point afin de communiquer l'ardeur dont il étoit animé pour l'instruction chrétienne des enfans, aux autres ordinands de son âge ! Souvent il les conduisoit à l'hôpital militaire, et leur y distribuoit des soldats à instruire, soit pour les préparer à la première communion et à la confirmation, soit pour disposer les mourans aux derniers secours de l'Eglise. Il s'étoit associé un petit nombre des plus fervens de ses confrères, pour entreprendre ou poursuivre une foule d'œuvres de piété, et spécialement pour s'occuper avec eux des moyens de conquérir à la vertu les écoliers du collége et de l'université. Cette intéressante et trop malheureuse jeunesse, entourée de scandales et de dangers, étoit toujours au moment de tomber dans les filets perfides des sophistes modernes.

Le vertueux lévite, qui n'étoit pas encore prêtre au printemps de 1791, fut chargé de conduire tous ses compagnons d'études à l'archevêché, précisément avant l'ordination, pour assurer le pontife de leur inviolable fidé-

lité. Il porta la parole; et le premier pasteur répondit au discours, en pressant l'orateur dans ses bras, et en l'arrosant de ses larmes. M. Capon commença l'exercice du saint ministère par une place de vicaire dans la paroisse de Lantenne.

Peu de temps après, il fut nommément proscrit à l'arrivée de l'intrus Séguin, qui s'étoit fait installer militairement dans le siége non vacant de Besançon. Le jeune confesseur de Jésus-Christ, contraint de s'expatrier, se rendit à la paroisse du Lauderon, principauté de Neuchâtel en Suisse, et y entra pour la gouverner sous l'autorité du pasteur; il fit bientôt des fruits immenses dans ce bourg, où il se concilia l'estime générale. Cependant il sollicitoit auprès de ses supérieurs la permission de rentrer en France pour y exercer le saint ministère, et ses vives instances lui obtinrent l'objet de ses désirs; mais il voloit au martyre. Descendant de la montagne de Franche-Comté, dans la basse province, pour se faire guérir d'une maladie qu'il avoit contractée par ses courses apostoliques, en logeant chez des pauvres près desquels il remplissoit les fonctions de son ministère, il fut arrêté

dans les bois du village de l'Hôpital, à trois lieues de Besançon, et par deux charbonniers. Sa douceur, sa figure angélique et sa jeunesse, ne purent faire impression sur ces malheureux; l'espoir d'une grande récompense, et la crainte de se voir dénoncés, les empêchèrent de se rendre à son éloquence, aussi forte qu'elle étoit insinuante; ce n'est pas qu'il redoutât la mort, mais, fidèle disciple du Dieu-homme, il vouloit prévenir un crime, et faire respecter le sacrement auguste de l'Eucharistie, dont il étoit porteur; néanmoins, l'un d'eux paroissoit ébranlé, quand l'obstination de l'autre fit consommer le crime.

Lorsque le prisonnier de Jésus-Christ entra dans Besançon, il n'y eut qu'un cri de douleur dans toute la ville; il intéressa ses juges, qu'il connoissoit particulièrement, et, le pourra-t-on croire, jusqu'aux jacobins eux-mêmes; un vil respect humain leur fit étouffer la voix de la nature et de la conscience. Voici le récit fidèle de l'interrogatoire et de la mort violente du défenseur de la foi, récit que nous ont communiqué des témoins irréprochables, sur ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont entendu.

Sept novembre mil sept cent quatre-vingt-

treize, jour de l'exécution du saint confesseur de la foi.

Le président. « Quel est le lieu de votre origine »? *Le prévenu.* « Besançon. — Votre nom? — Capon. — Votre âge? — Vingt-six à vingt-sept ans. — Votre état? — Prêtre. — Dans les effets qu'on a pris sur vous, il s'est trouvé une boîte renfermant des hosties : étoient-elles consacrées? — Oui, j'en ai prévenu la personne qui m'a arrêté, au moment même : tant pis pour elle, si elle les a profanées ». *Le président, adressant la parole à l'huissier* : « Allez chercher un prêtre avec un surplis, pour enlever ces hosties consacrées (1) ». *Le même, s'adressant au peuple.* « En attendant, l'interrogatoire sera suspendu. J'invite l'assemblée à la décence et au respect dû au maître du monde ». Dans l'intervalle, un prêtre jureur arrive en surplis avec un clerc ; il adore quelques minutes le Saint-Sacrement, donne la bénédiction, et emporte la custode. Les juges reprennent leurs

---

(1) Malgré le schisme affreux qu'ils avoient introduit, les jacobins, du moins dans cette province, ne se trouvoient pas encore en mesure pour mettre le christianisme *hors de la loi*, comme ils l'ont fait depuis ; ils en conservoient l'écorce, afin de mieux tromper le peuple

siéges ; l'accusé, d'après l'ordre du président, étoit resté assis pendant cette cérémonie. L'interrogatoire se continue. *Le président.* « Depuis quel temps avez-vous quitté Besançon »? *Le prévenu.* « Peu de temps après que je fus ordonné prêtre. » — Où allâtes-vous ? — A Lantenne, pour y desservir la paroisse en qualité de vicaire. — Combien de temps ? — Environ trois mois. — De là, où allâtes-vous demeurer ? — A Porentrui, où j'ai resté à peu près autant de temps (1). — En quittant cette ville, dans quel pays vous retirâtes-vous ? — Chez l'étranger. — Dans quel lieu ? — Au Lauderon. — Pourquoi avez-vous abandonné votre patrie ? — Pour me soustraire à l'effet d'un décret de prise de corps, rendu contre moi quand j'étois vicaire à Lantenne. (Ce décret étoit le fruit de son zèle à défendre la religion catholique.) — Pourquoi ne vous êtes-vous pas constitué prisonnier, au lieu d'émigrer ? — J'ai préféré gagner le large. — A quoi vous occupiez-vous au Lauderon ? — Aux fonctions de mon ministère, comme vicaire de M. le curé. — Depuis

(1) Cette ville ayant alors le titre de principauté, appartenoit à l'évêque de Bâle.

quel temps avez-vous quitté la France? — Depuis deux ans environ. — Pourriez-vous citer un événement ou quelque circonstance qui fixât l'époque de votre départ? — Deux mois environ après le départ de Mgr. de Durfort (archevêque légitime de Besançon, à l'époque du schisme) : il partit vers Pâque, et moi dans le mois de juin. — A quelle époque êtes-vous rentré en France? — Après Pâque dernier. — Saviez-vous les lois qui concernent les émigrés? — Je lisois peu les papiers publics, étant trop occupé de mon ministère. — Mais vous n'ignoriez pas qu'il y avoit une loi qui ordonnoit aux émigrés de rentrer en France, une autre qui les condamnoit au bannissement perpétuel, une troisième enfin, qui leur interdisoit tout retour en France, sous une peine très-griève? — Je ne pouvois me regarder comme émigré, n'étant sorti de France que malgré moi et par force. — Dans quelle vue êtes-vous rentré? — Pour être utile à ma patrie. — De quelle manière? — En assistant de tout mon pouvoir les fidèles, que je savois être sans prêtres, en les affermissant et les consolant au milieu des troubles de l'anarchie qui désoloit l'État. — Mais vous saviez bien que, pour tra-

vailler, vous deviez faire le serment prescrit par la loi? — Je ne pouvois faire ce serment; et, instruit par les saints pères de l'Eglise et par les canons, je connoissois mes obligations de venir au secours des fidèles.—Teniez-vous vos pouvoirs du citoyen Séguin (évêque intrus et schismatique de Besançon, ci-devant chanoine de cette métropole)? — Je n'ai jamais eu recours à M. Séguin, en qui je ne reconnoissois aucun pouvoir, et qui n'étoit pas mon supérieur. — Quels étoient vos supérieurs? — L'évêque de Lausanne et les vicaires généraux (1). — En exerçant vos fonctions en France, vous saviez bien que vous désobéissiez à la loi? — Je l'avoue, mais je ne pouvois m'y soumettre sans enfreindre une loi supérieure? — Mais puisque vous parlez d'une loi supérieure, la re-

(1) L'archevêque légitime de Besançon, M. Raimond de Durfort, étant mort à Soleure en 1792, et le chapitre métropolitain se trouvant dispersé, l'administration spirituelle du diocèse, par la disposition du concile de Trente (sess. XXIV, chap. XVI, *de Reformatione*), passa à l'évêque de Lausanne, le plus ancien des suffragans. Ce prélat confirma les pouvoirs dont jouissoient les vicaires généraux du diocèse de Besançon sous l'administration de Mgr. de Durfort.

ligion ne vous pressoit-elle pas de respecter et de suivre les lois ? — Non, quand elles sont contraires aux lois établies de Dieu même. — Faute d'avoir prêté le serment, vous n'étiez pas fonctionnaire public ; comment avez-vous osé en remplir les fonctions ? — Je les ai remplies le plus secrètement possible. — Du moins, c'étoit remplir des fonctions publiques en secret ? — Qu'importe ! l'objet de mon ministère étoit l'union, la paix et la pratique des vertus chrétiennes, je ne pouvois troubler l'ordre public ». *R***, l'accusateur public, interpellant ici le prévenu.* « Vous étiez sans doute dans les montagnes, vous et les prêtres de votre espèce, pour encourager les gens du pays au soulèvement qui y a eu lieu » ? *Le prévenu.* « Non, j'en étois fort éloigné ». *Le président continue.* « Où étiez-vous alors ? — Je ne puis vous satisfaire sur cette question, par la crainte de compromettre quelqu'un. — Vous me direz, du moins, à peu près ? — Je crains également de compromettre le canton. — Dites-nous, du moins, à quelle distance vous étiez de Besançon ? — A quatre ou cinq lieues. — Et du foyer de la contre-révolution ? — Je ne le connois pas. — C'étoit à Flangebouche, à Vou-

dray, et autres villages (1). — J'en étois à quatre ou cinq lieues.—Vous avez su la contre-révolution qui se tramoit dans les montagnes? — Je l'ai apprise la veille du jour qu'elle a éclaté. — Que dites-vous au porteur de la nouvelle de ce projet? — Je dis que le projet étoit insensé, ridicule et chimérique : en ma qualité de prêtre, je ne pouvois ni l'approuver, ni le conseiller. — Mais comme ministre de la paix, que vous veniez, dites-vous, prêcher en France, comment, au lieu de termes si vagues et si foibles, n'êtes-vous pas entré dans une vive indignation, et ne leur avez-vous pas exposé fortement le crime dont ils se rendoient coupables? — Si je n'ai pas employé vos expressions, je me suis servi d'équivalentes. — Je ne vois dans votre indifférence qu'une indifférence coupable. — Répétez-moi donc mes expressions ». Le président les répète; sur quoi, l'accusé réplique que des paroles exemptes de fiel et

---

(1) Flangebouche, ancienne paroisse du savant Bergier, et patrie de ces respectables propriétaires qui, au nombre d'environ douze familles, quittèrent tout, au temps de la terreur, pour aller chercher dans une terre étrangère la liberté du culte catholique.

d'aigreur lui avoient paru plus propres que tout autre moyen pour les détourner de leur projet.

L'interrogatoire étant fini, le président, après être allé aux voix, vouloit prononcer la sentence. Il hésitoit; les larmes mêmes couloient de ses yeux. « Rassurez-vous, président », lui dit alors le confesseur de Jésus-Christ, qui s'apercevoit du trouble qu'éprouvoit le magistrat, « je connoissois la loi avant » de rentrer en France; elle me condamne à » mort: vous en êtes l'organe; n'hésitez plus (1) ».

Ici la personne qui recueilloit l'interrogatoire, ne pouvant plus y tenir, s'échappe de l'assemblée, le cœur oppressé de la plus vive douleur. Sa sortie subite nous a fait perdre un précieux discours que prononça la sainte victime, après son jugement. On y remarquoit, entre autres, la phrase suivante : « Chacun doit mourir » à son poste, le soldat pour son roi, le prêtre » pour son Dieu ». Comme il descendoit de l'audience et retournoit en prison, le confesseur

---

(1) Le jeune apôtre fut, dans cet instant, égaré par son zèle : il ne devoit pas, même par une seule parole, paroître encourager ses juges au plus lâche, au plus injuste homicide.

de Jésus-Christ rencontra l'accusateur public : « Citoyen, dit-il en lui tendant la main, à » quelle heure sera-ce? — A deux heures. — » Bon! vous ne voulez pas me faire languir ». Puis, lui serrant la main : « Je vous demande » cependant une grâce, c'est de retarder jus- » qu'à trois heures, ayant quelques affaires de » famille à terminer ». Il étoit environ midi lorsque M. Capon rentra en prison. Il dîna avec le geolier, sans émotion, et avec assez d'appétit. Sorti de table, et considérant sa montre : « Il ne me reste plus guère de temps, » dit-il, pour achever mes affaires; il est bon » d'y songer ». Son désir n'étoit autre que celui de consacrer ses derniers momens à la consolation des prisonniers; du moins ne lui vit-on traiter que cet objet si digne de son cœur. En partant pour le supplice, il donna son habit; et pendant la route, qu'il fit à pied, il considéroit avec calme et assurance la foule qui l'entouroit. Découvrant parmi les spectateurs une personne avec laquelle il étoit lié, l'homme de Dieu la salua avec affabilité. Il passa, sans témoigner la moindre émotion, près de la maison de son père, qui avoit la douleur de vivre encore, et arriva au pied de l'échafaud,

où il monta comme s'il alloit y recevoir des couronnes, non pas de celles qui se flétrissent, mais de celles qui se composent d'un laurier immortel. A cet instant on fit battre les tambours pour couvrir sa voix, s'il se proposoit de parler au peuple; mais il adressa seulement quelques mots au bourreau, et reçut la palme des confesseurs de la foi.

Injicient vobis manus suas, et persequentur trahentes ad reges et præsides propter nomen meum. Luc, XXI, ℣. 12.

Le père LOUIS-THOMAS NUIRATE, natif de Marseille, provincial dans l'ordre des Minimes; le père FRANÇOIS-LOUIS-MARIE TAXY, également natif de Marseille, et aussi religieux Minime; massacrés en haine de la foi, dans le trajet de la maison commune aux prisons du Palais de Justice, vers les onze heures du matin, le 23 juillet 1793, à Marseille.

LE père Louis-Thomas NUIRATE naquit à Marseille le 21 décembre 1724. Un cœur excellent, compatissant et généreux; un esprit vif, plein de justesse, qui sembloit fait pour la culture des sciences; une mémoire heu-

reuse et singulièrement fidèle ; un jugement exquis ; le caractère le plus doux, le plus ingénu ; telles sont les qualités qu'on remarquoit en lui dès ses plus jeunes ans, et qui se trouvoient embellies par un esprit de foi et de piété, réunion bien rare dans un enfant de cet âge. Aussi se vit-il tendrement chéri de sa famille, qui tenoit un rang honorable dans la société. Il montra de bonne heure beaucoup de passion pour l'étude, à laquelle il se livra dès son berçeau, et s'acquit, par son application et ses progrès, l'estime de tous ses maîtres au collége de Belzunce, dirigé par les pères de la compagnie de Jésus. Il conçut promptement une grande vénération pour cette célèbre compagnie, en admiroit le plan et la fin, les règles et les diverses fonctions. On a toujours cru qu'il avoit eu de l'inclination pour s'y engager, d'après l'affection et les rapports qu'il entretint continuellement avec un grand nombre de ses membres les plus distingués.

Un attrait marqué pour la pénitence et la retraite, je ne sais quel pressentiment des malheurs qui menaçoient cet ordre (car il a dans la suite avoué qu'il n'auroit pu survivre

à

à sa destruction), le décidèrent pour celui des minimes. Il entra dans le noviciat établi à Aix, mais à l'insu de sa vénérable mère, dont il vouloit ménager la tendresse. Déjà veuve et séparée de son cher Louis-Thomas, elle conserva seulement son jeune frère, et c'étoit l'unique enfant qui lui restât. Son aîné avoit prévu sans doute de grands obstacles au succès de sa vocation ; elle fut rigoureusement combattue, et sa mère (comme autrefois celle du grand Chrysostôme) vint, à la fin de ses épreuves, livrer un assaut violent à la bonté de son cœur. Il en triompha, et consomma son sacrifice par la profession solennelle des quatre vœux propres à cet institut, le 6 janvier 1741.

Les succès qu'il avoit eus dans ses humanités, surtout dans la rhétorique, qu'il doubla avant d'entrer au noviciat, en promettoient de plus grands encore à ses supérieurs, dans l'étude de la philosophie et dans celle de la théologie, auxquelles ils l'appliquèrent après l'émission de ses vœux. Les ayant terminées glorieusement, il se fit connoître dans des thèses publiques où il posa les bases de la haute réputation dont il a toujours joui, non-seulement à Marseille et dans la province, mais encore

dans tout son ordre. Ceux qui se montroient alors les plus distingués parmi les professeurs et les savans, se firent un plaisir de lui donner en toute occasion des marques d'une très-haute estime. Chargé d'enseigner les sciences à ses jeunes confrères, pendant plusieurs années, il le fit avec tant de fruit qu'il forma des sujets qui ont fait honneur à l'Etat et à leur maître, qui ont soutenu avec éclat les mêmes emplois, qui ont perpétué jusqu'à la fin l'amour de l'étude, la fuite des nouvelles opinions, et l'attachement le plus sincère à toutes les décisions de l'Eglise. Pourroit-on s'en étonner, puisque leur chef s'étoit toujours montré pénétré des mêmes principes?

En les manifestant avec cette noble simplicité propre aux enfans de François de Paule, il contrarioit l'opinion de beaucoup de personnes assez puissantes alors, et qui lui attirèrent des persécutions qu'il souffrit avec le courage d'un disciple de la croix. Il gémissoit profondément sur les maux qui affligeoient l'Eglise, en prévoyoit même dès-lors de plus grands, lorsque l'obéissance le conduisit dans la capitale du monde chrétien, où il étoit appelé. Sa réputation l'y avoit devancé, tant à la

Trinité-du-Mont, célèbre maison royale que Charles VIII avoit fondée, et que tous ses successeurs, et surtout Louis-le-Grand, ont singulièrement favorisée, que dans les autres ordres, et principalement dans celui de la compagnie de Jésus. Peu de temps après son arrivée, les frères de la Trinité-du-Mont le placèrent à leur tête ; choix d'autant plus flatteur que cette maison, très-nombreuse et composée de l'élite de toutes les provinces de France, devenue la première et le modèle de son ordre, par la culture des sciences et la plus exacte régularité, exigeoit de son chef des talens peu communs dans l'art de gouverner ; il étoit à peine parvenu à sa trentième année. Les célèbres pères Jacquier, dont les ouvrages sont si estimés des savans, membres de cette communauté, avoient l'un et l'autre des chaires dans les colléges de la Sapience et de la Propagande. Associés aux premières académies de l'Europe, comblés des faveurs des souverains pontifes, ils se voyoient recherchés par les plus illustres cardinaux, et par tous ceux qui se trouvoient distingués dans la prélature et la noblesse romaine, avec autant d'empressement qu'ils en

mettoient eux-mêmes à se cacher. Ces deux célèbres pères étoient visités par les étrangers marquans qui arrivoient à Rome. Ils honoroient éminemment les lettres, leur patrie et l'état religieux, dont la philosophie sophistique et meurtrière avoit déjà signalé la perte. Le père Nuirate ne vécut pas long-temps auprès d'eux sans en être estimé à sa juste valeur; ils s'attachèrent à lui, crurent avoir trouvé le sujet qu'ils cherchoient pour les remplacer, le consultoient, et parloient de lui en toute occasion avec le plus grand éloge. Mais son attrait dominant pour la retraite lui fit reconnoître un nouveau bienfait de Dieu sur sa personne, dans l'ordre qu'il reçut de retourner en sa province, après trois ans de séjour dans la capitale de l'Italie. L'humble fils de François de Paule ne se doutoit pas que ce voyage eût pour objet de l'appeler à la première place. Le père Michel-Ange Marin, connu par ses ouvrages, sa haute piété et ses rares talens pour la conduite des ames, principalement pour celle des maisons religieuses, lui avoit mérité les éloges du souverain pontife, consignés dans trois brefs dont il l'avoit honoré. Il gouvernoit alors son ordre pour la troisième

fois en qualité de provincial; parmi un grand nombre de sujets dont le mérite lui étoit très-connu, il choisit le père Nuirate, et le fit, à son insu, proposer, à la première élection, comme son successeur.

L'élection fut unanime; mais il lui falloit, à l'âge de trente-six ans, gouverner une grande et nombreuse province, dans des circonstances très-épineuses, et au moment où l'orage le plus violent menaçoit en France l'état religieux. Son saisissement, ses larmes en s'entendant nommer, confirmèrent l'idée que l'on avoit de sa solide vertu; et l'on n'écouta point ses représentations. Ceux de ses confrères qui lui étoient le moins dévoués, lui ont toujours rendu cette justice, que la crainte d'un éclat au dehors, en le signalant davantage par un refus obstiné, l'avoit plutôt décidé à courber ses épaules sous ce fardeau, que les vives instances du chapitre. L'amour constant de son état, la plus exacte régularité aux vertus qui lui sont propres, l'amour de la paix, de la retraite, une douce et aimable cordialité, de continuelles et solides études; voilà le plan sur lequel il régla sa conduite. Il trouva parmi ses inférieurs beaucoup d'anciens religieux

d'un mérite éminent, plus vénérables encore par des mœurs angéliques, par leurs talens, par leurs services, que par le poids des années. Le nouveau supérieur vivoit au milieu d'eux avec une ouverture, une confiance, et un amour respectueux, qui, devenu comme le baume de leurs infirmités, fit encore les délices de leur vieillesse. Plein de déférence et d'attention pour ceux d'un âge moins avancé, ainsi que de l'affection la plus tendre et la plus empressée pour la jeunesse, il ne perdit jamais de vue ce qu'il devoit à la plus stricte observance des règles que ses prédécesseurs avoient maintenues avec tant de bénédiction. Bientôt il eut gagné tous les cœurs; mais, rendu à lui-même après le terme de sa supériorité, le père Nuirate ne pensa plus qu'à travailler à sa propre sanctification, en s'occupant en même temps de celle des autres.

La suppression des Jésuites avoit produit un vide sensible à Marseille, parmi les ouvriers évangéliques; malgré la grande délicatesse de sa santé, il se livra sans ménagement au confessionnal, sacrifiant à ce genre de travail, aussi obscur qu'il est précieux à la religion, son goût décidé pour la littérature.

Ses vertus, sa doctrine et son expérience, lui attirèrent la confiance générale : les prêtres, les religieuses, les hommes de toutes les classes, de tous les âges, s'adressoient à lui comme à un ange de lumière et de charité. Ses occupations furent telles, qu'il étoit obligé de prendre sur son sommeil le temps nécessaire pour une correspondance très-active, parce qu'il étoit consulté de toutes parts, et pour la composition des discours qu'il prêcha dans les chaires de Marseille et dans celles de la province, avec tant d'applaudissemens, qu'aujourd'hui même on se les rappelle avec jouissance. Cette vie si occupée, et surtout l'humble idée qu'il avoit de lui-même, nous ont privés d'un ouvrage précieux que le père Marin avoit commencé pour être le parallèle de celui des Vies des pères des déserts de l'Orient; il étoit intitulé : *Les Actes des Martyrs*, ou *les Témoins de la foi*. Il n'y avoit pour ainsi dire que le père Nuirate qui pût l'achever. Cet ouvrage, recommandé vivement par Clément XIII, exigeoit beaucoup de recherches, une juste critique, et la connoissance du génie de l'auteur; mais le père Nuirate s'excusa de ce travail, en donnant pour raison qu'un prêtre devoit préférer à

tout, le travail du saint ministère. Son humilité, et son zèle pour le soutien de son ordre, qu'il aimoit passionnément, l'engagèrent souvent à remplacer les professeurs qui manquoient, et lui firent soutenir jusqu'à la suppression, la fonction pénible de maître des novices; il employoit toutes sortes de moyens pour les élever dans la perfection des vertus de leur état, dont il se montroit lui-même un modèle accompli.

Plus le père Nuirate avançoit dans sa sainte carrière, plus il faisoit briller en sa personne une rare modestie, une douce gravité, la plus austère mortification. De l'abord le plus aimable, d'une franchise et d'une simplicité digne de son saint fondateur, d'une bonté, d'une charité inépuisable, d'un attachement extrême à la pauvreté évangélique, il alla jusqu'à se priver des choses les plus nécessaires : aussi falloit-il deviner ses besoins, et que l'un de ses disciples prît soin d'y pourvoir, tant il s'oublioit lui-même; mais il n'oublioit pas ainsi les autres, toujours prêt à employer son crédit et ses recommandations pour une multitude de bonnes œuvres en faveur desquelles on venoit journellement l'intéresser. Son penchant

pour les sciences, qu'il désiroit perpétuer dans la province, lui fit former le projet d'agrandir la bibliothèque de sa maison, et de l'enrichir des ouvrages les plus précieux, tant anciens que modernes, qui ne s'y trouvoient pas encore, quoiqu'elle fût déjà bien pourvue; il consacroit à cet objet utile une partie de la forte pension que sa mère lui avoit laissée, et tout le produit de son travail, d'après l'agrément de ses supérieurs. Il engagea dans ses vues plusieurs des anciens de la maison, entre autres les pères de Colonia, qui se firent un plaisir d'employer à cette bonne œuvre les pensions qu'ils avoient de leur famille, et le fruit de leurs travaux continuels. Plusieurs riches négocians de ses amis voulurent y contribuer : en sorte qu'au moment de la destruction des ordres religieux, cette bibliothèque faisoit l'admiration des savans du pays et même des étrangers.

Il est reconnu généralement à Marseille que c'est elle qui a servi de fondement à la bibliothèque publique de cette ville. L'homme estimable qui l'a formée et mise en ordre, qui étoit intimement lié avec le père Nuirate, en est convenu plusieurs fois avec ses amis. Il ne

manquoit à celui dont tous les momens avoient été si utilement employés, qui, de nos jours, avoit retracé les premiers modèles de la vie religieuse, qu'une sainte et précieuse mort. Dieu la réservoit à son serviteur avec la palme du martyre.

Quoique depuis long-temps tout annonçât la destruction de la religion et celle des monastères, l'ardent amour qu'il conservoit de son état, faisoit sur ce point une sorte d'illusion au père Nuirate : aussi n'en fut-il que plus atterré lorsqu'il en vit l'exécution. Pour répondre à l'affection de ses confrères, il avoit accepté la supériorité du couvent de Marseille, où, fixé par l'obéissance depuis plus de vingt ans, il étoit, pour la troisième fois, à la tête de sa maison. Lorsqu'il fallut en sortir, il profita de tout l'ascendant que lui donnoit sa vertu, bien plus encore que son autorité, pour confirmer sa communauté dans un parfait attachement aux principes de la foi catholique, et dans l'amour de leur profession, comme pour l'éloigner des systèmes antireligieux qui se répandoient si rapidement de tous côtés. Dieu bénit son zèle : de vingt-deux profès qui composoient sa maison au moment de la séparation, aucun

n'hésita dans la profession de la foi. Il eut le même succès dans presque tous les monastères de filles où il travailloit depuis long-temps comme confesseur ordinaire, et où il étoit partout accueilli avec la plus grande vénération. Ses sentimens et sa conduite dirigèrent beaucoup de prêtres et de religieux de différens ordres, qui lui avoient donné leur confiance; il fut obligé de répondre aux lettres de beaucoup de curés et autres prêtres qui le consultoient; quelques-unes ayant été interceptées, sa mort fut résolue par le club Marseillois, le plus forcené de tous ces affreux rassemblemens. Pour ne pas se voir obligé de quitter l'habit religieux, il écrivit à Rome et à Turin, où il avoit des amis; mais, n'ayant pu obtenir des places pour tous ceux de ses confrères qui ne vouloient pas se séparer de lui, il se rendit à leurs instances et à celles des religieuses et de tant d'autres personnes pieuses qui le pressoient de ne pas les abandonner.

Il se retira avec le père François-Louis-Marie Taxy, l'un de ses derniers élèves, chez une tante âgée qu'il avoit la consolation de posséder encore. Cet intéressant ami, né à Marseille, le 15 janvier 1765, offroit un esprit

cultivé, un caractère liant et ouvert, des manières affables, une noble et brillante physionomie. Recherché dans la société, le confiant jeune homme n'y avoit pas impunément vécu : son goût séduisant pour le théâtre lui faisoit aimer la poésie avec passion. Il avoit perdu fort jeune les auteurs de ses jours; mais, heureusement pour lui, M. Eimin, prêtre du Sacré-Cœur, son cousin germain, et que Messeigneurs de Belloy et de Cicé avoient fait leur grand vicaire, prit soin de son enfance et de son éducation. Il étoit au moment d'en perdre les fruits, et de s'engager dans le monde, lorsque, touché d'une grâce puissante, il fit une retraite dans la solitude de sainte Marguerite, dirigée par les prêtres du Sacré-Cœur. Là, connoissant les dangers qui l'environnoient, il résolut de les éviter, et de se consacrer à Dieu. La dévotion qu'il conservoit depuis ses premières années à saint François de Paule, l'espoir de travailler au salut des ames, ainsi qu'au sien propre, le décidèrent pour l'ordre des minimes; il y fit profession à Marseille, le 21 février 1786. Sa vocation parut d'autant moins équivoque, que sa famille, et surtout un frère unique que le ciel lui avoit laissé, n'oublioient rien pour l'é-

branler. Un ami de sa mère, riche et sans héritier, lui offrit de l'associer à sa fortune, et de l'en rendre maître après son décès; mais rien ne fut capable de lui faire porter un regard jaloux sur les dons de la fortune. Dès son entrée dans le cloître, il s'attacha au père Nuirate, qui le forma aux vertus de son état; ses lumières et sa bonté lui furent d'un grand secours dans la pénible carrière des études, et dans tout ce qu'il eut à souffrir pour plier son humeur libre et enjouée à la modestie et au renoncement religieux. Depuis son élévation au sacerdoce, il travailloit dans le saint ministère, et annonçoit des talens distingués pour la prédication, lorsque l'incendie de la révolution l'obligea de se cacher. Il étoit placé à Lisle, dans le comtat Venaissin; mais, en ayant été banni, il retourna dans sa patrie, et préféra la société de son saint maître à celle de sa famille et de son frère, afin de conserver mieux l'esprit de sa vocation.

Ils en pratiquoient encore à peu près tous les exercices comme dans un monastère, malgré la surveillance cruelle que le club exerçoit. Ils se prêtoient à tous les besoins des fidèles, administroient les malades, d'après l'in-

vitation des supérieurs ecclésiastiques; célébroient les saints mystères chez les religieuses, sans aucune appréhension; mais n'en prenoient pas moins scrupuleusement les précautions que la prudence inspiroit dans ce temps si orageux. Les membres les plus furieux du club, parmi lesquels se trouvoient quelques prêtres et religieux apostats, faisoient et répétoient des motions affreuses pour obtenir la mort du père Nuirate; on le considéroit comme le chef et la lumière des prêtres dits réfractaires. Ayant imaginé que sa constance inébranlable, parmi tant de piéges qu'on lui avoit tendus, molliroit enfin lorsqu'on la mettroit à l'épreuve de la lanterne : « S'il fléchit, disoient ces impies, la victoire est pour nous, sa défection entraînera celle de tout le clergé catholique, affoibli déjà par la fuite des personnages les plus marquans; et ceux qui restent ici n'y vivent qu'isolés et cachés. S'il meurt, la terreur s'empare des autres, et nous forçons tous ceux qui demeurent encore sur le sol du pays à s'expatrier : restés maîtres du champ de bataille, nous expulsons toutes les religieuses de leurs couvens, nous devenons possesseurs des locaux précieux qu'elles

occupent, de leurs riches mobiliers, et des trésors que les aristocrates ont enfouis dans l'intérieur impénétrable de leur clôture ». C'est ainsi que raisonnoient les ennemis mortels de la foi, dans les comités secrets du club de Marseille. Au commencement de septembre 1792, on rendoit des décrets, et on se livroit à mille excès dans la capitale. Au mois de juillet suivant, quelques amis du père Nuirate le prévenoient des dangers imminens qui l'entouroient, et l'exhortoient à s'émigrer. D'autres, moins instruits et plus confians, le rassuroient; mais lui, tranquille sur son sort, s'abandonnant tout entier à la Providence divine, ne désiroit que de consommer glorieusement le ministère dont le Seigneur l'avoit honoré; il sembloit que sa main puissante le conduisoit au martyre, et qu'une lumière céleste lui avoit fait connoître que sa mort étoit résolue, depuis plus d'un mois, dans le club. Quoi qu'il pût faire, tous ses pas étoient comptés. Un des émissaires du club habitoit la maison en face de la sienne. Autrefois bon citoyen, et l'admirateur de l'homme de Dieu, mais devenu ensuite ardent patriote, il ne pouvoit plus le supporter. Sa tante et sa cousine, qui demeu-

roient avec lui, le conjuroient de pourvoir à sa sûreté par la fuite : il étoit trop tard de le faire par la voie de terre ou par celle de mer. Son évangélique désintéressement le laissoit dans ce moment sans aucune ressource, et il voyoit comme l'impossibilité de trouver un asile qui fût solide. Chacun craignoit tout pour soi-même.

Depuis long-temps le père Nuirate se préparoit au martyre; il avoit fait à l'un de ses confrères une confession générale de sa vie, dans le détail le plus circonstancié, et accompagné de beaucoup de larmes. Il pratiquoit les plus rigoureuses mortifications, ne quittoit ni jour ni nuit la chemise de laine qu'il avoit portée dans son couvent, exhortoit son ami le père Taxy et tous ses confrères, qui le visitoient, avec l'onction et l'éloquence des saints. « Je sais bien, disoit-il, qu'il faudra payer » de sa tête; mais j'ai la confiance que le Sei- » gneur nous soutiendra. *Nec facio animam » meam pretiosiorem quàm me, dummodò con- » summem cursum meum* ». Le 21 juillet, fête de saint Victor, illustre martyr de Marseille, et pour qui le père Nuirate avoit la plus tendre dévotion, il se retira dans une campagne pour

pour avoir la consolation de célébrer les saints mystères; et le père Taxy fut, dans la même intention, à celle de son oncle, dans le quartier Saint-Louis. Ils se promirent, en se séparant, de se réunir le lendemain dimanche, jour de la Madeleine, à l'entrée de la nuit. Ces deux jours furent des jours de sang et d'horreurs dans Marseille. Jusqu'à cette époque, on n'y avoit point encore attenté ouvertement à la vie de personne; mais, pendant ces deux jours, le club sacrifia à sa fureur plusieurs laïques qu'on disoit chefs du parti royaliste. Les impies ne perdoient pas de vue les prêtres, et surtout le père Nuirate. Un bataillon de la garde marseilloise fut commandé pour entourer le lieu voisin de la maison où il habitoit, à la plaine Saint-Michel, près le couvent des minimes. Il n'est pas d'instances que les habitans de la campagne où il étoit depuis la veille, ne lui fissent pour l'engager à s'arrêter chez eux. Le dimanche au soir, avec des ménagemens pleins d'attention et d'affabilité, le juste éluda toutes ces sollicitations; il avoit prié un de ses jeunes confrères de venir l'y chercher, et celui-ci étant arrivé, il fut impossible de le décider à s'arrêter plus long-temps, alléguant qu'il

ne pouvoit pas abandonner le père Taxy, qui devoit certainement se retrouver à l'endroit convenu.

En arrivant chez lui, il vit la garde qui entouroit l'île; ses parens furent consternés de son retour, prévoyant tout ce qui le menaçoit. Le père Taxy le rejoignit, selon sa parole; et tous deux se concertèrent avec le père Jensolem, leur confrère, qui logeoit auprès d'eux. Il fit interroger les chefs de la troupe, et ceux-ci répondirent qu'ils ignoroient absolument l'objet de leur mission. Les paisibles confesseurs de la foi se livroient à un confiant repos, lorsque, vers minuit, des cris effroyables les réveillèrent; on menaçoit d'abattre les portes : il fallut ouvrir. On cacha le père Nuirate sous un tas de sarment. Le père Taxy fut blessé d'un coup de baïonnette, en voulant parvenir sur la muraille d'un jardin; on les saisit l'un et l'autre, sans leur donner le temps de s'habiller entièrement, et on les conduisit chez le maire de la ville. Le secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, l'ancien ami du père Nuirate, le voyant inébranlable dans sa foi, lui avoit dit en le rencontrant : « Votre résis-» tance au serment vous coûtera la vie». Il dit,

en jetant les yeux sur eux : « Il faut que ces pè-
» res prêtent le serment, ou qu'ils soient ren-
» fermés ». D'après leur refus, il les fit traduire dans les prisons de la maison commune ; en y entrant, ils se considérèrent comme des victimes dévouées à la mort, se confessèrent l'un à l'autre, et se préparèrent au combat par les plus ferventes prières. On rapporte qu'un jeune homme qu'on avoit saisi cette nuit, errant dans la ville, et qui se trouva dans les mêmes prisons, les reconnut pour prêtres, en les voyant se confesser mutuellement; on ajoute que, craignant d'être sacrifié lui-même, il pria le père Nuirate de le confesser; mais, en lui accordant sa demande, le confesseur de Jésus-Christ l'assura qu'il n'avoit rien à craindre, et qu'eux seuls seroient immolés. Il avoua que ce religieux lui avoit parlé comme un ange du ciel.

Le matin du 23 juillet, toutes les autorités s'assemblèrent à la commune ; on y convoqua l'évêque intrus, Benoît Roux, avec tout son clergé; on se flatta qu'il ébranleroit le père Nuirate, ou du moins qu'il le confondroit. Quoique cet intrus ne fût pas sans mérite, il étoit bien loin de pouvoir se mesurer

avec l'apôtre de la vérité. La vraie et solide vertu se fait estimer de ses ennemis mêmes, et l'air de sainteté qui respiroit sur les traits du fidèle serviteur de Jésus-Christ, ses manières affables, la paix de son ame qui se retraçoit dans la justesse et la douceur de ses réponses, en imposèrent au malheureux partisan du mensonge. D'ailleurs, les prêtres aveuglés qui l'accompagnoient et qui formoient son clergé peu nombreux, n'avoient jamais pu se défendre d'une profonde vénération pour celui qui faisoit l'honneur du cloître. D'accord avec leur chef, ils mirent tout en œuvre pour témoigner au père Nuirate leur embarras, leur estime, et l'appréhension où ils étoient que son inébranlable fermeté n'accélérât sa perte et ne causât celle de son intéressant ami, si jeune encore, et dont les dispositions donnoient tant d'espérance à la religion. Tout annonçoit dans leurs paroles qu'ils auroient voulu les sauver s'ils l'avoient pu. Néanmoins ils eurent la lâcheté de proposer aux deux confesseurs le serment exigé par les autorités du jour, mais en leur disant de le prêter avec toutes les restrictions mentales qu'ils pouvoient désirer y mettre, afin de contenter cette populace à la

solde et aux ordres du club, et qui étoit dans ce moment ameutée sur la place de l'hôtel-de-ville. Ils leur offroient de leur fournir tous les moyens de partir ce jour même pour Rome, où ils iroient se faire absoudre, afin d'épargner à leurs concitoyens le crime de leur mort. Ici le père Nuirate, naturellement vif, mais toujours maître de ses mouvemens, parut comme sortir de sa modération ordinaire, et ferma la bouche à l'évêque, par l'exemple du grand Eléazar. Considérant alors qu'ils ne feroient point céder sa constance, ils travaillèrent à abattre celle du père Taxy, le séparèrent de son maître, et s'efforcèrent tous de le persuader d'avoir pitié de sa jeunesse, de son frère, et de sa famille plongée dans la désolation.

Tout fut infructueux dans ces odieuses tentatives; le nouveau Victor répondit qu'il n'avoit qu'une ame et qu'une foi, qu'il ne se sépareroit jamais du père Nuirate. Déconcertés de cette déclaration, et revenant à la charge contre les deux prisonniers, ils leur supposèrent des lettres nouvellement venues de Rome, qui approuvoient une formule de serment captieuse, à laquelle, disoient-ils,

les prêtres les plus éclairés de la capitale s'étoient soumis; mais l'Esprit saint éclaira ses serviteurs, et les soutint jusqu'à la fin. Par un dernier expédient semblable à celui du coupable gouverneur de la Judée pour les Romains, ils firent paroître les deux accusés sur le perron de l'hôtel-de-ville, en disant que ces pères n'étoient nullement coupables; qu'à la vérité ils ne vouloient pas prêter le serment, mais qu'ils étoient sous la sauve-garde de la loi; que les autorités en informeroient, et qu'en attendant on fût tranquille. Les cris redoublèrent avec plus de fureur; étant rentrées dans la salle, les autorités ordonnèrent de les transférer aux prisons du palais de Justice, plus fortes et mieux gardées. On a dit qu'en donnant cet ordre, le maire porta la main au cou; ce qui étoit, dit-on, le signe du supplice de la lanterne. Quoi qu'il en soit, le père Nuirate, en entendant cet ordre, dit à son jeune confrère : « Mon enfant, c'est fait de nous ». Le trajet de la commune au palais est fort court. La garde bordoit la haie; à peine eurent-ils fait quelques pas dans la rue qui y conduit, que les assassins, le sabre nu en main, se jetèrent sur le père Taxy, qui marchoit le

premier, et lui fendirent l'épaule ; il tomba, et se releva pour embrasser son bourreau. A l'instant où le père Nuirate lui crioit : « Mon fils, » la couronne est suspendue sur votre tête », on lui fendit à lui-même la tête d'un autre coup; il tomba, et parut être mort. Le père Taxy vivoit encore ; on le perça de coups de sabre et de baïonnette; il souffrit beaucoup avant d'expirer. On se permit les excès les plus atroces sur les cadavres; on les foula aux pieds, on les traîna jusqu'au premier réverbère, où on les pendit. Chose étonnante ! La garde, composée d'hommes presque tous honnêtes et chrétiens, resta immobile et dans la stupeur. La terreur avoit saisi tous les citoyens. Ces meurtres abominables venoient de se commettre entre dix et onze heures du matin, le 23 juillet 1793.

A midi, les autorités firent publier, au son de la trompette, que tous les prêtres qui n'avoient pas prêté le serment, eussent à sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, et dans trois jours de la France; ils croyoient qu'il s'en trouveroit beaucoup de cachés, et ne se trompoient pas. Les meurtriers s'acharnant sur les corps des martyrs, depuis la rue

de la prison jusqu'à celle de Vacou, les y suspendirent encore à un réverbère placé devant la maison de la famille du père Taxy; vers la fin du jour, on les traîna de nouveau jusqu'à la plaine Saint-Michel, et on les suspendit devant la maison de la tante du père Nuirate, presque à côté de l'église des Minimes. Ces scènes de cannibales furent accompagnées de chants de triomphe et d'exécrables cris. Avant la nuit, un jeune homme, pénitent du père Nuirate et officier de la garde bourgeoise, les fit enterrer dans le cimetière des minimes. Ce brave militaire étant mort lorsque les prêtres françois exilés à Rome rentrèrent dans leur malheureuse patrie, on ne put savoir ce qu'étoient devenus ces corps si dignes du respect des vrais catholiques, à l'époque de la destruction de cette église et du cimetière. Leur mort héroïque fit les plus vives impressions sur l'esprit et le cœur de tous les fidèles. Il est peu de confesseurs aussi glorieux dans l'histoire de la révolution, et l'on s'est plu toujours à les vénérer avec tous ceux qui sont comme les prémices des martyrs de la France à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Deux

jours après leur mémorable fin, environ deux cents prêtres qui restoient à Marseille, s'embarquèrent pour l'exil. A peine quelques jours étoient écoulés, que les vierges fidèles à leur foi, ces saintes religieuses, privées de tout secours spirituel et même temporel, furent comme entassées dans trois ou quatre couvens situés aux vieux quartiers de la ville; mais après qu'on eut fait chez elles les recherches les plus sévères : et l'on mit aussitôt en vente leurs propres monastères, qui rappeloient tant de vertus, tant de beaux sacrifices. Quoiqu'elles fussent atterrées par la mort de leur saint directeur, on ne put ébranler ni leur foi, ni leur attachement pour leur vénérable profession. Le père Jensolem, religieux minime, d'un mérite reconnu, profita de son loisir à Nice, où se trouvoient quatorze religieux de la maison de Marseille, pour donner la vie du père Nuirate, d'après les plus sûrs renseignemens et une enquête rigoureusement exacte. Le pieux biographe avoit écrit déjà la moitié d'un volume, qui formoit un portrait accompli du saint homme : l'écrivain avoit obtenu le suffrage des évêques françois, qui, se trouvant dans ce lieu d'exil, l'avoient encou-

ragé dans ce travail; mais lorsque les vertueux proscrits se virent forcés d'abandonner cet asile, dans le trouble où les jetoit un départ si précipité, il oublia son manuscrit, et ne put jamais depuis le recouvrer. La vénération pour la mémoire des pères Nuirate et Taxy se soutient toujours à Marseille; on y trouve leurs images exposées dans un grand nombre de familles.

Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi. Sicut tu me misisti in mundum, ego misi eos in mundum; et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate. Joan. XVII.

Messieurs JEAN-BAPTISTE HUOT, né à l'Aviron, département du Doubs, vicaire de la Grange-les-Belvoir; et CLAUDE-IGNACE TOURNIER, natif de Noël-Cerneux, vicaire de la paroisse de Passon-Fontaine: tous deux du diocèse de Besançon; fusillés dans cette ville en 1793.

MONSIEUR HUOT, âgé d'environ quarante ans, vicaire de la Grange-les-Belvoir, ne quitta point la France à l'époque de la déportation,

et ne cessa d'assister les catholiques. Il fut arrêté au mois d'août 1793, et conduit dans les prisons de Saint-Hippolyte, chef-lieu d'un district du département du Doubs.

M. Tournier, beaucoup plus jeune, avoit été promu au sacerdoce dans les premiers jours de la révolution. Envoyé comme vicaire à la paroisse de Passon-Fontaine, le jeune lévite étoit extrêmement recommandable par la pureté de ses mœurs, par la candeur de son ame, et par le zèle et la piété qui l'animoient. Lorsqu'il suivoit encore le cours de ses humanités, pendant une retraite que faisoient les étudians du collége de Besançon, il disoit à ses condisciples : « Oui, j'aimerois mieux » mourir actuellement que de commettre un » péché véniel ». C'est ainsi que celui qui faisoit si peu d'estime de sa vie au prix d'une légère offense envers Dieu, mérita de la donner en témoignage de sa foi. Aux qualités du cœur, il joignoit un esprit cultivé, mais surtout orné de la science de son état, dans laquelle une étude constante et une conception facile avoient assuré ses progrès. La mort lui ayant enlevé son curé peu de temps avant le décret de déportation, il se considéra comme chargé

plus spécialement du soin de son troupeau, dont il ne voulut pas se séparer, restant soit dans le lieu même soit dans les environs. Il s'insinuoit adroitement dans les maisons où se trouvoient des malades; il cherchoit les occasions de parler aux fidèles, de les instruire, de les fortifier par la réception des sacremens, et de les prémunir contre les scandales de l'impiété, contre la séduction des nouveaux curés. Imitateur de la vigilance et de la charitable sollicitude du divin Pasteur des ames, il rappeloit comme lui ce volatile domestique qui veille sur tous ses poussins, qui s'efforce de les rassembler sous ses ailes, et qui voudroit leur faire de son petit corps un abri contre les injures du temps ou contre les ennemis qu'ils ont à redouter. Les nuits entières étoient employées aux fonctions du zèle, et les jours aux actes de la charité. Il parcouroit la paroisse, dès que la nuit pouvoit le dérober aux recherches des nombreux et ardens fauteurs du schisme et de l'hérésie. Après un court intervalle donné au repos, il étoit aux pieds du Très-Haut, lui demandant avec toute la ferveur dont cette ame pure et prévenue de tant de grâces étoit susceptible, de toucher les

cœurs qui se montroient rebelles à ses invitations et à ses soins ; il prioit surtout pour le malheureux prêtre qui avoit usurpé son saint ministère ; il fit bien des tentatives, hélas ! infructueuses, afin de le ramener au sein de l'Eglise. Que d'avertissemens instructifs et frappans il lui adressoit ! que de dangers bravés pour parvenir jusqu'à lui ! que d'ingénieux moyens il employoit, dans le désir de lui faciliter le retour à l'unité de l'Eglise, allant jusqu'à lui procurer asile et subsistance.

Plein de discrétion et de prudence, quoique vif et ardent, M. Tournier se déroboit de temps en temps aux poursuites et aux recherches des persécuteurs : devenoient-elles plus actives, il se retiroit dans une paroisse catholique de Suisse, peu distante des frontières, et peuplée d'un grand nombre de prêtres déportés ; il venoit auprès d'eux faire une mission d'édification et de bon exemple, et employoit constamment cet exil volontaire à l'étude et à la préparation d'instructions analogues aux circonstances où les fidèles se trouvoient. Il rendoit compte avec exactitude à ses chefs, de ses travaux apostoliques, leur exposoit les embarras, les difficultés qu'il ren-

controit, écoutoit avec docilité de leur part les avis, les décisions ou les directions, dont il ne s'écartoit jamais. Il faisoit ainsi tous ses efforts pour rendre ses travaux agréables au Seigneur, en les plaçant dans l'ordre de la soumission et de la déférence aux supérieurs légitimes.

A la fin de septembre 1793, rentrant en France, il se rendoit, vers les onze heures du soir, dans une maison de la paroisse de Morteau. A quelque distance de ce lieu, où il avoit donné rendez-vous à un confrère, pour y concerter avec lui le plan de son travail, il fut arrêté par une nombreuse cohorte qui recherchoit un autre prêtre qu'elle soupçonnoit caché dans cette même maison. On le conduisit à Morteau, où, pendant plus d'un jour, il reçut, de la part d'une soldatesque furieuse, toutes les insultes et tous les outrages que le vice peut imaginer contre la vertu, le schisme et l'hérésie contre l'Eglise, l'impiété contre Dieu. Le confesseur de Jésus-Christ supporta tout sans murmures, sans plaintes et sans impatience, observant le silence sur tout ce qui ne lui étoit que personnel, prenant alors volontairement l'attitude humiliante d'un coupa-

ble; mais l'humble prisonnier, aussitôt qu'on attaquoit Dieu ou son Eglise, reprenoit le ton d'un ministre de l'Evangile, et se montroit par ses discours le juge et le maître de ceux qui l'enchaînoient. Les liens qui l'entouroient ne retenoient donc point captive dans sa bouche la parole divine; elle en sortoit pleine de feu, et il défendoit avec une sainte hardiesse la cause de son divin Maître et de sa religion.

On le laissa exposé plus d'un jour à la brutalité de ces insensés, qui se faisoient un jeu d'animer leur ardeur sanguinaire contre leur innocente victime. Cependant, des catholiques, gémissant en secret des barbares procédés qu'on faisoit éprouver à un prêtre catholique, et qu'ils ne pouvoient empêcher, songèrent du moins à lui procurer quelque nourriture. Mais il falloit que ces alimens passassent par les mains de ces cerbères, qui se relevoient pour ne pas lui laisser un moment de relâche. On les leur présente, les suppliant de les porter à leur malheureux vicaire; ceux-ci les lui apportent en effet, mais couverts d'ordures. M. Tournier trouvoit, dans le souvenir des souffrances de son divin Maître, une arme puissante pour l'aider dans le com-

bat qu'il avoit à soutenir. Ce genre de tourment lui rappelant tout ce que son auguste modèle avoit enduré dans le prétoire, il fixe les yeux sur la face adorable portant les signes du plus outrageant mépris, et a la force d'endurer après lui de nouveaux supplices, en ne rebutant point les alimens qu'on lui offroit, en consentant même à s'en nourrir. Enfin cette horde inhumaine, rassasiée du plaisir impie d'insulter à Dieu et à sa religion dans la personne de son ministre, l'entraîne aux prisons de Saint-Hippolyte, pour le réunir à M. Huot, et les transférer ensemble à Besançon, chef-lieu du département.

Déjà trois prêtres confesseurs de la foi étoient renfermés dans une maison de force de cette ville, MM. Lornoi, Bouçon et Pagnot. Ils avoient été arrêtés depuis plusieurs mois, dans un temps où la loi ne prononçoit pas encore la peine de mort contre les prêtres sujets à la déportation, et surpris en France dans l'exercice du saint ministère. Ils avoient été condamnés à dix ans de fers, et commençoient ce long martyre, lorsqu'ils apprirent l'arrivée de MM. Tournier et Huot dans les prisons de Besançon. Ils s'empressèrent

rent de leur écrire une lettre de congratulation sur le bonheur qu'ils avoient d'être jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ. La piété active et industrieuse des catholiques faisoit parvenir ces pieux messages. MM. Tournier et Huot répondirent à cette lettre par celle qui suit :

« Nos chers confrères, nous nous sommes
» réjouis en notre Seigneur, lorsque nous
» avons reçu votre petite lettre; depuis long-
» temps nous aurions voulu y répondre, et
» vous remercier des paroles de consolation
» que vous nous avez adressées; mais l'oc-
» casion s'en présente seulement aujourd'hui,
» aussi la saisissons-nous avec le plus grand
» empressement. C'est dans la maison de jus-
» tice du tribunal criminel que nous sommes
» détenus. M. Pagnot doit connoître cette
» prison, parce qu'il a été quelque temps dans
» celle qui est vis-à-vis : ce sont les cachots
» où se voient renfermés actuellement les plus
» grands criminels; ainsi, vous apprendrez
» que nous sommes mêlés, confondus avec
» des scélérats coupables de tous les crimes.
» Dans le cachot que nous habitons, il se
» trouve deux hommes qui sont d'insignes

» libertins ; pour moi, je ne croyois pas qu'il
» existât sur la terre des êtres aussi criminels.
» Lorsqu'ils se livrent aux discours, aux chan-
» sons et aux actions les plus abominables,
» nous ne pouvons que gémir et prier Dieu
» d'avoir pitié de ces pauvres malheureux. Il
» ne nous seroit pas permis de faire entendre
» le langage de la religion, nous ne ferions
» qu'augmenter le mal et les engager à pro-
» noncer d'exécrables blasphèmes contre la
» Divinité. Nous avons adressé une requête au
» département, dans laquelle nous avons ex-
» posé toutes ces choses, et nous le conjurions
» de nous faire descendre dans les basses-
» fosses, et de nous charger de fers, plutôt
» que de nous laisser où nous sommes ; plu-
» sieurs personnes même ont sollicité pour
» nous : mais le département a été inexora-
» ble, et il ne nous tirera pas d'ici avant notre
» jugement. Malgré la dureté de notre pri-
» son, nous jouissons d'une parfaite santé, et
» nous sommes si contens de notre sort, que
» nous n'avons pas encore éprouvé la moindre
» inquiétude depuis le premier moment de
» notre emprisonnement. Nous bénissons le
» Seigneur de ce qu'il a permis que nous souf-

» frissions pour son amour et pour la défense
» de la religion. Nous avouons cependant qu'il
» est bien douloureux pour nous d'être sans
» cesse témoins des outrages les plus sanglans
» contre le divin Maître; mais, dans un sens,
» nous nous en réjouissons encore, parce que
» nous pensons que Dieu veut nous faire pas-
» ser par tous les genres d'épreuves. Nous de-
» vons déclarer ici, dans les sentimens de la
» plus vive reconnoissance, combien le Sei-
» gneur est bon envers ceux qui souffrent
» pour lui; il nous comble des plus douces
» consolations, et il rend nos maux si légers,
» si agréables même à porter, que nous ne
» leur préférons pas notre délivrance. Nous
» vous prions de le remercier pour tant de
» faveurs. Nous ne savons pas encore quand
» on prononcera notre jugement, ni à quelle
» peine nous serons condamnés. On nous dit
» maintenant qu'il y a apparence que nous
» ne subirons pas la guillotine. Si nous avions
» une vraie foi, nous regarderions cela com-
» me un malheur pour nous. Mais peut-être
» la volonté de Dieu n'est-elle pas que nous
» endurions le martyre. Ce seroit un trop
» grand bienfait pour qu'il fût accordé à des

» pécheurs comme nous. M. Huot a déjà été » interrogé juridiquement à Saint-Hippolyte; » pour moi, je n'ai encore paru devant au- » cun tribunal. Mais lorsque je suis arrivé à » Besançon, j'ai été interrogé dans la prison » par un commissaire du département. Je lui » ai répondu la vérité à toutes les interroga- » tions qu'il m'a faites. Il y a apparence que » cela ne rendra pas ma cause meilleure. Je » voulois leur confesser ma foi, et leur mon- » trer que nous pouvons braver les supplices » avec la grâce de notre Dieu. Je suis résolu » à suivre exactement le même plan lors- » qu'on me jugera.

» Ah! chers confrères, nous vous en con- » jurons instamment, ne nous oubliez pas dans » vos ferventes prières; n'oubliez pas, en par- » ticulier, les pauvres prisonniers avec qui » nous sommes détenus; demandez pour eux » des miracles de la grâce de Dieu, et pour » nous, le zèle et toutes les vertus qui nous » sont nécessaires, afin de pouvoir travailler » un peu efficacement à leur conversion; il en » est plusieurs pour qui, ce me semble, il se » trouve encore quelques ressources. *Valete* » *in Domino* ».

Enfin, le moment où le sort des deux saintes victimes devoit être décidé étant arrivé, M. Tournier parut à l'interrogatoire avec tout le courage, le calme, la sagesse et la force que Jésus-Christ promit autrefois à ses disciples, lorsqu'ils seroient traduits devant les tribunaux pour la cause de son nom, et dans leur personne, à tous ceux qui y seroient conduits par le même motif.

C'étoit la première fois que l'on avoit l'occasion, dans le tribunal de Besançon, de prononcer sur le sort d'un prêtre, pour le crime constitutionnel d'avoir rempli les fonctions du sacerdoce catholique. On redoutoit l'impression que cette condamnation pourroit faire sur le peuple; on désiroit conséquemment la motiver sur quelques délits apparens contre les lois civiles de la république. Les juges insinuèrent à M. Tournier, comme un moyen de défense qui détourneroit l'application de la loi, d'avouer qu'il n'étoit pas rentré en France avec le dessein d'y exercer les fonctions de son ministère; mais que, manquant de ressources dans les pays étrangers, il n'avoit prétendu faire un voyage sur le sol de la France, que pour se procurer des moyens

de subsistance. M. Fournier aperçut le piége et l'évita : « Non, Messieurs, dit-il avec une » sainte fermeté, ce n'est point là le motif qui » m'a fait rentrer en France; dans le pays où » je m'étois retiré, je n'éprouvois d'autre be- » soin que celui de venir au secours de mes » compatriotes, de soutenir et consoler les » uns, d'éclairer et de rassurer les autres, de » prêcher la foi catholique, d'administrer les » sacremens, de me rendre fidèle à ma voca- » tion, de remplir, en un mot, le ministère » dont Dieu a daigné m'honorer ». Le juge, confondu par cette réponse, voulut en faire un sujet d'inculpation contre le clergé déporté, et répliqua : « Si vous avez cru que la nécessité » de remplir votre ministère vous obligeoit de » rentrer en France, d'où vient que tous les » prêtres déportés n'y rentrent pas, et ne cè- » dent pas au même motif que vous? ils sont » donc infidèles à leur vocation »? M. Tour- nier confondit de nouveau ce sophisme par cette réponse : « Dans les momens de persé- » cution, dans ces beaux jours de l'église mi- » litante, pour que sa gloire et son triomphe » soient complets, il doit y avoir des prêtres » dans les prisons, il faut qu'il y en ait sur les

» échafauds, il faut aussi qu'il y en ait en
» exil ».

Le projet des juges ayant été déjoué par la généreuse confession des deux saints athlètes, on fut contraint de prononcer contre eux l'arrêt de mort, mais dans une telle forme qu'il fût en même temps un acte authentique de leur martyre, et la preuve qu'ils ne mouroient que pour la foi.

L'absence de l'instrument ordinaire des supplices, qui avoit été transporté dans les montagnes, où un commencement d'insurrection avoit eu lieu, fit que l'on condamna nos deux missionnaires à être fusillés.

La grâce qui les avoit soutenus jusque-là ne les abandonna point. Ils se préparèrent à leur dernier moment, et se servirent mutuellement de consolateur l'un à l'autre. Le vicaire constitutionnel de la paroisse sur laquelle les prisons étoient situées, vint offrir les secours de son malheureux ministère à nos deux confesseurs. « Comment, lui dit M. Tour-
» nier, osez-vous donc vous présenter de-
» vant nous, et nous faire une pareille pro-
» position, lorsque ce n'est que pour con-
» damner votre ministère et en préserver les

» catholiques, que nous allons subir la mort ».

Les deux amis, enchaînés l'un à l'autre, furent conduits à pied au lieu de leur supplice; ils récitèrent à haute voix, pendant la route, les prières des agonisans; et, arrivés à l'endroit qui devoit terminer leurs souffrances et commencer leur gloire, ils s'embrassèrent en s'exhortant à mourir courageusement. « Prenons » courage, mon cher confrère », dit M. Tournier à l'émule de ses vertus, « nous n'avons » plus que cette dernière et courte épreuve; » nous ne serons pas long-temps séparés; en» core un moment, et nous allons être réu» nis pour toujours dans le sein de Dieu; il » nous fera miséricorde par les mérites de » notre Seigneur Jésus-Christ ». Tous les deux dirent ensemble : « O mon Sauveur! » nous unissons notre mort à la vôtre, dai» gnez agréer notre sacrifice ». Ensuite, ils se rendirent mutuellement le service de se bander les yeux, se mirent à genoux, et reçurent des hommes le coup de la mort, et, sans doute, de Dieu, la palme des martyrs.

Aimables et pieux amis, le plus doux sentiment vous avoit unis pendant votre vie, la mort ne devoit pas vous séparer. *Amabiles et*

decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt separati. (Reg. I, ℣. 23.) La rage des révolutionnaires contre ces fidèles disciples du Dieu-Homme, étoit portée à un si haut degré, que les plus ardens d'entre eux avoient demandé et obtenu l'infâme satisfaction de se mêler parmi leurs bourreaux, tant une passion féroce et délirante animoit et les autorités constituées et leurs farouches satellites.

Neque mors, neque vita...... Poterit nos separare à charitate Dei. Ad Rom. cap. VIII, ℣. 38, 39.

Monsieur MATHIEU OLIVE, natif de Marseille, curé de la paroisse de Saint-Ferréol de cette ville, où il a péri; pendu à un réverbère, en 1793, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

NÉ en 1709, d'une honnête famille de négocians de Marseille, le jeune MATHIEU se sentit de bien bonne heure un grand attrait pour l'état ecclésiastique. Il fit d'excellentes études au séminaire de Viviers, et, après son élévation au sacerdoce, il vint servir de vicaire à la paroisse de Saint-Ferréol, dont M. Gour-

rières, son oncle, étoit curé. Appliqué constamment à l'étude et aux devoirs attachés à sa place, il acquit et la vive affection de tous les paroissiens, et l'estime et l'intime confiance de son respectable pasteur. Ce bon parent, qui n'avoit fait que du bien, crut ne pouvoir mieux le maintenir dans sa paroisse, qu'en en déposant, par voie de résignation, le gouvernement dans les mains d'un neveu formé sous ses yeux, et dont il connoissoit le mérite.

Le nouveau curé réunissoit tous les talens et toutes les connoissances nécessaires pour le poste que la Providence daignoit lui confier. Sa tendre compassion envers les pauvres étoit sans bornes; elle lui concilia l'amour de ses paroissiens, qui le rendirent le confident de leurs aumônes. Deux fois chaque année il visitoit ces enfans de son zèle, recevant chez les uns ce qu'il distribuoit chez les autres. Un vicaire de Saint-Ferréol qui a eu le bonheur de remplir auprès de lui pendant dix ans la place de vicaire, nous assure l'avoir vu plusieurs fois rentrer dans son presbytère, comme accablé sous le poids des sommes d'argent qu'il avoit recueillies.

Le produit annuel de son bénéfice étoit d'environ quinze mille livres, qui provenoient entièrement du casuel. Rempli d'ordre dans sa dépense, il la régloit régulièrement à la fin de chaque année, réservoit ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance pendant le premier mois de l'année suivante; et tout ce qui restoit de surplus, devenoit la propriété de ses pauvres, la plus chère portion de son troupeau.

M. Olive essuya en 1786 une maladie dangereuse, et il n'y eut pas un seul de ses nombreux enfans (c'est ainsi qu'il appeloit ses paroissiens) qui ne fût profondément alarmé de la crainte de le perdre. Toute cette famille, si tendrement chérie, ne partageoit pas malheureusement la même croyance. On y comptoit des protestans qui, pénétrés eux-mêmes d'attachement et de respect pour le père commun, lui témoignèrent dans ses souffrances le plus vif intérêt. Mais la force de son tempérament le rappela comme des portes de la mort, et lui permit de continuer son charitable ministère. Ce n'étoit pas sur la couche de la douleur que devoit succomber ce second Eléazar, destiné à une mort plus glorieuse.

Nous touchons à l'époque funeste du serment prêté par les lâches disciples du Sauveur, à la constitution prétendue civile du clergé. Ne faisons pas au bon pasteur de Saint-Ferréol l'injustice de penser qu'avec ses lumières et ses vertus il pût être susceptible d'hésitation; non, sans doute, il connoissoit, il goûtoit trop bien ses devoirs pour délibérer un moment. Il se refusa généreusement à une démarche criminelle, et son exemple fut suivi par tout son clergé, à la réserve d'un seul que le repentir ne tarda pas à ramener dans les bras de son curé.

La force des circonstances l'obligeant à s'expatrier, il trouva d'abord un asile dans la ville de Nice, mais d'où l'entrée des François vint bientôt le bannir. Sa longévité déjà très-avancée, une infirmité qui l'obligeoit à boiter, ne lui permirent pas de s'avancer dans l'intérieur de l'Italie; il se détermina donc à rentrer en France, espérant pouvoir mourir inconnu dans quelque lieu désert de sa patrie.

Il fut arrêté lorsqu'il arrivoit à Marseille, et conduit aussitôt à la municipalité; il parut un instant y intéresser, par son âge et ses infortunes, le chef de l'administration. Ce ma-

gistrat, humain à sa manière, promet au saint vieillard sûreté et protection, mais à la condition qu'il va prêter le serment décrété par les autorités du jour, et qu'en outre, il souscrira à la mort du Roi, qu'on avoit eu la barbarie, par le plus atroce régicide, d'envoyer à l'échafaud. Le prisonnier de Jésus-Christ répond avec la fermeté d'une conscience exercée depuis long-temps à la pratique sévère de tous ses devoirs. Il rejette avec indignation les deux forfaits qui seroient le prix de sa vie; et ces paroles : *Je ne ferai ni l'un ni l'autre*, sont les dernières qui sortent de sa bouche. Un geste du maire forme la sentence homicide. Les bourreaux, dont l'indigne magistrat est entouré, s'emparent de la victime, et vont la pendre à un réverbère du cours, en face de l'une des principales rues de la paroisse de Saint-Ferréol. Il étoit âgé de quatre-vingt-quatre ans, et sa mort suivit de près celle de son auguste souverain. Marseille fut ainsi deux fois, à un court intervalle l'une de l'autre, plongée dans la consternation. Le bon curé avoit fait des dispositions testamentaires par lesquelles il léguoit à sa famille le bien qu'il en avoit reçu, mais instituoit l'œuvre de la

miséricorde de sa paroisse héritière de tout le reste de son bien. Ces dispositions devinrent inutiles, parce qu'à sa mort il n'existoit plus ni paroisse ni miséricorde.

De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo; propterea odit vos mundus. Sed confidite, ego vici mundum. Joan. XV.

Non derelinquet Dominus sanctos suos; eruet eos à peccatoribus, et salvabit eos. Ps. XXXVI.

Monsieur MAXIMILIEN HADOL, curé de Gémélaincourt, village de Lorraine; guillotiné à Nanci, sous le règne de la terreur.

MAXIMILIEN HADOL, né à Remiremont, étoit, dans sa jeunesse, d'une santé si foible, qu'on eut de la peine à lui faire faire ses premières études. Parvenu en théologie, il attendit long-temps la permission d'entrer dans les ordres sacrés, parce qu'on redoutoit l'extrême délicatesse de son tempérament. Les supérieurs ecclésiastiques pensoient que, loin de pouvoir être un jour utile au sanctuaire, le bon jeune homme trouveroit peut-être dans le sacerdoce

l'occasion d'une vie relâchée, inutile, par les ménagemens que nécessiteroit sa douloureuse et débile existence. Ces obstacles ne l'intimidèrent pas : il fit tant par ses prières et ses instances, pour obtenir la grâce de mourir prêtre, que ses vœux furent exaucés; mais on étoit forcé de le soutenir sous les bras, en le conduisant à l'ordination. Peu de temps après, la cure de Gémélaincourt, village de Lorraine, à trois lieues de Mirecourt et quatre de Neufchâteau, et dont le temporel et le spirituel avoient été fort négligés, devint vacante. On y proposa le jeune Hadol au chapitre de Remiremont, collateur du bénéfice, et qui, malgré les vertus bien connues du candidat, balança long-temps avant de se décider en faveur d'un ecclésiastique dont l'état habituel étoit une santé infirme. Il ne dut peut-être sa nomination qu'au délabrement qu'éprouvoit le temporel de cette cure. On lui donna un vicaire; et un pasteur voisin, fort zélé, fut invité de les aider l'un et l'autre dans leurs pénibles fonctions. La Providence ne tarda point à justifier le choix du chapitre, en rendant l'élu propre à remplir tous les devoirs de son saint état. A peine eut-il pris possession, qu'il chercha, par une vie

active et un zèle pieusement éclairé, à connoître ses paroissiens, à se concilier leur confiance, à les instruire, à les porter à goûter et à pratiquer les vertus chrétiennes. En se livrant d'abord au spirituel, d'après le cri de sa conscience, il ne négligea pas le temporel, mit en valeur des fonds négligés, et en récupéra d'autres que l'on avoit usurpés. Il fallut soutenir des contestations, et faire beaucoup de voyages, mais qui n'altérèrent pas la vive charité du curé de Gémélaincourt. Une vie très-laborieuse améliora sa santé; et, quoique de petite stature, il parvint à soutenir de grands et pénibles travaux.

Ils lui promettoient une vieillesse tranquille et heureuse, lorsque la révolution détruisit tout à coup le fruit de tant de peines, et lui en offrit à supporter d'autres d'un genre beaucoup plus honorable à sa profession, et beaucoup plus glorieux à sa foi. Il avoit eu d'abord la coupable témérité de prêter le serment à la *constitution* dite *civile du clergé;* mais bientôt, docile à la voix de sa conscience, il rétracta son serment, et, pour cette courageuse et indispensable démarche, il fut maltraité par ses paroissiens, frappé et renversé par terre

jusque

jusque dans son église. Ces rigueurs contribuèrent à le consoler de sa courte défection; il la répara d'une manière bien généreuse, en se vouant tout entier aux missions secrètes dans sa patrie, se rendant de maison en maison, partout où il savoit qu'il y auroit un véritable bien à faire, des enfans à instruire, des malades à administrer, des malheureux à consoler. Cette espèce d'apostolat étoit pour lui d'autant plus dangereuse, que la brièveté de sa taille lui rendoit tout déguisement plus difficile, et qu'il étoit ainsi fort aisé de le reconnoître et de l'arrêter. Il fut découvert à Nanci, et bien innocemment, par un enfant qu'il avoit préparé à sa première communion. A la vue de son bienfaiteur, cette petite et sensible créature ne put contenir sa joie; elle eut donc l'indiscrétion de le nommer. A l'instant M. Hadol fut arrêté et conduit au tribunal de sang à Nanci, condamné à la peine capitale; et le bon curé de Gémélaincourt, à l'âge d'environ soixante ans, perdit la tête sous le tranchant de la guillotine.

Tradet autem frater fratrem in mortem; et insurgent filii in parentes, et morte eos afficient. Matth. x, 21.

Monsieur Louis-Marie COUNAN-DUJARDIN, né dans la ville de Morlaix, chanoine de l'église Notre-Dame du Mur, collégiale royale de Morlaix; guillotiné à Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, sous le règne de la terreur. Robespierre, régulateur de cet horrible règne, périt à Paris sur l'échafaud, le 28 juillet 1794.

Louis-Marie COUNAN-DUJARDIN, fils d'un procureur à la cour royale de Morlaix, et de mademoiselle Coroller, qu'il perdit dans ses premières années, naquit sur la paroisse de Saint-Matthieu de Morlaix, vers l'an 1756. Son enfance fut soignée par un père dont la vie étoit parfaitement exemplaire. Il fit étudier son fils successivement aux colléges de Quimper, de Rennes et de Tréguier; et jamais le pieux écolier ne s'écarta des heureux principes qu'il avoit reçus dans la maison paternelle. Tendrement aimé, généralement estimé de ses maîtres, il conquit et conserva la vive affection de ses condisciples. En consultant le Seigneur sur le choix important d'un état de vie,

il se sentit un attrait particulier pour le sanctuaire, suivit fidèlement la voix du ciel, et fit son séminaire à Tréguier. Honoré du sacerdoce au mois de septembre 1778, il fut envoyé par son évêque, pour se former aux fonctions du saint ministère, dans sa paroisse natale; et, dès la seconde année depuis son ordination, il en fut nommé vicaire. Un zèle plein d'ardeur pour la sanctification de tous ses paroissiens signala d'abord sa conduite; il ne se démentit pas un moment. Mais ses forces ne répondirent point à l'étendue comme à l'activité de son zèle : après qu'il eut soutenu ses pénibles travaux pendant six à sept ans, sa foible santé le contraignit d'accepter un canonicat de l'église de Notre-Dame du Mur, collégiale royale de Morlaix.

Sa place n'en fut point une de repos pour ce bon ecclésiastique; il ne borna pas ses obligations à la récitation ou au chant des heures canoniales : il se fit un devoir sacré, pour tous les momens dont il pouvoit disposer, de prêcher et de confesser; et ce fut avec une constante édification qu'il parut et dans le tribunal de la réconciliation et dans la chaire chrétienne. La tempête révolutionnaire étant ve-

vue frapper et disperser les prêtres fidèles à leur conscience, l'abbé Dujardin se vit forcé d'abandonner sa place, et se retira dans une maison de campagne située sur la paroisse de Botoba, qui appartenoit alors au diocèse de Quimper. Ses jours ne cessèrent point d'être utiles à ses frères, dans cette position, qu'il ne put conserver au-delà d'une année. A cette époque, forcé de s'éloigner de sa retraite, pour échapper aux poursuites et à l'acharnement des ennemis de tout bien, il se rendit, à la prière de pieux et fervens catholiques, sur la paroisse de Plaintel, diocèse de Saint-Brieuc. Sur ce nouveau théâtre, ses travaux apostoliques, ses courses et le jour et la nuit, des services aussi multipliés qu'ils étoient éminens, lui gagnèrent tous les cœurs. Pieux habitans de cette contrée, qu'il évangélisa jusqu'au jour où fut rendu le décret de mort contre les prêtres catholiques; pieux habitans, vous bénissez sans cesse cet homme de bien, sa vie constamment sainte, les soins continuels et pleins de tendresse qu'il prenoit du salut de vos ames, ses discours et ses œuvres; tout s'est gravé dans vos cœurs simples et sensibles, en caractères ineffaçables; et combien parmi vous qui n'en

parlent encore aujourd'hui qu'en versant des larmes!

Un jour qu'il se trouvoit fort incommodé, un de ses confrères, son ancien et fidèle ami, comme le constant admirateur de ses beaux sentimens et de toute sa conduite, se proposa de lui faire la barbe. En lui parlant de son état de langueur : « Je ne veux pas, dit le confes-
» seur de Jésus-Christ, mourir à présent, à
» moins que ce ne soit sous le fer de la guillo-
» tine ». La nuit suivante, et dans ce même bourg de Plaintel, qu'il avoit comblé des grâces si précieuses de son ministère, l'homme de Dieu se reposoit quelques instans de ses fatigues, lorsqu'il fut arrêté, insulté, lié avec le cordon qu'il portoit sur son aube à l'autel, et entraîné, par une trentaine de soldats, à Saint-Brieuc, chef-lieu du département. Aussitôt qu'il y fut arrivé, conduit devant des juges sanguinaires, il fut sévèrement fouillé, et l'on saisit sur lui la divine eucharistie, renfermée dans une boîte d'argent. Le prisonnier dit aux autorités qu'elles n'avoient aucun droit de toucher à ce vase vénérable et si sacré sous tous les rapports. Elles proposèrent alors de faire porter ces hosties consacrées à l'évêque consti-

tutionnel. « Je ne donnerai point », dit le confesseur de Jésus-Christ, avec une sainte et apostolique autorité ; « je ne donnerai point » mon consentement à ce que cette boîte soit » remise en d'autres mains que les miennes ». Chose étrange, et pouvoir inoui de la vertu, ces fougueux révolutionnaires la lui rendirent. A l'instant, il ouvre la custode, fait le signe de la croix, considère avec des yeux qui respirent et la foi la plus vive et tous les sentimens qu'elle commande, adore humblement son Sauveur ; et, sous les yeux d'une foule de témoins tombés dans une sorte de stupeur, il consomme les saintes hosties. A peine eut-il terminé cette cérémonie, qu'on l'interroge ; il ne cherche aucun détour pour justifier à leurs yeux sa conduite ; il parle avec la même liberté, la même sérénité que les premiers disciples de l'Évangile ; on lui lit la sentence de mort portée contre lui, et le juste demande de subir ce jour même son supplice. On le reconduisit en prison, pour qu'il y attendît son heure dernière. Il demanda la liberté d'entrer dans la chapelle, et s'y tint à genoux une grande partie du temps qu'il y passa. Entre quatre et cinq heures du soir, avant de marcher à l'échafaud, il

distribua ses habits aux prisonniers; il ne lui restoit que son bréviaire, et les assistans en arrachèrent et s'en distribuèrent les feuillets comme autant de reliques.

Eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Matth. x, 22.

Monsieur Bernardin SAGLIO, directeur du séminaire de Strasbourg; mort confesseur de la foi dans la forêt de Haguenau, en 1793.

Prêtre de Haguenau, licencié en théologie, d'abord prédicateur allemand de la Dominicale à la cathédrale de Strasbourg, ce jeune ecclésiastique y devint ensuite directeur du séminaire. Ce fut en cette dernière qualité qu'il signa deux actes très-honorables à sa foi, et qui furent imprimés l'un et l'autre; le dernier est du 21 janvier 1791. Il y proteste de son attachement inviolable à la *religion catholique romaine*, et, en même temps, de *son amour sincère pour la patrie*. Le séminaire de Stras-

bourg ayant été dissous, pour avoir refusé de reconnoître l'évêque intrus, M. Saglio se retira dans sa famille, à Haguenau.

Il y fut pendant quelque temps directeur des dames religieuses dites Annonciades célestes; mais ensuite, déporté pour avoir rejeté la prestation du serment schismatique, il rentra dans sa patrie en 1793.

Le bon serviteur de Dieu desservoit, avec M. Reck, dont nos mémoires font une mention distinguée, l'hôpital militaire établi à Haguenau par les armées coalisées. L'homme de Dieu y contracta les maladies épidémiques qui y régnoient, et en devint la victime. Le malade donna de sa tendre piété un solennel témoignage, et fut administré publiquement, en présence d'une foule de saints prêtres et de vertueux laïques, le jour même de la retraite précipitée des alliés. Il étoit pressant de le soustraire aux violences de l'armée révolutionnaire, qui s'avançoit précipitamment. Placé dans une voiture, pour être reconduit sur la rive droite du Rhin, le confesseur de Jésus-Christ expira en chemin dans la forêt de Haguenau. Il ne mourut pas dans l'abandon : sa respectable mère recueillit sans doute en ce moment

le fruit de l'éducation chrétienne qu'elle avoit donnée à l'objet de son amour maternel. Son bon fils mourut dans ses bras, avec les sentimens de la foi la plus vive et de la piété la plus fervente. Cet ami de Dieu, ce tendre ami des hommes, se vit consommé dans peu de jours, ayant péri lorsqu'il avoit à peine atteint sa vingt-septième année. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa*. On l'inhuma, mais à la hâte, à Soufflenheim; et on l'inhuma avec les sentimens que la religion commande, je dirois volontiers, pour un martyr qui sembloit l'être tout ensemble et de la foi et de la charité.

Custodivit illum Dominus ab inimicis. Descendit cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit illum. Sap. x.

Erat Deus cum eo, et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus. Act. VII.

Monsieur JEAN-BAPTISTE MÉNESTREL, chanoine de Remiremont; décédé en rade de l'île d'Aix, en 1794.

JEAN-BAPTISTE MÉNESTREL, né à Sénécourt, près de la Marche, et chanoine de Remiremont, réunissoit les talens de l'esprit aux qualités du cœur. D'une physionomie belle et imposante, d'un caractère complaisant, d'une grandeur d'ame appréciée par ceux qui avoient le bonheur d'être en relation avec lui, cet ecclésiastique faisoit les délices d'un nombre choisi d'amis dont il cultivoit le commerce dans les courts loisirs que lui laissoient une étude constante et une prière remplie de ferveur. Cette vie vraiment sacerdotale fut pour lui comme le noviciat d'une sorte de martyre. L'Église n'a pas refusé d'accorder cette palme à de généreux confesseurs qui n'ont point péri de mort violente, mais qui ont succombé dans les cachots, sous le poids des traitemens cruels infligés en haine de la foi. Qui peut douter que les jours du pieux Mé-

nestrel n'aient été ainsi abrégés par les angoisses des prisons? il étoit trop vivement attaché à la foi de ses pères, à la pureté de la doctrine chrétienne, pour avoir un instant balancé sur le refus de prêter un serment sacrilége. L'ordre de l'arrêter et de le conduire au couvent des annonciades d'Épinal, qui servoit alors de maison de détention pour les prêtres, fut donné et exécuté le 29 avril 1793.

Depuis plusieurs jours, poursuivi d'une fièvre bilieuse, il fit de vives représentations sur son état; on étoit sourd alors à la simple voix de l'humanité : elles furent donc inutiles, et le malade se vit contraint de marcher. Il le fit d'un pas ferme, et fut jeté dans une obscure prison, où tant d'autres proscrits étoient entassés. De là, peu de temps après, conduit à la maison de réclusion d'Épinal, dans le cours de février 1794, il fut tiré de sa prison pour être transporté à Rochefort, en rade de l'île d'Aix, d'où l'on devoit ensuite l'embarquer pour la Guyane françoise. Que de tourmens n'endura-t-il point avec ses compagnons d'infortune! il fut une des premières victimes qui, payant le tribut à la nature, ne purent assouvir la rage des ennemis de tout bien. Mais lira-

t-on sans une secrète horreur les momens avant-coureurs de sa dernière heure? Nouveau Job, il présentoit un corps couvert de blessures, et rongé des vers. On ne lui rendroit pas justice, si l'on jugeoit de son courage par ces mots qui lui échappèrent, lorsque M. de Raincourt pansoit ses plaies, et en racloit les vers avec un éclat de bois. « Ah! laissez-les me dévorer, » lui échappa-t-il de dire à son ami : vous pro- » longez mon martyre »! Cet aveu avoit été précédé et fut suivi d'une constance parfaite, d'une résignation céleste. Ces sentimens l'accompagnèrent jusqu'à son dernier soupir.

Idipsum (de martyrio) etiam dicendum esset de eo qui dormiens occideretur, si formalem priùs habuisset voluntatem martyrium subeundi. Benedict. XIV, *de servor. Dei beatificat. et canonizat. sanctor.* Lib. III, cap. XVI, num. 5.

Monsieur JACQUES-RENÉ BRUNEAU, vicaire de la paroisse de Saint-Cénéré, nommé à la cure de la Bazouge-Mont-Pinson; fusillé sur la paroisse de la Bazouge de Chémené, en 1793.

JACQUES-RENÉ BRUNEAU étoit né à Montsurt, le 13 novembre 1757. Il exerça pendant huit ans avec zèle les fonctions de vicaire dans la paroisse de Saint-Cénéré, et fut nommé à la cure de la Bazouge-Mont-Pinson; mais il ne put en prendre possession : le serment impie que les autorités de ces temps déplorables exigeoient des prêtres fonctionnaires publics, le força, comme ses confrères, de se rendre à Laval; il y fut soumis à un appel nominal, et, bientôt après, renfermé dans la communauté des capucins. Ce digne ministre de Jésus-Christ avoit fait plusieurs fois connoître à ceux qui jouissoient de toute sa confiance, qu'il demandoit tous les jours à Dieu la grâce de mourir martyr de la foi; cependant, soit amour naturel de la vie, soit la crainte qu'étant tout à coup égorgé, il ne pût se disposer, comme

il le désiroit, à son dernier moment, il escalada les murs de sa prison, et se retira dans une maison respectable de la ville, qui l'accueillit avec bonté. M. Bruneau s'y consacra dans le silence aux fonctions de son saint ministère, et y resta jusqu'à l'arrivée de l'armée vendéenne. S'étant déterminé à la suivre, et se trouvant ensuite enveloppé dans la déroute que cette armée essuya dans le Mans, il prit le parti de la fuite. Son désir étoit, en se rapprochant de sa famille, de procurer aux fidèles les secours spirituels. Une violente colique qu'il éprouvoit fréquemment, le contraignit de se réfugier dans la Closerie de Lorière, paroissé de Vaige. Les satellites du crime avoient suivi ses traces, l'y trouvèrent et l'arrêtèrent. Il les pria de le conduire à Laval, et ces hommes de sang, après avoir paru le lui promettre, entrèrent dans un champ de la métairie de Chahain, paroisse de la Bazouge de Chémené. Ce fut là qu'ils déclarèrent à leur victime qu'ils alloient la fusiller. Le juste entendit sans se troubler le cruel arrêt de sa mort, et demanda seulement aux assassins de lui accorder un quart-d'heure, pour qu'il se recueillît et offrît à Dieu son sacrifice. Cette faveur ne

lui fut pas refusée. Dans ce quart-d'heure d'agonie, le saint homme pria le Dieu qu'il alloit posséder à jamais, autant pour ses bourreaux que pour lui-même. Se tournant ensuite vers eux, il leur dit : « Je suis prêt, faites de moi » tout ce que vous voudrez ». Aussitôt, frappé d'un coup de fusil qui lui perça le crâne, il commença la vie des récompenses éternelles. Son corps, dépouillé de tous ses vêtemens, enterré dans l'endroit où il étoit tombé, en fut exhumé pendant le mois d'avril 1817, et transféré à Saint-Cénéré.

Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est. Sap. v.

Monsieur Hyacinthe-Jean-Marie ROLLAND DE RENGERVÉ, né dans le diocèse de Saint-Malo, et successivement vicaire des paroisses de Toussaints, de Saint-Hellier et de Saint-Sauveur de Rennes; guillotiné dans cette ville, le 18 décembre 1793.

Fils de M. François-Marie Rolland, seigneur de Rengervé, et de dame Anne-Jeanne Rolland du Frêche, Hyacinthe naquit au château

du Rocher-Martinois, paroisse de Guipry, dans l'évêché de Saint-Malo, le 9 juillet 1756. Ses respectables parens soignèrent sa première éducation, jusqu'à ce que, parvenu à sa onzième année, il eut le bonheur de faire sa première communion, dans l'église de Guipry. Sa pieuse mère le conduisit à Rennes, et y prit un appartement, jalouse de surveiller elle-même, par ses conseils et par l'autorité que l'amour maternel dirigeoit, l'instruction de sept garçons dont le ciel avoit béni son union. Hyacinthe, le troisième d'entre eux, fit ses études au collége de Rennes, et mérita par sa docilité, la douceur de son caractère, son application constante et l'innocence de ses mœurs, la faveur qu'il sollicitoit, celle d'entrer à l'âge de quinze ans dans l'état ecclésiastique.

Le jeune de Rengervé fut promu au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans, et son évêque lui permit d'exercer le saint ministère dans la capitale de la Bretagne. Placé comme vicaire à la paroisse de Toussaints de Rennes, il s'y concilia par ses vertus l'estime générale, qui le suivit à Saint-Hellier et à Saint-Sauveur, autres paroisses de la même ville. Ce fut dans cette dernière église que la révolution

l'atteignit

l'atteignit, ainsi que tous les fonctionnaires ecclésiastiques, qui montrèrent le noble courage de ne point composer avec leur conscience : il fut ainsi qu'eux soumis à la loi de la déportation, et se réfugia dans l'île de Jersey. L'amour de son pays, le désir de se rendre utile aux fidèles, dans un temps où les secours spirituels devenoient comme infiniment rares, le déterminèrent à revoir la France, après quelques mois de séjour chez l'étranger. Plusieurs braves, entre autres MM. de la Trémouille, de la Bigotière et du Plessis, le sollicitèrent de les accompagner aux armées royalistes, pour y remplir les fonctions d'aumônier. Mais il ne put joindre ces armées : arrêté au château de la Bigotière, avec les deux propriétaires de cette maison, dénoncés par leur propre fermier, il fut conduit à la Guerche, puis à Rennes, au tribunal de sang. Dans cette ville, le confesseur de Jésus-Christ triompha d'une persécution étrange, et que lui suscitoit l'amitié aveuglée par un louable motif; celui de sauver la vie d'un homme de bien : mais est-il donc permis, ou plutôt n'est-il pas d'un lâche et indigne chrétien, de racheter sa vie par un mensonge? A l'interrogatoire, cet officieux et cou-

pable ami cherchoit les moyens de le présenter à ses juges comme un prêtre assermenté. « Mais non, dit à haute voix l'abbé de Rengervé, non, je n'ai point fait le serment, ni » ne veux le faire ». Il ajouta ces mots bien éloquens sans doute : « Je meurs pour ma reli- » gion ». On prétend, ce qui n'altère point le motif de son sacrifice, ce qui même y ajoute peut-être, qu'à l'instant de la mort, il étoit privé de tout sentiment. Guillotiné avec messieurs de la Bigotière et du Plessis, le 18 décembre 1793, il obtint sans doute les récompenses éternelles réservées aux défenseurs de la foi.

Venerunt de tribulatione magnâ, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. Apoc. VII.

Le R. P. Jean-Joseph DELSAC, natif de Villeneuve d'Agen, religieux cordelier; guillotiné à Agen, le 30 août 1794.

Jean-Joseph DELSAC, né à Villeneuve d'Agen, entra fort jeune dans l'ordre des Cordeliers, et fit son noviciat et ses classes dans le grand couvent de Toulouse. Lorsqu'il eut terminé ses études, et reçu le sacerdoce, ses supérieurs l'envoyèrent en différens couvens. A la fleur de son âge, et doué de tous les agrémens naturels, il conserva les mœurs les plus pures: sur ce point essentiel, la calomnie n'osa l'atteindre, et sa réputation fut sans tache. Dans la solitude il s'appliquoit constamment à conquérir les connoissances précieuses qui font les confesseurs éclairés et les zélés prédicateurs; il remplissoit les fonctions de directeur des ames et d'orateur chrétien dans les villes et dans les campagnes : pleins de confiance en sa capacité, ceux qui avoient autorité sur lui souhaitoient qu'il enseignât la théologie à de jeunes religieux établis à Cahors; mais il pré-

féra et obtint de rester fidèle au plan qu'il s'étoit tracé, et pour lequel il se sentoit plus d'attrait : bientôt il se rendit capable de prêcher l'octave du Saint-Sacrement dans l'église métropolitaine d'Auch, et de remplir dans plusieurs petites villes les stations de l'Avent et du Carême.

Il se trouvoit dans un couvent de son ordre, à Beaumont de Loumagne, au commencement de la révolution : cette maison ayant été évacuée, il se retira dans sa patrie, revêtu de l'habit religieux, qu'il ne quitta qu'après y avoir été forcé par des menaces : il exerçoit le ministère de la confession, et célébroit les saints mystères dans une maison particulière, ne voulant avoir aucun commerce avec les schismatiques, et faisant tout pour manifester la pureté de sa foi et l'intégrité de ses principes ; mais cette conduite le fit bientôt considérer, par les méchans, comme un perturbateur de l'ordre public. Plusieurs d'entre eux, aussi peu considérés qu'ils étoient égarés et exaltés par la démagogie, le dénoncèrent aux autorités, qui ne manquèrent pas d'accueillir favorablement la dénonciation, et condamnèrent le juste à s'expatrier. Le père

Delsac feignant alors de passer en Espagne, resta caché dans la maison qu'il habitoit. Pendant cet intervalle, il n'exerça point les fonctions du saint ministère, pour accréditer le bruit de sa disparition; se contentant de célébrer quelquefois la sainte messe, et de se dévouer plus spécialement à la prière et à la lecture, il espéroit toujours que l'orage révolutionnaire se calmeroit, et qu'alors il compenseroit par l'activité du travail le temps qu'il croyoit perdre en ce repos indispensable. L'événement ne couronna point son espoir: de jour en jour la tempête s'accrut, les temps devinrent plus malheureux, et la situation des vrais amis de Dieu plus critique; la terreur s'empara de tous les esprits. Il craignit alors que sa retraite ne fût découverte, et d'avance il vit tous les dangers auxquels seroient exposées les personnes qui avoient eu la charité de la lui procurer. Pour les soustraire à ces périls imminens, il résolut d'exécuter le dessein qu'il avoit déjà conçu de se retirer en Espagne. Il sortit de son asile pendant la nuit, et l'on trouva dans sa chambre quelques instrumens de pénitence qu'il avoit oubliés. Le serviteur de Dieu n'alla pas loin: arrêté dans

une grange aux environs d'Auch, et traduit dans les prisons d'Agen, il comparut devant le tribunal criminel du département de Lot et Garonne, où, par un jugement basé sur des motifs absurdes et sur des allégations évidemment calomnieuses, ainsi que nous l'avons vu par la lecture de cet arrêt atroce, il fut condamné à la peine de mort, qu'il subit sous le tranchant de la guillotine. Lorsqu'on le conduisoit au supplice, il levoit continuellement les yeux au ciel, et, monté sur l'échafaud, il voulut parler au peuple; mais, interrompu par le bruit des tambours, il périt dans sa quarante-cinquième année, et au milieu des horribles vociférations qui, dans ces jours lamentables, accompagnoient presque toujours les supplices des confesseurs de la foi.

Quod honoramus, nobis prodest, non illis. Sed honorare et non imitari nihil est aliud quàm mendaciter adulari. Ad hoc ergo istæ festivitates in ecclesiâ Christi constitutæ sunt, ut per eas congregatio membrorum Christi admoneatur imitari martyres Christi. Hæc est omninò hujus festivitatis utilitas, alia non est. Aug. Serm. 325.

Monsieur PINOT, curé de la paroisse du Louroux-Beconoir, diocèse d'Angers; guillotiné dans cette ville, le 21 février 1794.

PARMI les précieuses victimes qui ont honoré le clergé du diocèse d'Angers, dans le cours de la révolution, nous devons surtout distinguer M. PINOT, curé de la paroisse du Louroux. C'est par cet ecclésiastique, aussi vertueux qu'éclairé, que commença la persécution suscitée contre les prêtres dans ce pays. Aux premiers mois de 1791, il se prononça dans sa chaire, avec une généreuse véhémence, contre le serment schismatique que l'on exigeoit alors des ministres du sanctuaire. Cette conduite apostolique excita contre lui la malveillance de quelques-uns de ses paroissiens, hommes justement décriés; il fut dénoncé et arrêté. Le bon pasteur attendit courageusement chez lui le détachement de la garde nationale qui venoit, au milieu de la nuit, se saisir de sa personne. Lui-même ouvrit la

porte aux soldats, les reçut avec beaucoup de douceur et d'affabilité, leur offrit des rafraîchissemens, et les engagea de se reposer quelque temps. Ensuite il partit avec les satellites du crime : ils avoient d'avance arrangé leur marche de manière qu'il pût arriver dans la ville long-temps après le lever de l'aurore. C'étoit un jour de marché : on le fit traverser une nombreuse populace, qu'on espéroit frapper et animer par cet étrange appareil, qui n'obtint cependant ni applaudissemens ni même la plus légère marque d'approbation; au contraire, on n'observa sur presque toutes les physionomies que des signes de tristesse et de consternation. Le confesseur de Jésus-Christ fut conduit dans les prisons d'Angers.

Pendant les premiers jours de sa détention, on usa d'une grande rigueur envers M. Pinot; ensuite on montra de l'indulgence. On lui permit d'avoir un lit, de se tenir, excepté la nuit, dans les appartemens du concierge, et d'y recevoir les visites qu'on désiroit lui faire. Il en reçut un grand nombre. Chacun étoit jaloux de contempler et d'entretenir ce brave athlète dans la sainte milice, et ensuite on se félicitoit d'avoir eu ce bonheur. Appelé

devant ses juges, qu'il déconcerta par la sagesse et par la force de ses réponses, il fut condamné au bannissement de sa paroisse, pendant plusieurs années, et se retira dans le pays des Mauges, dont les habitans se montroient éminemment distingués par leur dévouement et à l'autel et au trône. Le vertueux proscrit y fut accueilli comme un ange du ciel, trouva parmi ces vrais chrétiens toute espèce de secours et de consolations. En retour, il s'efforça de se rendre utile en se consacrant avec zèle à leur sanctification. Ce fut dans les sentimens de la paix et de la joie, qu'au milieu d'eux il exerça les augustes fonctions de son ministère; et près de deux ans s'écoulèrent dans ce laborieux exil. Au mois de juin 1793, l'armée catholique et royale, après de brillans succès et de hauts faits d'armes, fit son entrée dans la ville d'Angers: cet événement heureux renouvela les jours de la liberté dans la ville et le département, et procura au bon pasteur, qui suivoit cette armée, la facilité de revoir son troupeau chéri. Ah! qui pourroit dépeindre ici les douces et mutuelles jouissances qu'éprouvèrent, et le père rendu à ses enfans, et cette famille bien-

aimée revoyant celui qu'elle avoit tant pleuré ! Privés depuis si long-temps de sa présence, combien ses paroissiens en profitèrent ! Il reprit le cours de toutes ses fonctions, offrit publiquement le divin sacrifice, fit retentir dans la chaire la parole de vérité, et versa sur son troupeau la grâce des sacremens. Mais hélas ! que cet heureux temps fut de courte durée ! Bientôt les événemens changèrent de face, l'armée catholique se retira, la tyrannie et l'impiété recommencèrent leurs fureurs.

Obligé de disparoître et de se tenir caché, le courageux Pinot ne laissoit pas encore de rendre d'éminens services aux habitans du Louroux-Beconoir ; mais la perversité des hommes du jour surveilloit ses moindres démarches, épioit l'occasion de le surprendre, et saisissoit tous les moyens de découvrir sa retraite. Leur atroce malveillance obtint le triomphe. Le juste fut arrêté et pris avec tous les ornemens dont il se servoit pour l'exercice de son ministère. On s'empressa de l'entraîner vers la ville, en lui prodiguant les traitemens les plus indignes. Arrivé aux portes d'Angers, il est forcé de se revêtir de sa soutane, et de couvrir sa tête de son bonnet carré. On

le fait ainsi marcher au milieu d'une populace ameutée, qui ne cesse de le charger de malédictions. On le présente ensuite à la commission militaire. Là, de nouveaux outrages à sa personne, et là surtout, ce qui achève de déchirer son cœur, les plus horribles blasphêmes contre la religion dont il est le ministre. On exige qu'il prenne sur sa soutane tous ses habits sacerdotaux, qu'il tienne entre les mains son calice, et qu'avec ce costume, objet de la risée universelle des impies, il se rende aussitôt à la prison. Il y est jeté dans un obscur cachot, où, recevant un peu d'eau et de très-mauvais pain, couché sur une paille humide, infecte et à demi-rongée par la vermine, il attend le moment d'épuiser le calice d'amertume.

Mais dans ce lieu d'horreurs, se trouvant seul avec Dieu, le consolant témoin de ses terribles angoisses, il est bien éloigné de se plaindre de l'amertume de son sort. Au contraire, il se trouve heureux d'avoir quelque chose à souffrir pour son divin Maître, et profite de tous les momens qui lui restent pour expier les fautes que laisse échapper la fragilité humaine.

Dans les larmes de la pénitence, il se prépare à la mort, que tout lui fait regarder comme très-prochaine. Cependant, l'attention de la commission militaire se porte sur d'autres objets. Un certain temps s'écoule, et déjà l'on espère que la cause du confesseur de la foi sera mise en oubli; mais les juges sanguinaires ne veulent pas laisser échapper leur victime. Dès qu'il leur est permis de reprendre le cours du procès, ils la rappellent devant eux; elle y comparoît pour la dernière fois. L'arrêt de mort est prononcé; à l'instant même il faut qu'il s'exécute. C'est avec le sourire affreux de l'impie qu'on demande à l'intrépide athlète s'il ne seroit pas content d'aller au supplice, revêtu des vêtemens sacerdotaux. « Sans doute, répond-il aussitôt, vous ne » pouvez me faire un plus grand plaisir. C'est » dans ce costume vénérable que j'offrois tous » les jours à Dieu le sacrifice de nos autels; » c'est dans ce même costume que je m'estimerai infiniment heureux de pouvoir lui » offrir celui de ma vie ». On le revêt donc de tous les habits sacrés, depuis l'amict jusqu'à la chasuble, et les mains liées derrière le dos; il est ainsi conduit au lieu de son mar-

tyre. Il faut que rien ne manque à ses humiliations, et l'on a soin de prolonger sa marche : on le fait passer par les rues les plus fréquentées, afin qu'un plus grand nombre de témoins repaisse ses regards de ce spectacle également irréligieux et barbare. Mais, tandis que les uns s'en rejouissent, les autres, pénétrés de sentimens d'horreur contre la plus délirante impiété, rentrent précipitamment dans leurs maisons. La victime est arrivée au lieu du sacrifice. On se contente de lui òter la chasuble, dans la crainte que ce vêtement ne gêne l'action du couteau. Une joie sainte est répandue sur la physionomie du vénérable pasteur; il adresse au Seigneur sa dernière prière, et sa tête, comme celle de tant de glorieux martyrs, tombe sous le fer homicide. Le peuple qui environne l'échafaud se tient dans un morne silence et dans une sorte de stupeur. A peine entend-on quelques cris de *Vive la république!* poussés par les juges eux-mêmes présens à l'exécution, et indignés de ne rencontrer seulement que quelques lâches et monstrueux imitateurs. Ainsi périt le bon curé du Louroux-Beconoir, aimé, béni, révéré de tous les

vrais catholiques, et admiré même de ses ennemis.

Ad sacram istam solemnitatem festumque conventum beatus nos Barlaam convocavit, non ut ipsum laudemus, sed ut ipsum æmulemur; non ut laudum simus auditores, sed ut præclarorum ejus facinorum simus imitatores. Joann. Chrysost. Hom. LXXV.

Monsieur RÉPIN, curé de la paroisse de Martigné-Briand, au diocèse d'Angers; guillotiné dans cette ville, le 2 janvier 1794.

MONSIEUR RÉPIN, curé de Martigné-Briand, étoit le doyen de tous les curés du diocèse d'Angers. Agé de quatre-vingt-quatre ans, il exerçoit depuis plus de cinquante ans le ministère pastoral. Chéri et respecté, non-seulement de chacun de ses paroissiens, mais encore de tous ceux qui le connoissoient, ce bon vieillard portoit l'extérieur le plus imposant : une haute stature, une démarche majestueuse, un air plein de noblesse, de franchise et de bonté, une parole grave et sonore, des traits qui respiroient la grandeur, la di-

gnité, la vertu, tout rappeloit en sa personne quelqu'un de ces vénérables patriarches des temps antiques; mais son ame étoit encore plus belle que sa physionomie n'étoit auguste. A l'époque où l'on appela tous les prêtres du diocèse d'Angers au chef-lieu du département, le curé de Martigné-Briand fut obligé de s'y rendre comme les autres. Là, chaque jour, malgré son grand âge, il comparoissoit à un appel nominal. Le 17 juin 1792, il y fut arrêté, et conduit, ainsi que tous les autres confesseurs de la foi, à la maison du séminaire, convertie en maison de détention. Pendant plusieurs mois de séjour en cette retraite, le juste fut un sujet d'édification pour ses confrères; il leur présenta même dans sa personne un modèle de toutes les vertus. Ce ne fut pas seulement le respect pour son âge, mais encore celui qu'on portoit universellement à ses qualités éminentes, qui lui fit déférer l'honneur de présider à tous les exercices religieux qui se faisoient en commun aux prières du matin et du soir, à l'oraison mentale, aux lectures de piété, à la récitation des heures canoniales. C'est lui qui célébroit la messe que l'on se procuroit le bonheur d'entendre

tous les matins, en donnant et renouvelant souvent quelque gratification au concierge. C'est de sa main que presque tous ces innocens captifs avoient le bonheur de recevoir, à cette messe, la nourriture eucharistique; en un mot, il étoit considéré, béni comme le chef et le supérieur de ce vénérable presbytère.

Le 12 septembre 1792 fut l'époque de la déportation de tous ceux des confesseurs de la foi qui n'avoient pas atteint leur soixantième année, et qui n'éprouvoient pas d'infirmités. L'homme de la droite du Très-Haut, désolé que sa longévité le dispensât d'un exil honorable, et qui eût été si cher à son cœur, considéroit les plus jeunes faire les préparatifs de leur départ, et puis portoit ses regards sur les autres que leur âge ou leurs infirmités empêchoient de s'expatrier. D'une voix qui respiroit la tristesse, il disoit à ces derniers : « Eh! quoi donc! mes frères, laisserons-nous » partir seuls ces jeunes gens? Ne sommes-nous » pas leurs aînés? C'est à nous à leur donner » l'exemple : partons avec eux, ne les aban- » donnons pas ». Après le départ de ces vertueux exilés, M. Répin continua de supporter

ter les rigueurs de la captivité, jusqu'au moment où l'armée catholique et royale, par son entrée dans la ville d'Angers, ouvrit les portes de la prison à tous les ministres sacrés. Mais quel fut le premier usage que l'homme de Dieu fit de sa liberté? de retourner au milieu de ses chers paroissiens, afin de les consoler tous par sa présence, et plus encore, afin de les fortifier par les secours puissans de la religion. Il demeura peu de temps au milieu de ces fils bien-aimés; la mort planoit de tous côtés sur ces hommes de Dieu, qui avoient tant de raisons de dire : *Æstimati sumus, sicut oves occisionis*. Pour éviter de tomber entre les mains des impies, il fut contraint de se mettre à la suite de l'armée catholique. Mais, hélas! comment son âge et ses infirmités auroient-ils pu lui permettre de suivre long-temps des marches forcées, accompagnées de mille sacrifices et de dangers toujours croissans? Il ne tarda pas d'être pris par les républicains, et jeté dans les prisons d'Angers. Ils furent atroces, ils furent inouis les traitemens dont il y devint la victime. Mais ces horreurs étoient incapables d'altérer sa piété, sa douceur, sa patience, sa résignation,

qui ne se démentirent pas un instant. Condamné à la peine de mort, il la subit en vrai martyr de Jésus-Christ. Comme il marchoit à l'échafaud, tout le monde qui l'entouroit et le contemploit fut frappé de sa physionomie, plus vénérable et plus majestueuse que jamais. Une angélique sérénité étoit empreinte dans tous ses traits, qui respiroient encore la joie qu'il éprouvoit de mourir pour son Dieu, et de se voir au moment d'aller jouir de son ineffable présence. Tous les amis de la vertu pleurèrent long-temps le juste frappé par les méchans.

Populus christianus memorias martyrum religiosâ solemnitate concelebrat, et ad excitandam imitationem, et ut meritis eorum consocietur atque orationibus adjuvetur, ita tamen ut nulli martyrum, sed ipsi Deo martyrum, quamvis in memoriis constituamus altaria..... Quod offertur, offertur Deo qui martyres coronavit. August. lib. XX, *contrà Faustum*, cap. XXI.

Dom Bonaventure FROMENT, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; guillotiné dans la ville de Nîmes, le 21 avril 1794.

Dom Bonaventure joignoit, à l'esprit de méditation et de recueillement qui doit être inséparable de la vie cénobitique, tout le zèle de la religion et des bonnes mœurs qui distinguent un vrai ministre de Jésus-Christ. C'est au moment où l'église de Nîmes se vit privée de tout secours spirituel, par l'exil, l'emprisonnement ou la mort de ses anciens pasteurs, qu'il crut se devoir tout entier aux fonctions du sacerdoce.

Le talent qui dominoit en lui, étoit celui de la persuasion : les ames ne résistoient point à l'impression de ses discours, et surtout à celle de ses exemples. Il parloit de Dieu, de son royaume, de ses mystères, avec une abondance de cœur supérieure à toute éloquence humaine, et les conversions qu'il opéroit étoient nombreuses.

Un tel homme devoit exciter toute la fureur des impies. Depuis long-temps on cherchoit à se saisir de sa personne; mais, aidé du secours et de la vigilance d'une de ses sœurs, madame Françoise-Magdeleine Froment, religieuse au couvent de la Visitation d'Avignon, il s'étoit soustrait à toute la surveillance des persécuteurs.

C'est dans la maison d'un jardinier qu'il avoit fixé sa demeure habituelle. Ce jardinier sensible, et chrétien fidèle, lui rendoit tous les services d'une hospitalité généreuse et compatissante. La sœur de dom Froment ne logeoit pas sous le même toit, mais souvent elle venoit y visiter son frère. C'est d'elle-même que nous tenons les principaux traits de cette relation. Elle les a consignés dans une lettre écrite à un religieux chartreux, qui, depuis le 9 thermidor, s'occupoit à recueillir les faits mémorables de ceux de son ordre. Ce qui nous a paru le plus digne de mériter à la lettre de cette vierge de Jésus-Christ une juste confiance, c'est le silence qu'elle garde sur elle-même, toutes les fois que l'occasion de se montrer se présenteroit naturellement, comme lorsqu'il s'agit de son interrogatoire particu-

lier devant le comité révolutionnaire, dont elle ne dit mot. Voilà le caractère propre de l'humilité chrétienne : partout où on le trouve on est sûr aussi de trouver la vérité.

Dom Froment célébra la sainte messe la veille de son arrestation, avec une extrême dévotion, et même son action de grâces se prolongea jusqu'à midi. Le jardinier, qui lui servoit de clerc, et qui le vit, pendant et après la messe, dans un état de contemplation et d'extase, en fut ému jusqu'aux larmes..... Il en conclut que le saint religieux étoit au moment de son dernier sacrifice.

Pendant son dîner, où il observa la plus rigoureuse frugalité, il ne s'entretint que du bonheur de ceux qui meurent pour la cause de Jésus-Christ. Edifié, ravi de la sublimité de ses paroles, le bon jardinier lui dit : « En » vérité, mon vénérable père, je crois que » vous monteriez plus volontiers à l'échafaud » pour y sacrifier votre corps à Jésus-Christ, » que vous ne vous mettez à table pour nour- » rir ce même corps. De plus, j'ignore si vous » n'irez pas vous livrer à vos bourreaux. — » Non, répondit le saint religieux, je ne ferai » rien pour hâter en ma faveur un tel sacri-

» fice, parce qu'il faut toujours se méfier de » sa propre foiblesse; mais, ajouta-t-il en » souriant, si, sans avance de ma part, on » venoit m'arrêter, mon sort ne seroit-il pas » digne d'envie ».

La sœur de dom Froment vint le surprendre dans cette conversation : « Tu entres, ma » sœur, fort à propos, lui dit-il; nous traitons » un sujet qui doit ranimer ton zèle. — J'en » suis sûre, dit celle-ci; vous vous entretenez » d'arrestation, de prison et de mort; c'est-à- » dire, de tout ce qui peut nous affliger. — » Femme de peu de foi, reprit le bienheureux » confesseur, tu serois donc, en vérité, très- » affligée, si tu comptois un de tes frères au » nombre des martyrs de Jésus-Christ »? Et, portant la main à son cou : « Vois-tu, ma » sœur, continua-t-il, un seul coup là, et à » l'heure même en paradis »! A ce geste, la timide sœur frissonna, ses larmes commencèrent à couler : « Rassure-toi, poursuivit dom » Froment, je suis loin de mériter un tel » genre de mort; et toi-même, te reconnois- » tu digne d'avoir un frère martyr »? Madame Froment resta trois heures environ avec son frère, qui lui fit entendre le langage de la spi-

ritualité la plus parfaite, surtout en ce qui concerne la soumission que nous devons avoir à la volonté de Dieu dans les divers événemens de la vie.

Cette pieuse sœur sembloit pressentir ce qui devoit arriver le lendemain; elle ne pouvoit obéir à la voix de son frère, qui l'avoit déjà plusieurs fois invitée de lui laisser le loisir de vaquer à ses prières.

Lorsqu'elle s'éloigna, dom Froment lui fit promettre de communier le lendemain à son intention, et un peu de bonne heure. Sa sœur en a conclu depuis que le ciel l'avoit apparemment instruit de son arrestation; car c'est à l'heure même qu'elle s'unissoit en son nom au Saint des saints, dans le sacrement de l'Eucharistie, que les satellites mettoient la main sur sa personne. Une demoiselle du voisinage vint l'annoncer à Mme. Froment, et d'une manière cruelle : « Vous m'avez caché, lui dit-» elle, la demeure de votre frère; mais je sais » enfin de ses nouvelles; je puis vous en don-» ner : vous n'avez qu'à mettre le pied dans la » rue, vous le verrez au milieu des gendarmes » qui le traînent en prison ». Cette demoiselle n'achevoit pas ces mots, qui furent un coup

de foudre pour Mme. Froment, que les mêmes gendarmes vinrent saisir cette vierge de Jésus-Christ, et la conduisirent, comme suspecte, dans l'église des Jésuites, où quatre à cinq cents personnes avoient été renfermées le même jour. Elle ne se doutoit point d'y rencontrer son frère, qu'elle supposoit être dans une autre prison. Triste de cette pensée, fatiguée du flux et du reflux des détenus, qui se heurtoient involontairement les uns les autres, elle étoit près de se trouver mal, lorsqu'elle découvrit à ses côtés plusieurs marches de bois qui lui servirent d'asile. C'est là que dom Froment s'offrit soudain à ses regards : « Ah! mon » frère, s'écria-t-elle, je vous vois donc en- » core une fois ». Ce cri fut si tendre, si perçant, qu'il eût ébranlé le courage de dom Froment, si la foi du religieux avoit pu fléchir devant les circonstances. Il se remit à l'instant du trouble qu'il éprouvoit, leva les yeux au ciel, et, après s'être rassuré dans ses immortelles espérances : « Ma sœur, dit-il, » qu'est devenue votre foi; cessez de verser » des larmes indignes d'une chrétienne. Ne sa- » vez-vous pas qu'à pareil jour (le jeudi-saint), » votre divin Maître a été conduit devant les

» tribunaux ? Quoi donc, s'il nous a tant ai-
» més, et qu'il ait voulu nous rendre conformes
» à lui dans sa passion, devons-nous, ô ma
» sœur, nous récrier contre ce témoignage de
» son infinie miséricorde ? Certes, nous ne
» méritons, ni toi, ni moi, cette grâce des
» grâces ! Unissons-nous, ô ma sœur, pour
» l'en remercier en commun ». Après avoir
dit ces mots, il se recueillit quelques instans
en lui-même. Mme. Froment voulut savoir
comment son frère avoit été pris : « J'étois à
» faire ma méditation, répondit-il, le jardi-
» nier entre tout épouvanté dans ma chambre.
» — Monsieur, on fait des visites très-rigou-
» reuses; nous sommes perdus. — Ne vous
» troublez pas, lui ai-je dit, je vais sortir. —
» Dieu vous en préserve, a-t-il repris, vous
» seriez arrêté à la porte. — Que faut-il donc
» que je fasse ? — Vous habiller en jardinier,
» et vous ferez semblant de bêcher la terre. —
» Non, je ne saurois le faire, j'aime mieux
» sortir. Il ne l'a pas voulu permettre pour le
» moment; mais il m'a donné la clef d'une
» porte qui est au fond du jardin, ajoutant
» qu'il m'avertiroit d'un signe, dans le cas où
» les gendarmes entrant chez lui, ma fuite de-

» viendroit nécessaire. — J'ai suivi son conseil,
» et, descendu dans le jardin, je me suis mis
» tranquillement au pied d'un arbre, pour y
» réciter mon office. J'allois le terminer, lors-
» que j'ai vu des gendarmes pénétrer dans le
» jardin, et des hommes d'une maison voisine
» leur faire signe que j'étois sous l'arbre; dès-
» lors il me paroissoit inutile de tenter une
» sortie : mais la pensée que mes généreux
» hôtes seroient peut-être compromis si j'étois
» arrêté dans ce même lieu, m'a fait courir
» vers la porte, dont j'avois en main la clef.
» Je l'ai ouverte sans être aperçu; mais, à
» deux pas de distance, je suis tombé dans un
» peloton de gardes nationaux. A leur *qui*
» *vive*, j'ai répondu : Froment. — Pourquoi,
» m'ont-ils dit, ne pas changer un nom aussi
» capable de réveiller, à ton égard, l'animad-
» version des lois? J'ai répondu : Mon nom
» ne me déshonore pas; Dieu me fasse la grâce
» de ne pas le déshonorer moi-même. Puis
» ils m'ont demandé si j'étois prêtre. — Oui,
» je le suis. Ils ont ajouté : Pourquoi nous
» l'avouer? En gardant le silence sur ton état,
» tu nous empêchois de te perdre. — Je leur
» ai dit : Ma réponse, du moins, ne sauroit

» perdre mon ame. L'un de ces gardes me
» regardoit avec un air pénétré de respect ; il
» a dit aux autres : Croyez-moi, ne trempons
» point nos mains dans le sang de ce prêtre,
» nous les en retirerions pleines d'opprobre;
» rendons-lui sa liberté. Ce n'est pas sans
» peine que cet homme, craignant Dieu, est
» venu à bout de persuader ses camarades.
» Il a fini par y réussir. « Allez-vous en,
» m'ont-ils dit, sauvez-vous, doublez le pas;
» car il vous seroit autrement impossible de
» n'être pas arrêté de nouveau par une autre
» patrouille. J'ai remercié de mon mieux ces
» braves gens; et quoique l'idée de me sauver
» ne me sourît point, je n'ai pas laissé de le
» tenter, pour ne pas rejeter leurs vœux, ni
» contrarier les desseins de la Providence.
» Mais en vain ai-je précipité ma course; je
» n'ai pas tardé à rencontrer plusieurs soldats
» qui m'ont aussitôt environné. Mêmes de-
» mandes que les premiers, mêmes réponses
» de ma part. Ceux-ci se jettent sur moi comme
» des bêtes féroces. Ils poussent des hurlemens
» de joie plutôt que des cris. Ils me traînent
» après eux comme s'ils alloient m'immoler
» sur leurs pas. Enfin, ils ne m'accordent un

» peu plus de liberté dans la marche, que pour
» accélérer mon arrivée dans ces lieux ».

Dom Froment ajouta : « Je dois t'avouer,
» ma bonne sœur, qu'au moment où l'on a mis
» la main sur moi, j'ai ressenti le plus grand
» bouleversement dans tout mon être. Je ne
» saurois t'exprimer ce genre de douleur; il est
» affreux à la nature : mais deux secondes ont
» suffi pour me remettre. Je suis à présent
» aussi tranquille dans mon ame, que si j'étois
» à l'autel pour y célébrer les saints mys-
» tères ».

La sœur de dom Froment n'avoit pas écouté ce récit, sans en être plus d'une fois émue, troublée, jusqu'à verser des larmes. Comme son frère la vit derechef pâlir : « Ma sœur,
» lui dit-il, je ne te reconnois plus à cette
» crainte pusillanime. Vierge de Jésus-Christ,
» où est ton courage? Dieu n'est-il pas l'être
» infiniment bon? Il est de foi qu'il ne nous
» tentera pas au-dessus de nos forces ». Dom Froment, par ce peu de paroles, remit entièrement l'esprit de sa sœur, et la soumit sans retour à la volonté suprême. Il fut appelé vers les onze heures, pour comparoître devant le comité révolutionnaire; toutes ses réponses

honorèrent le sacerdoce de Jésus-Christ. On lui demanda s'il avoit prêté le serment; il rendit hommage à la pureté de sa foi : d'ailleurs, la loi ne le concernoit pas; il n'étoit point fonctionnaire public. On l'interrogea sur l'exercice de ses fonctions sacerdotales. « As-tu fait les fonctions de prêtre?—Oui, je les ai faites, et je » serois encore prêt à les faire, si j'en avois la » liberté ». Cette fermeté d'ame lui valut le titre de fanatique outré. Il fut conduit comme tel à la prison du Palais, où, par un dessein spécial du ciel......, le geolier refusa de le recevoir, alléguant que tous les autres prêtres étoient renfermés dans le fort, et que celui-ci devoit aller joindre ses confrères. On l'emmena donc au fort, où, parmi beaucoup d'autres prêtres confesseurs de la foi, quelques religieux de son ordre se trouvoient aussi détenus. L'un d'eux, en le voyant entrer dans la chambre, en fut si vivement attendri, qu'il ne put lui rendre les expressions de sa sensibilité. Dom Froment, sans rien perdre de sa gaieté naturelle, lui reprocha d'une manière fort aimable cet excès d'attendrissement. « Eh! quel » homme êtes-vous, lui dit-il; ne savez-vous » pas (en faisant allusion à son nom) qu'il faut

» que le froment soit moulu pour remplir sa » destinée »?

Notre généreux disciple de saint Bruno resta libre dans le fort, jusqu'à six heures du soir; il étoit vivement inquiet sur le compte de sa sœur, quand on amena cette pieuse vierge comme prisonnière. « Ma sœur, lui dit-il » (après avoir connu son interrogatoire et ses » réponses), c'est ici le plus beau jour de no- » tre vie, puisque nous avons eu le bonheur » de confesser notre foi. Nous serions des » monstres d'ingratitude, si nous n'en témoi- » gnions à Dieu notre reconnoissance ». Il continuoit ce doux entretien, lorsque le geo- lier le vint prendre pour le mettre sous le ver- rou, dans un cachot où six proscrits gémis- soient enfermés.

C'est un trait de la divine miséricorde, que dom Froment fût conduit dans le fort : un de ces six malheureux, qui, depuis six ans, s'étoit traîné de cachots en cachots, ne cessoit pas d'attendre l'arrivée d'un ministre de Jésus-Christ. A la vue de ce vénérable religieux, il se jette à son cou, et lui dit à l'oreille, en l'em- brassant : « Oh! mon père, que les miséricor- » des de Dieu sont grandes! Depuis deux ans,

» je ne cesse de lui demander avec ardeur la » grâce qu'il me fait aujourd'hui. Souvenez- » vous que c'est pour moi qu'il vous a conduit » dans ce cachot; mais soyons toutefois pru- » dens : car il y en a un des six dont nous » avons de justes motifs de nous défier. — » Ayez confiance, Monsieur, lui répondit le » prisonnier de Jésus-Christ : si Dieu m'a réel- » lement conduit ici pour votre salut, il saura » bien nous en faciliter les moyens et la fin. » Ayez confiance en lui ». Le lendemain, les cinq autres prisonniers sollicitèrent vivement auprès du geolier la permission de respirer l'air dans la cour, une heure dans la journée. Ils représentèrent que leur cachot étoit d'une infection d'autant plus intolérable, que les latrines, qui s'y trouvoient, étant remplies, tout ce qu'on y ajoutoit d'ordures se répandoit dans l'intérieur même du cachot. Le geolier les refusa d'abord avec dureté. Il accusa dom Froment d'être l'auteur de cette demande, et le menaça de tout son courroux. Mais un autre religieux de l'ordre de Saint-Bruno, prisonnier dans le fort, ayant connoissance de ce refus inhumain et de ces menaces, réussit à calmer le geolier; et il obtint de plus la grâce

que demandoient ces infortunés détenus. Il espéroit que dom Froment y seroit compris; mais le geolier fut inflexible à son égard, et, en ouvrant aux autres les portes de leur cachot, il dit à ce fidèle confesseur de Jésus-Christ : « Quant à ce qui te regarde, tu ne sor-
» tiras d'ici que pour aller à l'échafaud, et tu
» ne dois pas ignorer que le même sort attend
» ton infâme sœur, qui ne vaut pas mieux que
» son frère. Tu voudrois la voir; tu ne la ver-
» ras que le jour de son supplice et du tien ».

Cependant celui des six premiers habitans du cachot, qui vouloit se confesser, dit au geolier : « Tu me permettras de ne pas user cette
» fois de la liberté que tu nous donnes, car je
» n'ai point d'envie d'en profiter aujourd'hui ».
Le geolier consentit à ses vœux.

Le temps fut heureusement employé, soit par le confesseur, soit par son pénitent. Celui-ci, se jetant aux pieds de l'homme de Dieu, lui ouvrit son ame tout entière; sa douleur, sa contrition, étoient extrêmes. La paix qui succéda aux alarmes de sa conscience ne sauroit se décrire. Le lendemain à la même heure, il put finir sa confession, et, le jour de Pâques, il eut l'inestimable bonheur de com-

munier

munier en viatique. Ce religieux chartreux dont j'ai parlé plus haut, ayant eu ses entrées libres dans le cachot, apporta les saints mystères à dom Froment; et celui-ci, après avoir participé lui-même au corps et au sang de Jésus-Christ, y fit participer aussi son nouveau fils spirituel. Maintenant, ames chrétiennes, considérez combien les voies de Dieu sont admirables à l'égard de ses élus! Le lendemain de Pâques, où ce prisonnier, qui depuis deux ans soupiroit après la visite d'un prêtre sans avoir pu l'obtenir encore; le lendemain du jour si solennel où il avoit reçu l'absolution de ses péchés et la communion eucharistique; le lendemain de ce jour, il arrive des ordres absolus de Montpellier; il faut sur-le-champ y traduire un des prisonniers du fort : mais lequel, au milieu d'un si grand nombre de victimes? Lequel? un des prisonniers du cachot. Mais le cachot en renferme sept!

Le geolier, le commissaire, les gendarmes se présentent; c'est l'homme qui venoit la veille de se réconcilier avec le ciel et de s'unir sans retour à Jésus-Christ, que l'on appelle; la victime est prête pour être immolée. Le pécheur converti, conduit à Montpellier

le lundi de Pàques, fut mis à mort le mercredi. Lorsqu'il alloit au supplice, un zélé catholique s'approcha de lui pour lui donner quelques paroles de consolation, et l'exciter à des actes d'un repentir sincère de ses fautes, qui lui tinssent lieu du sacrement de pénitence. « Monsieur, lui dit-il, je comprends » à votre discours que vous êtes un vrai » chrétien; il est juste que lorsque vous vou- » lez me consoler, je vous console à votre » tour. Grâces immortelles en soient ren- » dues à Jésus-Christ, et à l'un de ses plus » fidèles ministres; je suis en paix avec ma » conscience. J'ai trouvé dans les prisons de » Nîmes un saint religieux, à qui j'ai fait » une confession générale de tous mes péchés. » Ah! ce religieux, appelé dom Bonaventure » Froment, n'est pas un homme pour moi, » c'est un ange descendu du ciel. Je vais mou- » rir; mais je vivrois des siècles sur la terre, » que je me rappellerois toujours avec fruit ses » exhortations touchantes. J'avois une horreur » extrême de la mort; il me l'a tellement » ôtée, que ma plus grande crainte est, à pré- » sent, qu'on ne révoque l'arrêt porté contre » moi. J'ai eu le bonheur de communier de

» sa propre main, dimanche passé. J'ai une
» joie indicible de penser qu'aujourd'hui mê-
» me je le verrai dans le ciel, où il m'a pré-
» venu de deux jours. Ainsi je l'espère de la
» miséricorde de Dieu ». Dom Froment avoit
été pris le jeudi-saint, et il croyoit qu'aux
termes de la loi contre les prêtres, il seroit
jugé, condamné, exécuté dans les vingt-qua-
tre heures; mais la Providence, qui avoit ses
desseins, comme nous venons de le voir, mit
un sursis à son jugement. Un de ses confrè-
res, ce dom Jérôme Lafond, qui le visitoit
dans son cachot, fut le dernier confident de
ses pensées. « Mon père, lui disoit dom
» Froment, prenez part à mon bonheur. Jé-
» sus-Christ m'unit à sa passion et à ses
» triomphes. Il est vrai qne ma joie est mê-
» lée de tristesse; l'état dans lequel je laisse
» ma mère et ma sœur m'accable. Hélas! elles
» auront beaucoup à souffrir à cause de moi;
» mais en les mettant sous la sauve-garde de
» Dieu, je les confie au soin du plus tendre
» des pères. Voilà le sujet de mon inaltérable
» confiance ».

Le confesseur de la foi voulut ensuite se
tenir prêt à comparoître devant le tribunal,

et il exigea de son confrère qu'il le prévînt de l'heure et du moment où l'appel devoit avoir lieu. Malgré la pureté habituelle de son ame, cet humble religieux exigea de plus que dom Lafond se trouvât sur son passage, à côté d'une porte de sortie, pour lui donner une dernière absolution ; ce qui arriva selon ses désirs. C'est le jour même de Pâques, vers les deux heures de l'après-midi, après qu'il eut reçu Jésus-Christ des mains de dom Lafond, et qu'il eut donné lui-même la communion à cet heureux pénitent, dont nous avons décrit la mort, qu'il fut conduit à la prison du palais ; il y renouvela sa confession entre les mains d'un respectable prêtre, son ancien condisciple, et lui-même passa une grande partie de la nuit à confesser des prisonniers. M. Domergue, de Beaucaire, qui mourut à l'hôpital, étoit de ce nombre. Ce détenu ne se lassoit pas, au lit même de la mort, de parler de la sainteté de dom Froment, et des services immortels qu'il lui avoit rendus dans une seule nuit.

Cette nuit précieuse devoit être suivie, pour l'homme de Dieu, du grand jour de son immolation. Ce vénérable prêtre, jadis son an-

cien condisciple, maintenant son émule dans les fers, l'aborda dès le lundi matin. « N'a» vez-vous plus rien, lui disoit-il, qui gêne » votre conscience? Hâtez-vous, les momens » sont courts; j'entends qu'on va, dans le jour, » vous mener au tribunal ». Ces paroles attendrirent l'humble religieux. Il resta une demi-heure dans une sorte de stupeur qui ne lui permit pas d'articuler seulement le moindre mot. Une sueur abondante couvroit son visage; ses gestes exprimoient le plus grand des combats. C'est donc ainsi, divin Sauveur des hommes, qu'ayant éprouvé vous-même le sentiment de la douleur et tout l'effroi que peut occasioner à notre nature la vue du supplice, vous n'en dispensez pas ceux de vos élus que vous appelez à vous par les voies sanglantes de votre passion. Mais votre miséricorde veille sur l'excès de leurs souffrances; et si d'un côté vous ne permettez point qu'ils soient exempts des maux que vous avez soufferts, de l'autre vous savez empêcher que ces maux ne les surmontent. Après une demi-heure de semblables tourmens, le bienheureux confesseur revint à lui-même; le calme fut rendu à son ame. « Ah! mon cher ami »,

dit-il à son ancien condisciple, en se jetant dans ses bras pour lui faire ses derniers adieux, « quel moment vient de s'écouler pour moi ! » je ne saurois vous dire ce que j'ai souffert, » si ce n'est que toutes les paroles de l'homme » seroient impuissantes pour vous en donner » la plus légère idée ; mais enfin, le calme, » grâces au ciel, a succédé à la tempête ; je me » sens comme renaître de nouveau. Pardon- » nez-moi la crainte que je vous ai inspirée, » et soyez désormais tranquille sur mon » compte ; je meurs content, et très-con- » tent, et je serois bien fâché de ne pas mou- » rir ».

Il fut conduit, vers les dix heures, au tribunal, où il parut avec la modestie et la sainte assurance des premiers martyrs. Il fut interrogé par le trop fameux Giret, prêtre apostat. Après les premières questions d'usage sur le nom, l'état et la profession, le juge lui demanda s'il avoit fait ses fonctions de prêtre. Il répondit : « Oui, par la grâce de Dieu, j'ai » eu ce bonheur ».

Le juge. « Y a-t-il long-temps » ?

Dom Froment. « Hier soir encore ».

Le juge. « Quelles fonctions as-tu faites » ?

Dom Froment. « J'ai confessé, j'ai baptisé, j'ai donné la bénédiction nuptiale, j'ai administré les sacremens; j'ai été assez heureux pour pouvoir célébrer tous les jours la sainte messe. J'ai enfin exercé toutes les fonctions de mon ministère ».

Le juge. « Il faut que tu nous nommes ceux que tu as mariés et administrés, et dans quel endroit tu as fait tes ridicules fonctions »?

Dom Froment. « Je ne suis point un délateur ».

Le juge. « Ne savois-tu pas, malheureux, que tu ne pouvois remplir un ministère qui t'est défendu sous peine de mort »? Alors un des autres juges dit à Giret : « Quand il a agi de la sorte, il ignoroit l'existence de la loi qui le lui défendoit; et d'ailleurs, vous voyez par ses réponses qu'il a l'esprit aliéné. Il est dans une entière démence ».

Ce juge, dit-on, vouloit le sauver; mais soit que son dessein fût tel, ou que son langage ne fût qu'une simple ironie, dom Froment n'eut garde de s'en prévaloir, car on continua de l'interroger.

Le juge Giret. « Connoissois-tu la loi qui te défendoit ton ministère de prêtre »?

Dom Froment. « Je connoissois la loi des hommes, mais j'ai dû préférer d'obéir avant tout à celle de mon Dieu. Ne croyez pas, d'ailleurs, que je sois en démence. Vous devez juger, à mon air, de la tranquillité de mon esprit. Je suis prêt au surplus de vous réitérer les mêmes aveux. Oui, j'ai à présent la douce satisfaction de ne m'être point épargné moi-même, ni le jour ni la nuit, pour exercer les œuvres du saint ministère qui m'avoit été confié ».

Giret se levant alors avec fureur de son siége : « Qu'on fasse sortir, dit-il, ce monstre » de fanatique, de l'enceinte du tribunal. Il est » digne de mort. Dans cinq minutes je lui li- » rai sa sentence. Nous verrons en ce mo- » ment si son prétendu courage ne l'aban- » donnera point ». Le juge fut obéi. Dom Froment fut reconduit à la prison du palais.

Plusieurs catholiques fidèles l'accompagnèrent dans le trajet, et se montroient jaloux, soit de lui présenter quelque nourriture, soit de l'entretenir au dernier instant. Il leur fit agréer ses remercîmens, et pria qu'on le laissât seul se recueillir avec Jésus-Christ, et lui consacrer en paix ses dernières pensées

mortelles. Après quelques minutes, on vint l'appeler pour lui communiquer sa sentence. Il en écouta la lecture d'un air si respectueux, si soumis et si modeste, qu'il arracha des larmes à tous les spectateurs, et les ravit d'admiration.

Après la sentence lue, dom Froment fit signe qu'il auroit quelque chose à dire.

Giret lui permit de parler. C'est à lui-même qu'il adressa la parole : « Ministre de Jésus-» Christ, lui dit-il, quelle place occupez-vous » là? ne craignez-vous pas que tant de sang » innocent que vous faites verser ne retombe » à la fin sur vous » ?

Giret l'interrompant à ces mots : « Fana-» tique, tu veux donc nous fanatiser jusque » dans ces lieux? — Je dois exercer mon mi-» nistère, reprit le prisonnier de Jésus-» Christ, tant que j'en ai la liberté. Recevez » mes actions de grâce pour le jugement de » mort que vous venez de porter contre moi. » C'est une grande miséricorde que je n'au-» rois jamais osé demander à Dieu ; c'est par » votre canal qu'il me l'accorde, tout indigne » que j'en suis. Je vous en remercie de toute » mon ame ». Puis il ajouta : « Mais vous,

» quel contraste ! Vous étiez, par état, desti-
» né à vous abreuver tous les jours au saint
» autel, du sang de l'agneau sans tache ; et au-
» jourd'hui, par le plus déplorable renverse-
» ment, tout le sang humain que vous faites
» verser n'est pas capable d'étancher votre
» soif; il ne fait au contraire que l'irriter ».

Giret, qui ne pouvoit sans frémir entendre ce discours, se retiroit la rage dans le cœur. Dom Froment lui fit entendre ces dernières paroles : « Sachez que vous mourrez
» bientôt, et d'une mort qui vous rendra l'hor-
» reur et l'exécration du peuple ».

Le généreux confesseur fut aussitôt conduit dans la chapelle du palais, où, après s'être mis d'abord à genoux, il eut le temps d'acquitter envers Dieu le tribut des prières ecclésiastiques du jour. Il récita debout tout son office, se remit à genoux, et ne se releva plus jusqu'au moment de l'exécution ; c'est-à-dire qu'il fut encore deux heures et demie dans le recueillement, la méditation ou la prière.

Dès qu'il entendit battre la caisse, il comprit qu'on venoit le chercher ; il se leva, et s'ôta lui-même son habit et ses souliers. « Il
» n'est pas nécessaire, lui dit le bourreau,

» que tu marches sans souliers. — Laissez-
» moi faire, dit le ministre de Jésus-Christ,
» il me convient d'aller humblement au sup-
» plice ». Le bourreau lui prit les deux mains,
et les lui attacha derrière le dos, ce qu'il ne
faisoit pas aux autres victimes, et il serra si
fort le nœud, qu'à l'instant ses mains devin-
rent livides et comme noires. Un des gardes
nationaux présens s'en aperçut, et, dans un
mouvement d'indignation, il s'approche du
bourreau, le heurte rudement avec la crosse
de son fusil : « Malheureux, lui dit-il, n'as-
» tu pas honte de faire souffrir ainsi ce bon
» religieux »? Et il lui fit relâcher la corde.
Dom Froment n'ouvrit plus la bouche. Son
air étoit plein de candeur, et capable d'inspirer
de la vénération aux anges mêmes; sa con-
versation étoit dans le ciel. Il sembloit ne faire
plus aucune attention à tout ce qui se passoit
autour de lui sur la terre.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud, il jeta vers le
ciel un coup d'œil si perçant, que le bourreau
fit deux pas en arrière, comme pour délibé-
rer s'il oseroit faire tomber sur la tête de ce
bienheureux le tranchant de la guillotine;
mais l'heure de l'éternel repos étoit arrivée

pour dom Froment; le jugement fut exécuté le 21 avril 1794, le lundi de Pâques.

Il fut immolé dans la cinquantième année de son âge, ayant passé trente années de sa vie dans l'ordre de saint Bruno. Sa dernière maison fut celle de Villeneuve d'Avignon, après avoir été successivement vicaire de deux autres maisons. Ses juges, ou plutôt ses bourreaux, étoient tellement convaincus de sa sainteté, qu'on changea à son égard l'ordre de la sépulture des suppliciés. Aussitôt après l'exécution, la gendarmerie se retiroit, et les corps étoient portés à l'hôpital de Saint-Joseph, où on les enterroit dans le cimetière des pauvres. On se flattoit, à l'hôpital, de posséder les restes précieux de dom Froment, et des personnes pieuses se proposoient de lui assigner une place où l'on pût le retrouver un jour. Le tribunal sanguinaire devina ces précautions; et, afin de poursuivre sa victime, même après sa mort, l'ordre fut donné à la gendarmerie de faire conduire le cadavre au cimetière public, et de ne désemparer qu'après avoir vu recouvrir une fosse profonde qu'on fit creuser dans la partie la plus fréquentée, pour éviter et rendre impossible toute reconnoissance.

Nous ne terminerons pas cette relation sans ajouter que les dernières paroles adressées par dom Froment au prêtre apostat, ne tardèrent pas à se réaliser. Ce n'est pas que nous prétendions leur donner le caractère d'une prophétie. Certes, l'on pouvoit, sans être prophète, annoncer à des hommes aussi coupables une mort honteuse. Mais enfin, il faut le dire, pour l'instruction de la postérité : le 9 thermidor ayant changé la face des affaires politiques, les juges du tribunal sanguinaire de Nîmes furent arrêtés. L'un se brûla la cervelle à la tribune du club; l'autre (le prêtre apostat) se pendit de désespoir dans son cachot. Son cadavre, jeté à la voirie, y fut tout à la fois exposé à l'insulte des hommes et à celle des animaux; et ses déplorables restes ne furent soustraits à cette vengeance populaire, que par les soins charitables de M. de Rochemaure, vicaire général du diocèse; et ce digne ministre de Jésus-Christ n'auroit pas souffert les excès que la religion désapprouve, s'il en avoit eu d'abord connoissance; mais on diroit que la Providence voulut les lui cacher au premier moment, pour que la prédiction du bienheureux martyr, contre ce malheu-

reux, s'accomplît ainsi jusque sur son cadavre.

Qui vicerit et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super gentes, sicut et ego accepi à patre meo. Apoc. II.

P. S. Nous avions terminé ce travail, quand nous avons reçu d'un respectable ecclésiastique le détail suivant, qui ne contrarie notre récit dans aucun point essentiel. Il donne au saint religieux le nom de Jean : on nous l'avoit présenté sous celui de dom Bonaventure.

« Jean Froment, né à Nîmes en 1745, char-
» treux, avoit fait ses études à Alais. Nous
» étions de la même classe, et liés d'une amitié
» particulière. Un oncle, chanoine de Saint-
» Gilles, le faisoit étudier comme devant
» être son successeur. Nous nous retrouvâmes
» à Avignon, au petit séminaire de Saint-
» Charles. Il m'engagea, dix jours après mon
» entrée, d'aller à la Villeneuve voir un de
» ses parens. Nous fûmes à la Chartreuse;
» mon ami cessa de me parler : mais il me
» conduisoit, en me montrant certaines églises
» et places d'Avignon. *Je serai chartreux,*
» me dit-il *cinq jours après; Dieu m'ap-*
» *pelle.* Treize mois ensuite, le jour de saint
» Matthias, je le conduisis jusqu'au bord du

» Rhône; il alloit commencer son noviciat.
» Établi à la Chartreuse d'Aix, il devint prieur
» de celle de Montrieu. Caché dans Nîmes,
» j'étois sur le point d'avoir correspondance
» sûre avec lui, lorsqu'il fut saisi, le jeudi-saint
» 17 avril, et enfermé dans un cachot de la
» citadelle. Ce fut en descendant au palais,
» qu'il dit aux prêtres reclus, réunis pour le
» voir et le saluer, en faisant allusion à son
» nom, ces paroles de saint Ignace : *Frumen-*
» *tum Christi sum, dentibus bestiarum mo-*
» *lar, ut panis mundus inveniar.* Dans son
» interrogatoire, Giret, ex-curé constitution-
» nel, l'interrogea avec frénésie; mon ami ré-
» pond avec la douceur chrétienne, et refuse
» de nommer ceux qui lui donnoient asile. *Je*
» *n'ai jamais été dénonciateur*, dit-il, *et je ne*
» *le deviendrai pas, quand je vais cesser de*
» *vivre.* Comme il montoit l'escalier du pa-
» lais, je fus le prendre et l'embrasser par
» derrière.... « Mon ami, toute ma consolation
» est de pouvoir mourir entre tes bras ». Il par-
» tagea mon lit... A peine étoit-il entré dans
» le palais, qu'une fille vint, de la part d'un
» juge, lui dire de contrefaire l'insensé, et qu'il
» seroit sauvé. Mon ami refusa ».

François-Marie REVENAS, né à Seyssel, département de l'Ain, diocèse de Genève, vicaire dans ce diocèse, où il étoit chargé d'une annexe de la paroisse de Tolissieux; guillotiné à Grenoble le 26 juin 1794.

Né à Seyssel le 17 septembre 1752, François-Marie Revenas étudia d'abord en chirurgie, et puis embrassa l'état ecclésiastique. Il fit ses premières études à Valence, et se conduisit de la manière la plus régulière dans le séminaire d'Annecy, où il étudia la théologie. Promu au sacerdoce le 16 mars 1782, il fut nommé vicaire dans une des paroisses du diocèse; il eut aussi pendant quelque temps la direction des dames ursulines de Gex. Lorsque la révolution françoise commença, il étoit chargé d'une annexe de Tolissieux, au même diocèse, et son premier soin fut de s'opposer de toutes ses forces aux progrès du schisme dans la Savoie. Très-connu des fidèles de ces contrées, il voyagea en apôtre à Seyssel, à Annecy, à Chambéry et dans les lieux

lieux voisins. Au milieu du carême de 1793, il vint à Grenoble, et fut approuvé par l'un des supérieurs ecclésiastiques, pour y exercer le ministère évangélique. Comme peu de fidèles le connoissoient, il travailla d'abord avec liberté, mais ne tarda point à être troublé dans ses fonctions, par l'arrivée de deux commissaires. Son courage et son zèle cédèrent à la prudence, qui l'obligeoit de s'éloigner. Cependant, plus pressé que jamais du désir de travailler à la vigne du Seigneur, il fit, avant son départ, un acte formel d'un dévouement sans bornes au salut des ames, et en rendit dépositaire une personne qui avoit le plus mérité sa confiance. « J'ai formé, lui dit-il, le » projet de secourir les fidèles dépourvus de » pasteurs. Je fais d'avance le sacrifice de ma » vie pour eux, et rien ne sera capable de me » détourner de ce ministère de charité, parce » que je serai aidé de la grâce de Dieu ». Bientôt il entendit un grand nombre de confessions, il se montra tout à la fois homme de travail, homme d'oraison, célébra l'office du jeudi-saint chez une pieuse dame de la ville, et y laissa pendant le jour le Saint-Sacrement exposé à l'adoration des ames pieuses, ne ces-

sant de les disposer à la réception de la divine eucharistie. Ces fonctions augustes étant terminées, il alla se prosterner devant le divin agneau, et passa la nuit entière dans des actes d'adoration, de reconnoissance et d'amour.

Le jeune apôtre étoit dans l'usage de confier la semence à la terre qu'il avoit préparée, et de la laisser ensuite germer pendant un temps, se conformant ainsi à la manière d'opérer du cultivateur des campagnes. Après avoir ébauché l'ouvrage de la sanctification du peuple à Grenoble, il en partit vers la fin d'avril, pour aller continuer ailleurs sa mission. Déguisant sous un commerce apparent l'œuvre de sa charité, il passa par Moyrans et Tullins, avec quelques objets à vendre; mais comme il portoit, et bien plus volontiers encore, les symboles et les armes de sa profession, il fut surpris dans une auberge, son bréviaire à la main : son adresse le fit échapper heureusement au danger; il traversa Vinay, y commença des conversions importantes, s'arrêta de suite à Saint-Marcellin, à Romans, à Valence, et y consacra plusieurs jours à cultiver la vigne du Seigneur. Les

saints engagemens que son zèle lui avoit fait contracter à Grenoble, le rappelant dans cette ville, il y rentra vers le quinze de mai, et reprit le cours de ses instructions et de ses courses apostoliques, avec une ardeur et une assiduité vraiment inexprimable; se prêtoit en tout point aux besoins des personnes qui recouroient à lui, les recevant à toute heure, et sans jamais se plaindre de leur importunité, les traitant avec une douceur que rien n'étoit capable d'altérer, avec cette charité prévenante et compatissante qui rappeloit si bien son patron, le bienheureux ami de Dieu et des hommes, saint François de Sales.

Combien la grâce daigna seconder des intentions si pures! D'un coup d'œil il pénétroit les replis les plus cachés des consciences, leur épargnoit de trop longs et pénibles détails. Une personne pleine d'intelligence et de vertus disoit de lui : « Il n'a pas une physionomie imposante; mais, dès les premiers » mots de ma confession, il a tout deviné, tant » il est doué d'un grand discernement ». Son indulgence envers les pécheurs étoit admirable, il s'efforçoit de les relever et de les soutenir avec une bonté admirable; il diminuoit

à leurs propres yeux la honte trop vive qu'ils auroient conçue de leurs fautes : son cœur étoit si pénétré d'amour envers Dieu, qu'il avoit de la peine à concevoir la secrète malignité de certains coupables; il ne cessoit point de leur inspirer des motifs de confiance, pour les ramener de leurs égaremens. Mais autant il se montroit indulgent, patient, bon et doux envers les autres, autant étoit-il sévère pour lui-même. Il jeûnoit exactement tous les vendredis; sa conscience fort timorée le ramenoit souvent au pied du tribunal de la pénitence; il y recouroit surtout après de grandes tentations, craignant de ne les avoir pas assez généreusement combattues.

Etoit-il possible qu'avec d'aussi heureuses qualités, il ne produisît pas habituellement un grand bien? Les familles chez lesquelles il recevoit l'hospitalité, s'inquiétèrent sur la multitude des personnes qui le visitoient. Il chercha d'abord à les rassurer; mais voyant que leurs appréhensions mettoient des entraves au zèle qui le dévoroit, il se réfugia dans une autre maison, où l'on ne tarda pas à lui faire, sur cette ardeur apostolique, de nouvelles représentations. « Si vous voulez être long-temps utile

» aux fidèles, lui dit-on, il faut nécessaire-
» ment vous ménager. — Rien n'est plus juste,
» répondoit-il ingénument; aussi remarquez
» que je ne me prodigue pas ». Riant de ces charitables recommandations, il cachoit ses démarches, et faisoit en secret ce qu'il avoit résolu. Dans les occasions mêmes où il déféroit à de sages observations, que le besoin des fidèles devînt tel qu'il crût devoir agir, il résistoit avec une sainte audace, et disoit :
« Il faut travailler, pendant qu'il est temps
» de le faire. Ne dois-je pas m'estimer heu-
» reux de pouvoir exposer ma vie pour es-
» sayer de gagner une ame à Dieu! il s'agit
» des ames rachetées du sang de Jésus-Christ.
» Moi je n'y laisserai jamais que ma tête, et
» il faudra bien qu'elle y reste tôt ou tard.
» Laissez-moi faire, je prendrai garde à ne
» compromettre aucun de mes amis ». En plein jour on le voyoit environné d'une foule de catholiques, soit de la ville, soit de la campagne, qui le conduisoient à un pécheur qu'il falloit ramener à Dieu, ou qu'il introduisoit lui-même dans une maison de confiance, pour lui administrer les sacremens. Ces réunions furtives avoient pour lui un char-

me inexprimable, et il disoit confidemment : « Mon plaisir, mon grand plaisir, c'est de » pouvoir dire la messe à une douzaine de » bons catholiques, et de leur faire partager » ma joie en les admettant tous à mon fes- » tin ».

Chacune des fonctions du saint ministère étoit, pour M. Revenas, comme un attrait qui l'invitoit à d'autres fonctions. En sortant d'une assemblée pieuse, il trouvoit de nouveaux fidèles affamés de la parole sainte, et tous étoient satisfaits. Dans l'après midi, il parcouroit la ville, afin de préparer les personnes qui devoient le lendemain participer aux saints mystères. On le rencontroit souvent, pendant ces jours de deuil pour les enfans de Dieu, et d'un affreux triomphe pour les ennemis de la foi, on le rencontroit couvert seulement d'une veste et d'un pantalon, étalant de petits effets de négoce, afin de s'insinuer plus facilement chez ses véritables amis. Dans toutes les familles qui pensoient bien, on ne parloit que du jeune marchand; c'est ainsi qu'on le nommoit. Malheureusement, il avoit été plusieurs fois rencontré par les révolutionnaires, et par le vicaire schis-

matique de Saint-Ferjus, et il fut dénoncé dans quelques sections. Pendant un temps il se réduisit à ne travailler que la nuit; mais bientôt, ne pouvant plus, pendant les ténèbres, satisfaire à tous ses engagemens, il reparut en plein jour; et ceux qui lui étoient dévoués, ainsi que ses criminels adversaires, s'efforcèrent, chacun à sa manière, de réprimer son ardeur; se décidant alors à évangéliser d'autres contrées, il fit part de son dessein à une personne fort vertueuse qui avoit et méritoit toute sa confiance. Elle frémit à la vue des dangers auxquels alloit se livrer le guide de sa conscience. Vous êtes perdu, lui dit-elle en sanglottant; je m'imagine vous voir déjà dans les fers, et je suis sûre que vous viendrez périr sous mes yeux. « Vertueuse amie, lui » dit-il, vous me faites la plus grande peine » de vous attendrir sur des événemens qui » n'arriveront peut-être jamais : soyez persua- » dée que je prendrai des précautions, et que » je ne m'exposerai pas témérairement; si en- » suite il m'arrivoit quelque accident, vou- » driez-vous vous opposer à la volonté de Dieu? » Non, ma fille, vous porteriez envie à mon » bonheur, si j'étois trouvé digne de souffrir

» pour Jésus-Christ. Prenons donc courage, » et agissons sans crainte sous la garde du » Seigneur : il ne nous arrivera jamais que ce » qui sera agréable à ses yeux. Espérons qu'a- » près ce temps d'orage, nous pourrons tra- » vailler à ramener tant de brebis égarées; » vous m'aiderez bien alors qu'il n'y aura » plus de danger. Oh! que nous ferons de » bien, si Dieu nous donne un jour la paix ». Ces paroles prononcées d'un ton persuasif, calmèrent du moins pour un moment cette intéressante et sensible amie. Son Ananie partit vers le commencement d'octobre 1793.

Il visita les catholiques de Tullins, qui le retinrent pendant quelques jours, et goûta la consolation de célébrer au milieu d'eux nos augustes mystères. Pour satisfaire leur ferveur et la sienne, il conserva le très-saint Sacrement dans l'appartement qu'on lui avoit réservé; et son cœur lui faisant oublier les fatigues du voyage, le besoin de repos, il passa, prosterné aux pieds de son Sauveur, comme il avoit déjà fait à Grenoble, une grande partie de la nuit en adoration. C'est au milieu de ces ineffables épanchemens que l'homme de Dieu puisoit ce zèle évangélique, cette

soif ardente du salut des ames, et ce vœu chaque jour plus puissant de sceller sa foi par le martyre. Il n'auroit pas voulu conserver pour lui seul le beau privilége de travailler en apôtre; il cherchoit à répandre le feu qui le consumoit dans les cœurs de ses confrères qui se sentoient le courage de marcher sur ses traces. Il continua son infatigable ministère dans les paroisses de la Côte-Saint-André et des environs, ainsi que dans la paroisse de Saint-Marcellin; il parvint à ce dernier endroit le 27 octobre 1793, muni de pouvoirs afin d'exercer les fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Vienne. Partout ses travaux eurent de nombreux succès; selon des témoignages unanimes et multipliés, telle étoit son inaltérable douceur, sa courageuse patience et l'efficacité de ses paroles, que tous les gens de bien s'empressèrent plus que jamais de recourir à lui : ces fidèles dévoués à sa personne, avec un attrait inexprimable, se sentirent entraînés à le suivre, à l'écouter et à lui obéir en tout. Avec un riche fonds de lumières acquises, et un discernement fort rare, il ne se permettoit jamais d'entreprendre rien de considérable, ni de décider au-

cune affaire difficile, sans avoir consulté des confrères capables de résoudre ses doutes; il se réunit à ces intrépides missionnaires, dans une courte conférence, le 30 octobre 1793; car les besoins toujours renaissans des bons chrétiens les appeloient sans cesse. De nouveau s'étant réunis, ils se partagèrent les paroisses auxquelles il convenoit de porter des secours; se revirent encore, et toujours avec de grands fruits pour les peuples, le 18 janvier suivant, à Romans. Que de peines, de soins, de fatigues en tout genre, M. Revenas supporta pour les paroisses qui lui étoient échues! mais surtout que ne fit-il point à Romans, et dans tous les lieux voisins; il revint à Saint-Marcellin, passa à Saint-Vérand, retourna à Varacieux, et fit partager les fruits immenses de son zèle à des religieuses de Saint-Etienne. Les chemins étoient mauvais, le temps humide et froid, et un rhume violent poursuivoit depuis plusieurs mois l'homme de Dieu. Il étoit si harassé, qu'arrivant auprès d'une personne malade, il lui échappa de dire : « Oh! qu'elle est heureuse d'être ma- » lade et couchée »!

Cependant, il eut la force de franchir un es-

pace considérable, pour aller coller sur son cœur et presser dans ses bras ce vertueux Guillabert, dont nous aurons à discourir au long, qui, l'ami constant du premier, fut le généreux compagnon de son martyre. Il venoit pour le déterminer à se joindre à lui sans délai, afin d'exécuter ensemble les travaux qu'il avoit entrepris. « Vous croyez, lui disoit-il » après notre divin Sauveur, qu'il y a encore » du temps jusqu'à la récolte; et moi, je vous » dis : Regardez les campagnes, qui sont déjà » blanches et prêtes à moissonner; la moisson » est abondante, mais il y a peu d'ouvriers. » Nous aurons beaucoup plus d'avantages, » quand nous serons deux : il y a un bien » comme infini à faire dans les paroisses que » je viens de parcourir. Il faut arracher ces » ames à la servitude du démon. Nous évangéliserons encore d'autres parties du diocèse. » J'ai pris des renseignemens pour aller au » Grand-Serre, à Toybon, et dans tous les » endroits circonvoisins ». Son ami, ne sachant comment répondre à d'aussi vives instances, l'assura qu'il viendroit le joindre à Grenoble. « C'est bien quelque chose, lui dit » en souriant M. Revenas; mais ce que j'ai

» fait à Grenoble est en grande partie un ou-
» vrage de pure dévotion ; au lieu que, dans
» tous les endroits dont je vous parle, nous
» trouverons des ames vraiment paralytiques,
» qui nous diront, en nous voyant arriver :
» *Hominem non habeo ;* tendez-moi la main,
» car je n'ai personne pour me jeter dans la
» piscine et pour me purifier ».

Son ami ne pouvant aller seconder ses vues de miséricorde et de charité, l'homme de Dieu se rendit auprès des catholiques de Tullins, qui l'attendoient avec impatience, le 20 décembre et les jours suivans. Il arriva vers minuit auprès d'un malade qu'il administra ; il lui procura de plus la consolation d'assister au saint sacrifice de la messe, qu'il célébra auprès de son lit. Le lendemain, veille de la fête de Noël, il se fit accompagner par un jeune homme de Moyran, qu'il conduisit à Grenoble, pour lui faire faire sa première communion. Après de grandes fatigues, arrivé fort tard dans cette ville, il n'oublia point que cette nuit étoit consacrée à célébrer la naissance du Fils de Dieu. S'étant introduit dans une société catholique, il confessa un grand nombre de personnes, et les fit participer au

pain des anges, à la messe de minuit. Beaucoup d'amis qui avoient gémi de son absence, désiroient son retour avec le plus vif empressement; mais il se hâta de partir aussitôt qu'il eut terminé ses fonctions, se rendit à Romans, à Saint-Hilaire, pour satisfaire au vœu des fidèles, puis à Saint-Marcellin, où il arriva au milieu du jour, le 18 janvier 1794. La pieuse personne qui lui donnoit asile, l'informa de l'état d'une personne infirme qui lui sembloit être dans un danger imminent. Avant que de s'y rendre, il passa deux heures de plus qu'à l'ordinaire devant le saint Sacrement. Une servante de la maison dans laquelle on le conduisit avoit reçu cinq francs pour le livrer entre les mains de ses persécuteurs. Mais c'est le confesseur de la foi qui va, dans cette mémorable circonstance, parler lui-même. « Une personne d'une vertu qu'on ne sau-
» roit assez louer..., m'engagea à m'intro-
» duire, en qualité de médecin, auprès d'une
» femme malade... Je pris le ciboire, dans le-
» quel étoit le saint Sacrement, un corporal,
» un rituel et une petite bouteille contenant
» les saintes huiles.... Arrivé dans la maison
» où je voulois entrer, une fille qui étoit sur

» la porte..., me prenant par le bras, m'in-
» troduisit dans la chambre de la malade. A
» peine cinq ou six minutes s'étoient écoulées,
» que je vis entrer un citoyen qui m'avoit suivi,
» et qui me demanda, en sa qualité de lieute-
» nant de gendarmerie, qui j'étois, d'où je
» venois, comment je me trouvois dans cette
» chambre. A ces questions, je fus troublé,
» et, comme saint Pierre, qui renia son maî-
» tre à la voix d'une servante, je perdis de vue
» la sainteté de mon ministère, et j'offensai la
» vérité... Je dis que j'étois marchand, que je
» faisois mon commerce..., que j'étois entré
» dans cette maison...., étant introduit par
» une servante.... Après de nouvelles ques-
» tions, il fit appeler deux gendarmes. J'a-
» vois pu, malgré mon trouble, remettre se-
» crètement le saint ciboire à la malade.... Le
» lieutenant me laissa avec les deux gendar-
» mes, pendant environ une demi-heure...;
» après quoi je fus conduit à la maison d'ar-
» rêt, le 19 janvier 1794, à Saint-Marcellin.
» Le lendemain, deux fusiliers me menèrent
» à la salle de la conciergerie, où je fus inter-
» rogé par le juge de paix, et je répondis
» comme la veille. Mais quelle fut ma surprise

» et ma douleur, lorsqu'on me fit voir le ciboire et le vase des saintes huiles! On me » demanda si je reconnoissois ces objets; et, » sans faire aucune réponse, je pris le ciboire, » je l'ouvris, et je consommai les saintes hosties que j'y avois laissées ». On nous a rapporté que le confesseur de la foi se prosterna en présence de son divin Maître, avant de prendre les saintes hosties; que cet acte de religion frappa tellement le juge et les spectateurs, que le secrétaire ne put s'empêcher de s'écrier : « Jamais spectacle n'a fait sur moi » une semblable impression ». Le prisonnier continue : « Après cette action, qui remit » mon ame dans son assiette, je me montrai » constant à ne plus rien répondre aux questions que l'on continua de me faire.

» Le lendemain matin, je fus conduit de » nouveau devant le juge de paix..; le soir du » même jour, j'y reparus encore. Dès la première question qu'il me fit, je me sentis » porté à déclarer ce que j'étois, et à montrer » que je ne craignois pas de me mettre sous le » glaive de la persécution : je dis mon nom.., » ainsi que le lieu de ma naissance; et j'ajoutai : » J'ai toujours fait profession de la religion

» catholique, apostolique et romaine. J'ai reçu » l'ordre de la prêtrise le 16 mars 1782; et je » déclare, à ma honte et confusion, que j'ai » prêté le serment exigé des fonctionnaires pu- » blics, en 1790, après avoir fait cependant » ma profession de foi au prône, et protesté » que j'étois prêt à mourir plutôt que de trahir » les intérêts de l'Église; mais j'eus la lâcheté » de signer le procès-verbal qui n'exprimoit » aucune restriction. J'ai, dans la suite, effacé » moi-même ma signature des registres de la » municipalité. Depuis, je n'ai voulu recon- » noître, ni la constitution civile du clergé, » ni aucun évêque constitutionnel; je suis resté » dans ma place de vicaire, jusqu'à ce que » j'en aie été chassé par la loi du 26 août 1792. » J'ai demeuré en Savoie, depuis qu'elle a été » réunie à la France, jusqu'au premier février » suivant, temps auquel je fus poursuivi par les » représentans du peuple, qui ordonnoient » l'exécution de la loi dans ce pays; et je suis » rentré en France, dans le dessein d'y exer- » cer mon ministère, et de consoler les fidèles » dépourvus de pasteurs ».

« On me fit plusieurs questions, auxquelles » je répondis que je n'avois à rendre compte » de

» de ma conduite qu'à Dieu, et je signai l'in-
» terrogatoire avec beaucoup de plaisir.

» On me ramena en prison, mais au cachot.
» Je n'eus point de peine de m'y trouver : j'y
» passai deux nuits et un jour; et je puis dire
» que je tâchai de mettre ce temps à profit
» pour le ciel. Cependant, par intervalles, j'é-
» prouvai quelques répugnances de la nature;
» mais je les surmontai assez facilement.

» A quatre heures du matin de la seconde
» nuit, on vint nous avertir, un de ceux qui
» étoient dans le cachot et moi, qu'il falloit
» partir. Je m'attendois à être jugé à mort à
» Saint-Marcellin, et j'éprouvai une certaine
» agitation. Dès que je fus enchaîné, je me
» sentis tout autre; et je fus si content pendant
» toute la route, que mes conducteurs en
» étoient surpris ».

Avant de quitter la prison de Saint-Marcellin, il exprima les sentimens qui l'animoient, de la manière suivante, à un de ses amis, le 20 janvier 1794.

« J'ai dit des mensonges qui me font de la
» peine. Saint Augustin prétend que ceux qui
» ne se permettent que ces sortes de menson-

» ges, peuvent, par leurs prières et le repentir
» qu'ils en ont, mériter de n'en plus dire à
» l'avenir; c'est ce qui diminue un peu ma
» peine..... Je ne crains point d'être victime
» pour ma religion; ce sera au contraire un
» grand bonheur pour moi : mon salut sera
» assuré, malgré tous mes péchés. Dieu me
» fasse la grâce de persévérer, et veuille bien,
» malgré mon indignité, me juger digne de
» souffrir pour le nom de Jésus-Christ !

» Sur la terre et dans le ciel, je bénirai le
» Seigneur de vous avoir connu : vos vertus
» et vos prières auront beaucoup contribué à
» ma sanctification. Vous n'avez rien de vous-
» même que le péché; mais l'auteur de tout
» bien se sert de vous pour soutenir et conso-
» ler ses élus. *Réjouissons-nous donc, je vous*
» *le dis derechef; réjouissons-nous dans le*
» *Seigneur : tout contribue au bien de ceux*
» *qui aiment Dieu. Qu'il soit glorifié par notre*
» *vie et par notre mort. Soyons patiens, et for-*
» *tifions nos cœurs, car le Seigneur est proche.*

» Le père céleste, qui peut des pierres mê-
» mes faire naître des enfans d'Abraham, sau-
» ra bien envoyer, pour faire sa moisson, des

» ouvriers qui remplacent ceux qu'il permet-
» tra aux impies de mettre hors d'état de tra-
» vailler. Le royaume de Dieu s'est établi, et
» s'est conservé malgré la rage des enfers ; il se
» perpétuera de même.

» Heureux celui qui souffre persécution
» pour la justice.... N'ayez aucune peine sur
» mon sort, je vous en conjure : Dieu l'a dé-
» terminé par les moyens que nous avons pris
» pour secourir une infortunée.... Comme
» confesseur de Jésus-Christ, j'oserai prier
» pour vous et pour toutes les personnes qui
» me sont unies en Jésus-Christ : Dieu regar-
» dera moins mon indignité, que la qualité
» dont il m'honore... Priez aussi pour moi. Je
» vous salue en notre Seigneur ».

Il arriva le 23 janvier à Grenoble ; et le bruit se répandit dans la ville, que toutes les personnes qui le visiteroient se rendroient suspectes. Il y avoit laissé de fervens fidèles, dont la plupart, joignant la prudence à la charité, furent assidus à lui fournir les secours nécessaires pour alléger le poids de ses chaînes : ainsi Jésus-Christ avoit permis à de saintes femmes de l'accueillir, de le suivre, de

pourvoir à sa subsistance. Dans cette association de vierges et de femmes chrétiennes qui s'étoient dévouées au service de l'homme de Dieu, les unes étoient ses sœurs, les autres ses filles en Jésus-Christ. Apôtre dans les fers, il prêchoit l'Évangile, consoloit ceux qu'il voyoit trop affligés de sa captivité, trop effrayés de l'avenir qui s'ouvroit devant lui, se montroit l'avocat onctueux des pauvres, soit dans l'intérieur, soit au dehors de sa prison. Le lendemain de son arrivée, le 24 janvier, une dame charitable du même lieu écrivit à son égard en ces termes :

« Il est arrivé, ces jours derniers, à la Conciergerie, un prêtre que je connois beaucoup : c'est celui qui, pour exercer son ministère, a long-temps emprunté le rôle de marchand parmi nous. Il y a apparence qu'il a continué le même stratagème ailleurs.... Nos amis désespèrent de ses jours : je les ai vus en larmes autour de lui ; j'ai d'abord partagé leurs inquiétudes ; et ensuite, dans l'incertitude des événemens, j'ai fait porter à la prison le discours de Fénélon pour la fête d'un martyr..... Profitez du premier

» moment pour fixer mon incertitude et pour » me consoler ».

Mais c'étoit à consoler, à affermir les autres, que s'occupoit le saint prisonnier. Ils venoient se jeter à ses pieds, et, les relevant avec un sourire plein de bonté, plein de gaîté, il dit, entre autres, à une vierge qu'il conduisoit depuis long-temps dans les voies du salut : « C'est » donc moi, ma fille, qui cause votre afflic- » tion. Je compatis à votre douleur; mais, je » vous en prie, ne m'affligez pas, en me mon- » trant un tel abattement. Ranimez votre cou- » rage, par les vues consolantes de la religion. » Vertueuse amie, abandonnons-nous donc à » la Providence : nos affaires ne seront jamais » dans un meilleur état, que lorsqu'elles repo- » seront dans ses mains ». Et il dit ces mots d'un ton si pénétrant, que la fille de son zèle crut entendre Jésus-Christ lui-même. Depuis, elle sut modérer son attendrissement. Reçu dans une chambre qui receloit déjà seize prisonniers, à peine y fut-il connu comme prêtre, qu'il devint l'objet du mépris et de l'aversion. Pour lui, il se faisoit hautement gloire et de sa profession et de ses souffrances, et montroit paisiblement, avec joie même, la loi dont les

dispositions portoient qu'il devoit périr sous l'espace de vingt-quatre heures. Un jeune catholique, frappé de la noble contenance du saint prêtre, fut le seul à ne point prendre part aux odieuses avanies que l'on se permettoit envers le ministre de Jésus-Christ ; au contraire, il voulut partager avec lui son souper et son humble couche, lui représentant avec douceur que l'exposé qu'il faisoit de ses sentimens effrayoit les timides, exaspéroit les impies. « Mais, lui répondit M. Revenas, il faut » les instruire de l'état où se trouve la religion. » Un prêtre, dans ma position, doit essayer » de ranimer les lâches, et de convertir les » méchans. D'ailleurs, qu'ai-je à ménager dé» sormais »! Ce dévouement héroïque subjugua le cœur du jeune catholique, qui devint son défenseur toutes les fois qu'on vouloit l'outrager. Malgré ses généreux efforts, les plus modérés continuèrent à mépriser le juste, les autres à l'insulter, surtout lorsqu'il faisoit des prières ou récitoit son office.

Huit jours après, les prisonniers de Jésus-Christ, et entre autres MM. Revenas et Guilabert, furent transférés à Sainte-Marie d'en haut ; et quelque temps après les deux prêtres

descendirent de nouveau dans les prisons de la Conciergerie. Leurs vertueux amis accoururent. S'approchant de l'un d'entre eux, une sainte fille, la consolatrice des prisonniers, paroissoit consternée : « Eh bien ! lui dit en souriant M. Revenas, eh bien ! ma fille, voici de grands changemens opérés dans peu de jours » ! Voyant que les larmes inondoient son visage, il s'éloigna un moment, qu'il accorda à sa sensibilité ; puis, revenant vers elle : « Allez-vous donc, lui dit-il, m'affliger de nouveau par votre désolation ? N'avez-vous pas encore appris à vous soumettre à la volonté de Dieu ? Si c'est son bon plaisir que je meure pour la foi, ne sera-ce pas une grande grâce qu'il m'aura accordée ? Je serois trop heureux de pouvoir lui donner ma vie ! Et vous, qui sans doute me voulez du bien, pourriez-vous être fâchée de mon bonheur ? — Hélas, non ! lui répondit-elle avec émotion, non, mon tendre père, je ne serai pas fâchée de votre bonheur ; mais, ô mon Dieu, si je pouvois au moins mourir avec votre serviteur ! — Je suis content, répliqua-t-il, de vos dispositions ; mais prenez courage, relevez-vous de l'abattement qui vous accable : vous me faites trop

» de peine » ! Et il ne lui donna pas connoissance de l'acte d'accusation qui le mettoit en jugement, et qu'il fit passer à la commune d'Amézieux, avec une lettre à ses paroissiens. « Je suis déjà, leur mandoit-il, confesseur de » Jésus-Christ, et j'espère être bientôt son » martyr. Malheur à ceux d'entre vous qui » n'auroient pas horreur des expressions im- » pies employées dans cet acte d'accusation ». Cette épître, remplie des plus sages conseils pour des jours de troubles et de scandales, fut approuvée des supérieurs ecclésiastiques.

Mais combien d'autres lettres n'écrivit-il pas de sa prison ? Ne pouvant transmettre ici tout au long ces édifiantes épîtres, nous en citerons seulement les morceaux qui nous ont frappé davantage. « Je suis maintenant dans » une belle position ; j'en dois sentir tout le » prix, et me rappeler ces paroles de l'apô- » tre : Veillez, soyez fermes dans la foi, » agissez avec courage, et fortifiez vos cœurs; » que toutes vos actions soient faites dans » la charité. Ce que j'ai dit si souvent aux au- » tres, il faut que je m'en fasse l'application à » moi-même ; et je puis vous assurer que je » suis dans la joie et dans la tranquillité, consi-

» dérant que Dieu, par une faveur spéciale, me
» donne l'occasion d'expier mes péchés, de sa-
» tisfaire à sa justice, et l'espérance de jouir
» de lui, lorsque mon heure sera venue. Il
» m'est impossible de vous exprimer mon
» bonheur, quoiqu'il soit troublé quelquefois,
» mais bien légèrement, par les révoltes d'une
» nature toujours ennemie de la croix.... Je
» vous souhaite toutes sortes de bénédictions en
» notre Seigneur Jésus-Christ.... Respectable
» amie, je vous souhaite autant de satisfaction
» et de joie que j'en éprouve moi-même. La
» plupart ici se plaignent des malheurs des
» temps : ils ont grand tort, car jamais je n'ai
» mieux fait mes affaires; jamais je n'avois re-
» gardé comme si sûre ma très-brillante for-
» tune, dont je suis certain de jouir. Il y a en-
» core à soutenir quelques momens de patien-
» ce; mais, en attendant, je suis heureux.....
» J'avois pensé que, si l'on m'offroit un défen-
» seur officieux, je répondrois que les apôtres
» n'en avoient pas besoin : dans l'histoire des
» martyrs, je ne me rappelle pas d'un exem-
» ple semblable. Il me semble que ce n'est ni
» orgueil ni présomption, et que je suis tou-
» jours prêt à suivre les avis d'une personne

» aussi zélée que vous l'êtes pour la gloire de
» la religion. Je sais que vous êtes bien éloi-
» gnée de compromettre.... la cause de Dieu,
» que nous avons l'honneur de défendre... Res-
» pectable amie, me croyez-vous malheureux?
» Dans ce cas, je ne suis pas surpris de votre
» inquiétude, car saint Bernard déclare que le
» propre d'un cœur sensible et généreux est
» de souffrir avec courage ses propres tribula-
» tions, et de compatir à celles des autres.
» Continuez donc, digne fille de Jésus-Christ,
» à supporter avec constance vos propres dou-
» leurs : vous êtes trop agréable à Dieu, pour
» n'être pas éprouvée par le feu des persécu-
» tions. Mais, loin de vous affliger sur moi,
» réjouissez-vous de mon bonheur, auquel
» vous avez beaucoup contribué par vos priè-
» res..... Dieu me comble de grâces et de con-
» solations. Il a permis mon arrestation, dans
» sa miséricorde, afin de donner lieu aux
» prières de tant de saintes ames qui s'intéres-
» sent à moi..... Si le grand apôtre se recon-
» noissoit pour un avorton, pour le dernier
» des chrétiens, que dois-je penser, que dois-
» je dire de moi? sinon m'écrier avec le Roi-
» Prophète : Louez le Seigneur, parce qu'il

» est bon ; louez le Seigneur, parce que sa mi-
» séricorde est infinie.... Se voir choisi pour
» être confesseur de Jésus-Christ! se voir jugé
» digne de souffrir pour son nom, voilà ce
» qui me confond et ce que je ne puis assez ad-
» mirer.... Vous savez apprécier le haut degré
» de gloire auquel Dieu m'a élevé, et vous me
» plaignez! vous vous attristez de mon bon-
» heur! Ah! je vous en conjure...., livrez-vous
» à la joie que doit vous inspirer la pensée de
» mon bonheur; priez le Dieu des miséricor-
» des de m'accorder la persévérance, et d'a-
» chever l'ouvrage qu'il a si heureusement
» commencé en moi..... Généreuse amie...,
» la religion nous assure que tout contribue
» au bonheur de ceux qui aiment Dieu, que
» nous ne serons jamais éprouvés au-dessus de
» nos forces, que tous nos cheveux sont comp-
» tés, et qu'il n'en tombera pas un seul sans la
» permission du Père céleste. Si les méchans
» nous séparent de corps, ils ne nous sépare-
» ront jamais de cœur et d'affection. La cha-
» rité qui nous unit est au-dessus de tous leurs
» efforts, qui ne pourront jamais en rompre
» les liens..... Rappelons-nous que nous som-
» mes un spectacle d'admiration pour Dieu,

» les anges et les hommes; et que ce spec-
» tacle subsistera aussi long-temps que nous
» ne nous appuierons que sur la grâce, bien
» convaincus de notre indignité et de notre
» néant; et que nous dirons avec saint Paul:
» c'est à la grâce que je dois tout ce que je
» suis ».

C'est à regret que nous arrêtons la citation de ces admirables paroles qui, s'échappant du cœur de la sainte victime, rendoient si bien son céleste dévouement : mais, confesseur de sa foi, prisonnier pour son divin maître, M. Revenas n'étoit point étranger aux sentimens de la nature. Qui peut être un meilleur parent que le courageux et fidèle serviteur de Jésus-Christ? Il écrit à sa sœur, de la maison d'arrêt de Grenoble, le 22 février 1794:

« Peut-être, ma chère sœur, es-tu déjà in-
» formée de mon arrestation, qui a eu lieu
» le 18 janvier à Saint-Marcellin, d'où j'ai
» été traduit à Grenoble. Je dois te faire part
» de mon bonheur, qui est à son comble,
» puisque le Seigneur m'a jugé digne de souf-
» frir pour son nom.

» Lorsque je suis rentré en France, je n'i-
» gnorois pas les dangers auxquels je m'expo-

» sois; mais l'espoir de servir les fidèles, privés
» de leurs légitimes pasteurs, m'animoit au
» point que je regardois déjà la mort comme
» un gain, si je pouvois soutenir quelques ca-
» tholiques, et arracher quelques ames au lion
» rugissant. Ces belles espérances n'ont point
» été frustrées. J'ai eu l'inexprimable satisfac-
» tion de fortifier des foibles, de consoler des
» affligés, de ramener à l'Eglise des frères éga-
» rés par séduction, d'être l'instrument de
» vraies conversions, d'administrer les der-
» niers sacremens à des moribonds, d'offrir
» presque tous les jours le saint sacrifice de la
» messe, de nourrir du pain des anges des
» ames pures, et de coopérer par ces moyens
» à des bonnes œuvres qui pourront un jour
» appaiser et fléchir la colère de Dieu irrité
» contre nous. Juge maintenant, ma chère
» amie, si j'ai lieu de me repentir de n'être
» pas en Piémont. Dois-je être affligé de
» ne pouvoir plus exercer mon ministère?
» Non, ma tendre amie, Dieu le veut ainsi,
» puisque j'ai été arrêté sans qu'il y eut de
» l'imprudence de ma part.

» Tu pourras, dans la suite, être mieux
» instruite des circonstances que je dois taire.

» L'empressement à porter des secours spiri-
» tuels à une personne dangereusement ma-
» lade, en a été l'occasion. Dieu a permis que
» des impies en aient eu connoissance, et que
» j'aie été arrêté dans l'exercice de mes fonc-
» tions. J'adore ses desseins impénétrables et
» toujours sages; je m'y conforme, je m'y
» soumets, et je ne puis assez les bénir. O mi-
» séricorde infinie! un pécheur, un indigne
» prêtre est choisi pour faire ce que tant de
» prêtres consommés en science et en sagesse
» n'ont pas eu le bonheur d'opérer! Je puis
» penser qu'ils ont été réservés pour être plus
» puissans en œuvres dans un autre temps.
» Mais en suis-je moins un instrument dont
» le Seigneur s'est servi pour travailler dans
» son abondante moisson, pendant que les
» vrais ouvriers sont si rares? O miséricorde
» infinie! Ce Dieu si juste ne me corrige pas
» dans sa colère, mais bien dans sa grande
» clémence. O miséricorde infinie! Combien
» il faut que mon Dieu soit bon, de me don-
» ner un moyen si assuré d'expier mes fautes,
» et de me procurer, selon toutes les appa-
» rences, un second baptême, qui effacera
» toutes mes iniquités! Joins-toi à moi, ma

» chère sœur, pour bénir, louer et remercier
» le Seigneur.

» Peut-être que, lorsque tu recevras ma let-
» tre, ton heureux frère sera délivré de sa
» captivité; que les liens qui retiennent son
» ame seront brisés, et qu'il jouira de la li-
» berté des citoyens du ciel. Mais, dans l'in-
» certitude, tu prieras Dieu de me fortifier
» dans ma foiblesse, pour que je soutienne le
» glorieux combat, que j'achève ma course,
» et que je reçoive la couronne de l'immor-
» talité. Tu engageras tes enfans à se réjouir
» de mon bonheur et à l'envier. Tu iras en
» faire part à mon frère et à ma chère sœur
» son épouse, qui partageront tes sentimens.
» Tu t'empresseras d'en instruire mon frère
» à Paris.

» Quand est-ce que mon sacrifice sera
» consommé? Je ne le sais pas encore.
» Voici où j'en suis : avant-hier, 20 du cou-
» rant, l'on m'a fait signifier l'acte d'accusa-
» tion décerné contre moi; il contient plu-
» sieurs chefs contre la loi du 29 vendémiaire,
» concernant les ecclésiastiques. Quand mon
» jugement sera-t-il prononcé? c'est ce que
» je ne sais pas. Quelle satisfaction pour moi

» si je pouvois te revoir encore une fois, pour
» nous réjouir en bénissant le Seigneur de
» ses bontés ineffables, pour te témoigner ma
» reconnoissance de tous les sacrifices que tu
» as faits pour moi, et pour t'exprimer les
» sentimens de ma tendre amitié, en te fai-
» sant mes derniers adieux! Si je n'ai pas cette
» douce satisfaction, reçois-les ici, ces ten-
» dres adieux. Je te demande tout ce que tu
» seras obligée de perdre, concernant les prêts
» que tu m'as faits. Le Seigneur te dédomma-
» gera amplement de tes sacrifices; et je sou-
» haite, pour ta récompense, que tu prati-
» ques constamment les vertus de ton état, et
» que la charité de Jésus-Christ habite tou-
» jours en toi, qu'il te revête de sa force pour
» vaincre les ennemis du salut, surtout dans
» ces derniers jours qui sont si mauvais. Adieu,
» ma bien-aimée sœur, ma tendre amie,
» adieu ».

Il écrit à la même, qui étoit venue le visiter dans sa prison, et qui étoit partie sans lui dire adieu : « Quoique tu aies voulu m'épar-
» gner la douleur de notre séparation, tendre
» et chère sœur, j'ai éprouvé quelques mo-
» mens de sensibilité ; mais ils ont été étouf-
» fés

» fés par le contentement que me procure la
» considération de la belle cause que je dé-
» fends. La pensée que je ne te reverrai plus
» m'affligeroit extrêmement, si je n'étois sou-
» tenu par celle des faveurs inappréciables que
» je reçois du ciel. Je ne te reverrai plus!.....
» Mais nous serons inséparablement unis par
» les liens de la charité. Je te devancerai dans
» le chemin de cette vallée de larmes, pour
» aller t'attendre dans le séjour des bienheu-
» reux; j'y serai ton frère, ton ami, ton pro-
» tecteur. Quelle agréable perspective pour
» moi, d'envisager mon bonheur comme un
» moyen de procurer le tien et celui de tes
» enfans? Dis-leur bien que leur attachement
» vrai et sincère à la véritable religion, me
» comble de joie. Je vous embrasse tous, et
» vous donne ma bénédiction avec la con-
» fiance que m'inspire la qualité de confesseur
» de Jésus-Christ. Mon cher confrère, qui est
» mon compagnon de gloire, me charge de te
» saluer. Je te prie d'aller exprimer à mon
» frère, et à ma sœur son épouse, mes senti-
» mens d'amitié et de tendresse; tu seras mon
» interprète auprès d'eux de tout ce que je
» voudrois leur dire. Salue bien les personnes

» qui m'ont honoré de leur amitié. Puissé-je
» les voir toutes dans le séjour de la félicité,
» où j'espère entrer dans peu de temps. Ai-
» dez-moi du secours de vos prières, pour
» soutenir le glorieux combat ».

Du sein de sa captivité, l'homme de Dieu s'occupoit sans cesse des besoins qu'avoient les fidèles des contrées qu'il avoit parcourues long-temps, et qu'il avoit arrosées de ses sueurs; les lettres qu'il leur adressoit déposoient de la vivacité de sa sainte affection, et cependant ne satisfaisoient pas la sollicitude de son cœur paternel. Alors il s'efforçoit de substituer le ministère de ses amis à celui qu'il avoit exercé avant eux. Il en étoit un qu'il pressoit davantage d'aller secourir ceux qu'il aimoit comme ses enfans, et de qui sa détention seule avoit pu le séparer. Il lui mandoit : « Je ne m'attendois pas de pouvoir communi-
» quer par lettres avec mon ami; ce n'auroit
» pas été une perte pour vous ni un grand
» malheur pour moi; je serois actuellement
» dans le séjour des bienheureux, et je ne
» vous tourmenterois plus, pour aller au se-
» cours des personnes dont je vous ai déjà
» parlé ». Il lui fait ensuite de vives instances

pour le décider, et lui dit, en terminant une de ses lettres, après lui avoir donné les renseignemens nécessaires pour opérer un grand bien dans ces contrées : « Avec de la prudence, » vous vous conserverez long-temps dans une » portion de l'Eglise, où, sans une épouvanta- » ble trahison, je travaillerois encore; mais » que peut la prudence de l'homme contre la » volonté de Dieu? Trop heureux qu'il m'ait » donné le temps et les moyens d'expier mes » péchés! Les chaînes et les cachots ne m'é- » pouvantent point. Je me sens assez de cou- » rage pour supporter les plus rudes épreuves » avec l'assistance du ciel. Je puis tout en ce- » lui qui me fortifie ».

Mais il exerçoit ce zèle qui brûloit ses entrailles, non-seulement sur les peuples qu'il avoit visités en personne, mais encore, et plus spécialement, sur les infortunés qui partageoient ses chaînes, ne laissant échapper aucune occasion de leur parler de Dieu et de leur salut. Avec quelle ardeur il prenoit devant eux la défense de la religion! Un jour que plusieurs amis l'attendoient impatiemment, on vint leur dire que M. Revenas soutenoit contre des hommes fort dangereux le parti

de la vérité. Tous frémirent, et le taxèrent d'imprudence : « Mais, leur dit le courageux » missionnaire, la parole de Dieu n'est point » captive; son défenseur doit être libre au » milieu des fers ». Par ces mots, le noble vengeur de la vérité rappeloit à des incrédules qu'ils avoient été chrétiens. A l'époque où les prêtres catholiques alloient être déportés, il apprit avec douleur que plusieurs manquoient de linge et d'habits; aussitôt il leur distribua tout ce qu'il possédoit; et comme on lui marquoit de la surprise de le voir si dépouillé : « Je n'ai plus besoin, répondit-il, que de ce » qui me reste sur le corps ». On avoit traduit à la Conciergerie un jeune, honnête, et malheureux père de famille. Il partagea avec lui sa nourriture, lui prodigua toutes les consolations; et, certain que son cher convive étoit destiné à périr, il lui conseilla de s'évader; il se priva pour lui de son habit, resta en chemise tout le temps nécessaire pour donner lieu à l'évasion, et fit ensuite acheter une veste légère pour se couvrir. On lui témoigna de l'inquiétude sur les suites que pouvoit avoir cet événement : « Ne nous mettons pas en peine, » répondit-il avec sécurité, c'est une victime

» échappée à la boucherie ; sa famille priera » pour nous, et Dieu pourvoira à tout ». L'époux fut rendu aux embrassemens de son épouse, et l'on ne soupçonna point l'homme de Dieu d'avoir eu part à cette bonne œuvre.

Dans la matinée du 30 avril, on vint l'avertir que la guillotine étoit dressée sur la place, et que l'on assuroit que deux prêtres alloient être décapités. « Je suis bien reconnoissant de » ce que vous m'apprenez, répondit-il, mais » quand est-ce que nous serons guillotinés ? — » Demain, répliqua-t-on. — Tant mieux, » dit-il en souriant, j'aurai le temps de me » préparer ». Comme on se montroit surpris du calme qu'il manifestoit. « Il y a long-temps » que je le désirois, ajouta-t-il avec un peu » d'émotion ; eh ! ne serai-je pas trop heureux » de mourir pour la cause de Jésus-Christ ? » Le lendemain, ses amis accourent à la prison, un moment avant celui où ils croient qu'on va le leur enlever ; entre eux, la pieuse Eulalie Amabert, cette vierge tout à la fois si pleine d'affection et de courage, et que j'ai plusieurs fois citée, s'avance pour dire adieu à son père, à son meilleur ami ; il lui montre un front serein, et la bénit avec em-

pressement. Mais les exécuteurs font retentir la trompette; les amis des deux victimes se prosternent avec elles, la face contre terre, et prient pendant un long espace de temps : les bourreaux ne se présentent pas; on se sépare jusqu'au lendemain. Le fatal instrument restoit toujours sur la place; on s'empresse de retourner auprès des hommes de Dieu; ils avoient passé la nuit en prières, et la nature souffroit dans cette longue agonie. M. Revenas veut parler, et la parole erre sur ses lèvres; il presse les mains de ses amis dans les siennes, et les inonde d'une sueur froide. « Courage, leur dit-il, adieu, adieu »; et leur trouble et leurs larmes l'empêchent de continuer. « Venez, ajoute-t-il enfin, que je » vous donne encore une fois ma bénédic- » tion ». Aux genoux de leur père, ils collent leurs lèvres sur sa main tremblante; le lendemain renouvelle les mêmes combats, et ce n'est que le troisième jour qu'on annonce à messieurs Revenas et Guillabert, que leur jugement est différé.

Naturellement si bon, si tendre, l'homme de la droite du Très-Haut apprenoit chaque jour davantage, dans ces cruelles épreuves, à

compatir à ceux qui souffroient. Que de soins son inépuisable charité prodigua aux religieuses qu'on réunit à lui dans la prison! Avec quelle affection respectueuse il les accueillit, avec quelle efficacité les encouragea-t-il à rejeter un odieux serment, à la prestation duquel les ennemis de la foi attachoient leur mise en liberté. Que de traits glorieux à la mémoire de l'homme de Dieu nous pourrions recueillir, dans les soins assidus qu'il rendit à ces vraies héroïnes du dix-huitième siècle! Son attention continuelle aux besoins de tous ceux qui l'environnoient, lui avoit gagné l'affection de plusieurs prisonniers. Les geoliers aimoient en lui un homme d'une extrême patience, et d'une bienveillance aussi rare. L'un d'entre eux ayant été frappé d'une maladie dangereuse, réclama son assistance. Transporté de joie de pouvoir être utile à cette ame rachetée du sang d'un Dieu, il alla, vers l'heure de midi, confesser le mourant, le préparer au passage du temps aux années éternelles : une heure après, le malade expira, et la longue et touchante visite qu'il avoit reçue dans son agonie fut connue de tous les prisonniers.

Reposerons-nous de nouveau nos esprits et nos cœurs sur l'édifiante et nombreuse correspondance du saint prisonnier? Arrêtons-nous à quelques traits qui nous porteront à l'apprécier toujours davantage. Il écrit, le 20 mars 1794 : « Respectables amies et chères » sœurs en Jésus-Christ, votre sensibilité et » votre amour pour le bien ont toujours été » vivement affectés à la vue des maux sans » nombre qui inondent notre malheureuse » patrie. Vous avez partagé les peines de tous » les êtres souffrans. Quel intérêt n'avez-vous » pas mis à tout ce qui me concerne! J'étois » un prêtre persécuté. Cette seule considéra- » tion vous faisoit éprouver les plus grandes » craintes au moindre danger qui me mena- » çoit. Vous avez vu ma détention comme un » état de souffrance pour moi, et votre cœur » en est pénétré d'une vive amertume, mal- » gré les assurances que je vous ai données » du contentement et de la joie que j'éprou- » ve........ Un confesseur de la foi a bien des » droits d'inviter à la patience; c'est pourquoi » je vous dis, d'après saint Jacques : Heureux » celui qui souffre patiemment les tribula-

» tions et les maux de cette vie, parce que,
» lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la cou-
» ronne de vie que Dieu a promise à ceux
» qui l'aiment....... Les souffrances, les tri-
» bulations, les persécutions ne sont pas moins
» un don de Dieu, que la foi même en Jésus-
» Christ......

» Je vous salue et vous donne toutes sortes
» de bénédictions.

» M. F. Revenas, *prêtre confesseur.*

» Je suis convaincu de mon indignité d'être
» confesseur de Jésus-Christ; mais j'ose pren-
» dre ce titre, puisque le Seigneur m'a élevé
» à ce haut degré de gloire. Louons le Sei-
» gneur, parce que sa miséricorde est infinie ».

Il mande, dans un billet sans date, et qui
retrace son active compassion : « Je vous en-
» voie une petite pacotille que je sais vous
» être agréable (des aumônes en linge, ha-
» bits et argent à répandre)... Je viens de
» faire une nouvelle connoissance. J'ai placé le
» prisonnier dans ma chambre; il auroit be-
» soin d'un pliant, d'un matelas et d'un tra-
» versin. Voyez chez les personnes qui en

» louent. En l'obligeant, que vous me ren-
» driez service » ! Il faut réunir dans leur sublime apostolat ce vertueux Guillabert, que je ne cite ici qu'en passant, et cet intrépide Révenas, animant tout, enflammant tout ce qui l'entoure du feu de la divine charité. « Dès
» le moment, nous racontent des témoins
» oculaires, qu'ils furent entrés à la Concier-
» gerie, ils travaillèrent à se concilier le cœur
» des malheureux prisonniers. Ils retran-
» choient chaque jour de leur propre nourritu-
» re, pour en donner tour à tour une partie à
» chacun. Souvent ils en associoient deux ou
» trois à leurs petits repas. Mais lorsqu'il s'en
» trouvoit quelqu'un de malade, ils se pri-
» voient de presque tout ce qu'on leur appor-
» toit, pour le donner à celui qui en avoit be-
» soin..... Ils traitoient tous les prisonniers
» comme leurs amis, et mettoient tout en
» œuvre pour maintenir entre eux la bonne
» intelligence. Ils affectoient de faire plus de
» bien à ceux qui s'étoient d'abord le plus
» acharnés contre eux. Par cette conduite, ils
» étoient devenus comme les maîtres de leurs
» compagnons d'infortune ».

Dans un billet sans date, M. Revenas écrivoit : « Je me console par la religion ; elle » nous assure que tout contribue au bien de » ceux qui aiment Dieu..... Si les méchans » nous séparent de corps, ils ne nous sépareront jamais de cœur et d'affection. Notre » foiblesse paroît succomber ; mais nous surmonterons tout par la force de la grâce. » N'est-ce pas, vertueuse Eulalie, ce que vous » sentez ?..... Voilà la cause de votre fermeté » et de votre constance ».

Ce fut le jour de l'Ascension, vingt-neuvième jour de mai, que cet homme de Dieu avoit rendu au geolier de ces prisons les derniers devoirs ; et ce fut le soir même de cette fête, que les autorités constituées le citèrent devant elles. Il alla passer la nuit dans un cachot, avec l'ecclésiastique qui fut le compagnon de ses fers, et le rival de son courage. Dieu seul a été témoin de ce que les malheureux qui habitent ces noires retraites leur firent endurer, surtout dans les premiers temps ; et nous n'avons fait qu'effleurer ce triste sujet, déchirant pour l'humanité. Les excès inouis de ces hommes féroces, donnoient

au généreux athlète des occasions fréquentes d'exercer les plus beaux actes de générosité et de charité. Un jour où ils le traitèrent d'une manière plus cruelle, on fut obligé d'en mettre plusieurs aux fers, afin de calmer leur fureur. Meurtri de coups et de blessures, il ne dit jamais rien de ce qu'ils lui avoient fait supporter; mais souffrant de les sentir garrottés dans leurs cachots, il faisoit tout pour adoucir leur position, et pressoit leur délivrance aupres du geolier. Au bout de trois jours, il obtint qu'on fît sortir les coupables; sa conduite appaisa leur barbarie, et les deux confesseurs commencèrent à écrire avec quelque liberté. Jusque-là, vexés à tout moment, ils s'étoient vus privés de leur plume qu'on leur arrachoit; en butte à tous les excès auxquels on se livroit contre eux, ils n'avoient pas eu de repos. Mais alors le serviteur de Jésus-Christ se consacroit avec plus d'avantage au merveilleux talent de consoler, de fortifier; ce qu'il fit également envers le vertueux Guillabert, compagnon de ses chaînes. D'une santé très-foible, d'ailleurs, extrêmement sensible à tout ce qui est plus capable de frapper et d'ébranler, celui-ci n'of-

froit dans sa situation rien qui pût échapper à l'œil attentif de son ami. Il venoit le prendre dans ses bras, le pressoit contre son cœur, lui donnoit une autre vie. « Allons, lui disoit-il, » allons, mon cher confrère, voilà une nou- » velle victoire, un nouveau fleuron ajouté à » notre couronne; nous avançons vers la gloi- » re. Nous serons trop dédommagés de ces » petits désagrémens ». Dans ces momens, sa voix avoit quelque chose de pénétrant, sa phy- sionomie quelque chose de céleste.

Nous recueillerons sur le valeureux athlète Revenas, sur son maintien, sur ses procédés, sur l'élévation de son ame, de nouvelles lumières, dans le procès-verbal de l'interrogatoire subi par les deux confesseurs de la foi, et d'abord le 30 mai 1794, devant des commissaires visiteurs des prisons de Grenoble, vers les sept heures et demie du soir : « Je, » François-Marie Revenas, prêtre du diocèse » de Genève, détenu dans les prisons de Gre- » noble...., me suis borné à répondre ce que » je devois aux questions que m'ont faites » cinq hommes qui ne m'ont point déclaré » leur qualité.

» Eux assis à des distances inégales auprès

» d'une grande table, et moi assis vis-à-vis
» d'eux; l'un faisant les fonctions de greffier,
» en y réunissant celles de président, et m'in-
» terrogeant sur mes noms, lieu de naissance
» et qualités, j'ai répondu : Né à Seyssel, dé-
» partement de l'Ain, âgé de quarante et un
» ans...., vicaire d'Ameissieux, annexe de To-
» lissieux. *Le greffier, à haute voix* : Tu es
» ex-vicaire, et non pas vicaire. J'ai répliqué :
» Je suis vicaire, toujours vicaire, et non-ex-
» vicaire. *Le greffier, avec colère.* Quel est ce
» scélérat, qui se dit toujours vicaire? Comme
» j'ai persisté à soutenir ma susdite qualité,
» presque tous les commissaires se sont écriés :
» Quel est ce scélérat? Peut-on voir un scé-
» lérat de cette trempe? et autres expressions
» semblables. Il me semble que le greffier
» s'est prêté à écrire vicaire, en continuant
» de me demander de quel endroit j'étois.
» J'ai répondu : D'Ameissieux, annexe de
» Tolissieux, diocèse de Genève, district
» de Belley, canton de Champagne. — As-
» tu prêté le serment? — J'ai prêté le serment
» de la constitution civile du clergé, et je l'ai
» rétracté quelque temps après. L'épithète
» de scélérat me fut prodiguée. As-tu demeuré

» en France, depuis ta rétractation? — Je suis
» demeuré en place. — Comment donc as-tu
» pu y demeurer? C'est étonnant que ce......,
» ce scélérat ait demeuré en place. — J'étois
» salarié par le district. — C'est affreux de la
» part du district, d'avoir souffert, d'avoir
» payé un tel scélérat, qui ne vouloit pas se
» soumettre aux lois.—Le district y étoit forcé,
» vu la disette de prêtres pour faire le service
» des églises. — Quand as-tu quitté ta place?
» — J'ai été chassé par une loi du mois d'août
» 1792, portée contre les ecclésiastiques qui
» n'ont pas prêté ou qui ont rétracté le serment
» de la constitution civile du clergé. Obligé de
» sortir, je me suis retiré en Savoie. — Où as-
» tu été? Tu as dit la messe, confessé, fanatisé
» dans ce pays? — On ne doit pas me faire
» ces questions, et je ne suis pas obligé d'y ré-
» pondre. Alors les épithètes de scélérat et les
» menaces m'ont été prodiguées: Au cachot,
» dans les fers, au secret; ce coquin, ce mons-
» tre à la guillotine. Ce sera un spectacle pour
» le représentant. Comme je souriois: Il dé-
» sire être martyr, ce.....; mais nous ne
» sommes plus dans le temps des martyrs.
» Il faut lui ôter son couteau. Je l'ai à l'ins-

» tant sorti de ma poche et placé sur la table,
» devant moi. Comme on insistoit à deman-
» der où j'avois été, j'ai répondu : J'ai été à
» Seyssel, à Annecy, à Chambéry et ailleurs.
» Ils ont continué de crier que j'étois un scé-
» lérat qui tâchois d'inspirer dans ce pays
» mes idées perverses de fanatisme et de con-
» tre-révolution. Ensuite le greffier : Quand
» es-tu rentré en France? Comment es-tu
» venu dans ce pays-ci? — Dans le mois de
» février 1793. — Qu'as-tu fait depuis ce
» temps-là? — J'ai exercé mon ministère. —
» Comment n'as-tu pas été reconnu pour prê-
» tre? — Je l'ai exercé autant que je l'ai pu,
» et de la manière que je l'ai pu. Alors, des
» cris de fureur se sont fait entendre : ce scé-
» lérat est rentré pour fomenter la contre-
» révolution. Il y a ici des ramifications de
» conspiration, il faut chercher à en décou-
» vrir les traces.... Un commissaire, qui étoit
» à ma gauche, s'est écrié : Il faut ôter son
» couteau qui est devant lui; car ce coquin-
» là, ce scélérat pourroit bien s'en servir pour
» nous assassiner. Aussitôt, souriant de cette
» frayeur, je l'ai pris et jeté devant lui. *Le
» greffier:* Ne connoissois-tu pas la loi qui te dé-
» fendoit

» fendoit de rentrer et d'exercer tes fonctions?
» — Oui, je la connoissois; mais aucune puis-
» sance humaine n'a droit de m'interdire
» l'exercice de mon ministère. On s'est écrié :
» Scélérat! le voyez-vous? Il ne veut pas re-
» connoître la souveraine puissance du peu-
» ple! Ce coquin, cet infâme! Il faut en faire
» justice. Demain à la guillotine. En atten-
» dant, tout de suite au cachot, aux fers aux
» jambes, aux mains, au secret tout seul!
» Une voix se fait entendre : Ses confrères
» qui sont dans l'autre chambre demandent
» qu'il soit mis au cachot. (On m'a depuis
» assuré que ces prêtres que j'y avois vus en
» passant, étoient jureurs..., et qu'ils ont aussi-
» tôt, après mon interrogatoire, porté leurs
» lettres de prêtrise, et les ont livrées avec
» des transports de joie et d'enthousiasme.) Le
» greffier s'écria : J'aurai le plaisir de voir guil-
» lotiner ce coquin, ce scélérat, des fenêtres de
» ma chambre, qui est bien située pour le voir.
» Un autre commissaire s'écrie : S'il n'y avoit
» point de bourreau, je serois moi-même avec
» plaisir le bourreau de ce........ Je souriois
» de voir mon bonheur prochain et comme
» assuré. Je me rappelois souvent la gloire

» que je recevois d'avoir quelque conformité
» avec Jésus-Christ dans sa passion. *Le gref-*
» *fier continue* : Où as-tu été arrêté? — Dans
» la commune de Saint-Marcellin. Un des
» commissaires a dit : Je ne suis point étonné
» qu'on ne veuille pas faire les décades dans
» ce pays-là, tandis que ces scélérats y inspi-
» rent le fanatisme. *Le greffier* : Par qui as-tu
» été arrêté? — Par le lieutenant des gendar-
» mes, nommé Boissieu. Aussitôt on a ap-
» plaudi et élevé jusqu'à l'héroïsme l'action de
» cet officier. *Le greffier* : Comment donc et
» depuis quel temps es-tu ici? — Depuis en-
» viron quatre mois. Presque tous les com-
» missaires se sont emportés avec fureur, en
» s'écriant : Comment ce scélérat existe-t-il
» encore? comment n'a-t-il pas été guillotiné
» tout de suite? Je souriois en me retenant;
» pour ne pas exciter ces forcenés à me trai-
» ter de fanatique enthousiaste. Un d'eux qui
» étoit à ma gauche, s'écrie plusieurs fois :
» Encore, si ce........... n'étoit pas une bête,
» s'il avoit au moins de l'esprit! Le greffier
» rappelle le plaisir qu'il goûtera de me voir
» guillotiner. On s'écrie de me précipiter dans
» un cachot, de me serrer de fers, au secret....

» On continue de s'écrier que je suis un scé-
» lérat qui ne respire que la contre-révolution,
» et le greffier me demande si je reconnois
» la convention nationale. J'ai répondu n'a-
» voir pas à satisfaire à cette question. Le
» greffier me présente le procès-verbal à si-
» gner. Sans avoir la prudence de le lire, je
» signe : F.-M. Revenas, *prêtre, confesseur*
» *et prisonnier de Jésus-Christ, par sa grâce.*

» Ensuite on me fait retirer de la table, je
» m'assieds sur une chaise qui étoit vis-à-vis,
» et l'on fait entrer et asseoir à ma place mon
» cher confrère Guillabert, qui a soutenu
» dignement la cause de Dieu. Pendant son
» interrogatoire, on nous prodigue de temps
» en temps les épithètes de scélérat, etc.

» Après l'interrogatoire de mon cher con-
» frère, un des commissaires, qui avoit déclaré
» qu'il seroit mon bourreau, à défaut de celui
» qui en exerçoit les fonctions, prend un chan-
» delier et vient me regarder, en disant : Il
» faut que j'éprouve si ce scélérat ne changera
» pas de figure. Je me laisse envisager quel-
» ques instans, et je lui dis : Tu fais bien voir
» que tu abuses de ta puissance. Ensuite des
» commissaires s'écrient : Ces scélérats por-

» tent la cocarde nationale ! N'est-ce pas abo-
» minable qu'elle soit ainsi profanée ? Il faut
» la leur arracher. Aussitôt, par un premier
» mouvement, j'arrache cette cocarde, que je
» jette, en retenant mon mouvement, sur la
» commode. On s'écrie : Ce scélérat a jeté la
» cocarde avec mépris. On se met en fureur;
» je laisse tout dire, sans m'étonner; et à la
» fin, un commissaire observe qu'on avoit dit
» qu'il falloit nous ôter la cocarde; et l'on
» s'appaise. Voilà ce que ma mémoire me
» fournit sur tout ce qui s'est passé.....

» Du vestibule du paradis, le vingtième jour
» de notre position si ravissante aux yeux de la
» foi, dans les cachots de la Conciergerie de
» Grenoble, etc.

» Fr.-M. Revenas, *prêtre, confesseur et*
» *prisonnier de Jésus-Christ, par sa grâce.*

» J.-B.-M. Guillabert, *prêtre, confesseur*
» *et prisonnier de Notre Seigneur Jésus-*
» *Christ, par sa grâce* ».

Depuis l'interrogatoire que nous venons de lire, M. Revenas put encore communiquer, par lettres, avec des amis dignes de lui. Il écrivoit à l'un d'entre eux : « Tendre et géné-

» reux ami, si tu n'avois à supporter que les
» peines qui te sont personnelles, tu les trou-
» verois bien légères ; mais tout ce qui t'envi-
» ronne et toutes les personnes affligées, ne
» sont qu'une même ame et qu'un cœur avec
» toi : tu as reçu un grand cœur, et tu vou-
» drois qu'il fût seul percé d'un glaive dou-
» loureux. Mais console-toi, ce ne sont pas
» là les desseins de Dieu : il faut que tous fas-
» sent pénitence, il faut que chaque disciple
» de Jésus-Christ suive son maître, en portant
» sa croix ; il faut avoir part à ses souffrances,
» pour avoir part à sa gloire : Dieu le père
» châtie ceux qu'il reçoit au nombre de ses
» enfans. Enfin, bienheureux ceux qui souf-
» frent persécution pour la justice !

» Quoique mes peines soient légères, je puis
» et je dois t'encourager à souffrir, et surtout
» à persévérer. J'ai la ferme confiance que je
» te donnerai l'exemple de la fermeté et de la
» constance dans la persécution, et Dieu vou-
» dra bien manifester au dehors les consola-
» tions abondantes qu'il me donne, ainsi que la
» joie que je ressens. Ma captivité n'est encore
» rien ; mais je ne crains pas qu'ils augmen-
» tent mes maux, et je porterai les chaînes

» avec délices, si Dieu veut que j'en sois ho-
» noré.

» Que la grâce, la paix, la miséricorde de » Dieu habite en toi, fidèle ami, et en tous » ceux qui ont droit à mes bénédictions, par » leurs bienfaits et par leur communion de » foi, d'espérance et de charité.

» De la cour des cachots, une des plus voi- » sines antichambres du paradis, l'an premier » de ma gloire, le quinzième jour du cinquième » mois, et le 3 juin de l'an de grâce 1794 ».

C'est avec autant d'allégresse, c'est comme dans les transports et dans l'ivresse du saint amour, qu'il répondit à l'un de ses tendres confidens, qui lui annonçoit sa fin prochaine, comme devant être précédée de nouvelles tortures : « Bien loin que vous ayez à regretter de » m'avoir donné hier cette nouvelle....., féli- » citez-vous-en pour nous et pour vous ; elle » a été pour nous tous une occasion de mé- » rite, et pour nous deux en particulier, la » cause des sentimens délicieux que nous avons » éprouvés. Quels beaux momens que ceux » où nous avons pu les épancher à notre aise, » dans notre retraite ténébreuse ! Nous avons » béni le Seigneur, qui nous combloit de joie,

» par le chant des psaumes. Il est vrai que nous » avons commencé toutes nos belles nuits de » la même manière, excepté la première, que » nous consacrâmes seulement par des prières » à voix basse. J'avois bien la pensée de ma- » nifester notre bonheur par les chants ; mais » je considérai que nous serions écoutés, et » que l'on attribueroit à un excès de fanatisme » ce qui n'étoit que l'explosion de notre joie. » Hier au soir, nos poumons répondoient à » nos transports, et nos voisins en ont été » édifiés.

» Ainsi, cher ami, réjouissez-vous d'y avoir » coopéré..... Nous bénissons le père des mi- » séricordes, et Jésus-Christ son fils, et le » Saint-Esprit vivificateur de nos ames, des » beaux sentimens qu'il excite en nous.

» De la cour des cachots, à onze heures du » matin, ce 4 juin 1794 ».

Le 7 du même mois, marquant toujours ses pas par une plus parfaite conformité aux volontés du souverain Maître, il écrivoit à un ami : « La nouvelle que vous m'avez donnée » sur mon sort, nous affecte bien différem- » ment. Je suis trop inconstant pour ne pas » craindre les longues épreuves de la dépor-

» tation ; et j'aimerois bien faire mon salut, » comme on dit, en gros, car je crains de le » faire mal en détail. Mais je n'ai aucune vo- » lonté à ce sujet ; je suis indigne de la grâce » du martyre. Je me rassure sur la miséri- » corde de Dieu, qui m'a choisi pour souffrir » à la gloire de son nom, et j'espère soumettre » dans tous les temps ma volonté à la sienne ; » mais, je le répète, la guillotine est un chemin » bien court pour aller au ciel. Une autre » peine pour moi, c'est d'avoir mis si mal mes » jours à profit dans les temps de paix...... » Salut et fraternité, unité indivisible de foi, » de communion et de charité. Le cinquième » mois et le neuvième jour de ma gloire ».

Le 8, il répond à un ami désolé des souffrances qu'endurent les confesseurs de la foi : « Désirez plutôt, cher ami, de partager notre » sort, au lieu de vous inquiéter sur nos pei- » nes...... C'est une invitation que je peux » faire à un cœur généreux, qui brûle d'envie » de souffrir pour la cause de Jésus-Christ..... » Non, mon cher et tendre ami, nos souf- » frances ne sont rien, la vue du bonheur qui » nous attend et la gloire qui embellit nos » combats, étouffent les répugnances de la

» nature, toujours ennemie de la croix.......

» Le dixième jour de notre entrée dans le » vestibule du paradis ».

Dans une autre lettre du 12 juin, le quatorzième, ainsi qu'il le qualifie, des beaux jours de sa vie, il se rit innocemment des incommodités cruelles de son cachot, et adresse cette épître, garant certain de sa pieuse allégresse, à sa sœur en Jésus-Christ, Eulalie Amabert, qu'il dirigea comme un digne enfant de l'église de Grenoble..... « Que ne dois-je » pas, dit-il encore, à cette tendre mère, qui, » dès que je suis arrivé à Grenoble, m'a » comblé de marques d'affection ! Témoignez-» lui-en ma reconnoissance, et dites-lui que » j'en aurai un souvenir au-delà de cette vie. » Que ne dois-je pas à l'estimable Angélique ? » que d'intérêt elle a pris à tout ce qui me re-» garde ! Que ne dois-je pas à la généreuse » Eulalie ? Je m'arrête : je vous invite toutes » les trois à prier pour moi et mon confrère, » et nous n'oublierons jamais nos chères sœurs » en Jésus-Christ.

» Fr. M. Revenas, *prêtre, confesseur et* » *prisonnier de Jésus-Christ, bientôt* » *martyr par la grâce de Dieu* ».

Une lettre du 10 juin commence par ces mots : « Généreuse et courageuse amie et sœur » en Jésus-Christ, je pense, avec quelque fon- » dement, que le jour de notre triomphe s'ap- » proche ». Suivent ensuite des dispositions testamentaires, qui de nouveau déposent de son admirable charité.

Dans une autre, qu'il date toujours de l'antichambre du ciel, du premier an de sa gloire, il dit : « Si nous sommes dans une vallée de » larmes sur la terre, nous n'y sommes qu'en » passant ; et si nous savons profiter des maux » inséparables de cette vie, nous recueillerons » pour l'éternité des biens infinis. Qu'est-ce » que le temps ? qu'est-ce que la vie la plus » longue ? qu'est-ce que les maux de cette » vie ? qu'est-ce que tout ce qui passe, comparé » à l'éternité ? Ce sont là les consolations qui » m'animent. Je m'en entretiens avec vous, » parce qu'il n'est rien de si doux entre les » chrétiens, que de considérer qu'après qu'ils » auront été unis ici-bas par les liens de la » charité, ils seront réunis inséparablement » dans le ciel, pour y jouir ensemble du sou- » verain bien, qui remplira leur cœur des » délices les plus pures ». Cette ame, si inno-

cemment expansive, portoit bien profondément dans son cœur des amis qui tous étoient dignes de lui. Entre eux cependant se distinguoit surtout cette aimable et pieuse Eulalie, qu'il nommoit sa fille aînée en Jésus-Christ, qui lui avoit rendu dans ses fers d'éminens services, et qui se montroit, par ses sublimes sentimens, si digne de tous ses soins. Nous avons sous les yeux, et écrit au long de la main du confesseur, un précieux recueil des passages de nos livres saints, et de ceux des pères ou docteurs de l'Eglise, qui déclarent d'une manière plus précise, que les adversités et les persécutions font la gloire des chrétiens.

Le 13 juin, il subit un nouvel interrogatoire devant le tribunal criminel, composé de trois personnes : une qui l'interrogeoit; Couturier, accusateur public, et un greffier. Nous citerons de cet acte les articles nouveaux qui signalent le juste à la vénération et aux justes regrets de ses semblables. C'est lui qui va parler.

« Comme le premier interrogatoire avoit » trait principalement aux circonstances de » mon arrestation, et que je n'avois pas jugé » à propos de garder le silence sur ma véri-

» table qualité (j'observe que je n'ai jamais
» dit que je n'étois pas prêtre), par raison de
» prudence, j'ai répondu, après la lecture du-
» dit interrogatoire, que je n'avois point d'ob-
» servation à faire, parce que je le regardois
» comme étranger à ma cause principale. Par
» ces mots, *ma cause principale*, j'entendois
» l'aveu formel que j'avois fait dans mon se-
» cond interrogatoire, de mes qualités de
» prêtre, de vicaire, de ma rétractation de
» serment, de ma rentrée en France, en fé-
» vrier 1793, pour exercer mon ministère ».
Il poursuit ainsi l'ordre des questions et celui
des réponses. « Interrogé si j'avois prêté le
» serment exigé des ecclésiastiques, en mars
» 1793, et si j'étois dans le dessein de le prêter.
» *Réponse* : Je prêterois encore moins ce ser-
» ment que le premier, s'il étoit permis d'en
» prêter un des deux. — Interrogé si j'avois
» choisi un défenseur officieux? *Réponse* : Non,
» je n'en ai point choisi. — Si j'en connoissois
» quelqu'un? *Réponse* : Non, je n'en connois
» point. — Si je n'en voulois pas choisir un?
» *Réponse* : Je n'en veux point. — On m'a dit
» qu'on m'en donneroit un d'office. *Réponse* : Je
» n'en ai pas besoin. — On m'a objecté que c'é-

» toit parce que je ne voulois pas me soumettre
» aux lois, que je refusois d'en reconnoître un
» pour ma défense. *Réponse* : Je n'ai pas besoin
» de cela pour défendre la cause de Dieu.
» Alors Couturier regardant un jeune homme
» qui se trouvoit à côté du tribunal, a souri
» d'un rire moqueur. Lecture faite de la ré-
» daction de mon interrogatoire, entendant
» lire : *Il l'a encore moins prêté que le premier,*
» je voulois que l'on écrivît : *Il l'auroit encore*
» *moins prêté;* mais on ne m'a pas écouté.
» Comme on n'avoit point écrit : *Je n'ai pas*
» *besoin de cela pour défendre la cause de*
» *Dieu,* j'ai demandé qu'on l'écrivît ; on m'a
» répondu que cela étoit inutile..... On m'a
» présenté l'interrogatoire pour le signer ;
» mais comme j'insistois à ce que l'on écrivît
» ma réponse, Couturier s'est levé, en disant
» qu'il ne falloit pas faire assaut de fanatisme ;
» et, frappant de sa baguette, il s'est écrié :
» Emmenez-moi cet homme-là, qui fait re-
» bellion à la loi et à la justice. J'ai répondu
» que je demandois que l'on écrivît mes ré-
» ponses exactement. Craignant cependant un
» plus grand éclat, ne voulant rien brusquer,
» j'ai pris la plume, et, lisant mes dernières

» réponses, je voulois, par une croix, faire » comme une apostille à la réponse. L'huissier » ne me l'a pas permis. Je me suis borné à » écrire ceci : A répondu qu'*il n'a pas besoin* » *de défenseur officieux pour défendre la cause* » *de Dieu*.

» FR.-M. REVENAS, *prêtre, confesseur et* » *prisonnier de Jésus-Christ, par sa* » *grâce* ».

« J'adresse cette déclaration à l'église de » Vienne, qui m'a fait l'honneur de m'adopter » pour un de ses enfans, et de me charger de » l'emploi de l'un de ses défenseurs, en m'ap- » prouvant pour exercer l'auguste et redou- » table ministère de la dispensation des mys- » tères de Dieu : qu'elle veuille bien l'agréer, » comme un nouveau témoignage de mon » profond respect, de mon ardente charité, » et du désir que j'ai de l'illustrer par l'effusion » de mon sang, etc.

» Du vestibule du paradis, attenant aux ca- » chots de la Conciergerie de Grenoble, le » seizième jour de notre position si ravissante » aux yeux de la foi ».

Dans une lettre du 14 juin, l'homme de

Dieu expose, ainsi que l'émule de ses combats, le compagnon de ses triomphes, les motifs qui les portent à rejeter l'appui d'un défenseur officieux : « A nos chers frères et chè-
» res sœurs en Jésus-Christ, de l'église de
» Grenoble...... Saint Paul, ce grand apôtre,
» qui désiroit être anathème pour ses frères,
» en appelle à César, parce qu'il étoit citoyen
» romain ; c'étoit un privilége légitime qu'il
» réclamoit, sans reconnoître l'injustice de
» César, s'il le condamnoit. Mais quelles lois
» pourroit invoquer notre défenseur? Seroit ce
» une loi qui nous rendroit à notre liberté?
» Il n'en existe aucune de telle, pour nous qui
» ne prêterons jamais aucun serment impie
» et infâme, à plus forte raison qui nous pu-
» blierons toujours ministres de Jésus-Christ
» et de l'Eglise son épouse!....... Non, nous
» ne flétrirons point la couronne que nous te-
» nons déjà d'une main ; nous sommes des
» serviteurs inutiles...... Mais l'Eglise ne sera-
» t-elle pas consolée dans l'appui de deux
» protecteurs qui brûleront dans le ciel de la
» plus ardente charité pour elle? Autant nous
» sommes foibles et indignes à présent, au-
» tant serons-nous agréables à l'Agneau sans

» tache, lorsque nous serons parvenus à lui....
» Dieu voit le désir qui est en nous...., de ser-
» vir encore son Eglise, si cela est utile à nos
» frères; mais nous ne voudrions pas refuser
» de mourir, s'il le désire de nous....... Priez
» pour nous, vous tous qui vous intéressez à
» nos combats, et qui voulez encore plus la
» gloire de l'Eglise, que notre liberté.......

» Vos affectionnés frères et dévoués servi-
» teurs en Jésus-Christ,

» F.-M. Revenas et J.-B.-M. Guillabert,
» *prêtres et prisonniers de Jésus-Christ,*
» *par sa grâce* ».

Dans le matin du 16 juin, des fidèles vinrent visiter les deux confesseurs de la foi. Au milieu de tous les malheureux détenus, les hommes de Dieu pouvoient être reconnus aisément. Ecoutez le récit naïf et ingénu des pieux visiteurs des captifs : « Aussitôt après leur prière, les
» prisonniers les ont appelés : Messieurs les
» abbés, voici pour vous. — Nous n'avons pas
» osé leur faire beaucoup de questions, tandis
» que tout le monde étoit aussi près. Mais
» quand les autres les ont vus à la grille, ils se
» sont éloignés comme par égard. Nous leur

» avons

» avons parlé de la rigueur de leur position ».
» *M. Guillabert.* « Il est vrai, nous sommes
» dans le chemin du paradis...... Notre posi-
» tion est ravissante aux yeux de la foi ».
» *M. Revenas.* « Eh! nous ne souffrons rien
» en comparaison de ce que souffrirent les
» apôtres et les martyrs dans les autres persé-
» cutions! Si nous étions en liberté, n'aurions-
» nous pas de la peine pour nous cacher, et
» pour exercer notre ministère? Ici nous som-
» mes délivrés de toutes ces inquiétudes. Oh!
» dans quel triste temps nous sommes »! Les
» étrangers continuent : « Nous venons vous
» demander votre bénédiction, avant que vous
» nous quittiez ». *M. Guillabert* en souriant :
« Faut-il vous bénir à présent. — Oui, puis-
» que nous sommes un peu libres ». Le con-
» fesseur se recueille, et, avec un air péné-
» tré, prononce les paroles de bénédiction. Il
» dit ensuite : « Dieu aura plus d'égard à vos
» dispositions qu'à ma dignité de confesseur;
» c'est parce que vous me la demandez, que
» je vous donne cette bénédiction, autrement
» je n'en étois pas digne ». En disant ces pa-
» roles, il nous sembloit être animé d'un vé-
» ritable esprit du martyre. « Mais où vous

» mettez-vous à l'abri quand il pleut ? —
» Nous nous avançons un peu sous cette voûte ;
» nous nous rangeons contre les murs. —
» Que vous devez souffrir avec tous ces mal-
» heureux qui vous environnent. — Nous
» faisons bien un peu pénitence, il est vrai,
» nous souffrons quelque chose ; mais c'est
» l'occasion de se montrer chrétien ou de de-
» venir apostat ».

Les dernières souffrances du courageux Revenas sembloient lui signaler son triomphe : encore un pas vers l'échafaud, et puis, de ce théâtre de souffrances et de gloire, l'ame du juste alloit sans doute s'élancer dans les cieux. Le 21 juin, il recueille tout ce qui lui reste de forces et de sentimens, pour écrire ses adieux à l'église de Genève, sa mère bien-aimée. On a publié des morceaux détachés de ce touchant monument de sa foi et de son courage ; nous croyons devoir le donner ici dans son intégrité.

« *François-Marie Revenas, prêtre, prisonnier*
» *et confesseur de Jésus-Christ, par sa grâce ;*
» *à l'église de Genève.*

» L'aliment de la prière dans un ecclésias-

» tique, c'est l'amour de l'Eglise. Il doit s'en-
» durcir par charité sur ses propres maux,
» quand ils ne sont que temporels; mais il doit
» porter l'Eglise dans son cœur, en sentir les
» biens et les maux d'une manière vive et ten-
» dre, ne s'affliger que de ce qui l'afflige, ne
» se consoler que de ce qui la console... Les
» prophètes passoient leur vie à pleurer et à
» rendre grâces, et c'étoit toujours l'Eglise qui
» en étoit le sujet.

» Du fond de la sombre retraite où les per-
» sécuteurs m'ont jeté pour la cause de Jésus-
» Christ, en attendant la palme que j'aurai
» peut-être le bonheur de cueillir avant d'avoir
» terminé cet écrit, permets, ô vénérable église
» de Genève, ma chère et tendre mère, per-
» mets à ton fils pénétré, de déposer dans ton
» cœur maternel l'expression de ses derniers
» sentimens.

» Un assez long intervalle de paix et de tran-
» quillité commençoit à laisser respirer l'église
» qui m'a nourri. En gémissant sur les ravages
» affreux du dernier schisme, elle travailloit
» de toutes ses forces à les réparer, et goûtoit
» déjà la douce satisfaction de ramener un
» grand nombre des enfans qu'il lui avoit ar-

» rachés. Elle avoit envoyé à Dieu un nombre
» de saints et illustres prélats, qui, du haut
» du ciel, ne cessoient de la protéger. Diri-
» gée par la sagesse et les lumières de leurs
» dignes successeurs, elle étoit enrichie d'une
» cathédrale zélée, édifiante; elle étoit gar-
» dée par un clergé célèbre pour la vigueur de
» sa discipline et pour l'intégrité de ses mœurs.
» La piété vive et tendre de saint François de
» Sales respiroit dans les cloîtres, et animoit
» les familles qui peuploient ces paisibles et
» généreuses contrées. Tu étois, ô ma mère,
» un des plus beaux ornemens de l'église gal-
» licane; et Rome, centre d'unité, fixoit avec
» complaisance la place de distinction que tu
» occupois dans la catholicité.

» Cependant la vigilance des pasteurs, ex-
» citée par les progrès effrayans de l'incrédu-
» lité dans les régions qui avoisinent les con-
» fins de mon église, avoit craint, pour la por-
» tion qui lui étoit confiée, cette impiété dé-
» solante qui sollicitoit le cœur des peuples
» par l'appât des biens du clergé, excitoit sa
» curiosité sous prétexte de lui communi-
» quer ses lumières. Les esprits superficiels se
» laissoient éblouir, les cœurs corrompus se

» laissoient séduire, tous s'indisposoient se-
» crètement contre leurs conducteurs; et quel-
» ques-uns de ces hommes préposés à la garde
» d'Israël avoient bu à la coupe empoisonnée
» de Babylone... Oui, l'homme ennemi avoit
» fait son œuvre dans les ténèbres, et le sanc-
» tuaire étoit menacé. O église! ô mère ten-
» dre! que feras-tu pour sauver tes enfans?
» Que les sentinelles fassent la garde nuit et
» jour autour du camp d'Israël, que leur voix
» retentisse comme une trompette, pour an-
» noncer à mon peuple les maux dont il est
» menacé; que les lévites se prosternent entre
» le vestibule et l'autel; et, le cœur brisé, les
» yeux noyés de larmes, la bouche dans la
» poussière, qu'ils supplient le Très-Haut d'é-
» loigner les malheurs prêts à fondre sur l'E-
» glise!...... Mais le cœur de Dieu est-il in-
» flexible? L'affreuse impiété brise la porte de
» l'abîme, et vient ravager la vigne du Sei-
» gneur. Remonte, ô mon peuple, à l'ori-
» gine de tes maux; calcule, s'il est possi-
» ble, le nombre de tes malheurs. Le mas-
» que de la *constitution civile* sur le front, la
» désolante impiété dévaste ma patrie. Obéir
» ou périr, s'écrie-t-elle avec Mahomet; et

» l'horreur et le sang marquent les traces de » ses pas. Ses pieds ensanglantés foulent les » corps des saints roulés dans la fange. Sa » droite sacrilége brise les tabernacles du Dieu » vivant, et pèse l'or du sanctuaire sur les » marches de l'autel. La gauche arrache les » pontifes de leurs siéges, chasse de nos tem- » ples les peuples et leurs pasteurs, et les con- » sacre à ses sectateurs. Son front audacieux » brave les foudres et les anathêmes de l'Eglise, » et semble vouloir insulter à l'Eternel. Obéis- » sez, dit la bouche infâme aux cohortes qu'elle » a formées; et d'exécrables clubistes vont sié- » ger dans les sacrées basiliques, et les chaires » chrétiennes retentissent de blasphêmes con- » tre Jésus-Christ, contre ses mystères, contre » son épouse et contre ses pasteurs. Obéissez, » dit-elle à ses sectateurs; et les ennemis de » l'Eglise s'empressent d'appeler tout ce qu'il » y avoit de perverti dans le sanctuaire, ce » qu'il y avoit de plus ignorant dans le cloître, » ce qu'il y avoit de prostitué dans le monde. » Allez, disent-ils avec ignominie, vous êtes les » ministres du Dieu vivant; et les satellites du » crime les portent militairement au pied des » autels, brisent devant eux les portes des mo-

» nastères, arrachent les fidèles de leurs pai-
» sibles demeures, et les livrent à la fureur
» des loups ravissans. Joignant l'hypocrisie de
» l'enfer à la violence de la tyrannie, elle em-
» prunte l'autorité de l'Evangile pour cimen-
» ter, s'il étoit possible, l'ouvrage que le schis-
» me vient d'élever à sa gloire, sur les ruines
» de l'édifice dont Jésus-Christ étoit le suprême
» architecte. Elle s'enfonce dans la vénérable
» antiquité pour la rendre complice des mo-
» dernes anglicans, richeristes, presbytériens
» et impies. Elle s'efforce d'arracher le man-
» teau des pères et des docteurs, pour en cou-
» vrir l'impure nudité des philosophes réfor-
» mateurs, des téméraires Martineau, des au-
» dacieux Lamourette, des farouches Camus,
» des déistes Threillard et des athées Mira-
» beau. Triomphante impiété! quels maux
» ajouteras-tu encore? Ta charité cruelle bé-
» nira la couche nuptiale pour la dévouer au
» concubinage et à la fornication. Elle exer-
» cera le ministère d'un Dieu qui pardonne,
» pour donner la mort à ses enfans; elle pré-
» sentera, aux bien-aimés qu'elle invite à sa
» table, la coupe de l'amour d'un Dieu, pour
» leur faire boire le plus mortel poison; elle

» ira embrasser le fidèle qui expire, pour l'ar-
» racher des bras de sa mère, et le livrer éter-
» nellement au démon... Arrête, arrête enfin,
» église constitutionnelle! le masque tombe du
» visage de ta mère; l'impiété n'a plus besoin
» de toi. De même que les cohortes infernales
» n'attendent que le signal du prince des té-
» nèbres pour se précipiter dans le noir ca-
» chot, de même l'église constitutionnelle, au
» premier signal de l'impiété, s'est précipitée
» dans le néant, ne laissant de son existence
» que les crimes affreux et les maux sans nom-
» bre qu'elle a causés.

» Et vous, ô Eglise tendre, ô ma douce
» mère, verrez-vous cesser les jours de votre
» oppression? ô amis de Dieu! ô vous tous,
» mes frères catholiques romains, quelque
» part que la Providence vous ait fixés dans
» l'empire françois, vous n'avez aperçu que
» le commencement de vos maux! Si l'im-
» piété, déguisant ses projets sous prétexte
» de réforme, a fait de si affreux ravages, que
» ne fera-t-elle pas quand elle se montrera à
» découvert? Paroissez, amour du plaisir,
» volupté perfide, c'est à vous qu'elle dres-
» sera son premier autel. Et toi, religion

» sainte, ministère auguste, sacerdoce divin,
» tu n'es plus qu'un vil fanatisme; tu seras
» dévouée au mépris, à l'opprobre, à l'infa-
» mie. Dieu puissant, qui règnes sur les peu-
» ples, qui exiges les hommages des cœurs,
» en qui tout ce qui existe doit mettre sa fin,
» tu ne seras plus qu'un être hypothétique
» qu'on honorera par le sacrilége, qu'on res-
» pectera par le crime et l'impiété! O nation
» aveugle! ô peuple infidèle, race dénaturée,
» tu as donc abandonné le Dieu qui t'a rache-
» té, pour devenir idolâtre et adorer tes pro-
» pres forfaits.....? Mais celui qui habite au
» haut du ciel, et qui compte les crimes des
» enfans des hommes, tiendra-t-il éternelle-
» ment la main dans son sein? Ton crime n'a
» rien qui l'égale dans l'histoire de l'infidélité
» des peuples, excepté, peut-être, le déicide
» des Juifs. Lis donc, si tu peux, ta sentence
» dans la sienne, et vois dans son châtiment
» celui qui t'est préparé : le glaive......., la
» faim....., la mort..... Effrayé....., atten-
» dri....., pénétré, je souffre, je pleure, je
» sens les maux de mes frères. Je vois la dé-
» solation de ma mère! Qui te consolera dans
» ton affliction? tes pasteurs...? Dispersés...,

» gémissans....., désolés..... Tes enfans ? op-
» presseurs....., opprimés..... Enfans déna-
» turés ! Si un ennemi m'avoit traité de la
» sorte ! mais vous que j'ai nourris !..... O
» mère ! ô épouse ! ô vierge désolée, vois
» dans l'excès de ton opprobre des motifs
» d'espérance et de consolation. Jérusalem
» renaîtra plus belle et plus éclatante, quand
» elle aura été fondée par les nations. Fixe
» les yeux sur les prodiges que Dieu fait briller
» à tes regards.

» Non, vous ne mourrez pas, pontife zélé,
» prélat généreux, proscrit, poursuivi par
» les furieux; je ne cesserai de t'admirer, hé-
» roïque de Rislas, digne chef de la cathé-
» drale de mon église, digne coopérateur de
» mon illustre prélat; je te vois méprisant les
» sollicitations de tes amis, bravant les me-
» naces des persécuteurs, méprisant le soin
» de ta propre vie, te montrant partout et
» par ta présence et par tes écrits....... Te
» voilà réuni à ton illustre collègue, ô toi,
» intrépide Resson ! vous paroissez devant les
» mêmes tribunaux, vous illustrez les mêmes
» cachots, vous honorez ma ravissante retrai-
» te, vous glorifiez la foi par vos chaînes, à

» Chambéry, à Lyon, à Grenoble, à Mar-
» seille, à Bordeaux; et Dieu vous destine à
» reconstruire les murs de son temple sa-
» cré.

» Et moi, ô ma vénérable mère, qui suis
» le dernier, le plus foible de tes enfans, je
» vais devenir pour toi un sujet de gloire et
» de consolation. Tu admireras la grande mi-
» séricorde de notre père envers moi qui en
» suis si indigne, et tu trouveras, dans l'excès
» de ses bontés pour le plus méprisable de
» tes membres et le plus indigne de tes mi-
» nistres, des motifs de confiance pour le re-
» tour de ses grâces en faveur de tes autres
» enfans.

» L'église de Grenoble m'avoit associé à
» son ministère, et me traitoit comme son pro-
» pre fils; je l'avois quittée, en versant des
» larmes, pour voler au secours de sa sœur
» aînée, l'église de Vienne; je m'y édifiois,
» comme dans l'église de Grenoble, par la
» piété tendre et l'attachement sincère des vrais
» fidèles à l'Eglise de Jésus-Christ leur mè-
» re. J'exerçois secrètement les pénibles fonc-
» tions de mon ministère, lorsque tout à coup
» je suis environné de satellites, cité devant

» les tribunaux, jeté dans les cachots. Les » mains dans les fers, j'ai vengé la foi, j'ai » glorifié Dieu devant les persécuteurs....... » J'attends avec joie la couronne de gloire qui » m'est préparée.

» Oui, ma tendre mère, je désire de souf- » frir tout ce qui contribuera le plus à rani- » mer la foi des fidèles, et de boire le calice » de mon divin Sauveur, quelle qu'en soit » l'amertume, afin qu'après avoir participé » à ses opprobres et à sa passion, je devienne » participant de ses mérites et de sa gloire.

» Plus je serai aimé, dans le ciel, de Jésus- » Christ ton époux, plus mon intercession » auprès de lui sera puissante. Reçois l'ex- » pression de ma vive reconnoissance, de » mon profond respect et de ma tendre affec- » tion.

» Du vestibule du paradis, attenant aux » cachots de la conciergerie de Grenoble, le » vingt-troisième jour de ma position si ravis- » sante aux yeux de la foi, et le 21 juin » 1794.

» J.-M. Revenas, *prêtre, prisonnier* » *et confesseur de Jésus-Christ, par* » *sa grâce* ».

Le dernier jour des combats approchoit, et, jaloux de les soutenir avec le même courage qu'ils avoient jusque-là manifesté, les deux confesseurs de la foi, MM. Revenas et Guillabert, se dressèrent un projet de conduite pour cet instant mémorable. Voici ce que nous avons extrait des papiers qu'ils ont laissés après eux.

« *Projet de conduite à garder le jour où les confesseurs de la foi iront terminer leurs combats.*

» Devant le tribunal ils se rappelleront la contenance des apôtres devant le Sanhédrin. En écoutant la lecture de leur sentence, ils se persuaderont que c'est l'invitation du Roi de gloire, qui les presse de venir prendre part au repas des noces; ils tâcheront de participer à la joie qu'éprouvoient leurs glorieux ancêtres dans la même position; et, après que l'officier aura terminé sa lecture, ils diront avec saint Cyprien et tant d'autres martyrs : Rendons grâces à Dieu : *Deo gratias*. En retournant au cachot, et en sortant du jugement, ils chanteront, s'il est possible, le

psaume *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus, etc.* Le temps qu'ils passeront dans le cachot, sera occupé à chanter le *Quàm dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, etc.*, et à méditer la prière de Jésus-Christ après la Cène, en insistant sur l'endroit qui communique une espèce d'avant-goût des délices célestes. En attendant le départ, ils chanteront les cantiques les plus analogues à leur position, et les hymnes du commun des martyrs. Quand l'exécuteur viendra couper leurs cheveux, ils se rappelleront cette parole de Jésus-Christ : Ne craignez pas, tous les cheveux de votre tête sont comptés; il n'en tombera pas un sans la volonté de votre père qui est dans le ciel. Ils répéteront les paroles par lesquelles ils s'étoient voués à Dieu en recevant la tonsure cléricale. *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei; tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* Quand on leur liera les mains, ils diront avec saint Paul : Je suis prêt non-seulement à être lié, mais encore à mourir pour le nom de Jésus-Christ *Non solùm alligari, sed et mori paratus sum.* Quand on ouvrira devant eux les portes de la prison : *Aperite mihi portas justitiæ.*

Ingressus in eas confitebor Domino ; hæc porta Domini, justi intrabunt in eam.......

» Pendant la marche, si on les laisse libres, ils adresseront de temps en temps la parole au peuple pour lui faire part de leur bonheur. Ils lui rappelleront quelques sentences ou quelques exemples de l'Ecriture sainte, sur la générosité chrétienne dans les persécutions, et sur le plaisir qu'on goûte à souffrir et mourir pour la religion de Jésus-Christ. A l'exemple de plusieurs autres martyrs, ils pourront chanter quelque cantique, quelque hymne ou quelque psaume convenable à la circonstance. Si on ne leur laisse pas la parole libre, ils s'occuperont de ces expressions de saint Paul : Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ, etc. En apercevant l'échafaud qui les attend : le *O bona crux tam diù desiderata*, de Saint-André. O bonne croix ! O croix, l'objet de mes désirs, et l'instrument de ma gloire! délicieuse croix ! recevez mon dernier soupir, comme vous avez reçu mes premiers vœux ; portez-moi dans votre sein, comme vous avez porté celui qui m'a racheté. En avançant vers la guillotine, ils diront, avec le grand saint Ignace, martyr : Quand viendra cet heureux moment où

je serai immolé pour le sauveur Jésus-Christ? Ah ! qu'il me tarde qu'il arrive.... Tyrans, bourreaux, feu, croix, bêtes, supplices, brisemens d'os, division des membres, déchiremens de la chair, tourmens de la terre, tourmens des enfers, venez fondre sur moi, hâtez-vous de me faire jouir de Jésus-Christ. *Tantùm ut Christo fruar!*..... En montant à l'échafaud : Qui montera à la montagne du Seigneur, et qui parviendra à ces demeures éternelles ? *Quis ascendet in montem Domini?* Sur la chaire de vérité, ils parleront au peuple dans le sens que cette église leur a demandé. Ils termineront par conjurer Dieu de jeter un regard de miséricorde sur son église, d'ouvrir les yeux à son peuple, et de convertir les persécuteurs. Arrêtez, Seigneur, les complots des méchans, et convertissez-les. Dieu des vertus, montrez-vous à nous, et nous serons sauvés. Dieu, notre unique protecteur, regardez-nous en pitié, jetez un regard favorable sur ceux que vous avez consacrés pour le salut de votre peuple, ou plutôt, regardez celui que vous avez consacré pour être le pontife éternel de la nouvelle alliance, et la victime toujours offerte pour les péchés

des

des hommes; ensuite ils feront à genoux, pour eux-mêmes, la prière de saint Polycarpe.

» Saint Polycarpe, sur le bûcher, les mains liées derrière le dos, leva les yeux au ciel, et dit : « Seigneur Dieu tout-puissant, je vous
» rends grâces de ce que vous m'avez fait ar-
» river à cette heure pour être mis au nombre
» de vos martyrs et prendre part au calice de
» votre Christ, afin que je ressuscite à la vie
» éternelle. Que je sois admis aujourd'hui avec
» eux en votre présence, comme une victime
» d'agréable odeur, ainsi que vous l'avez pré-
» parée, vous qui êtes le vrai Dieu. Je vous
» bénis, je vous glorifie par le pontife éternel
» et céleste Jésus-Christ votre fils, avec qui
» gloire soit rendue à vous et au Saint-Esprit,
» maintenant et dans l'éternité. *Amen* ».

» Quand saint Polycarpe eut dit *amen*, les bourreaux mirent le feu au bûcher. Les confesseurs aussi, après avoir terminé leur prière, embrasseront leur bourreau, et se livreront à lui pour qu'il les mette en possession de leur couronne.

» Les fidèles se feront un devoir d'assister à l'interrogatoire, au jugement et au couronnement des martyrs, pour apprendre à

combattre et à triompher en esprit avec eux. Dans tout le cours de l'action, ils prieront beaucoup pour eux-mêmes, pour les confesseurs, pour toute l'Eglise; et aussitôt qu'ils apprendront leur glorieuse mort, ils en remercîront Dieu et se réjouiront par le chant du *Te, Deum, laudamus* ».

Laudate Dominum in sanctis ejus, laudate eum in virtutibus ejus.

Les hommes de Dieu avoient refusé de se nommer un défenseur officieux. Eh! combien leurs refus étoient purs et dignes de leur saint ministère! on les appréciera dès que l'on aura lu le projet de défense que de son cachot avoit rédigé en son nom, ainsi qu'en celui du vertueux compagnon de ses souffrances, l'intrépide athlète, la gloire de l'église de Genève, François-Marie Revenas.

Défense pour François-Marie Revenas et Joseph-Martin-Blaise Guillabert, prêtres, détenus dans les basses-fosses de la Conciergerie de Grenoble.

Obedire oportet Deo magis quàm hominibus. Act. Ap. v, 29.

Si justum est in conspectu Dei, vos potiùs audire quàm Deum, judicate. Act. iv, 19.

« Magistrats et citoyens,

» En persistant à ne pas vouloir nous servir » des défenseurs officieux qui nous ont été » offerts, nous n'avons pas pour motif de nous » montrer indociles ou rebelles à la loi. *Soumis » aux puissances en tout ce qui se peut con- » cilier avec les principes de l'auguste religion » dont nous sommes les ministres*, nous don- » nerions volontiers cette nouvelle preuve de » notre docilité, si la cause que nous défen- » dons, qui est celle de la religion, pouvoit » être du ressort des lois civiles qu'on nous a » citées. Les ministres de cette sainte religion » établie par Dieu même, en sont aussi les » défenseurs naturels. Ils deviendroient des » lâches et des apostats, s'ils abandonnoient sa

» défense à des mains étrangères, qui se bles-
» seroient en la défendant ou qui la profane-
» roient en la modifiant au gré de ses adver-
» saires. Nous, ses défenseurs naturels, nous
» allons la défendre avec impartialité et avec
» zèle. Comme ses ministres, sa cause est de-
» venue la nôtre; elle en est inséparable. Nous
» allons aussi parler pour nous-mêmes.

» Quels crimes nous impute-t-on?

» 1°. D'avoir modifié ou rétracté le serment
» de la constitution civile du clergé;

» 2°. De n'avoir pas prêté le serment d'éga-
» lité et de liberté, ou d'avoir refusé de nous
» soumettre à la loi qui l'ordonne aux ecclé-
» siastiques;

» 3°. D'être rentrés en France ou d'y avoir
» demeuré, contre la teneur des lois qui nous
» en excluoient sous peine de la vie.

» *Réponse première.* Oui, nous avons mo-
» difié ou rétracté le serment de la constitu-
» tion *prétendue* civile du clergé; l'Eglise, in-
» terprète infaillible de la vérité, la déclaroit
» schismatique, hérétique et impie; elle y re-
» connoissoit le principe et le suc de plusieurs
» hérésies. *Succus et congeries plurimarum*
» *hæreseum.* Il falloit donc, ou révoquer le

» serment qui nous y lioit, ou professer par le » fait le schisme, l'hérésie et l'impiété. Ce der- » nier parti a trouvé d'assez nombreux secta- » teurs ; nous ne cessons de bénir la divine » miséricorde qui nous en a délivrés.

» *Réponse deuxième*. Nous avons refusé de » nous soumettre à la loi qui ordonne aux ec- » clésiastiques le serment civique de *liberté* et » d'*égalité*. L'Eglise, en condamnant le pre- » mier serment, avoit annoncé hautement que » la *liberté* et l'égalité qu'on vouloit introduire » en France (1), entraîneroient la ruine totale » de la religion dans cet Etat.

» Nous sommes informés qu'aujourd'hui elle » condamne ce second serment comme con- » tenant réellement et substantiellement au » moins autant de malice que celui qu'elle avoit » déjà proscrit. D'ailleurs, il faudroit être bien » aveuglé pour ne pas voir qu'en effet ce ser- » ment affreux est devenu le principe fécond » d'où découlent toutes les impiétés et toutes » les horreurs qui désolent notre malheureuse » patrie.

---

(1) Bref du 10 mars 1791. Quelques évêques, dans leurs écrits, avoient aussi vu ce résultat.

» Que ceux-là donc le prêtent ou persistent
» dans la prestation qu'ils en ont faite, qui
» veulent devenir ou être participans de tous
» les crimes ou de tous les maux publics. Pour
» nous, affermis par le secours de Dieu, nous
» jurons à ses pieds de détester et d'avoir en
» horreur ce serment exécrable, et de vivre
» purs ou de mourir martyrs.

» Vous protesterez que vous ne voulez pas
» faire des martyrs; et nous, nous protes-
» terons, par l'effusion de notre sang, que
» nous ne voulons pas souiller notre con-
» science par le plus abominable de tous les
» parjures.

» Au reste, je, François-Marie Revenas,
» vous donne le défi : entrez dans la lice avec
» moi. Je vous le proteste, je ne veux pas fuir
» la mort ; je désire seulement et ardemment
» de vous montrer la vérité que j'ai la gloire
» de défendre et de professer, par un détail et
» une suite de raisonnemens puisés dans la *loi*
» *naturelle*. Vous nous traitez de *fanatiques*,
» parce que nous défendons les vérités de la
» religion catholique, apostolique et romaine.
» Hé bien, je me défendrai et vous combat-
» trai avec des armes que vous regardez comme

» les seules propres et capables de soutenir la
» vérité.

» *Réponse troisième.* Nous sommes rentrés
» ou nous sommes demeurés en France, contre
» les dispositions des lois qui nous en bannis-
» soient sous peine de la vie. Mais une loi
» antérieure à toutes celles qui nous proscri-
» vent, loi supérieure à toutes les lois humai-
» nes, loi imprescriptible, loi fondamentale
» de toute société, la seconde loi de la nature
» et de la religion ; et cette loi, qu'est-elle ?
» celle de la charité pour le prochain : eh
» bien ! cette loi nous a autorisés à tenter de
» sauver nos frères chrétiens, les vraies brebis
» de Jésus-Christ, au péril de notre vie. Les
» fidèles s'étoient vu arracher leurs bons pas-
» teurs. Le plus grand nombre se trouvoit dé-
» pourvu des secours de l'Eglise que cette
» tendre mère leur administre, surtout à l'ar-
» ticle de la mort, par le ministère de ses
» pasteurs. De plus, ils étoient exposés à périr
» victimes de la contagion du schisme et de
» l'impiété. Nous avons fait ce que nous per-
» mettoient les circonstances, pour les secourir,
» les consoler et les fortifier, en leur commu-
» niquant les grâces de Jésus-Christ, ces armes

» si puissantes et si efficaces pour combattre et » terrasser les ennemis de Dieu et de nos ames. » Assez heureux pour n'avoir pas des imprudences à nous reprocher, je, François-Marie » Revenas, ai été arrêté dans l'exercice de mon » ministère, auprès d'une personne attaquée » d'une maladie mortelle. Ce *crime heureux*, » qui met le comble à tous mes *forfaits*, qui » d'ailleurs sont communs à mon cher con- » frère Guillabert, remplit en ce moment mon » ame de la plus douce consolation. *Ces for-* » *faits* constitutionnels, nous allons les pré- » senter glorieusement à notre souverain juge, » comme notre titre de mérite à ses yeux.

» Je vous remercie, ô mon père, de m'a- » voir fait gagner le martyre par l'exercice du » ministère de votre charité.

» Telle est notre défense commune, telle » est la mienne particulière.

» Fait à Grenoble, dans les basses-fosses de » la Conciergerie, le 19 juin 1794 de l'ère » chrétienne vulgaire, et le 2 messidor, sui- » vant le calendrier civil.

» F.-M. Revenas, *prêtre, confesseur et » prisonnier de Jésus-Christ, par sa » grâce* ».

« Brûlant du feu qui me dévore pour défen-
» dre la vérité et la faire connoître dans tou-
» tes les occasions qui se présentent pour la
» persuader; entraîné par l'ardeur de mon
» zèle, en rédigeant ma défense particulière,
» j'ai donné à mes juges le défi d'entrer dans
» la lice avec moi, et de les combattre par des
» raisonnemens tirés de la seule loi naturelle,
» de la raison : mais, réfléchissant qu'ils pou-
» voient se croire outragés par mon défi, je le
» rétracte, ne voulant pas m'écarter des voies
» de douceur et de modération qui peuvent les
» convaincre de la pureté de mes sentimens et
» de la bonté de ma cause, et de mon respect
» pour ceux qui sont établis mes juges, comme
» dépositaires de l'autorité.

» Des cachots de la Conciergerie, le 23 juin
» 1794, et le 5 messidor.

» F. M. Revenas, *prêtre, confesseur et*
» *prisonnier de Jésus-Christ, par sa*
» *grâce* ».

Dans cette glorieuse lutte, que l'on pourroit si bien nommer une longue et douloureuse agonie, le saint prêtre Revenas continuoit à respecter les droits de la nature, que n'étouffèrent

jamais, et qu'au contraire épurèrent et sanctifièrent toujours les vues sublimes de la foi. Ecoutons-le écrivant à sa tendre sœur, que sa fin prochaine alloit rendre comme orpheline.

« Nous touchons enfin au port, mon com-
» pagnon et moi. Nous étions dans une es-
» pèce de calme qui ne nous laissoit ni avancer
» ni reculer d'une manière sensible ; mais il
» s'est élevé un orage qui a fait cesser cet état
» de stagnation. Tu sais que nous ne pouvons
» faire du chemin que par la tempête ; mais
» nous dirigeons si bien notre vaisseau, qu'il
» ne peut être submergé : notre pilote est si
» habile, qu'il le fait voltiger à son gré sur les
» flots les plus furieux. Rassure-toi, chère
» amie ; tu apprendras dans peu que nous
» avons débarqué, et que notre fortune est
» complète. Nous ne sommes pas riches pour
» nous seuls : nos amis peuvent se confier à
» notre crédit et à notre bonne volonté pour
» leur procurer tous les avantages qu'ils dési-
» rent ; mais il n'y faut compter qu'autant
» que l'on continuera de penser, d'agir et de
» désirer, comme nous pensons, comme nous
» agissons, comme nous désirons.... Assure
» de mon affection et de mon amitié les per-

» sonnes qui y ont droit. La religion est le mo-
» bile de toute ma conduite ; c'est par elle que
» je soutiens tous ces combats.... Que la grâce,
» la paix et la miséricorde de Dieu soient avec
» toi pour toujours. Je fais les mêmes vœux
» pour tous mes parens. Je vous adresse mes
» derniers et tendres adieux. Je ne puis finir
» sans t'assurer que je sens et que j'apprécie ma
» gloire et mon bonheur ; ils sont au plus haut
» degré : j'en suis indigne, et je ne te le dis
» qu'afin que ce soit pour toi, et pour les per-
» sonnes qui me connoissent, une consolation
» qui les anime à tout espérer de la miséricor-
» de de Dieu.

» Le 22 juin 1794 ».

Le 25 juin, fixé par le ciel pour le dernier combat des justes dont la céleste auréole alloit ceindre la tête, M. Revenas, conduit par des gendarmes, est entré dans la salle de l'audience, vers les dix heures du matin. Il avançoit d'un air tranquille, lorsque l'huissier a crié : Chapeau bas. Il a ôté le sien avec douceur et honnêteté, et on l'a fait asseoir ; il tenoit les mains jointes. Le greffier a fait lecture de l'acte d'accusation, conçu en ces termes :

« L'accusateur public déclare qu'il résulte

» de l'examen des pièces produites, que Fran-
» çois Revenas, ecclésiastique sujet à la dépor-
» tation pour avoir rétracté le serment par
» lui prêté, est rentré dans le territoire de la
» république, et n'en est pas sorti, au mépris
» de la loi des 29 et 30 vendémiaire dernier;
» que, loin de se conformer aux dispositions
» de cette loi, il n'a cessé, depuis plus d'une
» année, d'errer dans les divers départemens,
» sous des qualités déguisées, dans l'objet de
» pervertir et de fanatiser les esprits, en con-
» tinuant l'exercice des fonctions qui lui étoient
» interdites; que, le 29 nivôse dernier, il fut
» surpris dans la commune de Saint-Marcel-
» lin, auprès de la femme Jallet, malade,
» et chez laquelle il s'étoit introduit pour lui
» administrer les prétendus secours spirituels;
» que ledit François Revenas a déclaré à l'offi-
» cier de police, avoir prêté, à sa honte, le
» serment ordonné par la loi du 24 juin 1790,
» mais s'être empressé de le rétracter, et d'en
» effacer les vestiges, en rayant sa signature sur
» le procès-verbal de prestation, dans sa mu-
» nicipalité, etc.; qu'il résulte des détails ci-
» dessus, que ledit François Revenas se trou-
» ve convaincu de délits de nature à mériter

» peine afflictive, conformément à l'article V
» de la loi des 29 et 30 vendémiaire dernier,
» etc ».

Lecture faite, le président du tribunal lui a demandé :

« N'étois-tu pas fonctionnaire public au
» mois de décembre 1790 » ?

Réponse. « J'étois vicaire d'Ameyssieux, pa-
» roisse et diocèse de Genève ».

Demande. « As-tu prêté le serment prescrit
» par la loi du 26 novembre 1790 » ?

Réponse. « Je l'avois prêté, à ma honte;
» mais ce serment ayant tourmenté ma con-
» science, je l'ai rétracté ».

Demande. « As-tu prêté le serment exigé
» de tous les ecclésiastiques par la loi du 14
» août 1792 » ?

Réponse. « J'étois errant dans ce temps-là;
» mais quand j'aurois été à demeure fixe, je
» ne l'aurois pas prêté ».

Demande. « T'es-tu conformé à la loi du
» 25 août, qui enjoint aux ecclésiastiques qui
» avoient rétracté leur serment, de sortir du
» royaume » ?

Réponse. « J'ai connu cette loi, mais je n'ai
» jamais été dans la disposition de m'y con-

» former, puisque je suis rentré en France
» dans le dessein d'exercer les fonctions de
» mon ministère, qu'aucune loi humaine ne
» peut m'interdire. La première des lois, celle
» de la charité envers le prochain... ». Il vouloit continuer, mais on a fait du bruit dans l'auditoire, et l'accusateur public l'a interrompu, en disant : « Allons, allons, en voilà as-
» sez : nous ne sommes pas ici pour discuter
» la théologie ».

Le président a repris :

Demande. « Pourquoi ne t'es-tu pas con-
» formé à la loi des 29 et 30 vendémiaire der-
» nier, qui enjoignoit à tous les ecclésiasti-
» ques non assermentés de se présenter dans
» leurs départemens pour être déportés.... » ?

L'auditoire étoit dans un état violent : on continuoit de faire du tumulte en différens endroits de la salle. Le greffier n'a pu saisir la réponse du confesseur; il s'est adressé au président, qui, ne l'ayant pas saisie non plus, avoit l'air de chercher. Le confesseur, qui s'en est aperçu, lui a dit : « Voulez-vous que je ré-
» pète cette réponse. Si vous le permettez, je
» dicterai. — Eh bien! dicte toi-même ta ré-
» ponse ».

Réponse. « Je regardois cette loi comme » une suite des autres portées en haine du mi- » nistère ecclésiastique, et c'est pour cela que » je ne m'y suis pas conformé ».

Demande. « A quelle époque es-tu sorti de » la république, et quand y es-tu rentré » ?

Réponse. « J'en suis sorti le 14 septembre » 1792, et j'y suis rentré vers le milieu de » février 1795 ».

Demande. « Dans les courses que tu as » faites dans le territoire de la république, as- » tu administré à plusieurs personnes de pré- » tendus secours spirituels » ?

Réponse. « Je suis rentré dans l'intention » d'exercer mon ministère, et je n'ai rien à » dire davantage ».

Demande. « Où as-tu résidé depuis que tu » es rentré » ?

Réponse. « Dans différens départemens ; » mais mon dessein ayant été de me tenir ca- » ché, je ne puis dévoiler le secret de ma ré- » sidence ».

Demande. « As-tu prêché dans quelque » église de ce département, depuis le 1er. fé- » vrier 1791 » ?

Réponse. « A cette époque, étant encore en

» place, j'ai exercé mon ministère, et j'ai prê-
» ché contre la constitution civile du clergé ».

L'auditoire souffrant toujours plus en entendant ces réponses, l'accusateur public a pris la parole, et a dit : « Il est inutile d'aller
» plus loin; la loi des 29 et 30 vendémiaire
» le condamne formellement. Je vais vous lire
» les articles qui portent sa condamnation ».
Il a lu les articles V et X de cette loi. Aussitôt les juges ont opiné à la manière ordinaire. Le second d'entre eux a dit : « C'est à regret
» que je me vois forcé de faire l'application
» des peines afflictives portées par la loi contre
» mon concitoyen; la nature souffre quand il
» s'agit de condamner à mort l'un de ses sem-
» blables; mais les sentimens d'humanité doi-
» vent faire place aux dispositions formelles
» et rigoureuses des lois ».

Ensuite le greffier a lu la sentence, comme il suit :

« Le tribunal déclare François-Marie Re-
» venas, prêtre, convaincu d'avoir été sujet à
» la déportation, et d'être rentré sur le terri-
» toire de la république après en être sorti :
» faisant l'application de la loi, condamne le-
» dit François-Marie Revenas à la peine de
» mort,

» mort, conformément aux articles V et X de
» la loi dont il a été fait lecture ; ordonne que
» ledit Revenas sera conduit, par l'exécuteur
» des jugemens criminels, sur la place de la
» Liberté de cette commune, et que, sur la-
» dite place, il aura la tête tranchée, confor-
» mément à la loi dont il a été fait lecture ;
» comme aussi déclare que les biens dudit Re-
» venas demeurent acquis et confisqués au pro-
» fit de la république, conformément à l'ar-
» ticle 16 de ladite loi ».

Lecture faite, M. Revenas s'est levé, et, les mains jointes, s'est écrié : « Je vous remercie,
» ô mon Dieu, de m'avoir appelé au mar-
» tyre ». Il s'est fait du tumulte, et les juges l'ont fait sortir, en disant : « Passez, allez-
» vous-en ». On a crié dans une tribune : *Vive la république!* et M. Revenas est sorti. Un jeune homme, touché de sa profession de foi, a dit en sortant et à haute voix, sur la place Saint-André : « Cette conduite est indigne ; la
» fermeté de ce prêtre n'est pas naturelle ; il
» y a quelque chose d'extraordinaire en lui ».
Mais ici qu'on se rappelle ce qu'il avoit dit tant de fois : « Les chaînes et les cachots ne
» m'épouvantent point ; je me sens assez de

» courage pour supporter les plus rudes épreu-
» ves avec le secours du ciel; je peux tout en
» celui qui me fortifie ».

Pendant l'interrogatoire, lorsque le saint confesseur a déclaré que le serment ayant tourmenté sa conscience, il l'avoit rétracté, le président du département, qui assistoit à la séance, a dit à ses voisins : « Ah! le coquin;
» ce qu'il dit là ne doit pas vous faire impres-
» sion; il ne le croit pas lui-même : non, il
» ne croit pas qu'il y ait un Dieu ». Quand il a répondu qu'aucune loi humaine n'avoit le droit de l'empêcher d'exercer son ministère, le même président a dit : « Il est étonnant qu'on
» interroge ce scélérat; la loi le condamne : ce
» n'est pas assez pour lui de la guillotine, c'est
» un supplice trop doux; il faudroit le percer,
» le clouer à une planche avec des clous ».

Condamné au supplice, M. Revenas voulut faire part de son bonheur à sa sœur : « Reçois,
» lui mande-t-il, reçois, ma chère et bien-
» aimée sœur, mes derniers adieux, et l'ex-
» pression de tous mes sentimens de tendresse,
» de reconnoissance et d'amitié. Je me sou-
» viendrai de toi et de tes enfans, que j'em-
» brasse, et que je te charge d'embrasser pour

» moi. Je ne serai éloigné de toi que pour t'ai-
» mer d'une manière plus tendre et plus af-
» fectueuse. Sois l'interprète de mes sentimens
» auprès de mon frère aîné et des autres, sui-
» vant que tu en auras l'occasion. Notre gé-
» néreux ami voudra bien te donner le détail
» des choses que je n'ai pas le temps de te dire ».

La famille adoptive du bienheureux confesseur étoit nombreuse, et, le jour même de son supplice, il lui écrivit le billet suivant, adressé à sa principale bienfaitrice :

« Généreuse et tendre amie et respectable
» bienfaitrice, recevez les derniers adieux d'un
» confesseur de la foi, et l'expression des vifs
» sentimens de la reconnoissance et de la cha-
» rité qui est dans mon cœur. Ces sentimens ne
» peuvent que s'épurer en allant au ciel. Soyez
» mon interprète auprès de mes frères et sœurs
» en Jésus-Christ. Je sais ce que vous leur savez
» si bien dire.

» Des cachots de Grenoble, que j'appelle le
» vestibule du paradis, le vingt-huitième jour
» de ma position si ravissante aux yeux de la
» foi, et le 26 juin 1794.

» F.-M. Revenas, *prêtre, confesseur et pri-*
» *sonnier de Jésus-Christ, par sa grâce* ».

..

Un des amis des prisonniers de Jésus-Christ, et qui les contempla jusqu'à leurs derniers soupirs, adressa les détails suivans à un prêtre catholique : « J'ai été témoin de tout ce que je » vais vous dire : le saint martyr Revenas » éprouvoit quelques sentimens de terreur en » descendant le grand escalier pour retourner » à la Conciergerie ; après avoir entendu son » arrêt de mort, il a dit d'une voix intelligi- » ble : *Sainte Vierge, mère de Dieu, aidez- » moi jusqu'à la fin de votre secours*. Un im- » pie, qui a entendu cette invocation, lui a » dit : Va ! tu trouveras la mère de Dieu sur » l'échafaud.

» Je n'ai pas désemparé un seul instant ; en » entrant à la Conciergerie, M. Revenas a dit » à ceux qui se trouvoient là : « Mes amis, » c'est tout fini, il ne manque plus que l'opé- » ration ». Aussitôt on l'a enfermé au cachot, » en attendant son confrère, et je suis resté » avec eux.

» Quand M. Guillabert est entré, les deux » amis se sont embrassés tendrement ; et, com- » me je pleurois, M. Revenas m'a dit que je » pleurois leur bonheur ; qu'il s'estimoit le » plus heureux des mortels de pouvoir verser

» son sang...... Mais, à ces mots, il s'est at-
» tendri lui-même. Quelques momens après,
» ils ont ensemble récité les vêpres, en at-
» tendant les bourreaux, qui n'ont pas tardé
» à paroître; et, comme ils se disposoient à
» couper les cheveux des deux victimes, M. Re-
» venas a dit : « C'est moi qui veux faire cet
» ouvrage »; et aussitôt il a coupé ses cheveux
» et ceux de son confrère, et je me suis em-
» paré des deux chevelures. M. Revenas m'a
» recommandé de les brûler.

» Les bourreaux les ont fait sortir de la pri-
» son à midi; deux gendarmes les accompa-
» gnoient; ils avoient les mains liées derrière le
» dos : M. Guillabert étoit décolleté. M. Revenas
» a voulu parler deux fois, mais on a battu du
» tambour, pour qu'on ne pût pas l'entendre;
» il désiroit animer son confrère, car j'ai en-
» tendu bien distinctement ces mots : *Courage,*
» *mon ami, nous mourons pour Jésus-Christ.*
» Leur marche imprimoit vraiment du respect
» aux spectateurs. Un ami des deux confesseurs
» avoit pris soin de la régler. « Votre ardeur
» pour le martyre, avoit-il dit à M. Revenas,
» pourroit vous faire voler à l'échafaud; il faut
» prendre le pas majestueux du prêtre au bas de

» l'autel ». Frappés de la dignité avec laquelle
» M. Revenas y est monté, j'ai entendu des pa-
» triotes la comparer à celle des ministres du
» Seigneur dans le sanctuaire de leur souve-
» rain maître, aux jours des fêtes les plus so-
» lennelles. M. Revenas disoit : « Je meurs in-
» nocent, et je rends à Jésus-Christ vie pour
» vie, amour pour amour ». Aussitôt les rou-
» lemens du tambour m'ont empêché d'enten-
» dre autre chose que ces mots : *Vive Jésus,*
» *pour qui je meurs! Vive son Eglise!* et j'ai
» vu couler le sang des martyrs.

» Les bourreaux les ont ensevelis à nu; il
» sera facile de retrouver ces restes vénéra-
» bles, au jour où le Seigneur nous visitera dans
» sa miséricorde. Outre qu'on a remarqué
» exactement le lieu de leur sépulture, on les
» reconnoîtra aux deux troncs séparés de leurs
» chefs, et aux deux bières posées l'une sur
» l'autre dans la même fosse ».

Un autre témoin également digne de foi, nous a donné les renseignemens qui suivent :

« Vers trois à quatre heures, on a mis
» leurs corps dans deux cercueils séparés, et
» ils ont été portés en terre, dans le cimetière

» de Saint-Louis, l'un après l'autre. « J'ai suivi
» le premier un peu de loin. A mon arrivée
» au cimetière, j'ai vu qu'on le couvroit; j'ai
» attendu le second que j'ai vu déposer dans
» la fosse, son cercueil teint de son sang; ils
» sont environ à huit pieds l'un de l'autre, y
» ayant une fosse commencée entre les deux,
» au fond du cimetière, vis-à-vis l'entrée, au
» couchant, fort près du ruisseau, éloignés
» d'environ trois ou quatre toises du grand
» mur de clôture, à la droite, du côté du nord ».

Comment peindre la subite impression que produisit ce tragique événement sur les habitans de Grenoble! Un petit nombre d'impies triompha; les hommes honnêtes, les amis de l'ordre et de la paix, gémirent, et ne percèrent dans l'avenir qu'avec une sombre frayeur. Quelques-uns de nos frères, égarés par les doctrines nouvelles, par l'appât perfide donné à toutes les passions du cœur humain, s'écrièrent qu'on n'avoit jamais rien vu d'aussi injuste que le supplice de ces hommes de Dieu. Le bandeau fut heureusement déchiré pour eux; la bienveillante lumière éclaira leurs regards, leurs esprits, pénétra jusqu'au fond de leur ame; ils dirent un

éternel adieu au système du jour, système aussi délirant que barbare. Nous n'ajouterons point ici que les fidèles se proposèrent aussitôt d'aller enlever la terre imbibée du sang des confesseurs ; que leur linge et leurs habits teints de ce sang précieux, furent comme partagés entre leurs amis, leurs disciples ; que le bourreau vendit au poids de l'or les dépouilles des deux victimes : ces récits n'ajouteroient rien à l'héroïsme dont nous venons d'être les témoins : prévenons seulement, et de nouveau, pour le repos de notre conscience ; prévenons nos lecteurs, que, s'il nous est échappé de qualifier ces généreux disciples du Sauveur, de ces beaux titres de confesseurs et martyrs, sous lesquels la voix publique se plaisoit à les désigner, sous lesquels même ces hommes si parfaitement humbles d'ailleurs osoient innocemment s'énoncer ; que, s'il nous éhcappoit encore d'appeler ainsi les nobles émules de leurs combats, les compagnons de leur triomphe, nous sommes et nous serons toujours bien éloignés de prévenir en rien le jugement que notre tendre mère, l'Eglise catholique, apostolique et romaine, a seule le droit de porter, et sur le mérite et sur les

destinées éternelles de ses glorieux serviteurs. Qu'on se rappelle seulement que les deux amis avoient métamorphosé la prison qui les renfermoit dans un asile de paix et de douces espérances. Qu'on se rappelle comme le plus beau panégyrique à la mémoire de MM. Revenas et Guillabert, qu'ils firent presque universellement cesser, parmi les compagnons de leurs chaînes, les blasphêmes et les imprécations, qu'en entrant dans ces cachots ils avoient eu la douleur d'entendre de la bouche de plusieurs de ces victimes de la justice humaine. Leurs nouveaux apôtres firent renaître les principes de la foi : on les entendit chanter avec eux, des hymnes, des cantiques et les vêpres. Au moment du supplice, tous se jetèrent à genoux, se disant l'un à l'autre : « Nous » souffrons avec justice, mais ces messieurs » n'avoient point fait de mal ».

In Deo salutare meum, et gloria mea : Deus auxilii mei, et spes mea in Deo est. Ps. LXI.

Deus meus adjutor meus, et sperabo in eum. Protector meus, et cornu salutis meæ. Ps. XVII.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOMS ET QUALITÉS

DES VICTIMES DONT LES SOUFFRANCES SONT CONSIGNÉES DANS CE VOLUME.

Fin de la table du premier volume.

